7e ANNÉE — T. 33 NUMÉRO SPÉCIAL : 2 fr. 50. Nos 754-755 — 15-22 JUIN 1935

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI (46 fascicules par an; tables semestrielles)
PRIX DU NUMÉRO : 1 FRANC.
ABONNEMENTS : six mois, 16 fr. ; un an, 30 fr. Etranger, variables selon les pays.

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe
(Chèques postaux : Maison de la Bonne Presse, Paris, Cte N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

RENÉ BAZIN (1853-1932)

. Académie française. — Eloge de René Bazin par G. Lenôtre *(Revue des Deux Mondes)* **: 1491.**

Formation de sa vocation : 1491.
Le romancier : 1495.
Bazin historien : Ses œuvres : 1500.
Le patriote : Œuvres inspirées par la joie de la victoire : 1501.
Le chrétien : Son dernier livre : *Magnificat* : 1502.

I. Notes documentaires. — L'homme et l'œuvre *(Documentation Catholique)* **: 1503.**

Notice biographique : 1503.

Quelques souvenirs sur Bazin : Bazin au Congrès eucharis-que de Lourdes de 1914 (RENÉ GAËL). — Bazin pèlerin de Paray--Monial (abbé L. BONNAMOUR). — L'académicien dans son village BEL MOREAU). — Bazin, candidat à l'Académie française : Sa site au cardinal Perraud (abbé L. BONNAMOUR). — Bazin et Guil-ume II (JEAN GAULTIER). — « Royaliste depuis toujours » (JEAN CHESI). — Une prière pour Bazin (GENEVIÈVE DUHAMELET). — Il pré-rait un roman sur les Jocistes (FRANÇOIS VEUILLOT) : 1511.

Portrait et caractère : Radieuse sérénité (ANDRÉ ROUSSEAUX, ANÇOIS MAURIAC, HENRY BIDOU, JEAN GUIRAUD). — Noblesse et nplicité (EMILE BAUMANN). — Bonté et charité (LOUIS BERTRAND, . DELANDRE). — Finesse, mesure, délicatesse (JEAN DES COGNETS) : 15.

L'œuvre de René Bazin : Débuts littéraires. — L'écrivain catho-que (F. MAURIAC, AD. DOSSAT, JEAN GUIRAUD, E. BAUMANN, CHARLES AUSSAN, JEAN DES COGNETS). — Le psychologue catholique (FRANÇOIS AURIAC). — L'écrivain de la terre (JEAN DE PESQUIDOUX, CHARLES AUSSAN, HENRY BIDOU, LÉON JULES). — Le peintre et le paysagiste HARLES BAUSSAN, FRANÇOIS MAURIAC, CHARLES MAURRAS, EMILE BAU-ANN). — L'écrivain social (FERDINAND BRUNETIÈRE, ANDRÉ BILLY, ANÇOIS MAURIAC, FRANC-NOHAIN, ANDRÉ THÉRIVE, LECIGNE). — Bazin le naturalisme (FERDINAND BRUNETIÈRE, LECIGNE, EMILE BAUMANN, AN DES COGNETS). — L'écrivain réaliste (FERDINAND BRUNETIÈRE, ILE FAGUET, ANDRÉ THÉRIVE, FRANÇOIS MAURIAC, chanoine VAUDON, bé BETHLEEM). — L'écrivain du peuple (FERDINAND BRUNETIÈRE, NRY BORDEAUX, DOMINIQUE NETTERLÉ, CHARLES BAUSSAN, J. GIRARD-TDET, GEORGES GOYAU, ABEL MOREAU, ROBERT GARRIC) : 1517.

Sa méthode de travail : Sa technique (GEORGES GOYAU). Sa nscience professionnelle (FRANÇOIS VEUILLOT). — A propos du *Blé i lève (Semaine religieuse de Nevers)*. — Comment il se documen-it (CHARLES BAUSSAN) : 1544.

Jugements sur René Bazin : Lettre du cardinal MERRY DEL VAL . 1. 1914). — Lettre de S. Em. le cardinal PACELLI (31. 5. 1932). Eloge funèbre par S. Exc. Mgr RUMEAU, év. d'Angers. — L'hom-ge de l'Académie française (MAURICE PALÉOLOGUE). — Discours de LOUIS BERTRAND, de l'Académie française (23. 7. 1932). — Un ticle de M. GEORGES GOYAU, de l'Académie française. — Autres gements (CHARLES MAURRAS; *Aube; Illustration;* CLAUDE BARJAC; RTUNAT STROWSKI; *République; Vers l'avenir,* de Namur) : 1546.

Bibliographie : L'œuvre de René Bazin. — Etudes sur René zin : 1557.

LES « QUESTIONS ACTUELLES » ET « CHRONIQUE DE LA PRESSE »

Le gouvernement français. — **Le ministère Pierre Laval : 1563.**

I. Chute du Cabinet Flandin : 1563.

Le projet de loi sur les pleins pouvoirs. Exposé des motifs et texte du projet (la spéculation internationale; la nécessité d'un redressement immédiat; le « train de vie » de l'Etat; contre la dévaluation; l'assainissement économique). — Débat à la Chambre : Discours de M. Flandin (la spéculation étrangère; la propagande en faveur de la dévaluation; il faut recréer la confiance, juguler la spéculation et prévenir la panique; l'effort budgétaire à accomplir). Le vote de la Chambre. Le scrutin.

II. Constitution et chute du Cabinet Bouisson : 1577.

Composition du ministère : les ministres et sous-secrétaire d'Etat. Leurs groupes.
Le Cabinet devant le Parlement : 1580.
Déclaration ministérielle (4. 6. 35) : 1580.
Renvoi des interpellations : 1582.
Le projet de loi pour l'extension des pouvoirs du gouvernement : 1582.

III. Le Cabinet Pierre Laval : 1588.

Composition du ministère : les ministres et sous-secrétaire d'Etat. Leurs groupes.
Le Cabinet devant le Parlement : 1590.
Déclaration ministérielle (7. 6. 35) : 1590.
Lutte contre la spéculation et redressement financier. Redressement de l'économie nationale. Union devant le danger.
Renvoi des interpellations : 1591.
Le projet de loi accordant des pouvoirs exceptionnels : 1591.
Vote. Scrutin.

« L'ACTION CATHOLIQUE »

Congrès catholiques. — **Le Congrès national de Tchécoslovaquie. Lettre pastorale des archevêques et évêques de la République tchécoslovaque (6. 1. 35) : 1593.**

Le Congrès catholique national. Espoir de fruits abondants. Il s'agit de résoudre la crise religieuse, cause des maux actuels : la déchristianisation chez l'individu ; dans la famille. Conséquences déplorables pour la société de cette déchristianisation. Le salut est en Dieu seul. La société actuelle ressemble à la société païenne de jadis. C'est la doctrine du Christ qui rénovera celle-là comme elle a rénové celle-ci. Le mal est interne et c'est le cœur humain qu'il faut améliorer. Seul Notre-Seigneur peut purifier le cœur et l'arracher au mal. Il faut donc établir sa royauté dans le monde. C'est à cela que travaillera le Congrès catholique.

LÉGISLATION CANONIQUE ET CIVILE

Jurisprudence. — **Protection des églises communales et de leurs dépendances** (Tribunal civil d'Albi, 13. 3. 35; — Observations de Me JEAN ROUVIÈRE) : 1601.

Réponses ministérielles. — **Enseignement primaire : 1616.**

UN ÉCRIVAIN CATHOLIQUE

René Bazin

(1853-1932)

I — Académie française

ÉLOGE DE RENÉ BAZIN

par G. Lenotre

De la *Revue des Deux Mondes* (15. 3. 35) :

Elu à l'Académie française en remplacement de René Bazin, notre cher et si regretté collaborateur Lenôtre avait tenu à cœur de remplir son devoir académique en composant l'éloge de son prédécesseur (1). *Son état de santé, déjà très précaire, ne lui permit pas, à son très vif regret et à celui de ses confrères, de le prononcer sous la Coupole. C'est ce portrait, entièrement achevé par le maître portraitiste, que nous publions aujourd'hui : nos lecteurs y retrouveront avec émotion le souvenir de deux grands amis de notre maison.*

Formation de sa vocation (2)

Bazin paraissait marqué pour être historien.

Récits d'enfance : les Chouans.

Messieurs,

Le célèbre confrère que vous regrettez de ne plus voir parmi vous, et auquel m'échoit le périlleux honneur de succéder, semblait dès l'abord marqué pour être un historien. Nul de vous n'ignore, s'il s'attarde parfois à pénétrer la genèse de sa vocation littéraire, quelle part méconnue prennent à notre destinée les impressions enfantines. Elles décident souvent de toute une vie. Or, aux veillées de la vieille maison du Pâtys, que possédaient, non loin de Segré, les grands-parents de René Bazin, le thème le plus fréquent des causeries revenait aux tragiques épisodes de nos discordes civiles. Tous ceux qui entouraient l'enfant étaient nés de ces Chouans, traités de *brigands* par leurs adversaires tenus si longtemps en échec, et qualifiés de *géants* par Napoléon, qui se connaissait en braves. Il y avait là Renée-Zoé Legueu, l'aïeule, dont l'un des oncles, prêtre, fut déporté en Espagne pour refus de serment à la sacrilège constitution civile du clergé, et dont le grand-père, emprisonné pour avoir caché sous son toit, au péril de sa vie, des ecclésiastiques insermentés — crime puni de mort, — res[…] durant des mois, sous l'imminente menace [...] l'échafaud. Il y avait là, surtout, Nicolas Baz[…] alors sexagénaire, propre fils du fameux chou[…] Bazin de Princé, qui, né, à Vihiers en 1754, s'é[…] enrôlé parmi les bandes du garde-chasse Stoff[…] dont il commanda les éclaireurs. Tous ces hériti[…] de traditionnelles rancunes, en dépit des tentati[…] variées de l'empirisme politique, s'obstinaient, fi[…]lement, à la vieille devise *Dieu et le Roi* et [...] déviaient point de la voie qu'avaient aveuglém[…] suivie leurs pères. Route qui ne mène à rien, [...] dire des gens pratiques ; mais route si droite qu[…] peut y marcher sans crainte de se fourvoyer, mê[…] avec un bandeau sur les yeux.

Admis, dès sa septième année, à ces veillées fa[…]liales, René Bazin frémissait aux récits de ces c[…]vauchées paysannes, des embuscades silencieuses d[…]rière les haies, dans l'attente d'un passage [...] bleus ; il entendait les lugubres appels des se[…]nelles perdues dans la campagne, imitant, p[…] dérouter l'ennemi, le cri de la chouette ou du ch[…]huant, et il s'extasiait, comme d'un conte de fé[…] aux histoires de Manette Dubois la Vendéenne, [...] de René-Boulay. Un soir, son grand-père rapp[…] une scène saisissante dont il avait été le tém[…] au temps de sa toute petite enfance : la célébrat[…] d'une messe clandestine, dans la lande, la nu[…] personne ne distinguait où était le prêtre ; la v[…] d'un homme caché dans les branches feuill[…] d'un arbre indiquait les différentes phases de l'[…]fice : « Debout ! voici l'Evangile. Prosternez-vou[…] C'est l'Elévation. » La pieuse assistance suiv[…] dans l'effroi et le trouble, cette cérémonie dont [...] fantastique majesté se doublait du mystère [...] profondes ténèbres.

L'imagination du jeune René Bazin s'exal[…] plus encore aux prouesses de l'éclaireur de Stoffle[…] avec le merveilleux pouvoir d'illusion que posséd[…] les yeux d'enfant, il « voyait » son bisaïeul, défil[…] dans les chemins couverts, à la tête de ses cavali[…] en sabots, ayant des cordes pour bridons et p[…] étriers, le sabre, conquis sur les bleus, battant [...] troussequin de la selle. Nicolas Bazin avait co[…] des heures de gloire : en juin 1793, il passa, [...] premier, les Ponts-de-Cé, assurant à l'armée cat[…]lique victorieuse la libre possession du cours [...] la Loire conquis aux soldats du roi. Les trou[…] républicaines battaient en retraite ; les jeunes fi[…] du bourg acclamaient le libérateur et lui prés[…]tèrent un bouquet en hommage de reconnaissan[…] Plus tard, c'étaient les rudes étapes du lamenta[…] exode de la Vendée vers Granville ; quatre-vi[…] mille êtres, femmes, combattants, vieillards, bless[…] enfants, se traînant dans les boues d'automne [...] refluant, désespérés, vers Le Mans ; les terri[…] désastres, les fusillades par milliers, l'hécaton[…]

(1) G. Lenôtre est mort le 7 février 1935. Il fut élu à l'Académie française le 1er décembre 1932 (note de *la D. C.*)

(2) Les sous-titres sont ajoutés par *la D. C.*

ıprême de Savenay, à laquelle Nicolas Bazin :happa. Après la mort de son chef et lors des ıcifications du Consulat, il rentra au Pâtys et ́cut jusqu'en 1830. Disparu, mais toujours prént, il restait pour les siens le modèle et le guide. ɜint par un habile artiste, son portrait, conservé ıez ses descendants, devait plus tard échoir à ené Bazin, en sa qualité d'aîné de la famille, et, ıx anniversaires fêtés, on sortait de leur coffre les ́bris poussiéreux du bouquet des Ponts-de-Cé, frale trophée des époques lointaines.

Sa passion de la campagne, des arbres, de la terre.

Tandis qu'il s'imprégnait de cette atmosphère ́roïque, celui qui, quarante ans plus tard, fut ɔtre confrère laissait errer ses yeux sur les verıres d'Aubusson dont étaient tendues les murailles ı Pâtys ; il conservait de ces tapisseries un souənir visuel précis, et, dans ses *Notes d'un amateur ɛ couleurs* — celui de ses livres où il a peut-être ıvré le plus de lui-même, — il décrit ces panɛaux représentant « des paysages de nos provinces ɔyennes, des collines, des prés, des eaux rapides, ɛs arbres en lignes ou en bosquets ; il y avait des ıâteaux à tourelles dans le lointain, et, au premier lan, des oiseaux multicolores et majestueux ». insi, en s'initiant au culte du passé, se prenait-il 'amour pour les campagnes de France, pour les ́rbres surtout, ses amis de toujours. Il en exceptait peuplier, dont la rectitude contraste avec les ɛstes inattendus de ses confrères, « leurs airs de ̀vérence, d'effarement, de révolte ou de douleur ». t puis, il gardait une vieille rancune contre cerin peuplier qui lui avait joué un mauvais tour.

Le drame datait de sa douzième année : avec son ère Ambroise, comme lui passionné lecteur de ayne Reid et de Gérard, le tueur de lions, ils ıittaient dès l'aube la maison et partaient, tels les ıuvages de la prairie, pour chasser, dans les ɔuces campagnes de l'Anjou, l'ours et le bison. rmés de hachettes, de frondes et d'épieux solides, ɜ exploraient les champs et les plaines.

Un jour, s'étant attardés, il leur fallut traverser n ruisseau, afin d'éviter un long détour. Imposble de construire un radeau, comme Robinson ; s deux trappeurs résolurent de jeter un pont sur cours d'eau en abattant un arbre. La question ıûrement étudiée, le sort tomba sur un jeune peulier de la rive. En quelques coups de hache on ı vint à bout ; l'arbre s'abattit ; les jeunes Mohiıns passèrent à califourchon, selon l'usage des ıdiens pieds noirs. Mais, à peine sur le chemin du ́tour, à la fierté de l'exploit accompli succèdent ɜ poignants remords : ils ont touché au bien 'autrui ! Il faut restituer. Restituer un peuplier ! ù le prendre ? Ils se confessent à leur père, et, lui ıssi, juge qu'une restitution s'impose. Discernant, 'après la relation des délinquants, que l'arbre ımolé se trouvait sur les terres d'une vieille châlaine des environs, il commande d'atteler le ıbriolet et ordonne à René — l'aîné, le plus couıble — d'aller chez la vénérable dame afin de solciter et d'obtenir, si possible, son pardon ; il remit ı pénitent une lettre qu'il adressait à la dame, ɔur plus de clarté, car il sentait son fils profondéıent ému. Quand l'enfant pénétra dans le grand lon du château, quand il aperçut l'aïeule, toute ıule, toute sèche, toute ridée et très surprise, il ̀rdit la tête et balbutia, presque larmoyant : Madame, c'est en faisant les sauvages ; j'ai coupé ı peuplier... » La dame, peu rassurée, paraissait fort inquiète de ce début ; il poursuivit : « Nous avions nos haches, nos frondes, il fallait un pont... Et puis, voici une lettre... »

La lettre lue, tout s'expliqua : « Mon petit, dit la châtelaine, c'est oublié. Je laisserai l'arbre où il est tombé. Il vous servira à passer l'eau si vous pensez parfois à venir me voir. Je suis très âgée, mes voisins m'oublient ; votre visite me fera bien plaisir. »

Tel est le thème de l'un des savoureux récits, merveilles d'esprit, de simplicité et d'émotion, dont abonde l'œuvre de René Bazin, évocation des horizons qu'il aima dès son enfance radieuse, enchantée, libre ; si heureuse que, à certains jours, « son âme débordait de joie ». Sa passion première pour les arbres le conduisit à l'amour de la terre, des moissons, des fleurs, des oiseaux, dont, à 10 ans, il collectionnait les œufs ; il aimait les grands miroirs d'eau à l'heure où l'on va tendre les nasses et les lignes de fond, par les nuits d'étoiles, alors que les herbes embaument ; il aimait l'aube, le plein midi, le crépuscule, le vent, la pluie, la neige, le brouillard, et l'enchantement de sa passion pour la nature engloba bientôt les paysans, les laboureurs, les bûcherons, les ouvriers des champs, les faucheurs, les toucheurs de bœufs, tous ceux qui peinent à féconder la terre, travailleurs sans repos, sans joies, et qui ne se découvrent d'amis qu'en temps de périodes électorales. D'avoir vécu tout près d'eux, il les estimait pour leur mélancolique rudesse, leur résignation, leur silencieuse ingénuité, leur mystérieux savoir des climats, des menaces ou des faveurs du ciel, leur attachement jaloux au coin de lande défriché par leurs pères. Ainsi, avant même le collège, René Bazin possédait un trésor d'observations, de goûts et d'affections dont il ne connaissait pas la valeur : il discernera plus tard combien la richesse d'impressions amassées pendant l'enfance « est une provision qui dure ».

Enfance et éducation.

Mais, depuis Virgile, la géorgique et la pastorale ne sont plus réputées professions lucratives, et il fallait songer à la vie pratique. Confié à Mme de Marquié, directrice d'une pension d'enfants, rue Tarin, à Angers, René Bazin suivit les cours du lycée local, puis fut pensionnaire au petit séminaire Mongazon, situé dans un faubourg de la ville. Il renonçait courageusement à sa vocation campagnarde, comprenant que le temps n'est plus des hobereaux qui, lorsqu'ils savaient à peu près lire et compter, se confinaient sur leur terre et subsistaient à peu de frais du gibier de leur garenne, des poulets de leur basse-cour et du poisson de leur carpière, — l'existence qu'il aurait aimée. Sarclant à regret toutes les fleurs de ses rêves, il se destine à la grave étude du droit ; en 1872, à 19 ans, il est à Paris, préparant sa licence ; sa chambre d'étudiant est au numéro 5 de la rue de Fleurus.

La Providence le protège bien, évidemment, car elle le conduit chez la mère Lambillon, tenant dans la rue d'Assas un restaurant à 19 sous, et c'est là que l'étudiant rencontre un artiste, Ferdinand Gaillard, comme lui peu soucieux de raffinements culinaires. Un grand artiste, aquafortiste réputé, ancien prix de Rome, cœur silencieux, vivant dans l'amour secret et passionné de son art : une âme d'autrefois. Sa jeunesse, depuis longtemps passée, se découvrait un compagnon enthousiaste, et René Bazin dut beaucoup à la fréquentation de ce méditatif. Ils allaient ensemble au musée du Louvre ; Gaillard

s'arrêtait devant un petit nombre d'œuvres maîtresses et en discutait les qualités en mots brefs, souvent même en petits grognements approbatifs ; son admiration satisfaite se résumait en préceptes dont Bazin faisait son profit : « Retrouver le secret des autres, ce n'est là qu'une étape ; innover, créer, avoir une manière, voilà ce qui fait l'artiste et le sépare du tâcheron. » « Le but n'est pas de charmer, mais d'être vrai. » A Saint-Sulpice ou aux Carmes, Gaillard entendait la messe tous les jours et la servait même habituellement. L'une de ses maximes favorites était : « La foi, inspiratrice de l'art, et l'art serviteur de la foi. »

Pourvu de sa licence, Bazin revint en Anjou et prépara son doctorat à la Faculté catholique d'Angers, tout en suppléant le professeur de procédure civile, puis celui de droit criminel. En 1876, à 22 ans, il épousait la femme au cœur admirable qui devait être la compagne et l'associée de toute sa vie. Confinée aujourd'hui dans son deuil, elle souffrira sans doute à ce rappel de cinquante-six ans d'une union parfaite et manifestement bénie ; mais il serait inexcusable de ne point la saluer de ce respectueux et discret hommage.

Premières œuvres.

Quatre ans se passèrent encore avant que le nom de René Bazin, professeur en titre de législation criminelle, fût révélé au public. Sa première œuvre, une nouvelle, *la Fille du sardinier*, parut au *Correspondant* (1). Trois ans plus tard, en 1883, à 30 ans, il publiait au journal royaliste *l'Union*, organe officiel de M. le comte de Chambord, un roman qu'il signait d'un pseudonyme, « Bernard Seigny ». Roman ? Presque histoire, pour bien dire, écho des temps révolutionnaires et des récits du grand-père Nicolas Bazin. Stéphanette, l'aristocrate, orpheline de l'échafaud, était bien connue à Angers au temps du premier Empire : on la voyait dans une sombre boutique de la rue de l'Aiguillerie. Hudoux, le monstre, l'ancien bourreau dont Stéphanette croyait être la fille, fut l'une des plus sinistres figure de la Terreur angevine ; et quant aux décors du drame, l'auteur les décrivait d'après les paysages qu'il avait sous les yeux ; le manoir de la Merlinière n'est autre qu'une maison de campagne louée par les parents de Bazin ; le ton dont il parlait des vieux noyers qui la couvrent et de leur dôme de verdure témoigne de la déférente vénération qu'il professait pour les arbres depuis son enfance. *Stéphanette* fut le dernier feuilleton publié par *l'Union* ; le jour où, sous la signature de Bernard Seigny, fut imprimé le mot *fin*, le journal cessait de paraître : le roi exilé était mort, la tâche de ses fidèles accomplie.

Le romancier

Peintre des choses de la terre.

René Bazin ne prévoyait certes pas encore sa destinée : absorbé par sa chaire de droit, il éprouvait seulement de façon intermittente des accès de fièvre littéraire, car deux ans s'écoulèrent avant qu'il donnât au *Correspondant* le manuscrit de *Ma tante Giron*. Tout imprégné de l'atmosphère salubre de la campagne provinciale, de ses joies calmes, ce récit mettait en scène de braves gen n'ayant de défauts que juste ce qu'il en faut po mouvementer l'existence et nourrir une acti attrayante. Le livre fut lu par l'un des vôtr Ludovic Halévy ; il en vanta le charme au dire teur du *Journal des Débats*, Georges Patinot, celui-ci, quelques jours plus tard, commandait Bazin un roman. Ce fut *la Tache d'encre*, qui val à l'auteur sa première récompense académique.

Comment advint-il que, sur le succès de ce œuvre élégante, M. Patinot devina tout ce que cœur de son collaborateur recélait d'attentive exp rience et de tendre sollicitude pour les choses d champs ? Sous l'incognito du hasard, la Pro dence place ainsi sur le chemin de ses protégés initiateur qui leur révèle la tâche où ils excell ront. Un mot parfois suffit pour dévoiler à qui cherche encore l'opulence du trésor ignoré q renferment sa pensée et son âme. M. Patin demande à Bazin : « Vous chassez ? — Passionn ment. — Vous pêchez ? — Par tous les temps. Voulez-vous traiter, en des chroniques hebdom daires, ce sujet qui vous est familier, la vie cham pêtre ? » Bazin n'hésita qu'un instant : l'idée séduisait par son imprécision ; il a conté comme il discerna tout de suite qu'elle constituait un cad où tout pouvait tenir : les portraits, les voyage l'histoire, l'observation et la fantaisie. La cam pagne surtout le décida, la vraie, la campagne d bois et des landes, « la campagne pleine de rêves celle, dit-il, qu'il avait aimée dès ses premiers pa « où l'on est lâché en blouse d'écolier à travers près où l'on a déniché des nids, dormi dans foin nouveau, passé des heures à plat ventre so le soleil, quand la terre crie de chaleur, et long le soir, ravi et saisi de peur, le bord des étangs q les brumes tombantes emplissent de form vagues... », incomparable inspiratrice d'émotio auxquelles il allait devoir « sa vocation d'artis la passion de sa vie et ses plus grandes joies ».

Ainsi a commencé, il y quarante ans, cette sé de chroniques si variées, si fraîches, si nouvell tant par leur charme intime que par l'inatten des tableaux qu'elles nous offrent. Il y a là c pages exquises sur les greniers de province, les ta piers meneurs de loups, les curés apiculteurs, fabrication des parapluies, les vendanges, fenaison, les auberges, pages d'où toujou émanent, sous la minutie voulue du sujet, u tendresse apitoyée pour les humbles, les casanie les timides, un mélancolique regret du passé ab et des aperçus d'une saisissante pénétration s l'avenir, qui est devenu notre présent, brefs che d'œuvre, réunis aujourd'hui en volumes qui o pour titres : *En province*, *Paysages et pa d'Anjou*, *les Contes de bonne Perrette*, *Récits la plaine et de la montagne*, etc. Ces tableau manifestement peints sur nature en touches dé cates et sincères, ont gardé tout l'éclat de le coloris : un peintre dirait qu'ils n'ont pas « embu ». C'est qu'ils sont plus que jamais d'a tualité ; leur auteur, en effet, y prévoyait la gran pitié des désastres causés par le machinisme, la des petits métiers soigneusement et consciencieu ment exercés naguère par nombre d'artisans province et qu'a condamnés à la ruine le g démocratique de la camelote et du faux luxe.

« La Terre qui meurt » : l'âme du paysan.

Ces recueils ont donc aujourd'hui la valeur livres d'histoire et l'importance d'un problè social dont Bazin fera le sujet d'un grand li

(1) Du 10 août 1880, sous le pseudonyme « Jean Stret ». (Note de *la D. C.*)

qu'il méditait déjà. Après *la Sarcelle bleue*, qui signale son entrée à la *Revue des Deux Mondes*, il publia, en 1899, *la Terre qui meurt*. Il a quarante-six ans, et c'est l'estival épanouissement de toutes les fleurs de son esprit : il a mis, dans ce drame poignant, toutes les inquiétudes de son patriotisme, tout son amour pour la terre de France, menacée par l'exode vers les villes et les décevantes illusions des salaires faciles.

C'était l'époque où triomphait le naturalisme : des écrivains considérables, prétendant peindre le peuple des travailleurs, nous présentaient des maudits, des ivrognes, des brutes, la bête humaine. Où donc prenaient-ils leurs modèles ? Devant les comptoirs des assommoirs parisiens, sur un choix de paysans grossiers, exploités ou pervertis. L'indignation qui, selon un vieux proverbe, suscite les poètes inspira à René Bazin un admirable livre. Il les connaissait bien, lui, ces paysans ; il vivait avec eux depuis son enfance : il savait ce qu'il y a de grand dans les fermes et les pauvres maisons « où il se trouvait une mère sainte et un honnête homme ». Il voulut montrer la perfidie du procédé « qui consiste à supprimer l'âme, et que l'homme accablé par la misère, le travail, la pernicieuse influence du milieu, continue et continuera toujours d'ouvrir sa fenêtre vers le ciel ». Il admirait ces pauvres gens qui, « instruits à peine de l'alphabet, des quatre règles et de ce qu'il faut d'histoire calomnieuse pour perdre toute fierté du passé de la France, doivent lutter seuls contre la plus furieuse invasion du sophisme qui ait menacé la raison des illettrés ».

Telle est l'expression de sa propre pensée d'où sortit *la Terre qui meurt*. Le fermier Lumineau, qui ne peut dire à quelle époque ses pères ont commencé à cultiver les champs de la Fromentière et qui voit ses enfants déserter successivement ce sol, depuis des siècles retourné par leurs obscurs ancêtres ; sa fille Rousille, qui seule lui reste et assumera, avec son promis, la tâche délaissée par ses frères ; Mathurin, l'estropié, qui périra victime de son amour pour la fiancée qu'il n'a plus l'espoir de conquérir ; et surtout le personnage principal, la reine déchue, la Terre, dont les villes confisquent tous les vassaux et qui va mourir, faute de sujets... Rien d'autre, et un drame impressionnant de vérité, magistralement composé et mis en scène.

On n'a pas oublié la sensation produite par cette œuvre, qui, tout de suite, valut à René Bazin la grande renommée.

Peintre des humbles.

Il excelle à pénétrer ceux qui ont grande peine à vivre.

Depuis lors, suivant cette voie où ne rencontrera pas d'égale son expérience du monde qui souffre, plus rétif à s'épancher que le monde où l'on s'amuse, il va exceller à pénétrer ceux qui ont grande peine à vivre, les existences tacitement monotones ou clandestinement douloureuses des simples, des obscurs, dont la littérature d'alors ne s'occupait que pour railler ou médire. S'il y rencontre parfois de grands artistes inconscients, il n'y découvre pas de lettrés ; mais beaucoup, par bon sens, atavisme ou tradition, par contact incessant avec la nature, aperçoivent plus de vérités supérieures que certains faiseurs de livres gonflés de leur savoir d'emprunt. Il y trouve aussi bien des vertus cachées ; quelques critiques jugèrent même « qu'il n'y avait pas assez de loups dans ses bergeries ». Reproche injustifié : on ne peut songer à énumérer la longue liste des œuvres de René Bazin ; toutes sont restées si bien vivantes, d'ailleurs, qu'il serait superflu d'en rappeler les titres : pour en citer seulement quelques-uns, n'y a-t-il pas de loups dans l'histoire de la pauvre *Donatienne*, qui, perdue dans l'enfer parisien, a versé et fait verser tant de larmes ? Dans *le Blé qui lève*, il y a des loups aussi : des loups affamés déjà au temps où René Bazin nous révélait leur présence et dont la fringale est aujourd'hui bien autrement menaçante. Des loups encore dans *Davidée Birot*, dans *la Closerie de Champdolent ;* et il y en a de terribles dans *l'Isolée*, où l'on voit une sainte religieuse qui, son couvent fermé, est jetée à la rue et y sera aux prises avec les plus effrayantes épreuves de la misère.

L' « histoire » dans les romans de Bazin.

Tous ces drames, il les a vus : il ne veut et ne peut écrire que la vérité. Il la cherche avec ténacité et clairvoyance et semble posséder la clé des âmes les plus fermées. Cette faculté d'investigation, il l'exerce partout : ce n'est pas seulement son cher pays d'Anjou qu'il explore ; il poussera ses enquêtes en Bretagne, au Marais vendéen, dans la région du Midi, au pays flamand, en Alsace, à Lyon... dans toute la France. Passionné de voyages, il séjournera en Espagne, en Italie, en Corse, en Sicile, en Grèce, en Orient, en Angleterre, en Autriche, en Pologne, en Algérie, au Maroc, en Amérique, au Canada, au Spitzberg. Ce n'est pas un touriste pressé ; partout il se renseigne, interroge, prend des notes. A chaque page des innombrables carnets où il consigne ses observations, c'est la description d'un site, d'un monument, d'une ruine, d'un arbre, d'une haie, d'un vieux mur ; le ton de la pierre, la couleur d'un lointain ; parfois un croquis, l'épaule d'un coteau ou la ligne d'un bois roussi par l'automne. Il n'oublie pas le parfum des feuilles chaudes, des écorces « qui, presque toutes, sont aromatiques ». Il indique, avec une passion d'analyste, le contour des nuages, l'état du ciel et du terrain. Il met en pratique le précepte que lui a légué son premier maître, Ferdinand Gaillard : « La pénétration d'un paysage est une opération rapide ».

Devant la mélancolie éclatante du soir, il commande à ses yeux : « Regardez bien ; emplissez-vous de cette splendeur. Mon âme, conservez à jamais cette minute, cette joie qui va finir. Soyez-en la dépositaire fidèle ; quand je vous la redemanderai, rendez-la-moi. » Quel peintre il aurait été ! Je n'ai pas vu tous ces carnets ; j'ai pu en feuilleter quelques-uns et admirer la conscience de l'artiste appliqué à fixer en son esprit le détail d'une barrière clôturant un champ, l'allure d'une bande d'oies maraudant sous les pommiers, et jusqu'aux noms vrais des bœufs de labour, *Noblet*, *Cavalier*, *Paladin*, *Matelot*, qui baisseront les cornes et tendront les jarrets dans les champs de la Fromentière.

Les romans composés avec tant de souci des réalités sont assurés de la pérennité : c'est par eux que l'avenir saura les mœurs, les habitudes, le langage des petites gens dont l'histoire ne s'occupe jamais. L'un de vous a parlé excellemment de l'*historicité* du roman contemporain qui, à l'occasion d'une fiction, est si riche de documentation, et précisément de celle qui fait défaut aux papiers officiels des Archives. Le soin qu'apporte René

Bazin à se renseigner lui permet de donner l'impression qu'il est l'un des concitoyens de ceux, pourtant infiniment diversifiés, dont il nous conte les aventures. Les gens de mer, on le sait, sont peu communicatifs, fort dédaigneux du terrien, du citadin surtout, qui, durant trois semaines, baguenaude oisif sur la plage. Eh bien ! en quelques jours, Bazin apprivoise les matelots du Portel ; il se familiarise avec eux, s'assimile leur jargon marinier, leur expérience atavique des courants, des bas-fonds propices à la pêche ; il s'embarque sur un harenguier qu'une terrible bourrasque jette aux côtes d'Ecosse, et cela nous vaut, en 1914, *Gingolph l'abandonné*.

Lorrain d'origine, je crois connaître mon pays natal ; Bazin, bien qu'Angevin, le connaît beaucoup mieux que moi. Grâce à sa pénétration, singulièrement attentive, quand il écrit *Baltus le Lorrain*, après un séjour relativement court dans la région des Forges, il s'est adapté aux usages des paysans de l'extrême frontière, il nous dépeint leurs façons, leur simplicité un peu rude, nous décrit leurs campagnes avec une netteté photographique ; et les habitants de ce coin de France sont aujourd'hui persuadés que l'écrivain si minutieusement informé est de chez eux et y a vécu durant de longues années.

De même, on ne détrompera jamais certains Lillois, convaincus que l'auteur du *Roi des Archers* n'a pu s'initier à l'existence des ouvriers du Nord sans de lentes et laborieuses enquêtes dans les grandes cités industrielles de Roubaix et de Tourcoing. Une incomparable acuité visuelle, un souci constant de ne rien écrire qu'il n'ait constaté, l'émotion qui l'étreint au spectacle de la peine des pauvres, tels sont les secrets éléments qui autorisent d'appliquer aux récits de René Bazin le mot d'un publiciste du XIXe siècle : parlant de Balzac, il disait : il y a dans les œuvres du grand romancier autant d'histoire — de bonne et réelle histoire — que de caprice et de fantaisie.

« Les Oberlé », la plainte de l'Alsace prisonnière.

Un livre célèbre, *les Oberlé*, mérite plus que tout autre cet éloge. Bazin l'écrivait alors que nos provinces de l'Est étaient encore prisonnières. De chacun des feuillets de cette œuvre capitale s'exhale la plainte de l'Alsace, plainte que les geôliers affectaient de ne pas entendre, mais dont l'écho, franchissant les Vosges, déchirait tant de cœurs français, et particulièrement le cœur de ceux qui s'étaient soustraits au joug des vainqueurs. Je garde la mémoire vénérée de parents qui, pour que leurs enfants ne soient pas Allemands, avaient tout abandonné et fui, dès les premiers jours de l'annexion, la terre où ils étaient nés et qui les retenait par tant de liens et de chers souvenirs. Durant plus de trente ans ils ont vieilli, ne perdant jamais l'espoir d'assister à la libération de leur petite patrie perdue ; ils en étaient implacablement proscrits et la chérissaient toujours de cet amour silencieux qui fait les âmes tristes. Ils ont été à la peine : ils n'ont pas connu la joie suffocante de la revanche et ils ne sont pas associés aujourd'hui au grand honneur que votre indulgence accorde à l'un de leurs fils.

Pour ceux dont l'enfance fut assombrie par de telles épreuves, Jean Oberlé devint un paladin légendaire : il n'était plus un personnage d'imagination, mais le type de l'Alsacien resté fils de France. Bazin, qui l'avait créé, semblait être le réel confident de ses répugnances à servir les vainqueurs, de ses rêves d'évasion, de la dramatique échappade. En 1899, fidèle à sa méthode, tandis qu'il travaillait à son livre — qui parut deux ans plus tard à la *Revue des Deux mondes* et dont le tirage dépasse aujourd'hui le deux cent millième exemplaire — il explorait les pentes du Donon, suivait son héros, qui, marchant, sous bois, vers la France, cherche à dépister les gendarmes allemands ; il est frappé par eux d'une balle au moment où il passe la frontière. Dans la ferme abandonnée où nos compatriotes le recueillent évanoui, Jean Oberlé s'éveille, tard dans la nuit : un douanier français à grosses moustaches se penche, les larmes aux yeux, sur le blessé et demande : « Qui êtes-vous ? » Jean soupire comme dans un rêve : « Je suis l'Alsace ! »

Dans cette ferme Bazin voulut tracer les dernières pages de son œuvre : il avait su donner à la figure de Jean un tel relief et attirer sur lui tant d'intérêt que bon nombre d'Alsaciens crurent à sa réalité : une si belle histoire ne pouvait être qu'une histoire vraie. En mars 1930, une Alsacienne de vieille race, Mme Jules Lacour, écrivait à René Bazin pour le prier d'indiquer à quelle date il plaçait la fugue de son héros. Bazin consulta ses carnets ; il y retrouva la date : « Je crois, répondit-il, que vous pouvez fixer, comme très vraisemblable, le passage de Jean Oberlé au 26 novembre 1899. » Voilà pourquoi on peut lire actuellement, sur la façade de cette ferme, le nom de *Ferme des Oberlé*, ainsi qu'une inscription rappelant le séjour du grand écrivain dont l'œuvre avait tant ému l'Alsace et porté à la captive le baiser de la France. Deux localités seulement, si je ne fais erreur, partagent, avec la ferme des Oberlé, l'honneur de commémorer un événement fictif assez marquant pour être promu à la dignité de fait authentique : l'un est le cachot que n'habita pas Edmond Dantès au château d'If ; l'autre est le tombeau d'Ophélie, qu'on voit non loin d'Elseneur, au bord du lac d'Esrom, où ne s'est pas noyée la fiancée d'Hamlet.

Bazin historien

Ses œuvres.

Serait-ce du rappel des soirées du Pâtys et des réminiscences du grand-père Nicolas, le fils du chouan, que Bazin tenait son manifeste penchant pour l'histoire ? Il devait y céder assez tard, et cette nouvelle étape témoigne des infinies ressources de son esprit. Dans ces passagères infidélités au roman, il met en œuvre son goût inné de la documentation, questionne, fouille les textes, collige les références les plus sûres ; un chartiste ne serait pas plus scrupuleux. Pour relater *la Vie de Charles de Foucauld*, l'ermite du Sahara, il ira jusqu'au Maroc et jusqu'au désert, afin d'être certain que rien ne lui échappe de l'extraordinaire odyssée de son nomade et saint héros. Même rigorisme pour son *Pie X*, qu'il écrira à l'ombre du Vatican, parmi les intimes du grand pontife, et pour *l'Enseigne de vaisseau Paul Henry*, dont le journal et la correspondance lui ont révélé l'héroïque sacrifice, et aussi pour *la Vie du duc de Nemours*, publiée en 1901, et encore pour *le Monastère des Oiseaux*, précieuse chronique d'un célèbre couvent parisien.

Cette trop brève nomenclature ne doit pas omettre un petit livre moins connu peut-être, consacré par Bazin à l'étude des œuvres, bien oubliées,

du P. de Closrivière, un enthousiaste de l'apostolat, qui, en pleine Terreur, jugeant le moment propice pour reconstituer la Compagnie de Jésus, dissoute depuis trente ans, vient à Paris, et, au fond d'une cache, puis d'une cellule de la prison du Temple, célèbre la messe, dirige les consciences, conseille les hésitants, réconforte les timides et déconcerte jusqu'aux bourreaux par sa magnifique insouciance du danger.

Le patriote

Nouvelles œuvres inspirées par la joie de la victoire.

Pendant la grande guerre, qui l'atteint dans ses plus proches affections, Bazin s'opiniâtre à ne point douter de la victoire : « Dieu, écrit-il, s'est interdit de laisser périr la France, puisqu'il n'a préparé aucune nation qui puisse la remplacer. » La France, c'est son grand amour, son culte : il la vénère à l'égal d'une sainte femme « trop souvent mal mariée ». Il dit encore d'elle : « Les meilleurs ne la connaissent pas tout de suite : il ne suffit pas de l'avoir aperçue de loin ; il faut l'avoir vue souffrir, donner et prier... avec ce grand air qu'elle a dans l'épreuve. » Les pages que lui ont dictées ses patriotiques angoisses seront précieuses aux futurs historiens de ces temps tragiques. J'en voudrais détacher un épisode qu'il notait, lors de son voyage en Lorraine délivrée, d'après des témoins oculaires, de ceux qu'il savait si bien mettre en confiance et si adroitement interroger. C'est en 1918. L'empereur allemand possède, à quatre lieues de Metz, un petit château où il n'a point paru depuis huit ans. Le 23 septembre, il y arrive en train spécial, sans être attendu : il entre dans le château, y reste un quart d'heure à peine, le temps de choisir ce qu'il veut emporter. Dès le lendemain, huit serviteurs de sa maison détachent les tentures, dépendent les lustres, entassent les meubles dans des fourgons. Des Lorrains, dissimulés dans les massifs du parc, assistent à l'emballage, le cœur réjoui : « Il déménage ! Bon voyage ! » Tel fut le premier pronostic de la libération prochaine.

Un mois plus tard, on revoit le souverain ; il passe une revue à Vatimont, près de Saint-Avold ; les soldats sont alignés le long des rues et sur la place. L'empereur paraît : il est flanqué étroitement, botte à botte, de colosses en uniforme feldgrau ; il est sombre, il est voûté, il passe dans le silence. Et les habitants du village, qui guettent derrière leurs persiennes, aperçoivent que les troupes sont sans armes : pas un fusil, pas un revolver ; on a eu peur d'un mauvais coup ! Guillaume n'est plus sûr de rien, si ce n'est du désastre.

Il semble que la revanche, si attendue et si chèrement acquise, eut pour effet, sur l'âme affective et impressionnable de René Bazin, un apaisement heureux, un redoublement de confiance dans les destins de notre patrie, que, en dépit des dépravateurs, « Dieu sauve tout le temps ». C'est la période des *Nouveaux Oberlé*, des *Contes du Triolet*, de *Il était quatre petits enfants*, de *la Douce France*, de *Paysages et pays d'Anjou*, ouvrages imprégnés de sérénité, mais dont l'auteur n'abdique rien de ses espérances et de ses opinions. Ayant conquis l'admiration d'une innombrable élite, il se retirait avec bonheur dans son domaine angevin des Rangeardières, où il succédait, depuis 1902, à la mère de Mme René Bazin. C'est une pittoresque et confortable gentilhommière, située à une lieue d'Angers, et qui fut, aux jours romantiques, la propriété de Louis Pavie, père de Victor et de Théodore Pavie, où fréquentèrent David d'Angers, Paul Foucher, Mme Victor Hugo et sa fille Léopoldine, Sainte-Beuve, presque une demeure historique : René Bazin se montrait là aussi simple, aussi accueillant que l'avait été naguère le jeune professeur de droit criminel de la Faculté catholique d'Angers.

Le grand jardin des Rangeardières était « tout fleuri de roses et d'enfants ». Quand le père de famille revenait de ses voyages, la maisonnée était en joie. Pour fêter l'un de ces retours, l'aînée de ses filles, Elisabeth — celle qui devait être Mme Sainte-Marie-Perrin, l'auteur de *Paysages* et des *Pèlerins d'Emmaüs*, de *Sainte Colette de Corbie*, de *Pauline Jaricot*, — composa une comédie intime dont ses sœurs Jeanne, Marie, Geneviève, Germaine, Françoise, tenaient les divers rôles, figurant les personnages de Stéphanette, de la tante Giron, de Mme Corentine, de la Rousille, l'héroïne de *la Terre qui meurt*, d'Odile, l'Alsacienne, de Jean Oberlé, et d'Henriette, la sage ouvrière de *Toute son âme*. La pièce avait pour titre *les Autres filles de papa*.

Le chrétien

Son dernier livre : « Magnificat ».

« Suprême affirmation des fermes croyances de toute son existence. »

Quand Bazin rentrait dans son manoir des Rangeardières, aux belles ombres, rapportant sa moisson de notes et d'impressions nouvelles, il y reprenait son labeur sans relâche. En 1929 on avait célébré, le 25 juin, le vingt-cinquième anniversaire de son élection à l'Académie, et, ce jour-là, il avait dit au directeur de la *Revue* : « Je travaille pour vous », ajoutant, avec un sourire — et un soupir : — « Ce sera mon dernier roman. » Le livre qu'il préparait, c'était *Magnificat*, la plus chaleureuse, la plus haute et la plus magistralement conçue de ses œuvres. Cette fois, ce n'était plus la voix de la France réclamant comme sien un enfant d'Alsace, mais une voix bien autrement impérieuse, celle de Dieu, appelant un paysan breton, un petit gars de ferme, un toucheur de bœufs, Gildas Maguern.

Dès sa dixième année il a entendu pour la première fois l'ordre divin : « Tu seras mon prêtre » ; et Gildas grandit, harcelé par cette pensée ; mais ce n'est qu'un rêve, un rêve irréalisable : pour recevoir les ordres sacrés, il faut savoir le latin et bien d'autres choses, et Gildas peut à peine lire et écrire ; le père Maguern ne consentira jamais, d'ailleurs, à se séparer de lui et à payer sa pension dans un séminaire. Pourtant, la voix commande toujours et Gildas, déjà, ne s'appartient plus. Les péripéties de cette vocation forment la trame d'une pathétique action. Gildas est aimé d'une jolie fille qui lui est promise ; il subira, la guerre venue, la rude épreuve de la tranchée ; de retour en Bretagne, il sera reçu, par charité, au collège ecclésiastique de Châtillon-sur-Sèvre, puis au séminaire, et, après quatre ans d'études, il reviendra pour quelques jours à la ferme paternelle, vêtu de sa première soutane. Au souper du soir, le père, jusqu'alors inflexible, enfin éclairé, lui tendra la main, et se levant du haut bout de la table, dira : « Prends ma place maintenant, Gildas, comme si tu étais le recteur de chez nous, et donne-moi la tienne. »

« Il n'y a pas de mort, il y a deux vies. »

Le pressentiment de René Bazin ne le trompait pas : ce fut là son dernier livre, la suprême affirmation des fermes croyances de toute son existence. Il allait vivre encore une année, depuis longtemps préparé à la pensée du départ : dans son admirable sécurité de grand chrétien, « il n'y a pas de mort, disait-il, il y a deux vies. » Il avait souvent à l'esprit le mot de son ami Daudet, qui, parvenu à cette heure après laquelle il n'y a plus d'heures, lui avait adressé cet adieu souriant : « Je vais voir de bien belles choses ! »

René Bazin rendit l'âme vers la fin d'un jour d'été, aux feux de ces crépuscules radieux que ses yeux avaient tant admirés : il expira, certain que sa foi ne l'avait pas trompé et que ses espoirs ne seraient point déçus. *Magnificat !*

G. Lenotre.

II — Notes documentaires

L'HOMME ET L'ŒUVRE

Le 20 juillet 1932 mourait à Paris le grand écrivain catholique René Bazin. Cette mort enlevait aux lettres françaises « une de ses gloires les plus pures et au catholicisme l'un de ses plus nobles serviteurs » (1).

Notice biographique

René-François-Nicolas-Marie Bazin est né à Angers le 26 décembre 1853. Il descendait par son père d'une vieille famille angevine, tandis que par sa mère il avait des attaches parisiennes.

Ses origines familiales.

René Bazin, dans une note qu'il adressait à M. Claude Barjac, a lui-même fourni les renseignements les plus précis sur ses ancêtres ; nous les reproduisons d'après *l'Ordre* du 23. 7. 1932 :

Par mes parents du côté paternel, j'appartiens à la Vendée militaire. Mon trisaïeul, Louis Bazin, né vers 1725, était feudiste et huissier près le grenier à sel de Vihiers. Mon bisaïeul, Nicolas Bazin (1754-1830), régisseur des biens du comte de Colbert, au château de Maulévrier, partit avec Stofflet, garde-chasse au même château, et fit, en qualité de lieutenant de Stofflet, la grande guerre de 1793 à 1800. J'ai son portrait, un très beau pastel, une tête ferme, aux yeux clairs. Après la Révolution, il devint greffier à Segré.

Mon grand-père, son fils, fut également greffier et vint s'établir à Angers. Il avait travaillé, dans sa jeunesse, dans l'atelier de Coignet, et possédait, malgré son peu de fortune, une centaine de tableaux, achetés un à un, et au milieu desquels il vivait (2).

(1) Jean Guiraud, *Croix* (22. 7. 1932).

(2) *Le portrait inachevé*, tel est le titre d'un conte en vers que René Bazin, tout au début de sa carrière littéraire, consacra à la mémoire de ces ancêtres paternels. Voici quelques quatrains :

. . . .

Nos aïeux étaient, j'imagine,
Gens de charrue et de fuseau ;

Ils avaient une vie honnête,
Beaucoup d'enfants et peu de biens,
Chômaient gaiement les jours de fête,
Mouraient comme de bons chrétiens.

. . . .

Un jour l'un d'eux quitta la terre ;
Il devint feudiste et savant.
Quel motif eut-il de le faire ?
Hélas ! nous en manquons souvent.

. . . .

Son fils combattit en Vendée,
Où les vaincus furent si grands
Que l'histoire s'est demandé
Comment choisir entre leurs rangs.

Parmi ceux qu'elle immortalise,
Notre aïeul ne fut pas compté,
Mais comme il défendait l'Eglise,
Je tiens au nom qu'il a porté.

Il eut pour fils notre grand-père,
Qui fut peintre et qui fut chasseur,
Qui fut une âme simple et fière.

. . . .

Mon père était avocat. Il débuta très brillamment, puis, après la trentaine, chargé de famille, il quitta le barreau pour diriger une maison de commerce en gros (toiles et soieries), qu'un de ses parents offrait de lui céder.

Du côté maternel, une branche est intéressante, celle qui a vécu à Paris, et qui prouve que les situations élevées pouvaient être conquises, même avant 1789, par des gens sans naissance, mais laborieux et énergiques.

Mon trisaïeul, Marin Chéron, fils d'un artisan de Châteaufort, près Versailles, naît en 1715. Simple journalier d'abord dans les forêts, il s'élève rapidement, devient planteur en chef des forêts du roi, à Saint-Germain-en-Laye, et épouse Mlle Le Fradde, en 1742. Il eut d'elle 14 enfants et mourut en 1783.

Mon bisaïeul, François Chéron, journaliste royaliste à Paris, sous la Révolution, condamné à mort, ne quitta pas la France. Il fut, sous la Restauration, commissaire du roi près le Théâtre-Français, pendant dix ans. Son nom est gravé parmi ceux de ses confrères (et des administrateurs qui succédèrent aux commissaires royaux) au foyer du Théâtre-Français. Il a écrit beaucoup d'articles de critique et plusieurs pièces de théâtre, dont une *Du haut cours ou Le Contrat d'union* (avec Picart), fut très connue jadis.

Ma grand'mère, sa fille et ma mère, alors toute jeune, vinrent habiter Angers, quittant Paris, où mon grand-père maternel avait fait sa fortune. Mon père connut alors la petite-fille de François Chéron et l'épousa.

Jeunesse et études.

L'enfant est placé dans le pensionnat Marquié, rue Tarin, à Angers, d'où il suit les cours du lycée. Il fera là sa 8e et sa 7e.

Mais le petit René est de constitution chétive. « Il est charmant, cet enfant, disait Mme de Marquié ; malheureusement, il ne vivra pas. » Cette bonne dame se trompait, fort heureusement — René Bazin devait atteindre l'âge de 79 ans ; — mais il est certain qu'à ce moment la santé de l'enfant inquiétait fort ses parents et ses proches.

Il est bientôt obligé d'abandonner ses études. Les médecins recommandent le repos et le grand air. On envoie le petit Bazin à la campagne.

Lui-même a écrit quelques lignes sur cette période de sa vie :

Mon enfance extrêmement délicate obligea mes parents à multiplier pour moi les vacances. Je passai des semaines, des mois, en toute saison, dans le Craonnais [à Marans, près de Segré], où mon père avait une terre d'héritage. C'est un pays que j'ai peint dans les premières pages de *Ma tante Giron.* Ni les lectures ni l'hérédité n'ont eu autant d'influence sur ma vocation pour les lettres que cette rencontre, en pleine adolescence, avec la grande campagne. (1)

(1) Note à M. Claude Barjac.

Et dans la préface des *Contes de bonne Perrette :*

Au lieu d'avoir pour horizon les murs d'une classe ou l'une cour, j'avais les bois, les prés, le ciel qui change avec les heures, et l'eau d'une mince rivière qui changeait avec lui. Mes amis s'appelaient le brouillard, le soleil, le crépuscule, où la peur vous suit dans votre ombre ; les fleurs, dont je savais les dynasties mieux que celles des rois d'Egypte ; les oiseaux, qui ont leur nom écrit dans le mouvement de leur vol ; les gens de la terre, qui sont des silencieux pleins de secrets. Je me rappelle qu'à certains jours mon âme débordait de joie et qu'elle était alors si légère qu'elle me paraissait prête à s'échapper et à se fondre dans l'espace.

C'est à ce moment, en effet, qu'il connut et aima la campagne.

La campagne, je l'ai connue à l'âge où les petits, qui seront toucheurs de bœufs, commencent à prendre l'aiguillon, portent la soupe aux hommes qui fauchent, et reviennent si fiers le soir, dans le silence des brumes tombantes, à califourchon sur la vieille jument blanche qui a l'air de les bercer. (1)

Au contact de la nature bienfaisante les forces lui sont revenues. Le jeune Bazin s'attelle de nouveau à l'étude du grec et du latin. Il entre au petit séminaire de Mongazon, dans sa ville natale ; c'est là qu'il achèvera ses « humanités ».

Le baccalauréat obtenu, il s'en va à Paris préparer la licence en droit (2), de 1872 à 1875. Il revient alors à Angers où Mgr Freppel a récemment ouvert la Faculté catholique. René Bazin y préparera son doctorat. Le 10 juillet 1877, il soutiendra brillamment sa thèse devant la Faculté de droit de Paris. Il sera le premier docteur sorti d'une Faculté catholique.

Les principales étapes de sa vie.

Il lui faut choisir une profession. Que va-t-il faire ?

Il prête le serment d'avocat devant la Cour d'Angers. Cependant, le barreau ne l'attirait pas : « Il n'avait ni le goût obstiné de la discussion ni le culte intermittent du bavardage. » (3)

L'évêque d'Angers, l'éloquent Mgr Freppel, a remarqué le jeune avocat. Il l'appelle et le charge du cours de droit criminel à la Faculté catholique. René Bazin occupera cette chaire pendant quarante et un ans.

Nous sommes alors en 1879.

Le jeune professeur acquiert aux portes de la ville natale un petit domaine romantique, les Rangeardières (4).

Bientôt, écrit M. Gaultier, au cœur du paysage qui avait baigné son enfance, le nouveau professeur s'installait dans un logis ancien où vivait le souvenir de Victor Hugo et de Sainte-Beuve, et, parmi les vieux arbres accoutumés à saluer les gloires littéraires, il commençait son apprentissage et s'efforçait d'écrire en prose.

Bazin débute dans les lettres en 1880 par une préface à une nouvelle édition des *Considérations sur la France*, de Joseph de Maistre. La même année, sous le pseudonyme de Jean Stret, il publie dans *le Correspondant* deux nouvelles en vers : *Dix sous* et *la Fille du sardinier*. En 1882, il fait paraître, avec préface et notes, une nouvelle édition des *Réflexions sur la Révolution française*, d'Ed. Burke.

Son premier roman, *Stéphanette*, date de 1883. Il parut en feuilleton, sous le pseudonyme de Bernard Seigny, dans *l'Union stéphanoise*, journal du comte de Chambord (1).

Dès lors, sa vie se confond avec son œuvre. Il écrit et il voyage.

En effet, René Bazin voyagea beaucoup.

Il parcourut la Bretagne et la Vendée, la Gascogne et la Provence. Planté lui fit, un soir, un toast qui le charma. « Buvez la mousse, cher Monsieur, c'est le meilleur de la vie. » Il but la mousse, mais refusa de prendre cette boutade pour un précepte. Il se promena à travers la Sicile et la Corse, l'Angleterre et la Syrie, la Hollande et le Piémont. Il goûta la beauté des nuits entre Malte et Syracuse et il admira les remparts sarrasins « qui luisent dans les soirs chauds comme une améthyste taillée ». Ceux qui ne voyagent pas n'ont pas tant de songe que les autres, et les pèlerins qui s'aventurent sont comme les poètes de la mer ; ils ressemblent à des plongeurs « qui reviennent couverts de débris d'algues resplendissantes et ayant dans leurs mains fermées des perles qu'on ne voit pas toutes ». (2)

Il prend des notes, il observe. Il saisit les beautés des pays qu'il parcourt, il s'efforce de comprendre l'âme de ses habitants. Cela formera plus tard le cadre et le sujet de ses romans.

Ainsi, de ses voyages il rapporte plusieurs livres : *Sicile*, *Terre d'Espagne*, *En province*, *Les Italiens d'aujourd'hui*, etc.

En 1896, l'Académie lui décerne le prix Vitet ; fait chevalier de la Légion d'honneur en 1900, il est promu officier en 1918 (3) ; le 18 juin 1903, il est élu à l'Académie française en remplacement d'Ernest Legouvé (4) ; il y est reçu le jeudi 28 avril 1904, par Ferdinand Brunetière, qui prononce le discours d'usage ; grand-croix de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand en 1923, pour avoir, comme écrivain et comme publiciste chrétien, rendu les plus

---

(1) Préface de *En province.*

(2) Thèse pour la licence : 1° *Jus Romanum de acquirendo rerum dominio ;* 2° *Droit civil français, de la distinction des biens.*

(3) Jean Gaultier, *Correspondant* (25. 5. 1929).

(4) « C'est en 1902 que René Bazin devint propriétaire des Rangeardières, à la mort de Mme Bricard, sa belle-mère. Victor Pavie en avait été autrefois propriétaire et aimait à se promener sous la vieille charmille où Mme Victor Hugo, sa fille et Sainte-Beuve vinrent lui rendre visite. Sainte-Beuve y récita une poésie composée pour le mariage du jeune romantique, *A Victor Pavie, le soir de son mariage*, « si ému, raconte René Bazin dans *Paysages et pays d'Anjou*, qu'il prend une pêche d'un geste involontaire, la presse sur son cœur, et gâte son gilet à ramages dont il était si fier ». (Abel Moreau, *René Bazin et son œuvre romanesque*, p. 12.)

(1) Sur l'origine de ce roman, de son premier roman, voici quelques détails que nous empruntons à *la Vie catholique* du 25. 7. 1932 :

« Tout en professant son droit, il écrivait. Son oncle, Hervé Bazin, journaliste fort connu en province, ayant lu de ses vers dans une petite revue, l'invita à déjeuner un jour avec le directeur de *l'Union stéphanoise*. Ce fut à la demande de celui-ci que le jeune professeur de droit écrivit son premier roman, *Stéphanette*, cette œuvre fraîche et charmante inspirée par un épisode de la Terreur à Angers. »

(2) Jean Gaultier, *Correspondant* (25. 5. 29).

(3) « A la fin de sa vie, quelques amis de l'Académie font des démarches pour lui faire obtenir la cravate de commandeur. Il est rayé des tableaux de proposition parce que, dit-on, « il a fait trop de mal à l'école laïque. » Et lui de dire avec un sourire de joie : « C'est une promotion ! » (Abel Moreau, *René Bazin et son œuvre romanesque*, p. 16.)

(4) Il occupa le XXXe fauteuil qu'occupèrent successivement avant lui C. de La Chambre, 1634 ; Régnier-Desmarais, 1670 ; La Monnoye, 1713 ; P. de La Rivière, 1727 ; Hardion, 1730 ; Thomas, 1766 ; Comte de Guibert, 1786 ; Cambaçérès, 1803 ; Ancelot, 1841 ; Ernest Legouvé, 1855.

grands services à la cause catholique ; le 21 juin 1929, il fête son 25e anniversaire académique entouré de ses amis H. Bordeaux, François Saint-Maur, Oberkirch, G. Goyau, de Nalèche, Doumic, etc.

Le père de famille.

Le 18 avril 1876 — il n'était pas encore professeur — il épouse Mlle Aline Bricard. De ce mariage naquirent huit enfants, deux fils et six filles.

René Bazin fut le modèle des époux et des pères de famille.

Sur ce point, nous avons le témoignage précieux de son évêque, S. Exc. Mgr Rumeau :

Il ne tarda point à fonder un foyer en contractant une alliance dont on peut dire qu'elle fut ratifiée du ciel. Entre lui et son épouse, ce furent, du commencement à la fin, les liens les plus étroits, basés sur une estime réciproque, sur un amour idéal que consacrait l'amour de Dieu, et si du côté de la femme c'était une légitime fierté, du côté du mari c'était une confiance qui mettait tout en commun, tout, même l'inspiration de ses œuvres, même le jugement qu'il en voulait recueillir.

Père de huit enfants, il en connut toutes les tendresses, il en porta noblement toutes les responsabilités, et, de concert avec sa digne compagne, il forma sa famille comme il avait été formé lui-même.

Cet intérieur exemplaire ne fut pas exempt de soucis, de chagrins même ; quel est le foyer qui ne connaît pas l'épreuve ?

Les deux époux se fortifiaient l'un l'autre, puisant dans leur foi si vive le secret de « tout voir en Dieu et de tout vouloir comme Dieu ».

C'est avec cette même foi qu'ils firent le sacrifice de deux anges d'innocence et de piété, que le Seigneur daigna appeler à la vie religieuse. Ils avaient assez de sens chrétien pour dominer le brisement de leur cœur et pour regarder comme un honneur, mieux encore comme un bienfait, ce choix du ciel. N'était-ce pas la garantie des bénédictions que Dieu leur réservait, à eux et à leur famille ? (1)

Sur sa vie familiale nous avons lu un trait bien édifiant dans une publication intime de la Congrégation de l'Assomption. Le fait, raconté par un Père, remonte au mois d'avril 1915. Le voici :

René Bazin nous emmena le soir en sa maison près d'Angers. A 3 kilomètres de la ville, tout près de l'église de la paroisse, le domaine est ombragé, paisible et reposant. Le logis, de vieux style, a abrité jadis le poète Pavie, que vint visiter Sainte-Beuve avec les enfants de Victor Hugo. Mais les Rangeardières — c'est son nom — sont plus illustrées encore par le propriétaire actuel, qui se plaît à y travailler dans le calme de cette admirable nature.

Dès notre arrivée — il était près de 7 heures — et après avoir salué la famille, femme, filles et petits-enfants, un coup de cloche tinta discrètement.

— C'est la prière du soir, expliqua notre hôte, et nous la faisons en commun avec nos domestiques, avant le souper.

Nous tînmes à y assister, et ce fut une cérémonie familiale bien touchante.

Dans une petite salle du rez-de-chaussée, une statue de la Sainte Vierge était posée sur une crédence; entre des fleurs, deux cierges étaient allumés. La pièce se remplit bien vite, et le père de famille récita lui-même, et de mémoire, tout le texte de la prière du soir, et chacun répondait ; puis, le chapelet tout entier, avec l'indication des mystères à méditer ; enfin, les invocations pour la guerre posées par Mgr l'évêque d'Angers, parmi lesquelles je notai celle à Notre-Dame de Salut.

Ce fut simple, pieux, émouvant. Il paraît que cette coutume reprend çà et là, dans les meilleures contrées de l'Anjou et de la Vendée, où se trouvent des familles nombreuses et ferventes, dont la dignité de vie, l'honneur ancestral et la foi seraient, nous dit notre hôte, « plus admirables à contempler que tous les musées du monde » !

(1) Eloge funèbre prononcé par S. Exc. Mgr Rumeau aux funérailles de René Bazin, le 22. 7. 1932.

L'homme d'œuvre et l'homme d'action.

« René Bazin est moins connu comme homme d'œuvres que comme écrivain. Il était trop catholique cependant pour s'enfermer dans sa tour d'ivoire. » (1)

A Paris, il fut pendant dix ans président de la Corporation des publicistes chrétiens. Il en demeura le président d'honneur jusqu'à sa mort. Il témoigna toujours à cette association le dévouement le plus complet.

M. François Veuillot a rendu un juste hommage à son prédécesseur, dans *Vers l'avenir*, de Namur (9. 8. 1932) :

Il accepta la présidence [...] Ce fut un bonheur pour la corporation. Soit qu'il fallût lui indiquer des directions sûres aux tournants difficiles, soit que son activité spirituelle eût besoin d'une impulsion plus vive, soit enfin que des conseils ou des secours fussent nécessaires à quelques-uns de ses membres, il fut vraiment, pour elle, un président *consciencieux*. Et je mets dans ce mot, souvent galvaudé, toute sa valeur, qui est immense. Il suppose, en effet, que celui qui mérite un tel éloge apporta, dans l'accomplissement de sa tâche, le souci de la perfection et lorsqu'un tel souci s'accompagne, comme en René Bazin, des dons naturels les plus rares, il devient générateur de merveilles.

Avec le concours du R. P. Janvier, du chanoine Soulange-Bodin et du R. P. Léonce de Grandmaison, René Bazin créa en 1918 le Bureau catholique de presse et la revue *Les Nouvelles religieuses*.

Les buts de cette institution et de son organe étaient :

Donner à l'information religieuse, trop négligée, la place qui lui revient ;

Faire connaître aux honnêtes gens, hors de France, la vie intense de nos œuvres chrétiennes, et aux honnêtes gens de France les initiatives, éprouvées ou nouvelles, de nos frères les catholiques de l'étranger ;

Mettre les fidèles cultivés du monde entier au courant des actes du Pontife romain ;

Rédiger la chronique des Missions ;

Dégager de l'éphémère actualité quelques leçons de sagesse durable (2).

René Bazin fut président du Conseil de direction de la revue pendant cinq ans, jusqu'en 1923.

Il fit également partie du Conseil du Comité catholique de défense religieuse. Son nom figura dans de nombreux Comités d'honneur d'œuvres sociales. Il fut président de plusieurs sociétés pieuses.

Mais son activité se déploya principalement dans sa petite patrie.

(1) Geneviève Duhamelet, *René Bazin, romancier catholique et français*, p. 20.

(2) Cf. *D. C.*, t. 20, col. 685-691.

Il créa l'Association des anciens étudiants de l'Université catholique d'Angers.

Il demeura pendant plusieurs années administrateur de l'orphelinat municipal des filles de la ville d'Angers.

Pendant vingt-huit ans, il fut conseiller municipal de Saint-Barthélemy-d'Anjou. Il se présenta même à une élection au Conseil général. Mais il échoua.

Dans cette candidature, il ne faut voir aucune velléité de faire de la politique, mais seulement le désir de rendre service à ses concitoyens. C'est ce qui ressort très clairement de la proclamation qu'il adressait le 1er décembre 1919 aux électeurs du canton Nord-Ouest d'Angers :

CHERS CONCITOYENS,

Ma candidature ne se réclame d'aucun parti politique [...]

Nous suivrons ensemble, si vous le voulez, un programme de régionalisme éclairé et hardi. Tout ce qui pourra favoriser le progrès rural, les syndicats agricoles, les caisses de crédit, l'enseignement agricole à tous les dègrés, je le soutiendrai ; je demanderai la prompte remise en état de nos routes de terre et d'eau, l'amélioration des transports, une exploitation plus complète et moins lente de nos richesses minières. Je m'efforcerai, autant que ce sera en mon pouvoir, de libérer le commerce des entraves dans lesquelles le tient encore abusivement l'ingérence de l'Etat, d'établir quelque décentralisation économique, de préparer la représentation proportionnelle.

ELECTEURS,

J'ai toujours cherché, ç'a été le labeur de ma vie, à rendre plus général et plus fort le sens de la justice, l'amour de la patrie, le respect de la famille dont il y a en France de si parfaits modèles, le respect des âmes, qui ont besoin d'avoir une morale efficace et qui ont droit à la connaissance de la loi divine.

Ces mêmes principes, je les défendrai, s'il y a lieu, dans l'assemblée départementale. Respectueux des droits de tous, je veillerai à ce que l'équité soit observée, dans la répartition des secours, entre toutes les écoles, publiques ou libres, proportionnellement au nombre de leurs élèves.

Bien loin d'être insensible aux demandes légitimes des classes populaires, j'en recueillerai attentivement l'écho, je les soutiendrai d'un cœur fraternel, et je travaillerai à la solution des problèmes de l'habitation ouvrière, de l'assistance aux familles nombreuses, à la diffusion des institutions de prévoyance, à la défense des métiers, au développement pacifique du syndicalisme non politique, qui est la forme actuelle de l'affirmation des intérêts professionnels.

Surtout, je travaillerai à l'union des esprits, pour le bien de la France. Il faut en finir avec les discordes civiles ; il faut une France unie, laborieuse, sûre d'elle-même et de sa destinée. C'est à cette œuvre que je vous convie. Autant que je le pourrai, lorsque vous m'aurez élu, je me tiendrai en relations avec vous, et je puis vous dire que ma plus chère ambition sera d'augmenter, parmi vous, le nombre de mes amitiés.

RENÉ BAZIN (1).

Ses derniers moments. Sa mort chrétienne.

René Bazin s'est éteint doucement, après une longue maladie, le mercredi 20 juillet 1932, à 18 heures, entouré des siens, à son domicile parisien. Il avait 79 ans.

Depuis trois ans, après une intervention chirurgicale, il se sentait sérieusement atteint. Mais jamais, durant cette longue et cruelle maladie, on ne vit chez lui le moindre signe de découragement ou de peur. Avec une sérénité et une force d'âme admirable il s'était abandonné entre les mains de la divine Providence.

Cette résignation toute chrétienne, faite de noblesse et de simplicité, faisait l'admiration d'HENRY BORDEAUX, qui alla souvent visiter le malade.

Chaque fois, écrivait-il dans *le Figaro* du 21. 7. 1932, j'étais sorti de sa chambre avec ce sentiment de la grandeur qui nous vient du contact avec ce qui est ensemble simple, noble et beau. [...]

Je le regardais sur ce petit lit de fer amené dans le calme du cabinet de travail tapissé de livres, je le regardais avec ces yeux dévorants que l'on n'a que pour l'amour ou pour la mort. Le visage était aussi blanc que les draps du lit. Les traits amaigris avaient une pureté de médaille. Il parlait de toutes choses avec détachement. Il avait renoncé à vivre, et même à écrire. Je l'aurais senti loin de nous, et déjà sur le seuil d'une autre demeure, si de sa main trop blanche il n'eût cherché, sur la table voisine, une cigarette et une allumette. Il y avait donc, sur terre, un tout petit agrément qui le retenait encore. Il goûtait encore un plaisir. J'avoue que j'en fus content. Un excès de perfection nous décourage. Ne faut-il pas que notre humanité demeure accessible ? Et je suivais du regard cette fumée qui montait du lit de mort, non comme une prière d'agonie, mais comme une frêle spirale à peine matérielle, déjà désagrégée et spiritualisée, et suspendue entre notre ombre et cette lumière inconnue qui, pour lui, était éclatante.

A la première visite, Bazin avait dit à son confrère de l'Académie : « Je ne sais si je guérirai. Mais je fais comme si je ne devais pas guérir, et je me prépare à la mort. »

Les dernières notes de son journal montrent bien cette suave résignation.

Pas de défaillance, écrivait-il, pas de désespoir, pas de dégoût de la vie, parce qu'elle fut digne ; pas de peur de la mort, car la mort ne finit que la peine de vivre... Quand on vieillit, tout s'en va, mais Dieu vient... Je voudrais vivre dans un pays où il n'y aurait pas d'ennemis de Jésus-Christ. La parole sans voix m'a répondu : « Tu y vas. » (1)

Il se préparait à la mort... Chaque matin, pendant les six ou sept derniers mois de sa vie, il reçut la sainte communion. Il demanda lui-même l'Extrême-onction, et, l'ayant reçue en pleine lucidité, il se contenta de dire : « J'accepte ce que Dieu voudra. » L'avant-veille de sa mort, tandis qu'on lui proposait de réciter les prières des agonisants, il murmura distinctement son cantique préféré, le *Magnificat*.

Si, au moment même où les siens agenouillés au pied de son lit allaient commencer les prières de l'agonie, il a lui-même récité le *Magnificat*, c'est parce qu'il avait confiance qu'après avoir servi Dieu toute sa vie il quittait la terre pour le ciel (2).

De Paris, le corps fut ramené aux Rangeardières pour être inhumé dans le petit cimetière de Saint-Barthélemy d'Anjou.

Une croix toute simple orne son tombeau avec cette seule inscription : « René Bazin, de l'Académie française. 1853-1932. Je crois de tout mon esprit, de tout mon cœur, toute la vérité catholique. »

---

(1) *Les Nouvelles religieuses*, 15. 12. 1919.

(1) Cité par ABEL MOREAU, *René Bazin et son œuvre romanesque*, p. 17.

(2) JEAN GUIRAUD, *Croix* (22. 7. 1932).

Quelques souvenirs sur Bazin

Bazin au Congrès eucharistique de Lourdes (juillet 1914).

De M. René Gaell, dans la *Semaine religieuse de Tarbes* (19. 8. 1932) :

Sans doute, l'illustre écrivain, à l'âme si éprise des beautés du catholicisme, est-il venu souvent prier à la Grotte, enveloppé de cet incognito dont sa modestie ne cessait de se voiler. En tout cas, il dut céder un jour à l'attrait du sanctuaire, devenu plus que jamais le centre des triomphes eucharistiques, lors du Congrès eucharistique international de 1914. Tous les témoins d'alors ont encore présente à la mémoire une séance solennelle tenue au Rosaire, sous la présidence du cardinal Granito di Belmonte. On y devait traiter de « l'Eucharistie dans la vie sociale ».

Le rapporteur, après un magnifique exposé de ce point de doctrine, acheva son étude en citant l'admirable phrase qui termine *le Blé qui lève*, où le célèbre romancier chrétien évoque le cortège des siècles et des âmes acclamant l'unique Sauveur des sociétés : Notre-Seigneur Jésus-Christ (1). En prononçant ces mots, l'orateur se tourna vers Bazin, le désignant par le geste à l'admiration reconnaissante de l'immense assemblée. Ce furent alors des applaudissements interminables. Confondu de cet honneur qui étonnait sa modestie, il se contenta de montrer le tabernacle, indiquant ainsi qu'il renvoyait au Christ toute la gloire de cette ovation triomphale. Mais l'émotion fût à son comble lorsque, sollicité de parler à l'auditoire qui ne cessait de l'acclamer, René Bazin fit signe qu'il garderait le silence. On comprit le motif de cette abstention. Son regard était embué de larmes, hommage suprême de son grand cœur à Dieu qui lui avait inspiré des accents sublimes pour célébrer sa royauté sur le monde.

Bazin, pèlerin de Paray-le-Monial.

De M. l'abbé L. Bonnamour, dans la *Semaine religieuse d'Autun* (10. 9. 1932) :

J'eus l'honneur d'accueillir René Bazin à Paray-le-Monial le 25 août 1926. Les *Davidées*, dont je prêchais alors la retraite annuelle, s'autorisant de leur titre de « filleules », l'avaient invité, avec instance cordiale, à leur prouver qu'il était vraiment leur « parrain », en leur accordant la faveur d'une conférence. Et l'auteur de *Davidée Birot*, en vrai parrain, avait répondu à l'invitation. Ainsi je bénéficiais de l'occasion, toujours rare, de passer tout un jour avec un maître, au contact d'une âme admirable, et qui se révéla avec cette simplicité délicieuse qui est un des signes les plus sûrs de la supériorité.

René Bazin voulut communier avec ses filleules, dans la chapelle du Cénacle. Je le vois encore agenouillé au milieu d'elles, le buste bien droit, les bras croisés, la tête haute sans orgueil, et si remarquablement recueilli. « Que c'est beau, me confia-t-il après la messe, toutes ces femmes et ces jeunes filles qui jouent si bravement leur avenir en affirmant leur foi !... Je ne puis vous dire combien je suis ému de ce spectacle. » Et de grosses larmes roulèrent sur ses joues.

(1) C'est également à ce livre que faisait allusion S. Em. le cardinal Pacelli, légat pontifical au triduum de Lourdes, quand il déclarait le 15 avril 1935 : « Ce triduum sera comme le sommet de l'œuvre de l'Immaculée à Lourdes : elle avait amené à l'Hostie — à cette Hostie dont votre René Bazin, en un de ses plus beaux livres, montre la gloire s'irradiant toujours davantage sur le monde, — elle avait amené à l'Hostie les foules qui venaient à elle. » (Cf. *Documentation Catholique*, t. 33, col. 1185.)

Nous nous rendîmes à la chapelle de la Visitation. Arrivé au chœur, au pied de l'autel des apparitions, il murmura : « C'est là... » Et il s'attarda quelques instants à une profonde méditation, son beau regard fixé sur le tabernacle. Puis, après une prière devant la châsse, il admira le beau travail d'orfèvrerie, son symbolisme, le fini des détails ; et il contempla longuement le visage de cire l'effigie qui recouvre les ossements de sainte Marguerite-Marie : « Voyez, dit-il, comme elle repose bien dans la paix de son extase !... »

Il tint à se présenter au monastère pour solliciter les pieux suffrages des Visitandines. « ... Vous voudrez bien prier à toutes ces intentions. Et aussi vous prierez beaucoup pour moi. Bientôt je vais rendre mes comptes à Dieu, et elle est si lourde la responsabilité d'un écrivain !... »

Hors du parloir, sur ce même thème, se poursuivit notre conversation. Et c'est alors surtout que je sentis combien cette âme vivait doucement obsédée de la pensée de l'au-delà, se tenait sous l'influence de l'esprit surnaturel, et portait en elle, comme un généreux tourment, l'incessante préoccupation de l'apostolat, des âmes à gagner à la lumière, à toutes les nobles causes. Il est des hommes qui ne ressemblent pas à leur œuvre d'écrivains : celui-ci est solennel ou prétentieux, et ses livres sont charmants de grâce enjouée et de simplicité ; cet autre est marqué au visage d'une angoisse, et ses pièces déchaînent le fou rire. En René Bazin, l'homme et l'œuvre se ressemblaient exactement, et si bien que les mêmes mots de la critique élogieuse conviennent à l'un et à l'autre : élégance sans recherche, haute distinction faite surtout de bonté, force contenue qui émeut et s'impose...

Comme nous nous éloignions de la chapelle, un passant aux vêtements sordides, en nous croisant, fixa sur René Bazin un regard haineux. « Vous avez observé, me dit-il, de quels yeux féroces ce pauvre homme m'a dévisagé ?... » Et, avec un accent de profonde tristesse, il ajouta : « Qu'est-ce que je lui ai fait, à ce malheureux ?... Pourquoi m'en veut-il ?... Si vous saviez combien cette haine me fait mal, combien elle me fait pitié !... Moi qui les ai toujours tant aimés, tous ces pauvres gens !... »

René Bazin, candidat à l'Académie française. Sa visite au cardinal Perraud.

M. l'abbé Bonnamour rapporte encore le récit que lui fit René Bazin de sa candidature à l'Académie française, et surtout de sa visite au cardinal Perraud, membre de l'Académie.

Le voici :

J'osai l'inviter à partager le déjeuner de la Communauté des Chapelains, tout en lui faisant connaître qu'un de ses confrères de l'Académie, Mgr Baudrillart, avait bien voulu, en 1923, nous honorer d'un séjour à la Résidence. Avec le plus aimable empressement, il accepta et nous offrit le régal d'une conversation du plus vif intérêt, où se mêlèrent les confidences sur ses voyages et son œuvre, les traits jolis ou émouvants, et surtout le récit de sa première entrevue avec le cardinal Perraud.

Il faut dire que nous avions évoqué la noble figure de notre illustre évêque, rappelé que la maison des Chapelains avait été fondée par lui, et appris ainsi à notre hôte qu'il se trouvait être reçu, en quelque sorte, chez un confrère.

René Bazin nous rapporta donc ce que fut sa visite au prince de l'Eglise, membre de l'Académie française. C'est à Paris qu'il l'avait rejoint, au début de l'année 1903, autant que je puis me souvenir. Il se présenta lui-même. Il expliqua comment et pourquoi, professeur de droit aux Facultés libres d'Angers, il avait cédé aux suggestions, sans doute trop bienveillantes, de nombreux amis, et se portait candidat à l'Académie...

Le cardinal, qui ne pêchait pas par exubérance, comme hacun sait, avait accueilli le visiteur sans prononcer une eule parole, et c'est de même qu'il répondit à cette pré-entation.

Le candidat, encore que déconcerté un peu par cette éception plutôt étrange et froide, poursuivit bravement : « Eminence, si ma candidature aboutit à un succès, honneur, par delà ma personne, ira à notre enseignement upérieur catholique. C'est d'ailleurs cette pensée qui m'a écidé à tenter cette démarche, et je voudrais bien qu'elle e fût pas indiscrète. »

Le cardinal fixa sur son visiteur un long regard pro-ond, intimidant, et resta parfaitement silencieux et impé-étrable. Il se contenta d'incliner la tête gravement d'une ertaine manière qui semblait signifier : « Bien ! ».

René Bazin, assez peu encouragé par ce langage muet, prolonger son monologue et sa visite, ajouta, pour onclure : « Je me permets donc, Eminence, de confier votre très obligeante bonté la candidature du profes-eur de nos Facultés catholiques... »

Le candidat espérait qu'au moins, à ce moment, le ardinal prononcerait une parole, un mot d'encourage-ent, quelque chose comme : « Je m'intéresse beaucoup la cause de notre haut enseignement », ou encore : Mon dévouement vous est acquis... » Mais non, tou-ours le même silence aussi glacial et le même regard ui ne l'était pas moins. Toutefois, le grand visage pâle, scétique, s'inclina de nouveau et sembla dire encore : Bien ! »

René Bazin se leva ; le cardinal, lentement, fit de ême, l'accompagna et lui serra la main. La vénérable ête, coiffée de la petite calotte rouge, s'inclina légère-ent une troisième fois, et ce fut tout. La porte s'était efermée sur le prince de l'Eglise, membre de l'Académie rançaise, et le candidat, bien perplexe sur le résultat de sa émarche, qui n'avait pas dû plaire, était dans l'impossi-ilité absolue de dire ce qu'était la voix de Son Eminence.

De longs mois s'étaient écoulés. Un jour, à Paris, René azin rencontra M. X..., membre de l'Académie, qui aborda et lui dit joyeusement : « Eh bien ! croyez-moi, her Monsieur Bazin, vous avez lieu d'être content : vous llez à un succès. Une seule inquiétude : un confrère ppuie votre candidature, mène campagne en votre faveur 'une manière qui me semble un peu intempestive, et 'ai peur que cela ne vous nuise un peu.

— Un confrère ?... Je pourrais savoir ?...

— Voyons, franchement, vous ne pouvez ne pas savoir... . Em. le cardinal Perraud.

— S. Em. le cardinal Perraud !... Eh bien ! je puis ous affirmer, sur mon honneur, que jamais je ne m'en erais douté.

L'académicien dans son village.

De M. ABEL MOREAU, *René Bazin et son œuvre omanesque*, p. 16 :

J'ai parlé de lui avec des châtelains et avec des aysans, avec des cabaretiers et avec des prêtres. Tous antaient la qualité de son cœur. Le châtelain me disait : Vous ne sauriez croire, Monsieur, à quel point il aimait es gens d'ici. Quand il a été élu académicien, on était avi, vous pensez bien. Il voulait remercier ses com-atriotes de leurs félicitations. Il est venu me voir et 'a dit : « Qu'est-ce que vous en pensez ? Si je venais la grande fête de la boule en académicien, est-ce que a leur ferait plaisir ? » C'est drôle, n'est-ce pas ? Ail-eurs, c'eût peut-être passé pour un enfantillage ; ici, cela eur alla droit au cœur. Il fallait le voir, il était aussi son aise qu'à l'Académie. Je me souviens qu'à un oment il y avait discussion sur un coup douteux. Quelle tait la boule le plus près du but ? Bazin s'approcha, ira tranquillement son épée et mesura. Voilà de ses élicatesses. »

Et un menuisier du village, sachant que je préparais un travail sur lui, ne trouvait pas autre chose à me dire avec une gravité tendre : « Ah ! Monsieur, par le fait, c'était un ami pour moi... »

René Bazin et Guillaume II.

De M. JEAN GAULTIER, dans *le Correspondant* (25. 5. 1929) :

En 1898, *le Figaro* envoyait l'écrivain suivre en Palestine le voyage de l'empereur d'Allemagne. René Bazin put contempler longuement le visage de Guillaume II. Il était habitué à deviner les âmes derrière les masques ; il fut effrayé et il le dit. Les diplomates contestèrent sans doute ce jugement d'un romancier, mais sous la clarté brutale de l'Orient le chroniqueur avait vu juste et son témoignage subsiste.

« Royaliste depuis toujours. »

M. JEAN BRUCHESI, dans *la Presse* de Montréal — article reproduit dans *la Croix* du 31. 8. 1932, — donne le récit d'une visite qu'il fit à Bazin dans sa propriété des Rangeardières :

[...] Sur la route qui court au sud d'Angers, mais cachée derrière un rang de beaux tilleuls, la maison est là, solide sur sa base, vieille de deux siècles tout près, encadrée de fougères et de roses. Elle appartint d'abord au romantique Victor Pavie. Sainte-Beuve l'a célébrée en vers ; Lamartine et Victor Hugo ont goûté le calme et la fraîcheur de son jardin.

Oui ! N'en déplaise à ceux qui s'offusquent de telles évocations, c'est là que je revois René Bazin, dans ce cadre intime, familial, à quelques centaines de mètres du petit village de Saint-Barthélemy, dont le romancier était l'un des conseillers municipaux. Je l'y retrouve à sa table de travail, devant un beau portrait du duc d'Orléans ; et le petit-fils du commissaire du roi, le descendant de cet autre qui fut contrôleur des fermes de Louis XIV, de me dire : « Je suis royaliste depuis toujours ! » Puis, désignant le portrait : « Regardez cette tête ! Quelle différence avec toutes les têtes qui nous gouvernent aujourd'hui ! » Et, la longue conversation achevée, au cours de laquelle je ne me lassais pas d'écouter, nous nous en allions par les champs voir le « blé qui lève », non sans avoir vidé un verre de ce vin d'Anjou, limpide et brillant. [...]

Une prière pour Bazin.

Voici le dialogue que rapporte Mme GENEVIÈVE DUHAMELET dans *la Vie Catholique* (30. 7. 1932) :

Il y a quelques années, j'avais la joie de rencontrer René Bazin et de lui dire, avec une respectueuse gratitude, tout le bien que faisait son œuvre.

— Oh ! me dit-il, en me fixant de son œil bleu si pénétrant et si pur, quand on arrive à mon âge, on a besoin de se dire cela. Si je n'avais derrière moi qu'une œuvre mauvaise ou simplement indifférente, comme j'aurais peur !...

Et comme je lui répétais combien les jeunes filles dont je m'occupais aimaient ses livres, il ajouta :

— Que chacune d'elles, que chacun de mes lecteurs dise un *Ave Maria* pour moi quand je n'y serai plus, et je serai récompensé. Dites-le.

Il préparait un roman sur les Jocistes.

De M. FRANÇOIS VEUILLOT, dans *Vers l'avenir*, de Namur (9. 8. 1932) :

[...] L'écrivain qui, dans la diminution de ses forces physiques, sentait fleurir encore et bouillonner son intel-

ligence, me confia qu'il se documentait pour un nouveau roman : un roman qui eût saisi la question ouvrière, telle qu'elle se présente aujourd'hui pour les catholiques et chez les catholiques. Il était particulièrement ravi et enthousiasmé des *Jocistes ;* il discernait en eux de la chevalerie. Un trait qu'il me conta eût, sans doute, enrichi cet ouvrage. Un jeune ouvrier apôtre avait la douleur de voir son père enlisé dans les préventions anticléricales ; or, chez ce père libre penseur, le jeune homme, ayant voulu se fiancer à une compagne de travail dont la ferveur et la foi s'accordaient aux siennes, déchaîna une recrudescence de fureur et de blasphème ; il essaya bien quelque temps de lutter contre cette colère impie, mais, impuissant à l'apaiser, la mort dans l'âme, il rompit ses fiançailles : « Je renonce à mon amour, déclara-t-il avec simplicité, car je ne veux pas être, même involontairement, l'occasion d'insulte à mon Seigneur Jésus-Christ ! »

« Mon Seigneur Jésus-Christ ! », me répétait René Bazin, « que c'est donc beau ! » Et, tandis que ses lèvres accentuaient le nom divin avec une sorte de tendresse adoratrice, son visage en recevait comme un rayonnement. Je le reverrai toujours dans cette lumière !...

Portrait et caractère

Radieuse sérénité.

De M. André Rousseaux, dans *le Figaro* (8. 8. 1932) :

[...] Ceux qui ont connu René Bazin ne peuvent pas séparer son œuvre lumineuse de son visage, où la lumière de l'âme éclairait tant de finesse et d'aménité. La délicatesse des traits, le nez mince, la moustache effilée et la taille gracile qu'il avait, composaient cette aristocratique figure, où la distinction savait s'allier à une charmeuse gentillesse. Surtout, on éprouvait en sa présence un réconfort très rare : celui qui peut émaner, comme une irradiation, d'un homme dont la vie n'a jamais dévié de la droite ligne. M. François Mauriac, qui a tracé l'un des meilleurs portraits que nous ayons de René Bazin, insiste justement sur cette beauté limpide d'une existence qui n'a même pas eu à éviter les orages, car il semble qu'elle n'était pas faite pour savoir voir ce que c'était. Tous les propos et tous les gestes de René Bazin exprimaient cette radieuse sérénité. Et l'on n'avait qu'à considérer un instant son regard pur pour discerner que la source de cette paix merveilleuse était placée très haut. [...]

De M. François Mauriac (1) :

La vie de René Bazin éclaire son œuvre. Adolescent, il n'est pas parti comme tant de jeunes ambitieux à la conquête de Paris. Sa jeunesse ne fut pas un « ténébreux orage » ; son printemps ne fut pas, comme tant d'autres, « trempé de boue ». Rien de moins romantique, semble-t-il, que son entrée dans la vie.

Cet arrière-petit-fils d'un lieutenant de Stofflet, ce petit-fils d'un élève de Léon Cogniet, et qui peignait lui-même à ses heures libres, passa du lycée d'Angers au petit séminaire de Mongazon. Docteur en droit, professeur de droit criminel, il entrait dans une sage carrière, sans songer à courir après le succès ; et ce fut le succès qui le vint chercher. Dans de telles maisons, peuplées d'enfants où le père, pasteur domestique, parle au nom de Dieu, aucune œuvre ne saurait naître que sanctifiée.

De M. Henry Bidou, dans *le Journal des Débats* (22. 7. 1932) :

[...] Dans la mémoire de ceux qui l'ont connu, il restera tel que Maxence l'a représenté sur le fond de paysage d'un de ses romans : les traits fins, le regard lumineu[x] et net, le front uni sous le bandeau des cheveux, [la] moustache longue et effilée. Il y a dans ce visage [une] sorte de certitude, la conscience de soi et la tranquill[ité] que donne une vie tracée comme un sillon. [...]

De M. Jean Guiraud, dans *la Croix* (22. 7. 1932) :

[...] Quand on l'approchait, on ne tardait pas à sent[ir] le charme de sa physionomie fine, délicate et serei[ne,] de sa parole élégante, dépourvue de recherche, tant el[le] était naturelle, et sans le moindre effort on était transpor[té] dans les hauteurs, où l'air est salubre et pur. On [se] sentait meilleur à son contact, parce qu'on le senta[it] lui-même dans la familiarité de Dieu. [...]

Noblesse et simplicité.

De M. Emile Baumann, dans *le Correspondan[t]* (10. 9. 1932) :

[...] La cordialité de son accueil était simple ; sa faço[n] de tendre la main, affable et nonchalante, énonçait l'a[i]sance d'un gentilhomme et d'un homme heureux. Sa figur[e] portait le sceau d'une distinction moins acquise qu'hér[é]ditaire. Le nez « droit d'arête », comme il eût dit, [la] moustache finement effilée s'accordaient avec un ensemb[le] régulier qui ne versait pas dans la fadeur. La limpidi[té] attentive de l'œil bleu et la moue de la lèvre se re[n]contraient dans le même sérieux un peu mélancoliqu[e,] un sérieux sans dureté ni amertume. Sur la douceur nati[ve] du visage s'étendait une sérénité de foi et d'amène co[n]fiance, le signe de lumière qui est l'onction du chrétie[n.]

Sa parole, volontiers lente, avait un accent voilé, réfléch[i.] Le timbre de sa voix était discrètement persuasif. Je [ne] l'ai jamais entendu hausser le ton. Cette réserve ne ten[ait] pas simplement à sa politesse. Il jouissait du calme d[es] êtres bien portants ; s'il constatait de la violence ch[ez] les humains qu'il observait, lui-même ne semblait [se] troubler de rien. [...]

Bonté et charité.

De M. Louis Bertrand dans son discours aux fun[é]railles de René Bazin, le 23. 7. 1932 :

Je me souviens que, lors de notre première rencontr[e,] comme nous descendions ensemble l'avenue des Champ[s-]Elysées, je ne pus m'empêcher de remarquer la basses[se,] la brutalité et même la férocité inconsciente de la plupa[rt] des visages humains qui défilaient sous nos yeux. Il m[e] répondit bénignement : « Ne voyons que ceux qui so[nt] en état de grâce ! »

Sa candeur spirituelle le rapprochait de toutes les autr[es] âmes blanches et même, tout simplement, de toutes [les] pensées honnêtes, de toutes les volontés droites, san[s] acception de classe ou de conditions de fortune. Pour lu[i,] il n'y avait pas d' « humbles » au sens laïque et injurieu[x] du mot, il n'y avait que des frères, des misérables, d[es] souffrants, des égarés, des ignorants, envers qui la seu[le] attitude convenable est la charité. Comme l'Eglise de tou[s] les temps, il était convaincu de l'éminente dignité d[es] pauvres dans la communauté chrétienne, et il considéra[it] cette charité comme l'unique moyen d'apaiser ou d'adouc[ir] les conflits sociaux ou politiques. Et cette pensée frate[r]nelle s'intégrait naturellement dans un système où toute[s] les traditions bienfaisantes et toutes les aristocraties natu[]relles ou acquises eussent conservé leurs droits légitime[s.]

De M. Ch. Delandre, dans *la Politique français[e]* (sept. 1932) :

« Toute grandeur, a-t-on dit, est simple et familière. On peut accepter la définition et l'appliquer à René Bazi[n] à condition de mettre l'accent sur le mot « simple », ou

(1) *René Bazin* (Alcan, éd.), p. 16.

tout au moins, de ne retenir l'épithète « familière » qu'après avoir pris soin d'en exclure tout ce qui impliquerait un abaissement de l'écrivain ou de l'homme. René Bazin, en toute circonstance, savait rester lui-même, délicat et distingué autant qu'on peut l'être. Seulement, il avait une façon si charitable et si charmante de se mettre à la portée de celui qui le lisait que ce dernier, pour peu qu'il s'y prêtât, sentait le Maître chercher à l'élever jusqu'à lui. [...] Et cela, très certainement, est un des signes de la vraie grandeur...

Finesse, mesure, délicatesse.

De M. Jean des Cognets, dans *le Petit Démocrate* (2. 10. 1932) :

[...] Lorsque, ayant lu son œuvre, on voyait René Bazin pour la première fois, on croyait le reconnaître. Le ciel l'avait doué d'une figure faite à la ressemblance de son âme. Des traits fins, un front clair, des lèvres minces sous la moustache légère, une voix nuancée, mesurée, qui semblait surveiller ses paroles au passage, des yeux bleus profonds, un regard attentif, un peu triste... tel enfin qu'on l'eût imaginé. Son affabilité se gardait de la familiarité. Il observait ce quant-à-soi, qui protège la pudeur des sentiments profonds, et dont le « cant » britannique, ce garde-à-vous mondain, n'est qu'une contrefaçon barbare. Tout en lui révélait qu'il était « de noblesse » (comme il dit des Lumineau, les paysans de *La Terre qui meurt*), et aussi de « chez nous », de ces pays de l'Ouest où les cœurs sont secrets et la générosité sans jactance. Finesse, mesure, délicatesse, tout son caractère se définit par ces trois attributs. [...]

L'œuvre de René Bazin

Débuts littéraires.

Dans la préface de son livre *En Province*, paru en 1893, René Bazin a raconté lui-même ses débuts littéraires, ou plutôt les débuts de sa gloire littéraire, car lorsque le directeur du *Journal des Débats*, M. Georges Patinot, s'intéressa au jeune écrivain angevin et lui demanda sa collaboration, ce dernier avait déjà publié dans différentes revues plusieurs longues nouvelles ou romans, entre autres : *La Fille du sardinier*, *Contes en vers*, 1880 ; *Stéphanette*, 1883 ; *Ma Tante Giron*, 1885, et même ces deux dernières œuvres avaient paru en librairie.

Nous reproduisons ces quelques passages de la préface :

L'histoire date d'un peu moins de dix ans. Je n'avais alors signé de mon nom qu'un roman (1), ou plutôt une longue nouvelle, toute jeune, toute pleine de mon enfance échappée par les champs : *Ma tante Giron*. Elle avait été accueillie par le *Correspondant*, puis éditée par mon ami M. Victor Retaux, en 1886, lorsque celui-ci, dans sa librairie de la rue Bonaparte, reçut vers Noël et me transmit le billet suivant :

» *Journal des Débats*,
» 17, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois.

» Monsieur,

» J'ai lu avec intérêt le roman qui a pour titre *Ma tante Giron* et que vous avez édité. Si vous aviez en manuscrit un autre roman du même auteur, et qu'il convînt à M. René Bazin de le publier dans *les Débats*, je crois que nous pourrions nous entendre.

» Veuillez recevoir, etc.

» Georges Patinot. »

(1) En effet, *La fille du sardinier*, longue nouvelle en alexandrins, parut sous le pseudonyme de Jean Stret, et son roman *Stéphanette*, sous celui de Bernard Seigny.

On devine ma surprise et mon émotion. Ecrire aux *Débats* ! Entrer dans la vieille maison ! Mais c'était une chance immense, un gros lot ! Et alors, était-ce bien vrai ? Comment ce directeur d'un grand journal avait-il pu me découvrir, moi si inconnu, et moi provincial ? Je savais peu de chose de ces puissants, mais je n'ignorais pas qu'ils ne perdent pas leur temps à chercher des violettes de librairie. Or, je n'avais envoyé mon livre ni à celui-là ni à tant d'autres. Et je ne connaissais personne à la rédaction des *Débats* ? D'où venait cette proposition si imprévue ?

Je ne restais pas longtemps dans le doute. Huit jours après, je montais l'escalier sombre de la rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, qui avait vu sans doute bien d'autres débutants en mal de présentation, mais très peu qui fussent si étonnés que moi de se trouver là. Un garçon de bureau m'introduisit dans la petite bibliothèque où il y a juste la collection des *Débats* depuis 1789, une table verte et le buste en plâtre de Jules Janin. Mon émotion était au comble. Je me demandais : « Comment suis-je là ? Quel est celui qui va apparaître ? » lorsque je vis entrer un homme dont la physionomie donnait l'expression aiguë de la vie, d'une intelligence prompte, mobile, un peu ironique, un peu combative, habituée à faire front de tous côtés. Le sourire, intermittent, rapide aussi, naissait et s'effaçait en un moment dans la barbe blonde. Et il révélait un cœur également délicat et réservé. Je compris que c'était ce sourire-là qui m'avait appelé.

— Monsieur, je viens vous remercier et vous prier de m'éclaircir un point. Je n'ai jamais eu l'honneur de vous être présenté ; je ne vous ai rien demandé, pas même envoyé mon livre : Comment avez-vous pensé à moi?

— Très simple, Monsieur. Vous m'avez été recommandé par M. Ludovic Halévy.

— M. Halévy, celui des *Petites Cardinal* ?

— Non, celui de *Criquette* et de *l'Abbé Constantin*.

— Mais, Monsieur, ce n'est pas simple du tout ! Je ne le connais pas non plus.

— Je ne puis vous dire qu'une chose : il m'a remis lui-même votre roman et m'a chaudement parlé de l'auteur. La raison, je l'ignore, mais elle ne peut pas vous être désagréable ?

— Evidemment.

— Alors, croyez-moi : allez la lui demander.

Et je courus au 22 de la rue de Douai, où je trouvai M. Ludovic Halévy, qui m'accueillit comme si c'était la seconde fois et me dit, avec ces petites phrases tranquilles, fluides, et cette manière, si séduisante chez un homme de tant d'esprit, de montrer surtout sa bonté indulgente et de parler d'eux-mêmes à ceux qui l'entretiennent :

— Rien n'est plus simple, en effet, Monsieur. J'avais lu, sans vous connaître, par devoir académique, votre *Tante Giron*, et j'aurais voulu obtenir pour elle un prix de l'Académie.

— Eh bien ?

— Je ne l'ai pas eu. On m'a refusé. Je me rappelle bien. C'était au printemps dernier. Je suis sorti de la séance vers 4 heures, très contrarié, avec le sentiment que votre cause aurait été gagnée si elle avait été plaidée par un plus résolu, un plus autorisé que moi. J'étais tout nouveau dans la maison et un peu troublé devant mes anciens. C'était le premier livre que je défendais. Bref, je me sentais responsable de votre échec. Pour le réparer, je suis allé, directement, chez votre éditeur, j'ai acheté un exemplaire de *Ma tante Giron*, j'ai fait bavarder un des commis, et j'ai appris qui vous étiez. De là, je me suis rendu aux *Débats*, votre volume à la main, et j'ai dit à Patinot : « Vous me demandez toujours des romanciers. Tenez, lisez ce livre. » Et il vous a lu. Et il vous a écrit. Et je n'ai plus de remords. N'est-ce pas une jolie vengeance à laquelle beaucoup n'auraient pas songé ?

Elle m'ouvrit la porte des *Débats*.

Il publia dans ce journal plusieurs de ses livres : *Une tache d'encre*, *A l'aventure*, *Sicile*, etc.

Sa renommée était faite ; dès lors, les colonnes des grandes revues ou des grands journaux parisiens lui sont ouvertes : *Revue des Deux Mondes*, *Correspondant*, *Mois littéraire et pittoresque*, *Gaulois*, *Revue Hebdomadaire*, *Figaro*, *Croix*, *Illustration*, *Gazette de France*, *Echo de Paris*, *Monde illustré*, *Lectures pour tous*, etc. Pendant ce temps, des éditeurs connus comme Calmann-Lévy, Emile-Paul, Mame, Gigord, Plon, lancent ses ouvrages dans le public à des milliers d'exemplaires.

Enfin, le 28 avril 1904, l'Académie française couronnait son succès en le recevant dans son sein.

L'écrivain catholique (1)

Il a soumis le monde à Dieu dans ses livres.

De M. François Mauriac :

Une vision catholique du monde, voilà ce qu'est l'œuvre de René Bazin. Mais cette vision catholique ne suscite-t-elle pas aussi de sombres œuvres ? La même foi inspire les visions célestes de l'Angelico et la plus noire peinture espagnole. Au vrai, un observateur chrétien peu suivre une voie bien différente de celle qu'a parcour M. René Bazin et être frappé surtout par la déchéan de l'homme et par l'immense triomphe du mal sur terre. Cela d'abord lui sautera aux yeux : la résistan ininterrompue et tenace de la créature au Créateur. L mystère même de la Rédemption, auquel il croit de tout ses forces, ne saurait éclairer sa vision du monde l'inutilité apparente de la croix l'obsède ; il voit éternel lement ruisseler en vain le sang de Dieu. Ce que sc œuvre met en lumière, c'est une sainte loi violée pa la toute-puissance des passions.

Le romancier chrétien qui ne sait que peindre cett noirceur, sans doute a-t-il des raisons intérieures de croire à la force du mal. Il le peint avec une secrète complaisance, parce qu'il décrit des attraits qu'il subit, les charmes et les délices qui l'attirent même s'il n'y succombe pas. Ce romancier inclinera au jansénisme dans la mesure où il se sentira moins libre devant la tentation. Sa rigueur doctrinale sera en raison directe de sa faiblesse ; et il saura peindre d'autant mieux l'enfer qu'il aura rôdé autour du feu, qu'il aura joué avec le feu éternel.

En revanche, un romancier chrétien dont la vie n'est que noblesse, sagesse et pureté — comme apparaît à tous les yeux celle de M. René Bazin, — transpose aisément au dehors de lui cette victoire que la grâce ne cesse de remporter en lui. Son expérience personnelle, la domination du Christ sur son destin, l'aide à pénétrer jusqu'au sens le plus profond de la divine promesse : « Je suis la lumière du monde. Celui qui me suit ne marche pas dans les ténèbres, mais il aura la lumière de la vie. » *Lumen vitae*, M. René Bazin mériterait que ces deux mots fussent inscrits à la première page de son œuvre La connaissance intérieure qu'un tel romancier a de la grâce, le prépare à en discerner les mouvements chez autrui. Cette incessante victoire de Dieu sur son propre cœur l'incline à ne pas douter de cette autre victoire annoncée par le Christ : « J'ai vaincu le monde... » et qui se consomme à chaque instant.

Ceci revient à dire que la grâce ne s'observe pas du dehors, que c'est toujours par notre expérience individuelle que nous arrivons à la saisir. Un romancier soumis à Dieu lui soumet le monde dans ses livres. Un romancier en proie aux passions décrit un monde qui résiste à Dieu (1).

Une conscience lumineuse.

De M. Adolphe Dossat [S. Protin], dans la *Revue Augustinienne*, t. 16, pp. 586-596 :

[...] Une conscience lumineuse ! Je ne sais s'il est un mot qui peint mieux René Bazin, tant son œuvre entière reflète les délicatesses, les élans, la vie exubérante d'une âme croyante et désireuse d'étendre les conquêtes de la foi : « Son grand mérite, disait M. Pierre Audiat, est d'avoir été jusqu'au bout de la pensée catholique, d'avoir en toute son œuvre et sur toutes les questions, maintenu dans son intégrité la vérité chrétienne. » (2) La délica-

---

(1) René Bazin tint toujours déployé le drapeau catholique. Il affirma sa foi non seulement dans tous ses livres, mais encore dans plusieurs circonstances de sa vie.

Il en est une, mémorable entre toutes, où il eut l'occasion de glorifier du haut d'une des chaires les plus illustres de France le « Maître qui apporta à la terre la charité, l'Ami des pauvres, le Consolateur des souffrants, Celui qui a passé en faisant le bien. »

C'était le 27 novembre 1913, à la séance publique de l'Académie française. René Bazin prononçait le discours traditionnel sur les prix de vertu. Après avoir énuméré et caractérisé les divers actes de vertu récompensés, René Bazin voulut rendre hommage à ces âmes d'élite qui se sont mises au service de l'humanité souffrante et qui, comme le lui écrivait, le 29 janvier 1914, le cardinal Merry del Val, au nom de S. S. Pie XI, « ont subi l'influence du baptême de la France et qui ont laissé transparaître l'image, nette ou effacée, du Maître qui apporta à la terre la charité ».

« Ces âmes, proclamait Bazin, sont annonciatrices. Elles indiquent le sens de l'éducation qu'il faut donner à un pays. Où elles ont puisé, là est la source de la vie, de la grandeur, de la paix véritable, l'intérieure, celle des esprits et des cœurs, infiniment supérieure à l'autre.

» Ces âmes sont différentes et une cependant. Qu'elles le veuillent ou non, qu'elles le sachent ou l'ignorent, toutes elles ont cessé d'appartenir au monde antique, elles ont respiré l'atmosphère de ce pays sanctifié, elles ont subi l'influence du baptême de la France. A travers chacune d'elles, je vois transparaître une image, nette ou effacée, toujours reconnaissable, celle du Maître qui apporta à la terre la charité, de l'Ami des pauvres, du Consolateur des souffrants, de Celui qui a passé en faisant le bien et qu'avec des millions de vivants et des milliards de morts j'ai la joie de nommer : Notre-Seigneur Jésus-Christ ».

On trouvera dans les *Questions Actuelles*, t. 115, pp. 879-895, le texte complet de ce discours.

Cette profession de foi sous la coupole valut à René Bazin l'honneur d'être pris aigrement à partie par Paul Souday, du *Temps*, et par tous les Homais de la presse anticléricale. (Abbé Julien Laurec, *Le renouveau catholique dans les lettres*, préface, p. 29.)

Chrétien avant tout et par-dessus tout, Bazin le fut souvent avec héroïsme, n'hésitant pas à sacrifier ses intérêts matériels pour éviter jusqu'au risque de scandaliser son prochain. Témoin le fait que nous raconte Mme Geneviève Duhamelet (*op. cit.*, p. 27) :

« Un jour, on offrit à René Bazin une somme importante en échange de l'autorisation de filmer un de ses romans. Mais le metteur en scène se proposait d'appuyer dans le film sur les scènes de passion qu'il avait, quant à lui, adroitement esquivées. Il prit conseil, et finalement refusa. Il avait trop souci de ses responsabilités pour permettre qu'une seule âme fût troublée, malgré lui, mai à cause de lui. »

A propos de la fermeté et de l'intransigeance de ses convictions religieuses, citons encore ce trait que nous empruntons au livre de M. Abel Moreau (p. 15) :

« Sur le point d'être nommé directeur de l'Académie française, il est averti qu'en cette qualité il devra fair un discours sur Renan. Il accepte, mais annonce tout d suite qu'il dira ce qu'il pense. On nomme évidemmen un autre académicien directeur. »

(1) *Op. cit.*, pp. 14-16.

(2) *Revue Montalembert*, 25 mars 1910, p. 176.

esse de l'âme, qui n'exclut nullement la force des pensées, mais qui s'harmonise avec le sens chrétien le plus éprouvé, se revêt comme tout naturellement d'une forme lumineuse, virginale en quelque sorte ; et il nous souvient que saint Augustin conviait à revêtir la vérité de tous les charmes qui peuvent l'illuminer et la faire aimer. « Au sein de la littérature perverse ou futile qui nous inonde, écrit très justement M. J. Laurec (1), c'est une joie trop rare que de rencontrer une œuvre aussi pure, aussi harmonieuse et aussi bienfaisante. »

Le dirons-nous, il nous semble même que le talent de M. René Bazin est d'une essence trop rare, sa psychologie trop chrétienne pour être pleinement goûtés ailleurs que dans un milieu déjà chrétien. [...]

Par-dessus tout, ce qui saisit l'âme du lecteur, c'est l'accent de foi de l'écrivain, son noble enthousiasme pour la vérité. M. René Bazin est vraiment le chantre inspiré du Christ et de l'Eucharistie.

« En toutes choses, c'est Dieu qu'il a cherché. »

De M. Jean Guiraud, dans *la Croix* (22. 7. 1932) :

De lui comme des grands artistes chrétiens qui allaient puiser dans la prière leurs inspirations, on peut dire que toute son œuvre n'est que l'harmonieux épanouissement et le délicat parfum d'une âme profondément chrétienne, et c'est pour cela qu'il pénétrait si profondément dans la nôtre.

Il avait sans doute pour cela le charme d'une langue admirable d'élégance, de simplicité et de lumière ; il avait cette douceur « angevine » dont on se sentait tout enveloppé, et aussi ce sentiment contenu, mais tellement vivant, qu'à mesure que l'on avançait dans la lecture on en était tellement pénétré qu'on sentait l'attendrissement se manifester par des larmes, larmes de joie ou douloureuses, et toujours bienfaisantes.

Mais ce qui donne à toute l'œuvre de René Bazin sa puissance de pénétration, c'est l'inspiration qui l'anime. En toute chose, c'est Dieu qu'il a cherché et qu'il a trouvé, et c'est de lui beaucoup plus encore que de ses qualités d'écrivain, cependant exceptionnelles, qu'il a tiré son action sur les âmes.

Avec quel charme il a parlé de la nature, non seulement de celle de son pays, si harmonieuse et si douce, qu'il a décrite dans sa *Closerie du Champdolent*, mais celle des Vosges, plus grandiose avec ses montagnes, ses lacs et ses sapins, décrite dans *Les Oberlé !* Comme il la connaissait, lui qui aimait à se recueillir à la campagne et y a écrit la plupart de ses œuvres, lui qui se délassait en la parcourant et en causant avec ces paysans dont les préoccupations, les sentiments et le langage lui étaient si familiers ! Mais dans cette vie qui jaillit de la nature, c'était surtout son Auteur qu'il voyait, qu'il adorait comme son animateur, et dont il déplorait le départ de la « terre qui meurt ».

Les causes les plus grandes ont trouvé dans son œuvre leur plus noble expression : celle de la terre, nourricière des hommes, féconde en héros, qu'il a maintes fois défendue contre la désertion ; celle de la famille, dont il a rappelé les lois ; celle de la fidélité à la patrie, même absente, condition de ses admirables redressements, qu'il a exaltée dans *Les Oberlé ;* celle des maîtres chrétiens accomplissant au prix de mille difficultés, dans l'humilité de leur condition, leur œuvre belle et grande, qu'il a si bien définie dans *Davidée Birot* que le nom de Davidées désigne désormais les institutrices chrétiennes ; celle des religieuses, indignement persécutées, qui lui a dicté une œuvre vengeresse, *l'Isolée*.

Or, de ces problèmes, qu'il a ainsi abordés et traités avec une admirable psychologie et une connaissance approfondie de tous les milieux qu'il décrivait et des questions qu'il étudiait, c'est à Dieu qu'il en demandait la solution, sans négliger pour autant les moyens humains qui sont à notre disposition pour les résoudre. Ainsi son œuvre, essentiellement humaine, s'épanouissait dans la divine lumière.

Son couronnement fut la glorification de la vocation sacerdotale dans l'âme simple, mais pure, du paysan vendéen Maguern, qui lui a inspiré son dernier roman, *Magnificat*.

C'était bien là le couronnement naturel non seulement de toute son œuvre, mais aussi de toute sa vie. [...]

(1) *La Croix illustrée*, 3 avril 1910.

Tous ses romans sont catholiques.

De M. Emile Baumann, dans *le Correspondant* (10. 9. 1932) :

[...] La foi saine dont ses personnages sont nourris les prédispose aux décisions héroïques. Ses romans sont catholiques, sans que l'apologie de la religion, la liturgie, le surnaturel y prennent une place exubérante. Ils le sont parce que ses héros se meuvent dans le rythme de vie intérieure qui était le sien. Foi et patrie, pour lui — et il avait raison, — ne se concevaient point dissociables. Après le pèlerinage de Jean Oberlé à Sainte-Odile, nous ne serons pas surpris qu'il sacrifie tout plutôt que de servir l'Allemagne.

A plusieurs reprises, cependant — et nous négligeons ici d'émouvantes biographies proprement apologétiques : *le P. de Foucauld*, *Pie X*, *Saint Pierre Fourier*, — Bazin affronta dans ses romans le problème religieux. *L'Isolée* lui offrait une tragédie d'une qualité rare ; il n'est pas entré jusqu'au fond du sujet, parce qu'il aurait dû, avec la pécheresse, glisser le long des spirales d'une perversion lente ; chemin scabreux, qu'il ne se fût pas permis. C'est pourquoi la transition manque entre la religieuse que nous avons quittée dans la détresse et la créature avilie que nous retrouvons victime d'un apache.

Au contraire, il a développé avec la plus persuasive vraisemblance le retour de Davidée Birot à la religion oubliée ; et le courageux mouvement auquel ce livre donna son nom en atteste la vérité opportune, la salubre efficacité (1).

Dans *Le blé qui lève*, on peut juger artificielle la conversion de Gilbert Cloquet. Mais les belles figures du gentilhomme chrétien, Michel de Meximieu, et du curé de campagne apôtre, l'abbé Roubiaux, impriment au drame villageois une grandeur morale, une haute et réconfortante signification.

L'art chrétien du romancier devait s'élever encore pour marquer, dans *La Barrière*, le conflit de la croyance et des intérêts, des inclinations naturelles. La scène où Reginald refuse de croire à l'Eglise anglicane, celle où il s'explique avec son père, sa rencontre à Rome avec Marie Limerel, la dignité, la réserve tendre de leurs entretiens, cet adieu devant l'avenir obscur, mais fondé sur des espoirs immuables, la silencieuse tristesse du père et du fils que leur *Credo* a divisés, tout cela est d'une noblesse d'émotion proche du sublime.

Enfin, René Bazin, pour une France cruellement dénuée de prêtres, a eu le temps d'écrire le roman de la vocation : l'histoire d'un amour humain sacrifié à l'appel de Dieu.

Magnificat ! L'heureux écrivain a gardé jusqu'à la fin la jeunesse des âmes aimantes. Son automne eut la fraîcheur d'un ciel de printemps qui se teint d'une nuance de jonquille, le premier où l'on vient d'entendre crier les hirondelles. Et le bon missionnaire a pu se présenter devant Dieu après avoir lié sa gerbe, mûrie sans hâte, dont tous les épis sont pleins.

(1) Sur l'origine des « Davidées », voir *D. C.*, t. 17, col. 1561-5.

*

Il a eu pour guide la foi.

De M. CHARLES BAUSSAN (1) :

Est-il besoin de dire que pour suivre, en leurs diverses routes, les âmes qu'il a rencontrées dans la vie et transportées dans ses livres, René Bazin a le seul guide qui ne trompe point : la foi.

Cette foi, qui ne se cache jamais, circule comme une eau intarissable à travers ses ouvrages ; elle est partout affirmée ou sous-entendue, elle donne à l'ensemble de son œuvre une haute portée.

René Bazin sait quel est le peintre et le sculpteur de la terre ; il sait quel est le travailleur qui fait lever tous les blés : il sait quel est le Maître qui enseigne le devoir et qui aide la faiblesse de l'homme à obéir à la conscience. Et il le dit.

Il adore Dieu, humblement devant lui, fièrement devant les hommes.

Ici, M. Charles Baussan rappelle la magnifique profession de foi de René Bazin à la séance publique de l'Académie française, le 27. 11. 1913 (2).

Et il conclut :

Bien des fois, sans doute, l'Académie avait entendu parler de Dieu. Mais de quel Dieu parlait-on ? Le Dieu de Socrate ? Celui des bonnes gens ? Chacun pouvait y reconnaître le sien. Ce jour-là, dans cette même salle où quelque chose flottait encore des deux sourires destructeurs — qui n'ont pas détruit la vérité, — le sourire de Voltaire et celui de Renan, c'était au vrai Dieu, au Dieu des chrétiens, au Crucifié du Calvaire, que René Bazin offrait l'hommage des lettres françaises.

Il est un guide pour les catholiques.

De M. JEAN DES COGNETS, dans *le Petit Démocrate* (2. 10. 1932) :

[...] Sa foi catholique, lumière intérieure de tous ses livres, il l'a fièrement placée un jour sur un haut candélabre, lorsqu'il composa, avec une fervente humilité, sa *Vie du P. de Foucauld*. Elle rayonne de là et attire le vol des âmes pour de longues générations. René Bazin, avec un courage tranquille, a su indiquer à ses frères de croyance les meilleurs chemins pour rejoindre leur siècle.

Il a insisté dans *La Terre qui meurt* sur le devoir social de ceux qui possèdent le sol ; il leur a dit, avec sa persuasive douceur, les vérités nécessaires, sans leur donner prétexte à prendre les conseils pour des reproches, comme il est si commode de faire lorsqu'on ne veut pas les suivre. *Davidée Birot* prouve par l'exemple que la meilleure tactique n'est pas l'isolement, le repliement sur soi, l'émigration à l'intérieur, que les dénis de justice ne dispensent pas d'équité, ni les persécutions de charité, ni les défaites de courage, et que l'usage de la liberté, même mutilée, reste toujours le seul moyen de salut.

Si les catholiques suivent ce guide sans panache qui portait dans ses mains la douce lumière de la sagesse, s'ils persistent à être en tout et partout des hommes de bonne volonté, il leur sera permis de reprendre un jour la fière parole de Tertullien et de dire à ceux qui les ont méconnus : « Nous datons de vingt siècles et notre race inlassablement féconde peuple encore vos campagnes, vos écoles et vos prétoires. » [...]

(1) *René Bazin* (Spes, éd.), pp. 35-36.
(2) Voir plus haut, col. 1519, note, des citations et un commentaire de ce discours.

Le psychologue chrétien.

De M. FRANÇOIS MAURIAC (1) :

Pour un romancier soucieux à la fois de peindre le réel et de ne pas scandaliser, d'être véridique sans cesser d'être édifiant, un sujet paraît d'abord s'imposer ; l'histoire d'une créature parfaitement unie à Dieu : quoi de plus réel ? Les saints encombrent le calendrier et le débordent. Et l'artiste serait, par surcroît, assuré de « faire du bien ». Mais — je l'ai écrit ailleurs, et la leçon de M. René Bazin m'incite à le répéter — pour qui prétend écrire le roman de la sainteté, il ne s'agit plus seulement de créer des hommes, il s'agit de tenter la suprême folie de réinventer en quelque sorte l'action de Dieu sur les âmes. Or, il semble que, sur ce point, le romancier sera toujours vaincu par la réalité — je veux dire par les saints qui ont réellement vécu. L'échec de la plupart des romanciers qui ont voulu donner la vie à des saints vient peut-être de ce qu'ils se sont exténués à peindre des êtres sublimes, angéliques, inhumains, alors que leur chance unique aurait été de s'attacher à mettre en lumière ce que la sainteté laisse subsister de misérablement humain dans une créature humaine et qui est le domaine propre du romancier.

[...] René Bazin s'est gardé de s'aventurer dans les arcanes de la sainteté et c'est pourquoi, lorsqu'il a voulu se complaire dans une sainte vie, lui, le grand inventeur de destins, ne songea plus à rien inventer ni à faire, si j'ose dire, concurrence à Dieu, mais sagement s'appliqua à relever les traces divines chez un élu. Il regarda autour de lui, et son regard croisa celui du P. de Foucauld. Le labeur de M. René Bazin reçut ainsi sa récompense. Car il n'est donné à personne de prévoir le sort d'une œuvre littéraire. Je ne me fierai à l'immortalité dans la mémoire des hommes ni pour Flaubert ni même pour Balzac. Leurs créatures les plus admirées meurent comme les êtres de chair et de sang. Déjà ne sont-elles pas un peu moins comprises, un peu moins aimées ? L'auteur de la *Vie du P. de Foucauld* a attaché pour toujours son nom à une mémoire impérissable. Tant que des âmes se tourneront vers Dieu, se donneront au Christ (et nous sommes assurés qu'il en existera dans les siècles des siècles), la *Vie du P. de Foucauld* trouvera des admirateurs fervents.

Bien loin de le tirer à soi, ni de chercher à briller à ses dépens, le premier historien du P. de Foucauld s'est soumis à lui avec une humilité digne d'un tel modèle. Il s'est effacé devant cette splendeur de foi, de renoncement et d'amour. Rien n'est plus aux yeux du lecteur que du sable à l'infini, un homme dépouillé de tout et une petite Hostie. O seule gloire véritable que René Bazin propose à notre méditation ! Que reste-t-il des hommes dont les noms remplissaient les journaux, volaient de bouche en bouche durant ces années d'avant la guerre ? Comment s'appelait ce ministre qui fut décapité par un avion ? Que sont devenus les oripeaux de *Chantecler* ? Mais le pauvre grandit chaque jour qui vivait alors inconnu de tous parmi quelques touaregs misérables, veillant et priant seul aux pieds de son Dieu.

Peut-être (et sans doute a-t-il obéi à des raisons de discrétion) l'hagiographe laisse-t-il baigner dans un mystère trop profond la période de mue. Nous pressentons que tout ne nous est pas révélé des circonstances qui disposent cet officier jouisseur, un peu obèse, à mourir au monde pour ressusciter dans le Christ. Nous tenons les deux bouts de la chaîne : ce colonial débauché et ce mystique attaché à la croix, mais, dans l'entre-deux, il manque des maillons.

(1) *Op. cit.*, pp. 22-26.

L'écrivain de la terre.

La terre occupe une grande place dans ses romans.

De M. Joseph de Pesquidoux, dans *le Petit Journal* (29. 7. 1932), sous le titre « L'œuvre et les leçons de René Bazin, qui vient de mourir » :

[...] Après les Lettres, la terre de France perd en lui un pur, un noble, un grand écrivain. Nul mieux que lui n'a su l'aimer et l'exalter. Il lui portait un culte indéfectible, une sorte de ferveur qui s'adressait à sa beauté, à sa fécondité, à sa bienfaisance sociale. Elle tient une place à part dans son œuvre, une place chaude des tendresses et aussi des alarmes de son cœur, car on tremble toujours pour ce que l'on chérit et l'abandon qu'elle subit n'incite que trop à l'inquiétude.

[...] Moi je préfère à tout *Donatienne* et *La Terre qui meurt.*

C'est que je les ai lus, jeune homme, à un tournant de mon existence, au moment où, après tous les miens, je prenais contact avec le sol. C'est que j'y ai trouvé du coup la révélation de sentiments déposés en moi par les générations disparues, qui attendaient ce choc, et qu'il s'y disait ce que je soupçonnais des influences et des réactions de la terre sur l'homme, et de l'homme sur la terre. La collaboration des gens, des bêtes et des choses était là, détaillée toute vive, si intime dans l'œuvre de la production commune que l'on ne savait qui, des êtres animés ou inanimés, apportait et donnait davantage. Au point que l'homme, parlant de son bien, hérité surtout, s'identifiait avec lui et le regardait comme une émanation de sa personnalité familiale, comme une sorte d'incarnation autre, où l'esprit avait autant de part que la sueur et l'effort. Pour la première fois, il n'y avait pas trace de littérature ni de tendance idéologique. Les paysans étaient nature, non décrits du fond d'un cabinet de travail, de mémoire apprise ou d'imagination, retouchés par la philosophie, mais vus, mais considérés à la lumière libre, aux prises avec la glèbe, suivis en le moindre de leurs gestes de métier, surpris et compris dans les obscurs instincts qui les guident, décidés par l'habitude et le pli héréditaire accusant les défauts comme confirmant les vertus. Ils étaient bien là tout entiers, et il n'y avait qu'à franchir la haie pour retrouver la savoureuse exactitude des propos, des allures, des visages, des sentiments et des pensées.

[...] Je crois que chaque maître, en art, comme un arbre rare, produit un jour sa fleur suprême. Pour moi, le talent de René Bazin s'est épanoui en fleur double : *Donatienne* et *La Terre qui meurt.* Lorsque le crible du temps si rude aux renommées aura vanné les œuvres contemporaines, parmi toutes celles que la postérité retiendra de lui, ces deux fleurs resteront les premières, impérissables de fraîcheur, impérissables de parfum.

Elle est le personnage principal.

De M. Charles Baussan (1) :

La terre sera, tout au long de son œuvre de romancier, le personnage principal, celui dont il parlera tout d'abord, celui dont il ne s'éloignera jamais pour longtemps et auquel il reviendra toujours.

La pensée de la terre, voilà l'une des caractéristiques de l'œuvre de René Bazin. C'est elle qui fait le fond de l'un de ses plus beaux livres, l'un de ceux où il est à la fois caressant, le plus tendre dans ses paysages, et le plus émouvant, le plus puissant : *La Terre qui meurt.*

Quel drame ! Elle est à l'agonie, dans son marais de Vendée, la Fromentière, la ferme du vieux Toussaint Lumineau. Plus de bras, plus de récoltes. Les enfants partent l'un après l'autre : François se fait homme d'équipe ; Eléonore s'en va tenir un cabaret ; André émigre en Amérique. Il ne reste que Mathurin, l'aîné, et Rousille, la cadette. Tous deux aiment la terre ; mais Mathurin est infirme, il ne marche qu'avec des béquilles, et voici que Rousille aime le valet, Jean Nesmy, un homme du Bocage, elle, la fille du Marais ! La terre pourtant l'emportera sur l'antagonisme des races. Ils s'épouseront. Le foyer ne s'éteindra pas. Un rameau vert surgit du tronc qui allait mourir.

Les Noëllet, c'est encore un drame rural, l'effondrement de toute une race paysanne, par la faute d'un seul, Pierre Noëllet, qui abandonne la ferme et s'en va à Paris à la poursuite de rêves d'orgueil qui lui échappent.

Dans *La closerie de Champdolent*, la terre est la confidente du drame familial ; c'est elle, la terre française, qui part à la guerre ; c'est pendant que l'on coupe l'avoine qu'arrivent les nouvelles de l'absent, Pierre, et c'est la terre que revient servir la veuve, Marie, avec le vieux Quévern, avec le souvenir du mort.

Et c'est la terre qui chante, comme savent le faire les livres de René Bazin, sa chanson *Il était quatre petits enfants* ; la terre, qui ravitaille d'hommes la patrie et qui, avec l'Eglise, avec l'école, forme les âmes françaises.

[...] Quand la terre n'a pas la première place dans les romans de René Bazin, elle y est cependant presque toujours ; elle est dans *Ma tante Giron*, dans *De toute son âme*, dans *Donatienne*, dans *Le blé qui lève*, etc. Elle est dans *Les récits de voyage*, *Les Contes et les nouvelles*, les *Contes de bonne Perrette*, les *Croquis de France et d'Orient*, les *Récits de la plaine et de la montagne*, *La campagne française et la guerre*, etc.

Il a trouvé sa maîtrise dans la peinture rustique.

De M. Henry Bidou, dans *les Débats* (22. 7. 1932), sous le titre « René Bazin » :

[...] On expliquerait bien mal René Bazin si l'on voyait en lui un touriste qui, de ses impressions de vacances, fait des livres et qui, province par province, finit par peindre une image de la France. Son œuvre a un caractère bien plus profond et bien plus mystérieux. Par quel don singulier et inattendu cet homme qui, dans tout son aspect, était un habitant de la ville et un homme des classes moyennes, l'air moitié professeur, moitié officier, était-il fait non seulement pour aimer et peindre la nature, mais pour comprendre et faire parler ceux des hommes qui sont le plus voisins, ceux que nous appelons les simples et qui sont les vrais personnages de Bazin ?

Ce qui est vraiment durable dans son œuvre et souvent très beau, c'est ce qui est simple et rustique. Le début de *Donatienne* et cet admirable chapitre IV, cette géorgique qui s'appelle *La lande défrichée*, sont, après quarante ans, aussi vivants, aussi émouvants qu'au premier jour.

Bien plus : on dirait que la vie, si elle afflue dans ses œuvres au contact du sol et de la vie primitive, s'en retire à mesure qu'elles se détachent elles-mêmes du sillon et du bois. Un ouvrage fait tout entier de personnages rustiques, de sentiments simples et de drame de la terre, comme *La Terre qui meurt*, n'a pour ainsi dire pas vieilli.

Sans doute, il entre dans le plan, selon le mode du temps, une certaine recherche de la scène à faire, de l'épisode d'anthologie, comme la mort de Mathurin Lumineau dans sa yole, sur le marais, par une nuit froide. Cet art paraît aujourd'hui un peu concerté et nous avons

(1) *René Bazin*, par Charles Baussan, Spes, éditeur, pp. 3-5.

l'illusion d'être plus simples. Mais cet art est réduit ici au minimum et la valeur du livre est toute dans sa profonde et simple vérité. Dans *Donatienne*, si les tableaux de Bretagne sont des chefs-d'œuvre, la vie de Donatienne à Paris est tracée d'une couleur assez pâle ; et la façon dont elle retrouve en Limousin, les jambes écrasées, ce Louarn qu'elle avait abandonné est un conte assemblé pour l'effet, dont l'optimisme pathétique nous laisse assez froids.

Enfin *Les Oberlé*, dont la renommée a été immense, et qui sont justement le livre le plus différent d'une peinture rustique, semblent aussi, plus que tous les autres livres de Bazin, l'ouvrage d'un romancier de grand talent, bien informé, qui sait voir, mais qui, étant étranger à son sujet, est libre de se livrer au plaisir de la composition. [...]

René Bazin et George Sand.

De M. Léon Jules, dans le *Dictionnaire pratique des connaissances religieuses*, t. I, pp. 680-2 :

On a quelquefois rapproché M. René Bazin de George Sand et voulu rattacher sa manière aux romans champêtres de son illustre devancière. A mon avis, les points d'attache sont très superficiels. M. René Bazin n'a de commun avec George Sand que le charme du récit, la simplicité savoureuse de l'intrigue, le cadre champêtre où vivent ses héros. Pour le reste, c'est tout autre chose. George Sand idéalise et poétise à outrance ses paysans et ses paysannes, à la manière de J.-J. Rousseau, tandis que M. René Bazin les voit et les peint tels qu'ils sont, avec leurs très réelles et très fortes qualités, mais aussi avec leurs défauts et leur vices. S'il insiste plus sur leurs qualités que sur leurs défauts, c'est parce qu'en vérité ces qualités ressortent davantage dans le cours ordinaire de leur vie et c'est aussi parce qu'il est meilleur et d'un art plus sain de mettre au premier plan ce qui est beau et de rejeter dans la pénombre, en guise de repoussoir, ce qui est laid physiquement et moralement. George Sand s'imagine qu'il n'y a rien au monde de plus intéressant que l'amour et que tout doit céder et s'effacer devant lui. M. René Bazin n'a pas cette vue simpliste et, particulièrement à la campagne, radicalement fausse. Il sait fort bien que les paysans ont, comme tous les hommes, un cœur accessible à l'amour, même à l'amour coupable, qu'ils peuvent être passionnés, violemment passionnés, jusqu'au délire, jusqu'au crime, jusqu'à la mort. Mais il sait aussi que ces états excessifs sont rares, que les coups de folie ne se produisent que chez des êtres exceptionnels, qu'ils ne durent guère, et qu'on les juge sévèrement. Il sait que le paysan — l'homme de la terre ou le marin — a communément d'autres soucis que de faire l'amour et un autre idéal que de satisfaire sa passion. Il a son pain à gagner, sa situation à faire ou à consolider, sa famille à nourrir, son avenir à assurer. L'éducation qu'il a reçue l'a nanti de solides et sévères principes de morale. Son travail de chaque jour lui fait sentir la justesse de ces principes et la nécessité de l'ordre qu'ils assurent. Il a de la religion, même s'il n'est pas resté pratiquant. Il a le culte de l'honneur, et non pas seulement de son honneur personnel, mais de l'honneur familial ; aussi, quand il commet une faute, n'est-il pas seul à en souffrir, à la regretter, à l'expier. Par un autre côté, enfin, M. René Bazin se distingue de George Sand et de l'école de George Sand. Au lieu que ceux-ci content pour le plaisir de conter, de s'amuser et d'amuser, lui voit dans les aventures de ses héros des cas de conscience qui l'intéressent autant que les aventures elles-mêmes parce qu'ils les rendent intelligibles, des problèmes de morale, de sociologie ou de patriotisme qui ennoblissent sa curiosité et donnent à son récit une haute valeur d'éducation.

Le peintre et le paysagiste.

Il fut maître en cet art de fée.

De M. Charles Baussan (1) :

Aucun écrivain n'a été plus peintre que René Bazin, pas même les peintres. Dans ce livre admirable et charmant, *Notes d'un amateur de couleurs*, il s'est peint lui-même, courant après cette « voyageuse » qui est la lumière. Personne mieux que lui n'a su arrêter au passage cette voyageuse et lui arracher ses secrets, ainsi que firent un jour, près de la ville de Bruxelles, en Brabant, les bourgeois qui arrêtèrent le Juif errant.

Les secrets de la lumière ! Le peintre de *La Terre qui meurt* et de toutes les autres toiles qui ont précédé ou suivi celle-là se les est tous fait raconter pour nous les raconter à nous-même.

Si la lumière lui a tout dit, c'est qu'il l'aimait et qu'il savait la regarder. On n'apprend guère à aimer, mais on peut apprendre à regarder. René Bazin n'a cessé de se faire de plus en plus maître en cet art de fée, qui change la pluie en perles et la poussière en diamants, cet art de visite plutôt, comme tous les arts, qui nous montre, autour de nous et devant nos yeux, les trésors que Dieu nous donne et que nous ne savons pas voir, cet art délicieux et puissant qui embellit et agrandit le monde.

René Bazin sait l'heure qu'il faut choisir dans le paysage. La nature se transforme indéfiniment. Les minutes ne se ressemblent point l'une à l'autre. Tout est mouvement dans la plaine, comme dans la mer, comme dans les feuilles. René Bazin plaide la cause de la terre nue, du sillon, du vernis de la pluie, de la poussière soufflée d'air. Les nuages fleurissent. Les eaux jouent à la raquette avec des rayons. Le matin, à midi, le soir, la terre change de visage ; mais quelle que soit l'heure, quel que soit son âge, le visage a une pensée.

René Bazin voit les gestes des hommes et les gestes des choses. L'arbre est un personnage. Lui aussi il a sa tâche ; il fait son travail, il étend le bras, il lève la tête, il courbe le dos.

La maison a son attitude, comme l'homme qui l'a bâtie et qui l'habite, comme la terre d'où elle sort. Elle a les gestes de l'un et de l'autre.

Ainsi voient les yeux et l'âme d'un artiste, ainsi peint la plume de René Bazin (2).

---

(1) *Op. cit.*, pp. 29-30, 33-4.

(2) « Peindre », c'est bien le mot qui convient à l'art de René Bazin. « Les paysages que j'ai faits sont composés et colorés avec des syllabes », écrivait-il lui-même en 1929, à M. Ch. Delandre, qui raconte dans *La Politique française* (sept. 32) quelques-uns de ses souvenirs sur le grand écrivain :

« Il avait relevé chez nous [il s'agit d'un article] une erreur aussi légère qu'involontaire. Il nous le signalait gentiment et il en prenait occasion pour tracer en six mots une définition de l'art du paysage dans le roman qui est bien la plus nuancée, la plus délicate (et la plus parfaite aussi) que nous ayons jamais rencontrée. C'est ce paragraphe auquel nous faisions allusion tout à l'heure en disant qu'il présente peut-être une certaine importance pour expliquer l'œuvre de ce grand artiste :

« Sur un point seulement, écrivait Bazin, et qui n'est » pas grave, vous faites erreur. J'aime beaucoup la pein» ture, et il ne se passe guère de semaine que je ne » visite à Paris quelque Exposition. Si je n'avais pas » été écrivain, *peut-être aurais-je essayé d'être peintre*. » Mais je ne peins pas. Je ne dessine pas. Les paysages » que j'ai faits sont *composés et colorés avec des syl» labes*. »

» Des paysages *composés* et *colorés* avec des *syllabes*. Il nous semble que Barrès aurait aimé la formule pour tout ce qu'elle contient à la fois de joli et d'exact. Et après tout, que faisait d'autre le plus grand « poète » de

[...] Peintre dans ses romans, peintre dans ses récits de voyage, René Bazin ne l'est pas moins dans ses contes et dans ses nouvelles : *En Province*, *Contes de bonne Perrette*, *Récits de la plaine et de la montagne*, *Humble amour*, *Le Guide de l'Empereur*, *Mémoires d'une vieille fille*, *Le mariage de Mlle Gimel, dactylographe*, *La campagne française et la guerre*, etc.

[...] Ses tableautins valent ses tableaux. Il y condense, en quelques pages, des paysages de bois et de champs et des vues d'âmes, avec une couleur, une animation discrète et ramassée, une intensité de vie, une perfection de forme que personne ne dépasse et que peu d'autres atteignent.

L'art de Bazin diffère complètement du subjectivisme proustien.

De M. François Mauriac (1) :

Chez d'autres romanciers, même « paysagistes », le paysage est intérieur aux êtres. C'est par là que l'art de M. René Bazin diffère surtout de celui d'auteurs plus récents. Chez Proust, pour citer le plus important, les haies d'aubépines, les pommiers en fleurs n'ont de réalité que réfléchis par des créatures humaines. Ils n'existent que parce qu'ils ont été perçus par des sens, conçus par une intelligence, retenus par une mémoire, aimés par un cœur jusqu'à s'identifier avec lui. Ils prolongent des émotions, des passions, des souffrances. Un enfant, un adolescent prend au dehors ce qu'il lui faut pour façonner un monde à lui, son climat particulier. Chez les romanciers de notre génération, souvent l'orage gronde et n'éclate pas comme l'amour de cette femme qui erre sous les frondaisons figées. L'incendie dévore les pignadas comme le désir ravage les corps. L'univers, dans le feu d'une après-midi d'août, n'est plus que le symbole d'une étouffante passion.

M. René Bazin, lui, instruit dans la vraie doctrine, croit à l'objet, et il peint l'objet tel qu'il est. Il échappe à notre manie de ne rien voir du monde qu'en nous-mêmes. Sans serrer de trop près cette formule, on pourrait dire que chez ses cadets le paysage prolonge la passion humaine, alors que chez Bazin c'est l'être humain qui est le prolongement du paysage.

Il ne lie pas le sort du monde à notre sensibilité périssable. Tous les héros de ses romans pourraient disparaître : ils n'emporteraient pas avec eux le stable univers qu'il a peint avec tant d'amour. Il n'est rien de plus contraire au génie de M. René Bazin que le subjectivisme proustien qu'expriment les dernières lignes de *Du côté de chez Swann* : « Les lieux que nous avons connus n'appartiennent pas qu'au monde de l'espace où nous les situons pour plus de facilité. Ils n'étaient qu'une mince tranche au milieu d'impressions contiguës qui formaient notre vie d'alors ; le souvenir d'une certaine image n'est que le regret d'un certain instant ; et les maisons, les routes, les avenues sont fugitives, hélas ! comme les années. »

La sainte terre, la terre sacrée, la terre bénie, qui ressuscitera au dernier jour puisqu'elle est faite essentiellement de la cendre de nos pères endormis, M. René Bazin l'anime devant nos yeux. Il est en réalité le romancier de « la terre qui vit ». Il suffit de se rappeler cette vision de la France vivante qu'a Jean Oberlé, couché dans l'herbe de l'aube, à la frontière, et murmurant : « C'est la France qui chante... »

---

notre littérature, La Fontaine ? Où se trouve le secret de son éternelle jeunesse et de sa prodigieuse réussite, sinon dans l'art exquis qui lui permettait, avec quelques mots très simples. de camper pour l'éternité la silhouette d'un animal ou le charme d'un site rustique ? La formule de René Bazin est bonne qui a pour elle l'exemple d'un tel répondant... »

(1) *Op. cit.*, pp. 20-21.

Peintre et poète.

De M. Charles Maurras, dans *l'Action Française* (22. 7. 1932), sous le titre « Un grand peintre du sol français » :

[...] Ce maître de l'art de conter, aimé de tous, est loué partout. L'insistance est donc inutile. Je ne prétendrai rien de rare en demandant non à isoler, mais à conserver, en particulier, dans son œuvre, tout ce qui tient au paysage. Il semble bien qu'en émettant cette préférence on s'unit au choix le plus sûr, aux admirations les plus graves de l'avenir.

Il n'est pas impossible que les feuilles d'album, les paysages de France de René Bazin aient la même durée que la langue française. Etranger à son Ouest, le connaissant peu ou mal, c'est dans ses évocations de nature angevine et bretonne que j'ai le plus aimé ou le mieux retrouvé ces magnifiques pays. Poète, autant et plus encore qu'il était peintre, René Bazin sentait ce que les hommes ont ajouté à la planète, ce qu'ils y ont laissé, quelle consolation, quels enseignements, quelles dramatiques illusions sont animés de leur vestige. Tout à l'inverse du sombre romantique pour qui la terre est *ingrate* envers les *morts* qui y ont *passé*, une sorte de chant solide et clair s'élève des lucides paysages de René Bazin, comme du long pèlerinage des générations disparues pour guider les vivants et pour enseigner... Cette impression, née bien avant que j'eusse rien connu des provinces où l'esprit celte joue si tendrement avec le latin, en a été pour moi l'interprète et l'explicatrice, elle n'a pas cessé de me les bien traduire et de me les commenter. René Bazin m'est demeuré le poète et le philosophe de sa région ; je crois bien que je la reverrai toujours par ses yeux.

C'étaient des yeux d'une transparence extraordinaire, d'une pureté et d'une simplicité d'élément. Ce que ces yeux voyaient, ce qu'ils reflétaient sur la page écrite, donne l'idée des choses : forme, couleur, esprit, magies secrètes, mais ce n'est pas assez dire, je crois ! Quelque chose qui ne gâte rien à rien et qui augmente l'irradiation de toutes les forces physiques, l'âme elle-même, transparaissait aux rayons de substances terrestres, et quelle âme ! Ceux qui l'ont connu, ses amis, dont quelques-uns sont ou furent les miens, portent un témoignage d'admiration et d'amitié que littéralement l'art et l'œuvre confirment. Cette âme pénétrante caresse l'un et l'autre du rayon immortel.

Le coloriste.

De M. Emile Baumann, dans *le Correspondant* (10. 9. 1932) :

[...] Le souci de « bien voir » est d'un peintre plus que d'un moraliste. Sans doute, sous ces deux mots Bazin logeait-il la volonté de comprendre. Et, dans sa pensée, bien voir, c'était aussi bien entendre, quoique chez lui les perceptions visuelles dépassent en énergie les impressions auditives.

Mais l'œil de plus d'un artiste s'arrête aux contours des objets avant d'être saisi par les vibrations de l'atmosphère. Lui, c'est la couleur qu'il semble de prime abord distinguer. En arrivant près de New-York, il regarde, autour de la baie, la multitude des navires : « Ils sont, presque tous, dans la demi-lumière, gris sur l'eau jaune ; leurs fumées, toutes ensembles allongées dans le ciel, forment un nuage pas plus gros qu'un trait de crayon. Un rayon de soleil tombe sur une voile petite qui devient comme un phare. L'étendue magnifique est mesurée par des points colorés. »

Quelquefois même, on dirait que, pour sa vue, les couleurs constituent la plus forte réalité des masses. D'Avignon, un jour de mistral, il contemple le mont Ventoux : « A la distance, et à l'heure où nous sommes,

le mont Ventoux apparaît comme une vasque toute rose, un peu violette à sa base, nette de contours et transparente, comme un peu de lumière arrêtée et fixée. Si mes compagnons ne m'assuraient pas qu'il est entièrement solide, immobile, reconnu et mesuré par les géographes, j'aurais peur de ne plus le retrouver là, ce soir, quand je reviendrais : les nuages jouent si souvent aux montagnes, quand ils ont le temps de flâner ! »

Ce n'est pas à dire qu'il se plaise à dissoudre les formes en un je ne sais quoi de vaporeux, d'insubstantiel, selon la manière des poètes anglais. Il croit solidement, comme les campagnards dont il s'entoure, à la réalité des choses visibles. Mais le coloriste aime à suivre les changements prismatiques de la clarté. C'est la lumière, observe-t-il à propos de la terre sicilienne, qui donne au plus sec paysage son perpétuel mouvement. Là où des vapeurs décomposent la lumière, voilent et subtilisent les reliefs, elle déploie avec plus de charme l'écharpe de la fantaisie : « La brume répand le soleil tout autour de l'horizon. » « Quel peintre que la brume, s'écrie-t-il devant un village hollandais, quel coloriste ! A quoi elle réduit le rose des toits ! » [...]

L'écrivain social.

Il a continué Balzac.

De Ferdinand Brunetière (1) :

[...] L'honneur vous est acquis d'avoir, depuis vingt ans, autant et plus que personne, aidé à préciser les caractères du « roman social ». Balzac seul, avant vous, s'y était vraiment essayé ; car je n'appelle de ce nom de « roman social » ni *Les Mystères de Paris*, ni *Le Compagnon du tour de France*, ni *Les Misérables*. Vous avez repris l'œuvre au point où il l'avait laissée (2). Vous avez été frappé de l'ignorance de leurs semblables où vivaient beaucoup de nos auteurs parisiens et, naturellement, la foule qui faisait avec eux ses délices de leur éternelle histoire d'amour. Vous vous êtes rendu compte que la curiosité du plaisir ou de la souffrance des autres n'était que de l'indiscrétion et même de la perversité si nous n'y cherchions pas des raisons et des moyens de nouer ou de resserrer les liens de la solidarité qui nous attachent à eux. Vous avez vu que, sans confondre ni brouiller ensemble ces deux choses distinctes, l'art et la morale, il ne fallait pas cependant les opposer l'une à l'autre ni subordonner la réalité de la seconde et son rôle dans la vie commune aux exigences prétendues supérieures et souveraines du premier. [...]

[...] Vous n'avez point fait l'inutile gageure d'écrire des romans sans amour, mais l'amour ou ses contrefaçons n'occupent dans vos récits ni toute la place ni toujours la première. Votre conception du roman est plus large. Vous savez que d'autres sentiments concourent à la complication et, par suite, au drame de la vie. Il y a aussi d'autres souffrances, et qui ne sont pas moins dignes de pitié. Et quand on a ainsi fait le tour des misères de l'humanité, si l'on n'a pas toujours, en touchant la source du mal, indiqué le remède, on a, du moins, éveillé l'attention paresseuse de quelques-uns de ses lecteurs ; inquiété dans sa sécurité l'égoïsme satisfait des autres ; ému dans ce qu'elle a de plus généreux la sensibilité de tous et accru le domaine de son art. C'est ce que j'appelle du nom de roman social. [...]

(1) Réponse de Ferdinand Brunetière au discours de réception de René Bazin à l'Académie française (28. 4. 1904).

(2) M. André Billy a sévèrement critiqué ce jugement de Brunetière. Voici ce qu'il écrivait dans *l'Œuvre* du 27. 7. 1932 :

[...] Quand il le reçut à l'Académie, Brunetière le compara à Balzac ; Brunetière déclara que depuis Balzac nous n'avions pas eu de romancier social de l'envergure de Bazin. Car Brunetière n'aimait point Zola et il lui plaisait de l'annuler au profit d'un romancier catholique. C'était sot, c'était maladroit. Bazin ne s'est jamais relevé des éloges sous lesquels l'avait accablé Brunetière. Et voilà un des méfaits de l'Académie ! Avec l'habitude fâcheuse qu'ont ces gens-là de se congratuler les uns les autres sans mesure, ils créent des préjugés dont ils sont les premiers ensuite à pâtir. S'il s'était tenu tranquille dans sa province au lieu de venir chercher à Paris une gloire disproportionnée à ses moyens, René Bazin aurait laissé le souvenir d'un aimable et charmant conteur angevin, mais il voulait être de l'Académie ! Pour être de l'Académie, il écrivit des romans sociaux à grandes prétentions. Il se rendit ridicule, et, avec lui, il ridiculisa les Quarante. Il devint l'écrivain représentatif de l'académisme spiritualiste, bien pensant, douçâtre, insipide. Il valait mieux que cela. Il avait des dons d'observateur. Il aimait la nature et il la peignait avec une exactitude minutieuse, scrupuleuse et néanmoins harmonieuse, qui n'était pas sans charme. [...]

Il s'est intéressé à la question sociale.

De M. François Mauriac (1) :

Ce catholique ne recule guère devant les sujets brûlants, et nous savons qu'il ne redoute pas de nous livrer l'accès des cœurs malades et déchus. Rien de ce qui émeut notre époque ne lui est étranger. Voici l'un des très rares romanciers de ce temps — au vrai, n'est-il pas le seul ? — qu'intéresse profondément le conflit du capital et du travail : son dernier ouvrage, *Le Roi des Archers*, en témoigne encore. Ce bourgeois, ce chrétien, est beaucoup plus « à la page » qu'aucun de nous pour ce qui touche la question sociale. Elle est plus proche de son esprit, elle lui est plus familière, sans doute, que certains débats d'ordre philosophique ou esthétique dans lesquels se complaisent les générations d'écrivains qui ont suivi la sienne. Et c'est peut-être là ce qui détourne de son art quelques-uns de ses cadets.

Il est très certain que dans un livre ou dans ses propos M. René Bazin nous donne la preuve qu'il s'intéresse beaucoup plus à la question des logements ouvriers, par exemple, qu'aux rapports du surréalisme avec le « valérysme ».

[...] Hâtons-nous de le constater : chez lui, les préoccupations morales, sociales et religieuses du Français n'ont causé nul dommage à l'artiste. Son œuvre, en particulier, n'est jamais alourdie de sociologie, car il s'agit toujours d'une science pénétrée d'amour.

Il a abordé les grands problèmes sociaux.

De Franc-Nohain, dans *l'Echo de Paris* (26. 7. 32), sous le titre « La douleur angevine » :

[...] M. René Bazin n'a pas signé un seul roman qui soit un simple amusement littéraire ou un simple amusement de l'esprit : dans chacun de ses récits, d'une composition parfaite et d'un ton si séduisant, il y a toujours, abordé avec franchise et traité avec une lumineuse clairvoyance et une entière bonne foi, un des problèmes de l'heure, parmi les plus pressants et les plus angoissants : problème de l'abandon des campagnes vers la ville « tentaculaire » ; problème de l'école sans Dieu ; problème de l'intégrité nationale et de la revanche — il faut replacer *Les Oberlé* à leur date pour en mieux sentir la haute et courageuse influence ; — problème des responsabilités patronales et des devoirs des patrons à l'égard, à la fois, de la classe ouvrière et de la nation tout entière ; problèmes nationaux en un mot, en même temps que moraux et sociaux.

(1) *Op. cit.*, pp. 26-27.

Il voulut défendre la cause de sa classe et de sa foi.

De M. A[NDRÉ] T[HÉRIVE], dans *le Temps* (22. 7. 1932):

Toute sa vie, René Bazin avait marqué un intérêt pour les questions sociales et politiques, qui suffisait à faire de lui tout autre chose qu'un amuseur. Juriste de profession, mêlé au monde des œuvres catholiques, enraciné profondément dans sa province angevine, il voulait servir la cause de sa classe et de sa foi! Comme cette classe était le juste milieu de la société française et sa foi la religion traditionnelle, certaines audaces et certain éclat lui étaient interdits par avance; mais il laisse dans tous ses ouvrages un document très précieux sur les goûts, les mœurs et les soucis de cette bourgeoisie et de ce peuple, qui ne sont presque jamais objets de romans.

Il a cherché les remèdes aux maux sociaux.

De M. l'abbé LECIGNE, dans la *Revue du Clergé français* (t. 28, p. 194):

De toute son âme, *La Terre qui meurt*, *Donatienne*, ces trois livres résument l'œuvre sociale de M. René Bazin. L'atelier, les champs, le foyer, il a concentré sur ces trois points son observation; il a décrit la misère, analysé les souffrances que notre état social peut créer dans la famille, dans les campagnes, dans l'usine et l'atelier. Et, comme il n'est pas un pur dilettante, il a cherché les remèdes, il a jeté dans l'air de l'époque quelques-unes de ces vérités essentielles qui sont des lois et des devoirs aussi bien pour les grands que pour les petits et desquelles dépend le retour chez nous de l'ordre et de la paix sociale.

[...] Chacun des trois romans que je viens de nommer ne se borne pas à étaler la plaie dans toute sa hideur, à la décrire en un diagnostic cruel; il préconise un traitement, il indique des moyens de guérison. Les uns et les autres sont peut-être aussi vieux que l'Evangile, mais ils sont aussi méconnus que lui. N'est-ce pas en somme pour avoir oublié l'hygiène sociale de l'Evangile, les lois de justice et de charité qui furent proclamées sur le Calvaire, que notre monde actuel souffre et se débat dans une angoisse voisine de l'agonie? « Le remède aux maux de ce temps n'est pas à trouver — dit le vieux prêtre qui dirige Henriette Madiot et qui doit être un ami de M. Marc Sangnier, — il existe, et c'est le don de soi-même à ceux qui sont tombés si bas que l'espérance même leur manque. » (1)

Cette loi évangélique inspire et domine toute la thérapeutique sociale de M. René Bazin; chaque livre nouveau n'en est que l'application pratique à des cas différents.

Bazin et le naturalisme.

Dans sa réponse au discours de réception à l'Académie française de René Bazin, Ferdinand Brunetière fit le procès de l'école naturaliste.

Certes, il ne veut pas condamner sans appel le naturalisme; il ne veut pas lui reprocher « ni la juste préoccupation qu'il avait d'étudier de plus près la nature, plus attentivement et plus consciencieusement qu'on ne l'avait fait dans l'école des Scribe ou des Dumas, ni le souci qu'il affectait de la vie obscurément douloureuse ou tristement monotone des humbles, ni surtout son louable dédain de ces intrigues invraisemblables où se complaisait, du temps d'Ernest Legouvé, l'imagination perverse de cet Eugène Suë ».

(1) *De toute son âme.*

Mais ce qu'il ne lui pardonne pas, c'est sa vulgarité, son manque de tendresse et d'humanité:

L'école naturaliste n'a su voir que des maniaques, des ridicules, des grotesques, des « bourgeois ». Elle n'a pas essayé de saisir, pour le mettre en son jour, ce qu'il y a si souvent de bonté de cœur sous une enveloppe épaisse et commune, de souffrance réelle dans la gaucherie d'un geste et de sincérité profonde ou de caressante affection dans une phrase mal tournée. Naturalistes ou réalistes français, peintres ou romanciers, dramaturges, poètes même, tous ou presque tous ils ont été sans pitié pour le « petit monde » qu'ils nous représentaient. On dirait qu'ils ne l'ont étudié que pour s'en moquer ou l'insulter.

Il a su éviter l'erreur des naturalistes (1).

Lui, René Bazin, a su éviter les défauts des naturalistes. Son œuvre ne manque ni de tendresse ni d'humanité. Et Brunetière loue ce qu'il y a « de vérité, de naturalisme hardi et de nouveauté » dans les trois livres: *De toute son âme*, *La terre qui meurt*, *Donatienne*.

Comme les romanciers naturalistes, comme Zola dans *L'assommoir* et *La terre*, René Bazin a dépeint l'homme du peuple; mais il ne s'est pas contenté de ne peindre que ses tares:

Sans doute, le travailleur a ses laideurs, celui des champs et celui des villes: il en a comme en ont les autres hommes. René Bazin n'ignore et ne nie pas plus qu'il ne cache ces laideurs; il ne peint pas la bête humaine; il peint l'homme: il aperçoit, par delà le geste de la main qui tient la charrue ou l'outil, par delà les humbles efforts des humbles vies, l'âme qui agrandit et qui embellit tout (2).

Il aime le peuple qu'il décrit et il le respecte. Il considère toujours l'ouvrier, le paysan, l'humble comme son frère dans le Christ. Il retrouve toujours, écrit M. Mauriac, « autour d'humbles établis, cette odeur des copeaux frais dans l'atelier obscur de Nazareth ».

Il fut à l'antipode des Flaubert et des Zola.

De M. l'abbé LECIGNE, dans la *Revue du Clergé français* (t. 28, p. 223):

L'observation humaine, chez Flaubert, chez Zola, fut dédaigneuse, ironique, cruelle même. Une inexplicable haine des masses populaires est à l'arrière-fond de l'œuvre

(1) RENÉ BAZIN a porté ce jugement sur l'école naturaliste dans ses *Questions littéraires et sociales*:

« Si j'avais à juger l'école naturaliste française, non dans sa forme, où il entre beaucoup de vérité, non pas même dans l'œuvre de tel ou tel auteur, mais dans l'ensemble des livres qui se réclament du naturalisme, je dirais que son principal défaut littéraire a été de méconnaître la réalité; je montrerais ce qu'il y a de contraire aux règles de l'observation et de la sincérité dans le procédé qui consiste à ne peindre de l'homme que les instincts, à supprimer les âmes, à expliquer le monde moral par des causes inégales aux effets, à murer toutes les fenêtres que l'homme, accablé tant qu'on voudra par la misère, le travail, la maladie, l'influence du milieu, continue et continuera d'ouvrir sur le ciel. Car il y aura toujours de ces fenêtres-là, par où la prière monte et l'espérance descend... Je trouve dans l'œuvre naturaliste un parti pris de dénigrement voisin de l'orgueil; une manière dure de parler de la misère; une brutalité de touche dans le portrait des pauvres gens, toujours représentés comme des êtres d'impulsion, esclaves des instincts, des hérédités et des passions; une tendance à considérer l'ouvrier comme une machine à boire et à faire des révolutions, etc. »

(2) CHARLES BAUSSAN, *op. cit.*, p. 9.

du premier. Il classifiait ainsi l'humanité : « Les uns voient bleu, les autres voient noir, la multitude voit bête. » Ses personnages en sont là presque tous ; ils voient bête ; ils sont odieux à force de bêtise inconsciente, colossale. Ceux de Zola sont repoussants d'impudeur naturelle et de cynisme acquis ; ils sont purement et simplement bêtes. Ses paysans rient « d'un rire sournois de bête impudique » ; ils pleurent « en soufflant fortement, pareils à des bêtes traquées » ; ils sont beaux une fois par hasard, mais c'est « d'une beauté de bêtes » (1). Flaubert et Zola sont des réalistes à base de haine, des misanthropes maladifs pour qui le roman social ne fut qu'une œuvre d'anarchie.

M. René Bazin est à l'antipode de ce monde-là. Une sympathie mystérieuse, une bienveillance discrète, mais profondément sentie, l'incline vers les existences humiliées et malheureuses, l'unit en vérité aux petites ouvrières, aux laboureurs, aux villageois qu'il met en scène. Je suis tenté de croire que sa vocation naquit d'un sursaut de pitié devant la misère sociale.

Il évita le bestial et l'impudique.

De M. Emile Baumann, dans *le Correspondant* (10. 9. 1932) :

[...] En décrivant le vice, il évite tout ce qui lui paraît directement bestial, impudique. Il observait cette règle par délicatesse naturelle ; il obéissait à un scrupule religieux, respectable, même si on ne le résolvait pas comme lui. A l'époque où il débuta, on n'imaginait guère un roman dépourvu de scènes d'alcôve, de crudité physiologique. Bazin eut l'indépendance de ne jamais viser aux gros tirages par cette recette facile et basse. [...]

Il a démontré que le beau et le bon s'accordent.

De M. Jean des Cognets, dans le *Petit Démocrate* (2. 10. 1932), sous le titre « René Bazin, romancier de la terre et des âmes » :

[...] Qui douterait qu'il lui eût été facile comme à d'autres moins grands de décrire les violences de l'instinct et les frénésies du désir ? Les sujets qu'il a traités s'y prêtaient à merveille. *L'Isolée* se transposerait aisément en une seconde *Faute de l'abbé Mouret*. Les thèmes fondamentaux de *la Terre*, de Zola, et de *la Terre qui meurt* sont presque identiques. *Zola*, cependant, ne nous offre en spectacle qu'une mêlée de faunes boueux qui se disputent un bout de glèbe et quelques femelles. Les panoramas à grand badigeon dont s'encadre sa morne priapée ne sont que des décors plaqués. Bazin, au contraire, nous peint l'homme tout entier, avec son âme, et se délecte à nous révéler sa noblesse cachée. Et comme il sait mêler la nature à la tragédie humaine, à la façon d'un chœur qui chante les lois souveraines ! Il démontre sans cesse par l'exemple que le beau et le bon s'accordent, plus souvent qu'on n'ose le dire, avec le vrai. L'élégance et l'aisance de cet art si probe, si attentif et si lucide, ne doivent pas nous dissimuler sa puissance. [...]

L'écrivain réaliste.

Hardiesse de ses sujets.

De Ferdinand Brunetière (2) :

[...] Que dirai-je maintenant de la hardiesse de vos sujets ? *De toute son âme !* le vrai sujet en est comment on devient religieuse, et non pas à seize ans, dans un ardent élan de piété mystique ou par un puéril effroi des complications de la vie, mais dans l'éclat de sa jeunesse, et, si je l'ose dire, dans l'orgueil de sa beauté, pour avoir connu soi-même la misère ; pour avoir, durant toute une longue et laborieuse enfance, côtoyé le vice et la débauche ; pour avoir appris l'indulgence à l'école de la vie quotidienne et de l'existence ouvrière ; pour avoir sondé la profondeur des plaies qui seront toujours celles de l'humanité; pour avoir senti comme un appel et comme une prière monter vers soi sur la plainte confuse de tous ceux qui souffrent dans leur chair, dans leur esprit et dans leur cœur (1).

Et Ferdinand Brunetière mettait dans cette liste des romans « hardis » *La Terre qui meurt* et enfin *Donatienne*, l'histoire de la petite Bretonne « que des gens qu'elle ne connaît pas ont demandée pour être nourrice; qui rougit, le soir, à l'office, parmi la valetaille, d'avoir « bêché la terre » et d'avoir ce qu'ils appellent un rustre pour mari ; qui s'oublie un jour, aux bras d'un valet de pied joli homme, dans la promiscuité de ce sixième étage où, sans doute, une civilisation plus humaine verra, dans l'avenir, une des hontes de la nôtre ; qui devient ensuite tenancière d'une crèmerie dans un faubourg, et que tourmente confusément, derrière son comptoir, à l'heure indécise où le client est plus rare, le souvenir de sa Bretagne lointaine, de son mari et de ses enfants... »

Il ne fut pas un auteur timide.

Du *Temps* (22. 7. 1932), sous la signature d'A[ndré] T[hérive] :

[...] Excellent écrivain, sans aucune vulgarité, et maître de sa langue comme de son style, il avait choisi la carrière la plus dangereuse pour un homme de lettres : celle où l'on ne débute point par les cafés, les petites revues ni les cénacles, où l'on ne scandalise point ses aînés et où l'on satisfait continûment une clientèle toute prête. Cette vocation évidente l'a fait considérer trop souvent comme un auteur bien pensant et timide. Il était cela, il n'était pas ceci. Plusieurs de ses ouvrages (non pas les premiers, car il commença par des bluettes à la façon d'André Theuriet) sont propres à ruiner ce faux renom ; il n'est rien de plus hardi que les sujets de *Donatienne* ou de *l'Isolée*, dont on pourrait tirer aisément d'atroces monographies naturalistes. Rien n'est moins convenu que la peinture des milieux dans *Le blé qui lève* ou dans *Baltus le Lorrain*. La manière de René Bazin s'élargissait même dans la vieillesse et le conduisait à un véritable balzacisme, de fait sinon d'intention.

Un roman réaliste : « L'Isolée ».

De M. François Mauriac (2) :

Déjà, dès 1904, Brunetière affirmait que les personnages de René Bazin n'étaient pas tous de tout repos. « La hardiesse de vos sujets », osait-il dire, sans que per-

(1) *La Terre.*
(2) Réponse au discours de réception de René Bazin à l'Académie française.

(1) Emile Faguet a dit, dans ses *Propos littéraires* (2[e] série, p. 175), que Bazin semble, en écrivant *De toute son âme*, s'être proposé de « faire un livre qui contînt à la fois *L'Assommoir* et le *Bonheur des dames*, et qui fût plus vrai que l'un et l'autre ».
Et plus loin :
« Voici le roman le plus réaliste qui soit au monde, et au fond le plus abominablement triste et cruel, et qui promène nos yeux sur toutes les blessures sociales les plus désolantes, sans nous en épargner une seule. Son roman pourrait être intitulé un peu ambitieusement mais très légitimement : *Le livre du peuple*. C'est un tableau presque complet du bon peuple, du mauvais peuple, et des rapports de tous les deux avec le monde bourgeois. »
(2) *Op. cit.*, pp. 10-12.

sonne dans l'assistance songeât à sourire... Mais c'est le premier roman que publia M. René Bazin, après sa réception sous la Coupole, qui témoigne surtout de cette chaste audace. Aucun roman catholique dont le sujet soit plus scabreux que celui de *l'Isolée* (1905). Le nouvel académicien osait nous raconter la chute d'une petite Sœur chassée de son couvent et jetée au trottoir par les « lois intangibles ». Celle qui se nourrissait du pain des anges devient la pâture d'un pourceau. Mais « quand vous croyez être loin de moi, c'est alors souvent que je suis le plus près de vous ».

Quand ce roman — *L'Isolée* — parut en librairie en 1905, il fut très diversement accueilli. « Un ouvrage hardi, écrit M. l'abbé Bethléem, que certains ont trouvé choquant et inopportun et que d'autres ont qualifié d'œuvre vengeresse, infiniment utile... aux grandes personnes. » (1)

En effet, plusieurs écrivains catholiques critiquèrent fort sévèrement cet ouvrage.

L'Ami du clergé du 27. 7. 1905 incriminait vivement l'auteur d'avoir fondé sa thèse sur une exception :

[...] Que le dénouement nous a désenchantés ! Sans doute, les périls du monde ne sont que trop réels et les chutes peut-être aussi ; mais enfin, il est à espérer qu'elles ne seront que l'exception, et pourquoi faire de cette exception le sujet même du roman ? Un roman doit être la peinture des mœurs, de ce qui arrive d'ordinaire, et non pas de cas aussi exceptionnels et, tranchons le mot, aussi monstrueux. Cette Sœur Pascale qui, au bout de quelques mois, devient la maîtresse de son cousin et dont son cousin fait ensuite une chair publique, et ce dans des conditions d'une ignominie exceptionnelle !... Non, non, ceci peut être vrai, mais n'est pas vraisemblable. Invraisemblable aussi la sauvagerie de cette populace nîmoise ; Invraisemblable même encore ce poignard que Prayou plante à la gorge de Pascale !... M. Bazin ne s'est point fait, jusqu'ici, le peintre des violences et des brutalités, et il ne le sera plus désormais, nous l'espérons. [...]

M. le chanoine Vaudon n'est pas moins catégorique (*Annales de Sainte-Solange*, oct. 1905) :

Nous ne pouvons taire que le dénouement non seulement nous a désenchanté, mais nous a fait souffrir. Est-ce possible, disions-nous, que les choses se soient passées de la sorte? Et nous ajoutions : Ce n'est pas vraisemblable, ce n'est pas vrai...

Perle avant de tomber et fange après sa chute.

A supposer qu'une âme si haute pût choir si bas, convenez au moins que c'est une exception... Et alors, pourquoi échafauder tout un roman sur une donnée exceptionnelle ?

Même jugement chez M. Gabriel Aubray (*Mois littéraire*, sept. 1905). Il prête ces considérations à une dame « qui a un goût délicat » :

Qu'une religieuse, qui fut une vraie et bonne religieuse, roule en une telle boue, c'est à peine croyable. Et si pourtant cela est déjà arrivé, toute déchéance, en somme, étant possible à la faiblesse humaine, cela ne peut être qu'un accident exceptionnel, si affreux qu'il le vaut mieux taire et n'y pas penser. Les fils de Noé, s'ils avaient eu une sœur sécularisée qui eût aussi mal fini, auraient certainement jeté leurs deux manteaux sur ce cadavre. Il y a des laideurs si basses qu'on ne saurait trop les cacher. Et je dis que, en étalant une dégradation qu'il était plus que suffisant de laisser deviner dans un lointain d'ombre, ce poète a péché contre la poésie ; que cet ami des religieuses causera aux catholiques une grande peine en mettant dans leur souvenir, dans leur pitié, quelque chose non pas seulement de brutal, mais d'avilissant. [...]

Il faudrait encore signaler les critiques de Paul Halflants, dans *le Bien public*, de Gand (16. 7. 1905) ; de Delfour, dans *l'Université catholique* (15. 9. 1905) ; de Delmont, dans *la Femme contemporaine* (déc. 1905).

Mais notons également que René Bazin eut des défenseurs éloquents : Gildas Le Liboux, dans la *Revue Augustinienne* (1905, pp. 580-599) ; Robin-Herzog, dans les *Etudes religieuses* (5. 9. 1905) ; François Veuillot, dans les *Annales de Sainte-Solange* (oct. 1905) ; Emile Faguet dans la *Revue latine* (25. 11. 1905) ; chanoine Valentin dans *l'Université catholique* (15. 5. 1906) (1).

Parmi les sujets « hardis » des romans de René Bazin, on cite habituellement : *La Barrière*, qui traite de la stérilité volontaire ; *Donatienne* et *Le Roi des archers*, qui mettent en scène des ménages séparés par l'adultère.

L'écrivain du peuple.

Il n'y a pas d'œuvre plus populaire que la sienne.

De Ferdinand Brunetière (2) :

[...] *De toute son âme, La Terre qui meurt, Donatienne*, a-t-on fait attention que, dans ces romans si « distingués » et qui méritent certainement ce nom, c'était à peine si l'on voyait passer, à l'arrière-plan, et à peine esquissés, quelques héros bourgeois. Mais les vrais, ceux que vous aimez, les préférés de votre cœur et de votre talent, Henriette Madiot, l'oncle Eloi, Etienne Loutrel, les Lumineau, les Michelonne, Donatienne et Jean Louarn, ils sont tous du « peuple », et du vrai peuple, celui qui travaille de ses mains, cultivateurs, ouvriers d'usine, hommes d'équipe, simples soldats, couturières ou modistes. C'est dans le cercle étroit de leur profession que vous avez enfermé le drame de leur existence. On ne voit pas même paraître, dans *La Terre qui meurt*, le propriétaire de la ferme que les Lumineau font valoir ; et ce n'est point un fils de famille qui séduit *Donatienne*, mais un de ses compagnons de domesticité. Le langage que vous leur prêtez est le leur, simple et court, parfois rude, mais toujours sans affectation de grossièreté. En vérité, Monsieur, si l'on ne regarde qu'à la qualité des personnages, à leur condition, à leurs mœurs, je ne sache guère, dans la littérature contemporaine, d'œuvre moins aristocratique et moins bourgeoise, plus populaire que la vôtre. Pas un des maîtres du théâtre ou du roman contemporain ne s'est penché plus complaisamment vers les humbles, avec une curiosité plus inquiète ou plus passionnée de leurs maux ; et, dans ces récits d'une si belle tenue littéraire, d'une honnêteté si profonde et d'une distinction si rare, ce n'est pas votre moindre originalité

(1) *Romans à lire et romans à proscrire* (1922), p. 239.

(1) Signalons un article paru dans *le Bulletin mensuel de l'éducation chrétienne* (nov. 1905), organe de la Société de prévoyance des instituteurs libres du diocèse du Mans, qui comptait, à cette époque, beaucoup d'anciens religieux et religieuses. Nous y lisons :

« [...] On a crié à l'exagération, on a accusé M. Bazin d'avoir outré les dangers moraux de la sécularisation ; on a prétendu qu'il soutenait une thèse forcée en donnant au cas exceptionnel de Sœur Pascale la couleur d'une règle.

[...] Le roman de M. René Bazin, nous le voyons vécu tout autour de nous ; il n'est pas de semaine qu'une « Isolée » ne vienne nous en raconter un nouveau chapitre en nous priant d'en arrêter le cours. »

(2) Réponse au discours de réception de René Bazin à l'Académie française.

que d'avoir substitué des images vraies du paysan ou de l'ouvrier de France aux caricatures calomnieuses que l'école naturaliste nous en avait données.

Il fut le romancier de la vie populaire.

De M. Henry Bordeaux, dans *le Figaro* (21. 7. 1932) :

[...]. Il y a chez René Bazin un sens rythmique qui le rapproche de la poésie, une sorte de cadence, non seulement dans la phrase, qui, par le choix des mots et le balancement, est habituellement musicale, mais dans l'agencement des scènes et l'expression des sentiments. Or, ce don poétique, il le met à l'usage des humbles vies, des pauvres gens, des menus détails de la vie quotidienne. Saint François de Sales appelait *le fuseau et la quenouille* les petits devoirs domestiques. Il les symbolisait dans cette image. René Bazin nous fait entendre le bruit des fuseaux. On dirait une eau qui coule. Il n'est pas le romancier des complications sentimentales ni des gens du monde, il est le romancier des cœurs profonds, de la vie populaire, qu'elle se passe aux champs ou dans les fabriques. L'histoire d'un paysan dont la femme va se placer à Paris comme nourrice et ne revient pas, c'est *Donatienne*, et cela est infiniment douloureux et grave. La souffrance, la détresse humaines y sont encloses. Mais avec l'espérance. Car il y a chez René Bazin la foi qui console et vivifie. [...]

Il comprit que le peuple n'est pas tout épais et tout grossier

De M. Dominique Netterlé (1) :

[...] Un certain nombre de romanciers ont essayé, de nos jours, d'étudier la vie des pauvres. Mais, si quelques-uns y ont réussi, la plupart se sont penchés, dirait-on, vers un monde inférieur, avec une curiosité mêlée de mépris. Les âmes primitives leur ont paru indigne d'analyse ; à d'autres, et notamment à ceux de l'école naturaliste, les natures frustes des paysans et des ouvriers ont semblé grossières, bêtes et brutales. Flaubert disait : « Les uns voient bleu, les autres voient noirs, la multitude voit bête. » René Bazin n'a pas trouvé que le mot de Flaubert fût juste. Il a compris, pour l'avoir observé attentivement, avec une prédilection croissante, que l'homme du peuple n'est point encore, Dieu merci, ce barbare décadent qu'on nous représente sans cesse, l'ouvrier débauché, dépensier et brutal, le paysan borné, sournois et avare ; qu'il y a là une calomnie contre la France ; qu'il faut, pour la répéter, n'avoir vu, cette fois encore, que l'exceptionnel, ou n'avoir rien vu du tout ni rien retenu, si ce n'est la leçon apprise dans les livres. « Il s'en faut que le peuple soit tout épais, tout grossier » a-t-il dit dans une conférence sur les personnages de roman. « Il y a une franchise délectable chez les ouvriers, une spontanéité de sentiments, un raisonnement sur les choses du métier qui sont de vraies richesses pour un écrivain

» [...] Ils aiment et ils détestent fortement. Ils ont leur honneur, qui ressemble beaucoup à l'honneur tout court. Ils éprouvent, en mainte occasion, un sentiment de solidarité qui va jusqu'à l'héroïsme... L'intérêt est autre quand il s'agit du paysan. La campagne est presque toujours muette... Il faut un siège en règle pour conquérir ce héros défiant, et c'est la cordialité seule qui fait parler ce silencieux, l'habitude de faire partie du même horizon restreint, d'être rencontré par lui, au détour des routes, et surtout la lente persuasion qu'on aime la terre, comme lui, depuis le trèfle d'en bas, depuis la graine non germée, jusqu'au nid de pie qui fleurit noir au sommet des vieux chênes. »

(1) Dominique Netterlé, *Pages choisies de René Bazin*, préface.

Ce qui l'intéresse avant tout, c'est l'humanité qui travaille

De M. Charles Baussan (1) :

[...] Les salons le lisent ; mais il n'y a point dans son œuvre de tragédie ou de comédie de salon, point de drame en habit noir et en robe de bal, pas un seul roman mondain, pas une de ces études où la psychologie, quelque savante qu'elle soit, côtoie toujours les bords du marivaudage, en grand danger d'y tomber.

[...] L'humanité qui intéresse avant toute autre René Bazin, c'est l'humanité qui travaille, et qui travaille humblement. Si on le regarde aujourd'hui, au milieu de la nombreuse assemblée des personnages nés de son intelligence et de son art, on ne le voit guère entouré que de travailleurs manuels, ouvriers des champs, ouvriers des villes : faucheurs, moissonneurs, charpentiers, pêcheurs, dactylographes, ouvrières modistes : le grand Luneau, le fermier de la Gerbellière, de *Ma tante Giron ;* Toussaint Lumineau, Jean Nesmy, Rousille, de *La Terre qui meurt ;* le père Noëllet, Henriette Madiot, le closier Jean Louarn, le mireur de goélettes Gingolph, le bûcheron Gilbert Cloquet, le métayer de la Genivière, Nicolas Fruytier, etc. Et n'est-ce pas un travailleur aussi, un travailleur monté en grade, socialement et intellectuellement, le patron de l'usine d'Alsheim, Oberlé ?

Ceux qu'il aime, ceux qu'il va faire aimer, ce sont de petites gens, les gens du commun, c'est le valet de ferme qui, dans la brume de novembre, émiette, de la pointe de sa houe, du matin au soir, les mottes de terre des sillons ; c'est l'ouvrière qui coud, seule dans sa chambre, sous la lampe ; c'est le bûcheron dont la cognée sonne sur le tronc du hêtre ; ce sont tous ceux à qui la journée est longue, à qui l'année est dure, les humbles, les petits, ceux que l'on ne regarde pas.

Il a fait confiance au peuple.

De M. J. Girard-Reydet, dans *A la Page* (28. 7. 1932), sous le titre « Les Lettres françaises sont en deuil de René Bazin » :

Emile Faguet a lancé ce défi : « La littérature et l'art ne sont populaires qu'à la condition d'être médiocres. »

Bazin a réfuté Faguet, directement d'abord, et par toute son œuvre.

« Cette doctrine me semble d'abord méconnaître le but véritable de la littérature et de l'art, dit-il. N'est-ce pas le rapetisser que d'en faire le bien de quelques privilégiés, un amusement de mandarins, un plaisir de raffinés? »

Et Bazin s'indigne que des chrétiens, que des partisans de l'égalité, que des promoteurs de l'instruction générale dédaignent de s'adresser à l'âme du peuple. L'art est-il fait pour autre chose que pour l'homme, pour les sens qu'il réjouit, pour les esprits qu'il éclaire, pour les cœurs qu'il console ou qu'il exalte ou qu'il raffermit?

Certes, les gens du peuple qui lisent un chef-d'œuvre ne goûtent pas toutes les finesses d'esprit et de style ; ils n'analysent pas tout de suite l'impression qu'ils ont éprouvée ; mais ils ont une âme qui peut vibrer, un cœur qui peut battre, des larmes qui peuvent couler... Ils sont incapables de dire où se trouve la beauté, mais ils ne peuvent s'en passer.

D'ailleurs, le roman français ne se perd-il pas à vouloir se confiner dans les salons, à se spécialiser, à se compliquer de recherche et d'habileté, qui finissent par dégoûter les lettrés eux-mêmes?

Bazin a fait confiance au peuple. Il y a d'abord trouvé ses personnages : paysans, bouviers, employés, canuts, tisseurs, ouvriers, modistes, fermiers..., tous ont une âme, simple peut-être, mais riche en amour, en passion,

(1) *Op. cit.*, p. 7.

en énergie. Bazin ne les embellit ni ne les enlaidit, mais qui n'avouerait l'émotion qui le saisit en lisant le retour de Donatienne, le départ de Pascale Mouvand, le silence héroïque d'Anna Maguern, la fuite de Gilbert Cloquet?... Ces âmes sont belles ; et pourtant elles sont vraies, elles sont du peuple.

Dans le peuple, Bazin a aussi cherché ses lecteurs, parce que du peuple il a saisi les mots, le bon sens profond, la mentalité. Sa langue aussi est simple, sans recherche; sa phrase brève et concrète. Son originalité est d'avoir fait une œuvre grande et accessible à tous. [...]

L'art, la littérature et le peuple d'après René Bazin.

De M. Georges Goyau, de l'Académie française (1) :

Il n'avait rien d'un démocrate, non plus que ce Joseph de Maistre à qui sa prime jeunesse avait consacré quelques pages, dociles et ferventes. Mais il avait au moins autant d'amitié pour le peuple, et probablement plus de respect que beaucoup de ceux qui s'intitulent démocrates. La dignité de la vie rurale resplendit dans *La Terre qui meurt*, comme une garantie de résurrection. La dignité de la vie ouvrière resplendit dans *Le Roi des Archers* ; et *Donatienne* venge la dignité des servantes, lésée par de périlleuses conditions d'habitation.

Voilà l'esprit dont s'animait René Bazin lorsqu'il regardait le peuple aux prises avec les difficultés de la vie, ou avec ses dangers. Mais il ne lui suffisait pas de saluer et d'aimer, dans ce peuple, une matière d'observation digne de son art ; n'admettant pas qu'il pût y avoir « incompatibilité entre l'intelligence populaire et la beauté littéraire », et fidèle admirateur de ces siècles de foi dans lesquels l'auteur de *la Divine Comédie* et les architectes des cathédrales « dédiaient en secret leurs œuvres à tout le peuple chrétien », René Bazin souhaitait, dès 1899, que ces jeunes hommes qui plus tard lui succéderaient fussent soucieux « de prendre et de retenir l'esprit de ces foules à demi instruites dont le flot monte autour de nous ».

A ses oreilles, Emile Faguet professait : « La littérature et l'art ne sont populaires qu'à la condition d'être médiocres. » Cela chagrinait René Bazin ; mais son chagrin se laissait aisément consoler par une interview de mon illustre et cher confrère M. Maurice Donnay : « Il faut à la foule, déclarait celui-ci, des sujets neufs et profonds, plus poignants assurément que ce sempiternel adultère dont elle est écœurée, et l'heure est venue, pour l'artiste, de s'adresser à l'âme du peuple. » Voilà qui est parler, pensait René Bazin, et il s'écriait : « Nous aurions donc excité l'universel désir de savoir pour ne pas le satisfaire ? Nous dirions que le peuple aura sa part de toute chose, sauf de la littérature et de l'art, domaine réservé, chasse gardée, pièges dans la propriété. Est-ce logique, est-ce désirable, est-ce seulement possible ? » J'ai le droit de dire que celui qui tenait ces propos aimait profondément le peuple de la « douce France ».

Il l'a montré par ses romans.

Il a écrit pour le peuple.

De M. Abel Moreau (2) :

Pierre Hamp, dans *La Peine des hommes*, regrette que les écrivains laissent trop de côté les ouvriers et ne les prennent que rarement comme sujet de roman : « On sait, dit-il à la figure des donateurs agenouillés, ce que fut la foi. Quelle image nous reste pour nous montrer l'homme qui aimait son métier, transfiguré, ravi dans son beau travail? »

[...] Y aurait-il donc impossibilité à écrire, à propos de ces humbles, de beaux ouvrages ? Lamartine ne le pensait pas :

« J'ai beaucoup vécu avec les paysans, écrit-il, avec les ouvriers, avec les bons et fidèles serviteurs qui font partie de nos familles ; j'ai été témoin ou confident de sept ou huit vies obscures, mais pleines d'intérêt, de douleurs et de bonheurs cachés, qui seraient autant de poèmes on ne peut plus vrais du cœur humain... Je vais tenter de les écrire aussi simplement qu'ils m'ont été racontés... La nature, la nature, encore la nature, voilà tout le génie de ces sortes de productions. » (*Correspondance*, t. VI, p. 68.)

Lamartine a-t-il réussi à faire de ces récits des chefs-d'œuvre littéraires? On en peut douter. L'entreprise serait-elle donc si difficile ? George Sand l'avait tentée, à qui les humbles apportèrent quelques-unes de ses plus fraîches inspirations. Et voici qu'après Lamartine et George Sand, René Bazin proclame l'intérêt des vies obscures, non seulement pour le moraliste ou le religieux, mais aussi pour l'écrivain. Doumic le félicite, au nom de la *Revue des Deux Mondes*, de savoir « tout ce qui peut tenir de délicatesse et de grandeur dans l'âme des simples. » (*Discours pour le jubilé académique de M. René Bazin*, p. 32).

Brunetière, le recevant sous la Coupole, ne craint pas de proclamer sa réussite :

« Le langage que vous leur prêtez est le leur, simple et court, parfois rude, mais toujours sans affectation de grossièreté. En vérité, si l'on ne regarde qu'à la qualité des personnages, à leur condition, à leurs mœurs, je ne sache guère dans la littérature contemporaine d'œuvre moins aristocratique et moins bourgeoise, plus populaire que la vôtre. »

D'où est venue cette sympathie de Bazin pour les humbles ? De leur parenté avec la terre, probablement. Ils en sont plus près que les autres, et donc, suivant Bazin, mieux accordés que nous à leur destinée immortelle. Car voici ce qui est nouveau. Bazin voit la grandeur des humbles et l'intérêt puissant qu'ils peuvent avoir pour un psychologue.

« C'est une audace, note M. Dominique Netterlé, à un moment où, malgré tant de prétentions démocratiques, l'élément populaire tient dans le roman une place si restreinte, où les personnages chargés de nous renseigner sur le présent sont presque toujours riches, désœuvrés, de mœurs fâcheuses ou faciles, bref exceptionnels. » (*Pages choisies de René Bazin*, Préface.)

C'est un fait qu'il aime les humbles, qu'il parle d'eux avec plus d'amour, avec plus de naturel aussi, qu'il possède pour en parler une sorte de « grâce » spéciale. Il a pris des héros dans d'autres milieux : professeurs ou artistes d'*Une tache d'encre*, industriels des *Oberlé*, grande et petite bourgeoisie de *la Barrière*, etc. Peut-être est-il moins à son aise avec eux, et les fait-il vivre moins intensément et surtout moins naturellement.

Bazin croit que les âmes primitives peuvent être intéressantes, même lorsqu'elles sont honnêtes ; intéressantes n'est pas assez dire, émouvantes. Flaubert avait tranché très vite la question, quand il disait : « Les uns voient bleu, les autres voient noir, la multitude voit bête. » De là la conception des naturalistes à qui les âmes des paysans et des ouvriers paraissent grossières, bêtes et brutales, parce qu'elles sont primitives.

Quand M. Lanson écrit de Pierre Loti : « Nulle psychologie dans les bonshommes qui peuplent ses tableaux », il n'est pas sûr que Loti n'ait pas eu raison contre M. Lanson.

---

(1) Discours prononcé, au nom de l'Académie française, par M. Georges Goyau, le 19. 6. 1932, au cours de la cérémonie d'inauguration d'une plaque commémorative sur la maison natale de René Bazin, à Angers.

Le *Bulletin de la corporation des publicistes chrétiens* (juill.-sept. 1934) a publié le texte intégral de ce discours.

(2) *René Bazin et son œuvre romanesque*, p. 455.

[...] Pierre Loti et René Bazin n'ont que faire de cette psychologie dont on nous rebat les oreilles. Il s'agit de savoir si les humbles peints par ces écrivains sont vrais ; si oui, leurs auteurs ont fait de bonne psychologie ; seulement, les critiques ne s'en aperçoivent pas toujours.

[...] D'autres critiques avanceront, et c'est un postulat, que « la littérature et l'art ne sont populaires qu'à la condition d'être médiocres » (Emile Faguet). Est-il donc défendu, quand on s'adresse au peuple, de ne plus faire ni vraie littérature, ni grand art ? Le succès récent de quelques livres — sans parler de celui qui accueillit les livres de René Bazin — suffirait à démontrer le contraire. Je ne citerai qu'un exemple : le beau roman de Louis Hémon, *Maria Chapdelaine*, a trouvé d'innombrables lecteurs. Dira-t-on qu'à cause de cela même c'est un livre mal écrit ?

A une certaine époque, on n'a pas écrit pour le peuple. Lamartine en gémissait, quand il faisait dire à Renée Garde, couturière à Aix :

« Qui donc écrit des livres ou des poésies pour nous ? Personne, excepté ceux qui font des almanachs, mais qui les remplissent de niaiseries et de bons mots, balayés de l'année dernière dans la nouvelle année ; ceux qui écrivent des romans que les filles sont obligées de cacher aux mères de famille honnêtes et ceux qui composent des chansons que les lèvres chastes se refusent à chanter... Ah ! quand viendra donc une bibliothèque de pauvres gens ! Qui est-ce qui nous fera la charité d'un livre ? (Préface de *Geneviève*, *histoire d'une servante*, p. 35.)

René Bazin a donc cru qu'il avait le droit — et, étant chrétien, le devoir — d'écrire sur le peuple et pour le peuple. Car on s'intéresse d'abord à sa propre histoire. J'ai connu une femme du peuple qui pleurait en lisant *La Terre qui meurt* et qui disait : « C'est tout à fait l'histoire de la... » (Ici, le nom d'une ferme qui était en train de mourir, elle aussi.)

Ayant décidé d'écrire pour le peuple, René Bazin a cherché les moyens d'être compris par lui. Cela ne lui était pas difficile. Il avait connu dès son enfance les paysans de l'Anjou et les artisans ; il avait, avec les petites gens, une politesse exquise qui les touchait parce qu'ils s'en trouvaient grandis.

[...] Voici donc le programme de René Bazin, écrivain des humbles :

« Soyez simples, afin d'être compris. Prenez la vie comme elle est, de préférence la vie si peu connue des travailleurs, de ceux qui sont presque toute la France, et dites-la. Aimez ceux dont vous aurez à parler. Faites le tour de France avec les apprentis des métiers. Faites le tour du monde avec les soldats et les marins. Ne rabaissez jamais les plus humbles au rôle outrageant de machines et d'outils... Ne craignez pas d'être tendres, d'être naïfs, de redire de l'éternel... Tout cela est de l'art, tout cela est l'art même, dans ce qu'il a de plus noble et dans sa mission essentielle (*Questions littéraires et sociales*, p. 109).

[...] Les humbles constituent dans son œuvre une troupe nombreuse et variée. Ils y revivent — ouvriers, paysans, artisans, marins — avec leurs défauts et leurs qualités, mais dans une chaleur de sympathie et de compréhension qu'il est bien rare de trouver à un tel degré ailleurs. Les humbles ont gardé chez Bazin, soulignées amicalement, leur vérité et leur grandeur. Ils ne sont indignes ni de la vie, ni de l'œuvre d'art pour laquelle ils ont été appelés, ni du lecteur qui les aimera à son tour.

« Jamais, dit Robert Garric, l'ouvrier qui lira Bazin ne se sentira blessé par un seul mot, une seule touche, jamais surtout il ne ressentira cette blessure plus profonde : être incompris. Car les mots révèlent la longue connaissance du cœur. » (*Nouvelle Revue des jeunes*, 15. 11. 32.)

La littérature populaire que souhaitait Lamartine, Bazin l'a écrite et le peuple l'a reconnue.

Sa méthode de travail

Sa technique.

De M. Georges Goyau, de l'Académie française (1) :

Regardons-le préparer un des romans qui, dans la *Revue des Deux Mondes*, à la grande joie de Ferdinand Brunetière, recueillirent le plus éclatant succès : *De toute son âme*. « L'idée de ce livre ne m'est venue, raconte-t-il, qu'après une longue étude du milieu. J'ignorais complètement ce que j'écrirais plus tard, quand je tâchais de pénétrer la vie difficile, pauvre et miroitante, de l'employée de la mode. Après quelque temps, la connaissance de l'atelier, des conversations nombreuses, des lettres, me firent apercevoir jusqu'à l'évidence comment la profession des jeunes filles de la mode les affine et les déclasse, comment elles sont d'un monde par leur naissance et d'un autre par leurs rêves, partagées entre le luxe du dehors et la misère de chez elles. »

Une fois renseigné — et vous sentez avec quel scrupule — on ne le voyait pas, devant sa table, s'imposer un travail suivi et régulier ; il préférait « une méthode plus vagabonde, plus paresseuse et plus lente : ne point hâter l'œuvre à venir, n'y penser que rarement avec application, y songer toujours ». Il avait un mot curieux pour définir cette période de son travail : il appelait cela la période de disponibilité ; les personnages, en lui, surgissaient tout à coup, « appelés et désignés par cette force qui s'appelait l'idée, et qui allait droit à eux, et qui leur disait : « C'est toi que je veux, tu vas vivre. » Puis succédait la « période d'amour », car l'amour seul est créateur, déclarait-il : il aimait ses personnages, il les laissait posséder son âme. Et un jour survenait ou devant lui s'ouvrait une vision qui avait — ce sont ses propres termes — « quelque chose de l'orgueil des mères ». Il voyait désormais avec netteté toute l'œuvre dont il n'avait pas encore tracé une ligne. L'apparition le décidait, il prenait la plume, il écrivait. Ayant ainsi philosophé sur son art, René Bazin concluait : « Pas de réalisme absolu : il n'y a pas, dans le roman, de portrait entièrement vrai : les œuvres de cet ordre restent, pour une large part, des œuvres d'imagination. »

Conscience professionnelle

De M. François Veuillot, dans *Vers l'avenir*, de Namur (9. 8. 1932) :

C'est surtout dans la préparation et la rédaction de ses livres, que le grand romancier catholique affirma toute la délicatesse, toute la droiture et toute l'intégrité de sa conscience professionnelle. Il n'aurait pas voulu publier une seule page qui n'eût été pleinement *finie*. Et, chez lui, cette préoccupation n'était pas engendrée seulement par le goût du pur écrivain, trop connaisseur et trop amoureux du beau français, pour souffrir, de sa plume, une médiocrité littéraire ; elle montait d'une source plus profonde, la foi du chrétien qui, du talent dont Dieu l'a privilégié, veut tirer le maximum de bien possible. Aussi, la conscience professionnelle était-elle éveillée, tout ensemble, et sur la lointaine élaboration de l'ouvrage et sur le travail du style.

Et que dire, quand il s'agissait d'un roman tel

(1) Discours du 19. 6. 1932, déjà cité.

que ce *Magnificat*, dont l'auteur entendait faire, directement, une œuvre apostolique ! Il daigna me conter un jour comment il avait conçu, préparé, composé ce volume. Il le rêvait et l'ambitionnait depuis longtemps ; mais, tout pressé qu'il fût d'apporter ce concours à la croisade sacerdotale, il redoutait la suréminence et le caractère sacré d'un tel sujet. Car, une fois commencé l'ouvrage, il ne voulait à aucun prix lui rester inférieur, non pour sa gloire personnelle, mais pour le succès de la cause. Avant de s'engager dans cette voie laborieuse, il eut donc soin de s'assurer des compagnons de route dont peu de romanciers songeraient à demander l'appui : des religieux en prière au fond de leurs cloîtres. Il coule, dans ce livre, une sève de sacrifices et d'oraisons, jaillie des monastères ; elle ajoute, au surplus, sa richesse et sa force à la piété de l'auteur lui-même. Combien de pages, en effet, n'y sont qu'une action de grâce ou une méditation prolongée !

Selon le conseil de saint Ignace, ayant ainsi demandé à Dieu de conduire sa plume comme s'il eût été incapable de la diriger tout seul, René Bazin se mit au travail avec autant d'ardeur et de soin que s'il n'avait eu à compter que sur ses propres forces. Il ne composa son livre qu'après l'enquête la plus minutieuse et la plus approfondie. « Tout est vrai dans *Magnificat*, me déclarait-il; il a bien fallu forger les personnages et ourdir la trame du récit ; mais tout ce qui touche à la vocation sacerdotale et à la formation du prêtre, institutions, sentiments, idées, jusqu'aux paroles typiques et jusqu'aux anecdotes, est rigoureusement vrai ; tout a été vécu. » Respectueuse humilité du chrétien qui, sur un tel sujet, malgré la puissance et la fécondité de son imagination, s'interdit de rien inventer ; conscience du romancier, qui ne veut pas, dans une histoire vivante, introduire un fait ou un mot qui ne sortirait point de la vie !

A propos du « Blé qui lève ».

De la *Semaine Religieuse de Nevers* (6. 8. 1932) :

La mort du célèbre romancier a donné à M. le curé de Saint-Etienne l'occasion de raconter à ses paroissiens, dans un délicieux article du *Bourg*, ses relations personnelles avec l'auteur du *Blé qui lève*. On y voit avec quelle conscience le grand écrivain s'informait des menus détails et de tout ce qui compose la physionomie des pays qu'il décrivait.

Après un premier envoi de renseignements, l' « abbé Roubiaux » recevait le billet suivant, daté du 20 novembre 1906 :

« Monsieur le curé,

» C'est la perfection même. Vos notes me serviront beaucoup. Je vous prie de mettre, parmi les prochaines, l'indication suivante : un propriétaire de grande terre du pays étant mort, comment se ferait l'enterrement ? D'où viendrait le corbillard? Combien de porteurs, s'il avait demandé, par testament, à être porté à bras ?

» Merci bien cordialement, et croyez-moi respectueusement vôtre.

» René Bazin. »

Comment il se documentait.

De M. Charles Baussan (1) :

[...] Il va sur place étudier, aussi longtemps qu'il est nécessaire, le pays, le milieu, les figures et les âmes. Il ne le fait pas en touriste. Il tient à se mêler à la vie même qu'il se propose de peindre. Aussi, il s'est fait Alsacien avant d'écrire *les Oberlé*. Il a vécu dans des villages, pareils à celui d'Alsheim, il a été l'hôte de l'usinier, du brasseur, du fermier, il a conversé avec eux, non pas en courant, entre deux trains, mais longuement, pendant des semaines, assis chez eux. Il avait vraiment vu ; il savait vraiment et dans les détails.

Les Lumineau et le Marais mélancolique de *La Terre qui meurt* ne sont pas davantage sortis tout faits de son imagination. La ferme et l'âme vendéennes ne s'ouvrent pas facilement à l'étranger. Et l'étranger, pour l'homme du Marais, c'est déjà l'homme du Bocage ! René Bazin est entré chez son Vendéen, grâce à la fraternité de la foi. Il y est allé avec un prêtre des plus éminents.

[...] Il ne veut écrire, il ne peut écrire que sur de la vérité, et sur la vérité comme il l'a vue lui-même, de ses yeux, et son regard est si précis qu'il transporte tout vivants dans ses livres les rues des villes et les contours des paysages.

Ainsi, quand on voulut faire une édition illustrée du roman *De toute son âme*, l'artiste, Mlle Suzanne Minier, qui alla à Nantes et aux environs de Nantes pour faire les dessins, n'eut pas besoin de guide et ne demanda son chemin à personne : elle avait lu le livre, et le livre la conduisit partout où il fallait (1).

(1) *Op. cit.*, p. 23.

Jugements sur René Bazin

Lettre de S. Em. le card. Pacelli (31. 5. 32)

La Croix (24-25. 7. 32), sous le titre « Le jugement du Saint-Siège sur M. René Bazin », reproduit la lettre suivante que S. S. Pie XI faisait envoyer, le 31 mai 1932, par l'intermédiaire de son secrétaire d'Etat, au grand écrivain catholique, qui lui avait fait hommage de son dernier livre *Un monastère de saint Pierre Fourier, « les Oiseaux »*:

SECRÉTAIRERIE D'ÉTAT DE SA SAINTETÉ

Du Vatican, le 31 mai 1932.

Monsieur,

Ce n'est pas sans une profonde émotion que le Saint-Père a pris connaissance de votre lettre. Il a d'abord été vivement touché de l'hommage de votre beau livre : *Un monastère de saint Pierre Fourier, « les Oiseaux »*. Au lendemain de la lecture du décret d'héroïcité des vertus de la vénérable Alix Le Clerc, Sa Sainteté ne pouvait pas ne pas avoir pour très spécialement agréable un ouvrage exaltant la fondatrice d'une Congrégation vouée au ministère de l'enseignement féminin, qui est déjà si méritante devant Dieu et devant les hommes. Et vous avez mis à l'accomplissement de cette noble tâche non seulement tout votre talent d'écrivain si universellement apprécié, mais tout votre cœur de grand chrétien. Sa Sainteté vous en félicite très chaleureusement.

Cependant, les nouvelles de votre santé ne furent pas sans émouvoir le Saint-Père, qui apprécie trop hautement les exceptionnels services que votre plume rend à la cause de Dieu et de l'Eglise pour ne pas implorer du Souverain Maître la grâce de vous conserver longtemps encore à l'affection de vos innombrables amis et admirateurs. Quelle somme imposante de bien vos écrits n'ont-ils pas procurée à la société civile et religieuse ! Que de bons mouvements, que de saintes aspirations, que de vocations même n'avez-vous pas inspirés, avec la grâce de Dieu, dont vous fûtes le fidèle instrument, dans l'âme de vos lecteurs !

(1) Sur la méthode de travail de René Bazin on trouvera de nombreux détails et documents dans le livre de M. Abel Moreau, *René Bazin et son œuvre romanesque*, ch. XI.

Et que de bénéfices encore ne sommes-nous pas en droit d'attendre de votre intelligence et de votre cœur ! Aussi, le Saint-Père prie-t-il de tout cœur pour le rétablissement de votre santé.

Permettez-moi d'ajouter combien j'ai été particulièrement sensible à votre geste si délicat, qui vous a fait m'offrir aussi ce livre exquis sur saint Pierre Fourier et « les Oiseaux », dont la lecture sera si bienfaisante ! Aux augustes félicitations du Saint-Père, je joins cordialement mes plus sincères compliments.

Sa Sainteté me charge encore de vous transmettre sa meilleure bénédiction. Elle vous bénit très spécialement dans votre épreuve de santé. Et elle étend ses bénédictions à toute votre famille.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de ma haute considération et de mon religieux dévouement en N.-S.

E. card. PACELLI (1).

Eloge funèbre par S. Exc. Mgr Rumeau, év. d'Angers.

Nous reproduisons intégralement le texte de l'éloge funèbre prononcé par S. Exc. Mgr Rumeau, lors des funérailles du célèbre écrivain, à Saint-Barthélemy d'Anjou, le 22. 7. 32 :

« *Laudent eum opera ejus.* Que ses œuvres racontent sa louange. » (*Prov.*, XXXI, 31.)

MONSEIGNEUR (2),
MES FRÈRES,

Il est sage, dit-on, d'attendre qu'une figure s'estompe dans le lointain et grandisse avec le temps pour en faire l'éloge.

Cette règle ne saurait être absolue.

Il y a des hommes dont la louange ne sera jamais prématurée, tant leur beauté morale et les œuvres qui les ont illustrés s'imposent à l'admiration de leurs contemporains.

M. René Bazin, de l'Académie française, est de ce nombre.

Dès le jour de sa mort, la presse a exalté son nom.

N'est-il pas à propos que la religion y mêle sa voix et proclame comment ses œuvres suffisent à immortaliser sa mémoire : *Laudent eum opera ejus ?*

Du reste, ce sera moins pour l'honorer que pour nous instruire à son école, comme il convient à la parole de Dieu.

C'est dans ce sentiment que je vais non point prononcer une oraison funèbre, elle dépasserait le cadre de cette allocution, mais esquisser, en traits rapides, la grande, la belle physionomie de celui que nous pleurons et que glorifie, mieux qu'un discours, cette imposante assemblée où je vois toutes les autorités représentées et tous les rangs confondus.

Sa vie.

Issu d'une vieille famille angevine de race et de tradition, où l'on compte un aïeul qui fut un héros dans la guerre de Vendée ; formé de bonne heure à la piété et à la vertu ; élevé tout d'abord au lycée d'Angers, puis dans cette chère institution Urbain Mongazon, où son souvenir est resté vivant et à laquelle il demeura attaché par toutes les fibres de son âme, le jeune René Bazin annonça, dès la période de ses études, par ses brillants succès, ce qu'on pouvait attendre de son intelligence précoce, de ses vertus naissantes et de son sens religieux.

Etudiant à la Faculté de droit de Paris, il y conquit le diplôme de licencié ; puis, dès l'ouverture de la Faculté libre de droit d'Angers, il vint s'y inscrire parmi les quatre premiers et il y prépara ses examens de doctorat qu'il subit avec succès à Paris ; il s'inscrivit au barreau d'Angers, et il s'empressa de répondre à l'appel qui lui fut adressé en occupant une chaire de professeur de droit dans notre Institut catholique.

Là, il enseigna, pendant de longues années, avec une compétence, une autorité, un dévouement qui rendaient fiers de lui ses auditeurs assidus, et il y noua avec ses confrères des amitiés si profondes, qu'elles furent le charme de sa vie. Son nom restera parmi les illustrations de notre *Alma Mater*.

Il ne tarda point à fonder un foyer en contractant une alliance dont on peut dire qu'elle fut ratifiée du ciel.

Entre lui et son épouse, ce furent, du commencement à la fin, les liens les plus étroits, basés sur une estime réciproque, sur un amour idéal que consacrait l'amour de Dieu, et si du côté de la femme c'était une légitime fierté, du côté du mari c'était une confiance qui mettait tout en commun, tout, même l'inspiration de ses œuvres, même le jugement qu'il en voulait recueillir.

Père de huit enfants, il en connut toutes les tendresses, il en porta noblement toutes les responsabilités, et de concert avec sa digne compagne, il forma sa famille comme il avait été formé lui-même.

Cet intérieur exemplaire ne fut pas exempt de soucis, de chagrins même ; quel est le foyer qui ne connaît pas l'épreuve ?

Les deux époux se fortifiaient l'un l'autre, puisant dans leur foi si vive le secret de « tout voir en Dieu et de tout vouloir comme Dieu » (1).

C'est avec cette même foi qu'ils firent le sacrifice de deux anges d'innocence et de piété, que le Seigneur daigna appeler à la vie religieuse. Ils avaient assez de sens chrétien pour dominer le brisement de leur cœur et pour regarder comme un honneur, mieux encore, comme

---

(1) René Bazin reçut un semblable témoignage d'estime de S. S. Pie X, qui lui fit adresser par son secrétaire d'Etat, S. Em. le cardinal Merry del Val, la lettre suivante :

» MONSIEUR,

» Le Saint-Père le Pape Pie X, paternellement touché de l'hommage de votre discours sur les prix de vertu décernés par l'Académie française en 1913, me charge de vous exprimer ses remerciements et ses félicitations.

» Le Souverain Pontife applaudit à la noble et chrétienne pensée que vous avez eue de faire remonter à sa source l'amour des hommes les uns pour les autres et de placer à cette hauteur la cause dernière des saintes énergies qui font les âmes rédemptrices. Comme vous le dites en votre beau langage, ces âmes ont subi l'influence du baptême de la France et elles ont laissé transparaître l'image, nette ou effacée, du Maître qui apporta à la terre la charité, et auquel vous avez rendu joyeusement hommage devant cette assemblée d'élite.

» Le Saint-Père est heureux de vous féliciter d'illuminer et de fortifier votre beau talent par l'esprit chrétien, caractère fondamental de votre grand siècle littéraire, marque glorieuse des lettres françaises à leur apogée, puisque l'humanité vue dans Jésus-Christ et par Jésus-Christ est l'un des traits profonds de la littérature immortalisée par Bossuet, Fénelon, Corneille et Racine.

» Une fois de plus vous avez démontré que l'esprit religieux se concilie parfaitement avec le sentiment le plus vif et le plus délicat des lettres et des arts ; une fois de plus vous avez atteint le but assigné à l'illustre compagnie : « Rendre la langue française capable de la plus haute éloquence. »

» Avec mes remerciements pour l'exemplaire du même discours que vous avez eu la gracieuseté de me faire remettre, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments tout dévoués en Notre-Seigneur.

» Rome, le 29 janvier 1914.

» R. card. MERRY DEL VAL. »

[Traduction des *Questions Actuelles*, t. 116, p. 321. Le texte latin de cette lettre a paru dans les *Acta Apostolicae Sedis* du 24. 2. 14.]

(2) Mgr Costes, évêque de Telmesse, coadjuteur de Mgr l'évêque d'Angers.

---

(1) Saint François de Sales.

un bienfait, ce choix du ciel. N'était-ce pas la garantie des bénédictions que Dieu leur réservait, à eux et à leur famille ?

Son œuvre.

Toutefois, la chaire de l'Institut catholique n'était pas sa vocation définitive. Il enseignait le droit par devoir. Il cultivait les lettres par attrait.

Il se révéla un écrivain si disert, un romancier si délicat, un penseur si pénétrant et si fortement épris d'idéal, que les célébrités littéraires lui prodiguèrent leurs félicitations, leurs encouragements, et consacrèrent finalement la supériorité de son talent en lui ouvrant les portes de l'Académie française.

Il y a siégé vingt-huit ans, avec quel prestige !

Son œuvre a été considérable ; elle a été irréprochable et elle a fait resplendir en lui trois grandes amours.

Il aima la terre de France. Ses deux ouvrages *La Terre qui meurt*, *Le Blé qui lève*, en sont la preuve émouvante. Il gémissait de la désertion des campagnes ; il n'hésita pas à pousser le cri d'alarme.

Il aima surtout la terre d'Anjou. Un jour, l'évêque d'Angers, celui qui devait, un peu plus tard, siéger, lui aussi, sous la Coupole de l'Institut et y faire honorer la pourpre romaine, Mgr Mathieu, disait : « Il m'a fait comprendre l'Anjou. »

A son tour, un de ses illustres confrères, Paul Bourget, ajoutait, en louant ses écrits, « qu'un charme s'en dégage à chaque page, celui de cette province où il était né, où il avait grandi, où il avait fondé son foyer, où il retournait sans cesse se retremper dans ces paysages dont Joachim du Bellay avait célébré l'inoubliable attrait ».

Pouvez-vous l'ignorer, vous qui aviez le droit d'être fiers de le voir prolonger ses séjours au milieu de vous, dans sa riante solitude des *Rangeardières*, où il a écrit la plupart de ses ouvrages ; où son plus doux loisir était de mêler sa vie à la vôtre ; où sa meilleure joie était de prendre part, grâce à vos suffrages, aux intérêts de votre commune ; où il se faisait une loi de prodiguer ses bienfaits aux œuvres catholiques de votre paroisse ?

Il aima la grande patrie. Trois de ses chefs-d'œuvre : *Les Oberlé*, *La Douce France*, *Les Nouveaux Oberlé*, révèlent son ardent patriotisme.

Il aima son pays ; malgré ses erreurs et ses fautes il espérait en lui, parce qu'il connaissait les exceptionnelles qualités de sa race ; il rêvait de voir s'éteindre la lutte des classes et triompher l'ordre social ; témoin son admirable volume : *Le Roi des archers*. Il avait confiance en l'avenir, parce qu'il plaçait plus haut que les expédients humains la protection du Christ qui, le long des siècles, aux heures désespérées, a fait tant de prodiges en faveur de la France. « Nous avons une patrie, disait-il, que les hommes abîment et que Dieu sauve tout le temps. »

Il aima l'Eglise catholique, de quel amour !

Jamais elle ne trouva un fils plus soumis. Il pensait comme l'Eglise pense, il parlait comme l'Eglise parle, il agissait comme l'Eglise l'ordonne ou le conseille.

Parce que l'Eglise et le Pape, c'est tout un, selon l'enseignement formel de l'Evangile et de la Tradition, il avait le culte de la Papauté. Il en donna une preuve bien touchante, lorsqu'il écrivit, avec son cœur encore plus qu'avec son érudition et son talent, la vie du saint Pape Pie X. Il en reçut la récompense, lorsque lui fut décerné, par Benoît XV, la plaque de grand'croix de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand, et plus récemment, durant sa dernière maladie, lorsque Pie XI lui adressa une lettre si flatteuse.

Son grand sens catholique.

Ecrivain tout pénétré de l'idée religieuse, c'est à cette hauteur qu'il éleva son magnifique talent. La foi qui l'animait se retrouve dans toute la trame de son œuvre. De là vient qu'on peut lui rendre ce témoignage peu commun, qu'il n'a pas jailli de sa plume une seule page, de ses conférences ou de ses discours une seule phrase, qui ne fût conforme à la saine doctrine. Ce fut sa gloire.

Aussi, ce que nous devons admirer en lui plus que tout le reste, ce qui est le trait le plus caractéristique de cette figure, c'est son grand sens catholique.

J'ai rarement rencontré un homme d'une foi aussi vive, aussi ardente. Elle était basée sur des convictions très éclairées, très raisonnées, par conséquent inébranlables. Il les manifestait en toute circonstance, sans ostentation — personne plus que lui n'y répugnait, — mais sans pusillanimité, avec cette loyauté qui lui conciliait non seulement la considération, l'estime, le respect de ceux-là mêmes qui ne partageaient pas ses croyances, mais leur admiration.

Ce courage chrétien lui valut un jour le très grand honneur et le rare mérite de faire applaudir — pour la première fois peut-être — le nom de Jésus-Christ sous la Coupole de l'Institut. Saluant ces héros et ces héroïnes de vertu que l'Académie récompense chaque année, il fit entendre ces mémorables paroles : « A travers chacune de ces âmes, je vois transparaître une image, nette ou effacée, toujours reconnaissable, celle du Maître qui apporta à la terre la charité, de l'Ami des pauvres, du Consolateur des souffrants, de Celui qui a passé en faisant le bien et qu'avec des millions de vivants et des milliards de morts j'ai la joie de nommer : Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

Ce sens chrétien rayonnait dans toute sa personne en vertus sublimes. Je n'en nommerai que deux, qui engendrent toutes les autres.

Lui qui, en raison de ses succès, aurait pu succomber à la tentation de l'orgueil, avait la modestie et la simplicité des humbles.

Lui, que les honneurs dont il était comblé auraient pu incliner à se tenir distant, puisait dans son amour de Dieu une telle charité envers ses frères que, non content d'éviter tout jugement sévère, toute parole blessante, toute critique, même légère, il se montrait bienveillant pour tous, accueillant, affable, indulgent, toujours prêt à voir le bon côté des personnes et des choses plutôt que le mauvais.

Un sens chrétien si parfait devait logiquement engendrer le sens de l'apostolat. On ne peut pas aimer Dieu sans vouloir le faire aimer. Aussi eut-il une âme conquérante. On la vit s'irradier dans *Davidée Birot*, où il préconisait la nécessité de l'enseignement chrétien ; dans *l'Isolée*, où il vengeait les religieuses enseignantes, mises hors la loi ; puis dans trois ouvrages bien dignes de couronner sa longue carrière d'écrivain : le *Magnificat*, qui proclame à tous les échos la grandeur et le mérite de la vocation sacerdotale ; la vie du R. P. de Foucauld, et celle — écrite avec une tendresse paternelle — de *Saint Pierre Fourier, fondateur du monastère des Oiseaux*, qui abrita une de ses filles ; volume si captivant que Pie XI a pu dire : « Il m'a fait oublier l'heure de mon repos. »

Sa mort chrétienne.

J'ai parlé de son humilité. Il l'a montrée jusque dans sa mort. Il a prescrit des obsèques très simples, aimant à répéter ce mot de Barrès : « Je préfère avoir une belle mort qu'un bel enterrement. »

Une belle mort ! Il l'a eue, certes, et il a su la préparer tous les jours de sa vie, mais plus particulièrement pendant la longue période des cruelles souffrances qui ne lui laissaient aucun espoir de guérison.

Ceux qui l'ont entouré, avec des soins qui n'étaient égalés que par leurs angoisses, pourraient nous dire comment il puisa dans son amour de Dieu la science de bien souffrir, qui est aussi celle de moins souffrir ; com-

ment il alla jusqu'à bénir, après François Coppée, « la bonne souffrance », qui est essentiellement rédemptrice ; comment il s'éleva plus haut que la résignation, jusqu'à la sérénité de l'abandon à la volonté sainte de son adorable Maître ; comment il puisa ce courage surhumain dans la grâce ineffable de la communion quotidienne pendant les six ou sept derniers mois de sa vie ; comment il demanda lui-même l'extrême-onction, et, l'ayant reçue en pleine lucidité, il se contenta de dire : « J'accepte ce que Dieu voudra » ; comment l'avant-veille de sa mort, tandis qu'on lui proposait de réciter les prières des agonisants, il murmura distinctement son cantique favori : *Magnificat.*

O chère famille, plongée dans un si grand deuil, quelle consolation pour vous ! Comment douter de la magnifique récompense que Dieu a réservée à son élu.

Prêtez l'oreille à sa voix d'outre-tombe : « Ne pleurez pas sur moi comme ceux qui n'ont point d'espérance ! La mort n'est pas la fin de toutes choses ; elle est, au contraire, le commencement de la vraie vie, de la vie bienheureuse qui n'aura point de terme. Je vous aimerai plus et mieux que je n'ai su le faire ici-bas ; je veillerai sur vous ! j'intercéderai pour vous et... je vous attendrai ; car « les séparations de la terre ne sont qu'un » rendez-vous pour l'éternité. » (1)

Et pour nous tous, quel enseignement !

Apprenons de sa vie ce que doit être la nôtre. A son exemple, tenons-nous toujours prêts à comparaître devant le Souverain Juge ; honorons notre foi par le resplendissement de nos vertus, et faisons de nos bonnes actions quotidiennes une lente, mais sûre préparation à une sainte mort.

L'hommage de l'Académie française.

Le 21 juillet 1932, M. Maurice Paléologue, directeur de l'Académie française, annonça à ses confrères la mort de René Bazin :

Messieurs,

En ouvrant cette séance, j'ai un douloureux devoir à remplir : notre confrère M. René Bazin a succombé hier à une longue et cruelle maladie.

L'heure n'est pas venue de dire tout ce que notre compagnie vient de perdre en ce parfait écrivain, ce romancier délicat, ce penseur idéaliste et pénétrant, qui a si fortement senti la poésie de la terre française, les mystérieuses et profondes vertus que notre atavisme national a comme infusées dans le sol français.

Aujourd'hui, c'est un simple adieu, c'est le témoignage de notre personnelle affliction que j'exprime devant vous.

Je me borne donc à vous rappeler la finesse de son esprit, le charme et la droiture de son caractère, la bonne grâce de son accueil, mais aussi la force morale et l'éloquente fermeté qui se dégageaient de ses paroles dès qu'une question grave se posait dans nos délibérations.

Enfin, comment ne rendrais-je pas hommage au tranquille héroïsme qu'il a déployé durant ces derniers mois, alors que nul espoir de guérison ne lui était plus permis ? Assurément, les inébranlables certitudes qui l'animaient, les radieuses clartés qu'il apercevait déjà devant lui, toute sa foi chrétienne, si intégrale et si ardente, lui étaient un réconfort puissant.

Mais vous savez combien cette épreuve dernière lui était rendue particulièrement cruelle par une autre épreuve qui le touchait dans les fibres les plus tendres de son cœur.

Voilà, en quelques traits, l'image que nous garderons intimement du cher confrère qui nous laisse un si bel exemple de conscience et de travail, de patriotisme et de vertu.

La séance fut levée en signe de deuil.

Discours de M. Louis Bertrand, de l'Académie française.

Le vendredi 23 juillet 1932, après le service de huitaine que la famille de René Bazin fit célébrer en l'église Saint-Philippe du Roule, M. Louis Bertrand, de l'Académie française, fit l'éloge de son ancien confrère.

Nous empruntons le texte de ce discours au *Bulletin de la corporation des publicistes chrétiens* (oct. 1932) :

Nous voici réunis pour une suprême commémoration funèbre de notre éminent confrère et ami René Bazin L'Académie française, dont il était un des membres les plus anciens et les plus respectés, tient à l'honneur de saluer une dernière fois sa mémoire en attendant l'éloge solennel qu'elle a coutume de consacrer à ses morts par la bouche de leurs successeurs.

La France perd un grand écrivain.

Il est certain qu'avec René Bazin disparaît un des écrivains contemporains qui faisaient le plus d'honneur à cette langue française dont nous avons la garde. Non seulement ce prosateur de race, ce Français de la plus vieille France, écrivait dans la langue la plus pure et la plus exquise, mais il était aussi un véritable peintre verbal. Dire qu'il fut un excellent paysagiste n'est pas assez dire : il ne s'est pas borné, suivant la modeste expression que Théophile Gautier s'appliquait à lui-même, « à peindre des murs », des pays ou des villes ; il n'avait pas seulement le sens de la couleur et des formes, il avait le sens de la terre, de sa terre natale surtout, de ce grand pays agricole et traditionnel de l'Ouest — la terre tout entière, considérée à la fois comme un spectacle de beauté et comme une réalité sociale, nationale et religieuse.

Enfin, ce romancier a eu comme personne le don des scènes émouvantes et pathétiques, le don d'attendrir et de faire pleurer, tout en tenant ses yeux fixés sur les plus hauts problèmes de la vie et de la mort.

Mais tout cela, qui, pourtant, est d'un très grand prix, n'est que l'enveloppe la plus extérieure, ce n'est pas l'âme de son œuvre. Or, c'est cette âme-là, faite de candeur, de bonté, de pitié pour les faibles, de foi lumineuse et rayonnante, que je voudrais surtout évoquer, en ce moment.

Sa candeur spirituelle.

La qualité de cette âme était d'une espèce infiniment rare. Elle communiquait à tout ce qu'il écrivait comme une saveur sacramentelle. On sent que celui qui a écrit telles de ces pages avait encore l'Hostie sur les lèvres. Sa foi l'élevait en quelque sorte au-dessus de lui-même. L'ascèse religieuse le grandissait et le transfigurait. Je me souviens que, lors de notre première rencontre, comme nous descendions ensemble l'avenue des Champs-Elysées, je ne pus m'empêcher de remarquer la bassesse, la brutalité et même la férocité inconsciente de la plupart des visages humains qui défilaient sous nos yeux. Il me répondit bénignement.

— Ne voyons que ceux qui sont en état de grâce !

Ceux-là, en effet, il les voyait venir de très loin. Sa candeur spirituelle le rapprochait de toutes les autres âmes blanches et même, tout simplement, de toutes les

(1) Lacordaire.

pensées honnêtes, de toutes les volontés droites, sans acception de classe ou de condition de fortune. Pour lui, il n'y avait pas d' « humble » au sens laïque et injurieux du mot, il n'y avait que des frères, des misérables, des souffrants, des égarés, des ignorants, envers qui la seule attitude convenable est la charité.

Il a complété l'apologétique catholique d'un Balzac.

Comme l'Eglise de tous les temps, il était convaincu de l'éminente dignité des pauvres dans la communauté chrétienne, — et il considérait cette charité comme l'unique moyen d'apaiser ou d'adoucir les conflits sociaux ou politiques. Et cette pensée fraternelle s'intégrait naturellement dans un système où toutes les traditions bienfaisantes et toutes les aristocraties naturelles ou acquises eussent conservé leurs droits légitimes.

C'est sans doute parce qu'il pensait et sentait ainsi, que les paysans, les hommes de la terre, tiennent une si grande place dans ses récits : les hommes de l'Ouest surtout, ceux de la Bretagne et de son Anjou natal, parce qu'ils ont conservé le sens obscur des traditions sociales et religieuses, qui ont fait la santé et la grandeur de la patrie, parce que l'étincelle de charité qui vit encore en eux les dispose, semble-t-il, à ce désarmement des instincts sans lequel il n'y a pas d'entente sociale possible.

Ce faisant, René Bazin a complété l'apologétique catholique d'un Balzac, qui voyait surtout dans le catholicisme l'auxiliaire du gendarme et le défenseur de la propriété. Lui, il est allé beaucoup plus loin, beaucoup plus au fond de la doctrine. Il rejoint un Pascal, lorsque celui-ci nous dit en substance : « Que risquez-vous ? Non seulement vous serez des hommes parfaits devant Dieu, mais vous serez de bons pères de famille, de bons frères, de bons époux, de bons citoyens ! »

Son « Magnificat ».

Pour René Bazin, l'homme de la terre, quand il l'est vraiment, n'est si digne de respect que parce qu'il contient en lui l'homme nouveau recréé par la grâce. Comme il les a aimés, ses chers paysans de l'Ouest ! Il suffit, pour mesurer la profondeur de cet amour, de rappeler les titres de ses principaux romans. Le dernier auquel il aura travaillé, ce *Magnificat* qui a paru il n'y a pas longtemps, est encore consacré à l'exaltation des vertus paysannes : dans l'homme de labour, dans l'homme de peine, il voit s'ébaucher le prêtre, celui qui fait descendre l'Homme-Dieu sur la terre. Comme un autre arbre de Jessé, il nous montre une vieille souche paysanne poussant un suprême rejeton, un être d'élection qui consomme, en sa pauvre humanité, l'union de la terre et du ciel !

L'an passé, dans sa maison familiale des Rangeardières, il me parlait de ce livre, qui est vraiment son testament spirituel, avec une émotion qui passa tout de suite en moi.

Dès les premiers mots, je lui dis :

— *Magnificat !* Ce titre seul est déjà la plus belle des promesses !...

Et je me mis à réciter le premier verset de l'hymne liturgique, ce cri de jubilation et d'humilité, le plus triomphal et le plus prosterné qu'aient jamais proféré des lèvres humaines. Et voici que, soulevés par ce grand souffle sacré, nous le récitâmes presque tout entier, à voix alternées. J'entends encore l'accent du cher vieux maître, lorsqu'il arriva à ces paroles :

— *Quia fecit mihi magna qui potens est, et sanctum nomen ejus...*

Depuis, en me remémorant cette scène, il me sembla que c'était son propre cantique d'action de grâces qu'il avait chanté alors. Je ne puis sonder tous les motifs de sa gratitude. Mais, certainement, la plus grande grâce que Dieu lui ait faite, outre ses dons d'artiste, de mainteneur et d'illustrateur du doux parler de France, c'est d'avoir mis dans sa bouche, à une époque où les hommes, dégradés par une civilisation sans âme, redeviennent des loups, ce message de fraternité.

Un article de M. G. Goyau, de l'Académie française.

De M. Georges Goyau, de l'Académie française, dans le *Bulletin mensuel de la Corporation des publicistes chrétiens* (oct. 1932), sous le titre « L'œuvre de René Bazin » :

Lorsque, il y a quatre ans, un Comité se formait pour offrir à René Bazin, à l'occasion de son jubilé académique, une médaille commémorative, M. Delannoy, à qui l'œuvre était confiée, fut prié de graver, au revers de l'effigie du jubilaire, l'image de cette maison familiale des Rangeardières, près de laquelle repose, aujourd'hui, l'auteur des *Oberlé*, du *Roi des Archers*, du *P. de Foucauld*.

Les *Oberlé*, c'est l'Alsace; *Le Roi des archers*, c'est la Flandre ; *Le P. de Foucauld*, c'est le Sahara ; et voilà trois livres qui montrent que l'imagination de René Bazin ne redoutait pas certains exodes, même au delà des mers, et que l'horizon natal n'enfermait ni ses visions ni ses rêves.

Il demeura toujours l'homme de son terroir.

Cependant, il demeura toujours l'homme de son terroir. Cette terre angevine où s'était dressé son berceau, il eût considéré comme douloureux et presque sacrilège de ne voir en elle qu'une première halte sur le chemin de la vie, qu'un point de départ pour une carrière, qu'une brève étape, rapidement dépassée, vers d'autres climats, plus propices à l'inspiration d'un écrivain ou à sa destinée.

Tout au contraire, il y a un lien intime entre les délicieux croquis angevins ou vendéens qui furent longtemps une parure pour le rez-de-chaussée du *Journal des Débats*, et l'œuvre du romancier, toute pleine de respect et d'amour pour la vocation de la glèbe nourricière, pour la vocation du travailleur qui la féconde, pour la vocation du prêtre qui la bénit. L'amitié même de René Bazin pour les laboureurs ses voisins, dont les bancs à l'église voisinaient avec les siens, comme sur le cadastre leurs terres frôlaient ou longeaient les siennes, lui ouvrait un champ d'observations dont il savait bien qu'une vie tout entière ne suffirait pas à épuiser la richesse.

Sa toute dernière pensée d'académicien fut de faire attribuer un important prix d'Académie à l'œuvre littéraire de M. Charles Baussan, dont il venait de lire le volume sur le marquis de la Tour du Pin. Il lui paraissait que les leçons sociales qui se dégageaient de ce beau livre — leçons d'attachement au sol, leçons de dévouement à l'endroit de la classe rurale, leçons d'affection mutuelle entre ceux que nourrit un même coin de terre et surplombe un même coin de ciel — méritaient une éclatante récompense.

Les héros de ses romans sont chrétiens.

Tel qu'il était, supposez qu'il eût eu son point d'attache dans une région moins fidèle à la foi traditionnelle et aux mœurs issues de cette foi. Son besoin même de réagir contre les spectacles qu'il aurait eus sous les yeux, et sa répugnance à y conformer ses descriptions, auraient sans cesse mortifié son tempérament de romancier. Condescendre, par servilisme d'observateur, aux audaces du naturalisme, c'est à quoi il n'eût pu se résoudre : il en eût éprouvé comme une gêne littéraire, une gêne spirituelle aussi. Peut-être alors se fût-il de très bonne heure tourné vers l'hagiographie,

et son *Père de Foucauld*, ses pages sur saint Pierre Fourier et le couvent des Oiseaux, prouvent qu'il y aurait excellé.

Mais l'Anjou lui fournissait des héros sur lesquels son regard aimait à se reposer, chrétiens comme lui sur la même terre que lui. Arrière les paysans de Berquin et de Florian ! Ceux de René Bazin ne leur ressemblent pas plus qu'à ceux d'Emile Zola. A l'écart de ces héros de pastorale qui, vaguement touchés par le souffle de Rousseau, prêtent à leur vie rurale l'attrait factice d'un hypothétique état de nature ; à l'écart aussi de ces demi-brutes du roman naturaliste, qui ont oublié leur humaine noblesse et ne savourent plus l'allégresse du labeur, René Bazin connaissait, lui, des familles paysannes où l'on avait le sentiment de la dignité de l'homme et de la dignité de la terre.

Il avait un sens aigu de l'ascétisme de la vie terrienne, de tout ce qui se cache de luttes secrètes dans le vouloir-vivre des bonnes volontés et dans la persévérance des volontés, de tout ce qu'il y a d'émouvante simplicité dans le regard qui du sillon s'élève vers le clocher, en quête d'un influx de forces, en quête d'une clarté.

Les romans de René Bazin n'aspirent pas à l'efficacité sommaire d'une impérieuse et tranchante « morale en action ». Ses personnages ne sont jamais tout d'une pièce ; rien en eux qui puisse les faire passer pour des prototypes de vertus idéalisées ; ils sont des rejetons, chrétiens eux-mêmes, de vieilles souches chrétiennes ; les sacrements qu'ils ont reçus, la grâce dont ils furent imprégnés, demeurent un élément de leur psychologie ; leur portraitiste ne les présente pas comme des exemples d'édification ; ils ont des fléchissements et des réactions, des défaillances et des redressements ; leur vie morale ne se déduit point rigoureusement dans leur *Credo* religieux, car ils sont hommes ; mais, aux heures critiques, elle s'agrippe à ce *Credo*. Sur l'horizon de ces ruraux, il y a l'autel et le confessionnal.

Peu de Français, je crois, en ce premier quart du XXe siècle, furent moins « laïcisés » que les personnages de René Bazin : de là tout ce qu'il y a chez eux de richesse morale, et tout ce qu'il y a de vie profonde, de vie allant jusqu'au drame, dans leurs aventures psychologiques. Le jour où l'on voudrait montrer comment le sens du péché — ce sens auquel nous devons les plus belles figures de la tragédie du XVIIe siècle — peut devenir un enrichissement pour le roman du XXe siècle, on trouverait des arguments dans l'œuvre de René Bazin, avant même d'en chercher dans l'œuvre de M. François Mauriac.

Il eût paru à René Bazin qu'en voilant la foi de ses héros, qu'en ne faisant pas jouer cette foi comme facteur dans leurs vies, et, dès lors, dans ses romans, il aurait mutilé leur personnalité et desséché, en quelque mesure, leur atmosphère, celle de son Anjou, celle de sa Vendée et qu'il aurait péché contre l'intégrité de l'art, péché contre les droits qu'avait leur « nature » d'être intégralement représentée. Car il estimait qu'après quinze siècles de baptême, le « surnaturel » doit avoir imprégné la « nature » même d'un peuple ; que dans une telle pâte, séculairement préparée, quelque levain divin doit fermenter.

Son dernier roman « Magnificat ».

Magnificat, qui acheva son œuvre de romancier, fut certainement celui de ses livres où son âme se traduisit le plus pleinement, parce que ce fut celui où il laissa le plus complaisamment à Dieu lui-même un rôle de protagoniste dans le déroulement d'une humble vie. Il fut heureux, avant de s'éloigner, d'avoir abordé le problème de la vocation sacerdotale et d'avoir ainsi mis son art au service de son Eglise menacée par la crise de recrutement.

Il ne voulait pas qu'on pût un jour parler de l'Eglise qui meurt, comme il avait cru devoir parler de la terre qui meurt : pour celle-là comme pour celle-ci, il aspirait à être ouvrier de renouveau. Ayant toujours senti sa responsabilité d'écrivain, et n'ayant jamais oublié que par la description d'une vie un romancier peut en orienter beaucoup d'autres, il lui plut que son dernier roman montrât aux âmes prédestinées à l'appel les profondeurs du sanctuaire et les degrés mêmes de l'autel.

Autres jugements.

De M. Charles Maurras, dans *l'Action Française* (22. 7. 32), sous le titre « Un grand peintre du sol français » :

Il est cruel de ne disposer que de quelques lignes pour rendre le témoignage qui lui est dû à l'un des écrivains les plus nobles et les plus tendres, les plus dignes et les plus purs de notre temps.

[...] N'importe. Quelques lignes rapides disant ici la juste admiration doivent être déposées sur le lit de mort de René Bazin. Ce maître de l'art de conter, aimé de tous, est loué partout. L'insistance est donc inutile.

De l'*Aube* (27. 7. 32) :

La mort de René Bazin a mis en deuil les Lettres françaises. M. Paul Claudel a écrit que le romancier de la *Terre qui meurt* trouverait un jour son « inventeur » qui s'étonnerait que l'on n'ait pas plus tôt reconnu cette originalité profonde. Et M. André Thérive, en un article du *Temps*, s'est plu à parler de son « balzacisme ». De fait, *Donatienne*, *Magnificat* et, surtout peut-être, *l'Isolée* — cette âpre et poignante peinture de la religieuse qui se perd dans le monde, quand sa Congrégaion a été expulsée, et qui finit assassinée et repentante — sont des œuvres de tout premier plan. A côté, les premiers romans de Bazin, *Une tâche d'encre*, par exemple, ou *La Sarcelle bleue*, se rappellent à la mémoire comme des choses charmantes. Si parfois un certain esprit conservateur et nationaliste nous étonne un peu — jusque dans l'admirable vie du P. Charles de Foucauld, grand mystique, pur apôtre pacifique en Islam, — il convient de ne pas oublier qu'avec *Le Blé qui lève* ou *De toute son âme* Bazin fut l'un des premiers peintres de l'action sociale de notre temps.

De *l'Illustration* (30. 7. 32) :

[...] Rarement une existence présenta de plus parfaites harmonies dans sa réalisation humaine et dans son expression intellectuelle. René Bazin était l'homme d'une loi morale et d'une foi religieuse par quoi s'ordonnaient ses conceptions politiques et ses idées sociales.

De M. Claude Barjac, dans *l'Ordre* (23. 7. 32) :

[...] Il était catholique, rigoureusement, profondément. Catholique et patriote, ce sont là, il n'en faut pas douter, les traits essentiels qui le caractérisèrent pendant sa longue vie.

De M. Fortunat Strowski, de l'Institut, dans *le Quotidien* (21. 7. 32) :

[...] Catholique sincère et dévoué à ses convictions, il continua à publier, tous les deux ou trois ans — car il n'encombrait guère Calmann-Lévy, son fidèle éditeur, — quelque roman où il défendait les causes qui lui étaient à cœur, celle des religieuses laïcisées par exemple (*l'Isolée*) où celle des institutrices catholiques (*Davidée Birot*). En 1921 il donna une biographie très soignée de Charles de Foucauld et y recueillit un succès non discuté. Sa dernière œuvre c'est l'histoire du fameux couvent des Oiseaux (1932) [...]

[...] C'était un très galant homme ; il vivait loin du bruit, dans une demi-retraite. Il avait une imagination douce ; il s'approchait des grands sujets qui étaient dans l'air. Il se refusait à les exprimer dans leur profondeur abrupte ; il redoutait ce qui était âpre et dur. A côté des autres écrivains catholiques, Barbey d'Aurevilly, Léon Bloy et leurs successeurs, Mauriac ou Bernanos, il semble timoré. Pour d'autres raisons, il semble l'être encore à côté d'un Paul Claudel, auquel des alliances de familles l'avaient rattaché.

Les étrangers ont remarqué qu'il se mouvait toujours dans le même milieu humain, et que ses personnages d'avant et d'après guerre avaient les mêmes traits, les mêmes tendances.

De *la République* (22. 7. 32) :

René Bazin, l'auteur du *Blé qui lève*, de *La Terre qui meurt*, des *Oberlé*, des *Mémoires d'une vieille fille*, vient de mourir.

Ancien professeur à l'Université catholique d'Angers — sa ville natale, — il était entré sans peine, en 1903, à l'Académie française pour son talent mesuré, discret, autant que pour ses convictions politiques et religieuses.

Le respect que l'on éprouve devant la mort de ce qui fut une vie laborieuse ne nous empêche pas de constater qu'à aucun point de vue il ne fut des nôtres.

Reconnaissons pourtant qu'il occupa une place très importante en certains milieux bien pensants de certaines générations, où il comptait de nombreux admirateurs, et que l'on s'accordait à rendre hommage à sa courtoisie et à sa sincérité.

De *Vers l'avenir*, de Namur (22. 7. 32), sous les initiales R. D. :

[...] Nous saluons sur sa couche funèbre le glorieux écrivain qui vient de mourir. Il a consacré sa plume au service de la religion et de la France, en faisant aimer l'idéal chrétien, les mœurs patriarcales des paysans français, la fidélité aux traditions ancestrales. Il a prêché éloquemment l'attachement à la terre. Il ne fut pas un amuseur, mais un moraliste et un apologiste, et son œuvre, forte et saine, a été et restera féconde. Il a élevé les âmes ce sera sa plus pure gloire.

Bibliographie

a) L'œuvre de René Bazin.

1° Ouvrages.

1883. *Stéphanette*, roman (*L'Union*, à Angers, août-septembre).
1884. *Stéphanette*, roman (Retaux, Paris).
1885. *Ma tante Giron*, roman (*Correspondant*).
1886. *Ma tante Giron*, roman (Retaux, Paris).
1888. *Une tache d'encre*, roman (*Les Débats* et Calmann-Lévy, Paris). Couronné par l'Académie française.
1889. *Les Noëllet*, roman (*Correspondant*).
1890. *Les Noëllet*, roman (Calmann-Lévy).
— *A l'aventure*, croquis italiens (Calmann-Lévy).
1891. *Contes en vers* (Nouvelle bibliothèque populaire).
— *Ferd.-Jacques-Hervé Bazin*, monographie (Palmé et Mame).
1892. *La Sarcelle bleue*, roman (*Revue des Deux Mondes* et Calmann-Lévy).
1893. *Madame Corentine*, roman (*Correspondant* et Calmann-Lévy).
— *Sicile*, récits de voyage (Calmann-Lévy). Couronné par l'Académie française.
— *En province*, nouvelles et essais (*Les Débats*).
1894. *Les Italiens d'aujourd'hui*, récits de voyage (Calmann-Lévy).
— *Trois juges de la Bretagne : Chateaubriand, Renan, Loti* (Lachèse, Angers).
— *Donatienne* (*Revue des Deux Mondes*).
— *Humble amour*, nouvelles diverses, *Donatienne* dans la première version (Calmann-Lévy).
— *Terre d'Espagne*, récits de voyage (Calmann-Lévy).
1895. *Histoire de vingt-quatre sonnettes* (*Journal de la jeunesse*).
— *Terre d'Espagne*, récits de voyage (Calmann-Lévy).
1896. *En province*, nouvelles et essais (Calmann-Lévy).
1897. *De toute son âme*, roman (*Revue des Deux Mondes* et Calmann-Lévy).
— *Contes de bonne Perrette*, recueil de nouvelles (Mame).
1898. *Les personnages de roman*, essai (Soye).
1899. *Histoire de vingt-quatre sonnettes* (Oudin).
— *La Terre qui meurt*, roman (*Revue des Deux Mondes* et Calmann-Lévy).
— *Croquis de France et d'Orient*, recueil de nouvelles et récits de voyage (Calmann-Lévy).
— *Les métiers* (Prieur et Dubois, Puteaux-sur-Seine).
1900. *Le guide de l'Empereur*, roman (*Correspondant*).
1901. *Le guide de l'Empereur*, roman (Calmann-Lévy).
— *Les Oberlé*, roman (*Revue des Deux Mondes* et Calmann-Lévy).
— *L'enseigne de vaisseau Paul Henry*, monographie (*Le mois littéraire* et Mame).
— *Le petit de treize ans* (Union pour l'action morale).
1902. *La fin de Donatienne*, roman (*Revue des Deux Mondes*).
1903. *Donatienne*, roman (Calmann-Lévy).
— *Pages choisies*, préface de D. Netterlé (Calmann-Lévy et Armand Colin).
— *Récits de la plaine et de la montagne*, recueil de nouvelles et d'essais (Calmann-Lévy).
— *L'âme alsacienne* (Bonne Presse).
— *Rose Harel (1826-1885)* (Percepied, Pont-l'Evêque).
1904. *Contes de bonne Perrette*, recueil de nouvelles (Calmann-Lévy).
1905. *L'Isolée*, roman (*Revue des Deux Mondes* et Calmann-Lévy).
— *Les Oberlé*, au théâtre (en collaboration avec Edmond Haraucourt) (*L'Illustration* et Calmann-Lévy) (1).
— *Le duc de Nemours, étude historique* (Emile-Paul et Mame).
— *Donaciana* (Garnier).
1906. *Questions littéraires et sociales*, recueil de conférences et d'essais (Calmann-Lévy).
1907. *Le blé qui lève*, roman (*Revue des Deux Mondes* et Calmann-Lévy).
1908. *Mémoires d'une vieille fille*, recueil de nouvelles et d'essais (Calmann-Lévy).
1909. *Le mariage de Mademoiselle Gimel, dactylographe*, roman et nouvelles (*Les Annales* et Calmann-Lévy).
— *La barrière*, roman (*Revue des Deux Mondes* et Calmann-Lévy).
1911. *La douce France*, récits (de Gigord).
— *Davidée Birot*, roman (*Revue hebdomadaire* et Calmann-Lévy).
1912. *Les hommes de demain* (de Gigord).
1913. *Nord-Sud*, récits de voyages (Calmann-Lévy).
— *Un homme d'œuvres, F.-J.-Hervé-Bazin, 1847-1889* (Mame).
— *La Terre qui meurt*, au théâtre (Calmann-Lévy) (2).
1914. *Gingolph l'abandonné*, roman (*Revue des Deux Mondes* et Calmann-Lévy).
— *Le moindre effort* (Giraud).

(1) Cette pièce fut jouée pour la première fois au Théâtre de la Gaieté, le 17 novembre 1905.
(2) Cette pièce fut représentée pour la première fois au Théâtre des Arts, de Rouen, le 15 janvier 1913.

1915. *Récits du temps de la guerre* (Calmann-Lévy).
— *Un deuil maternel* (Bonne Presse).
— *Benoît XV et la guerre. Sentence pontificale* (Bonne Presse).
— *L'enfant du patronage* (Bonne Presse).
— *L'ordre* (Bonne Presse).
— *Pages religieuses* (Mame).
1916. *Aujourd'hui et demain*, essais (Calmann-Lévy).
— *La campagne française et la guerre*, nouvelles (Eggimann).
— *Notes d'un amateur de couleurs*, essais (Mame).
1917. *Champdolent*, roman (*Revue des Deux Mondes* et Calmann-Lévy).
— *L'amendement de Sixte-Quenin* (Bonne Presse).
— *Parmi les soldats qui prient* (Bonne Presse).
1919. *Les nouveaux Oberlé*, roman (*Revue des Deux Mondes* et Calmann-Lévy).
1920. *Notes d'un amateur de couleurs*, essais (Calmann-Lévy).
— *Charles de Foucauld, explorateur du Maroc, ermite au Sahara*, étude historique (Plon).
— *La douce France*, récits, édition d'après-guerre (de Gigord).
1923. *Il était quatre petits enfants*, roman (Calmann-Lévy).
— *Lectures françaises. Lecture courante. Lecture expliquée*, Manuel scolaire (Mame et de Gigord).
1924. *Le conte du Triolet*, recueil de nouvelles (Calmann-Lévy).
1925. *Pages religieuses*, discours, souvenirs (Mame).
— *Temps de paix*, discours, souvenirs, nouvelles (Mame).
— *Temps de guerre*, discours, souvenirs, nouvelles (Mame).
1926. *Baltus le Lorrain*, roman (*Revue des Deux Mondes* et Calmann-Lévy).
— *Paysages et pays d'Anjou*, récits et essais (André Bruel, Angers).
1927. *Fils de l'Eglise*, récits (Mame et de Gigord).
1928. *Le Roi des Archers*, roman (*Revue des Deux Mondes* et Calmann-Lévy).
— *Les trois peines d'un rossignol* (Les arts et le livre) (1).
1929. *Pie X*, étude historique (Flammarion).
1930. *Paysages et pays d'Anjou*, récits et essais (Calmann-Lévy).
1931. *Magnificat*, roman (*Revue des Deux Mondes* et Calmann-Lévy).
1932. *Un monastère de saint Pierre Fourier, « Les Oiseaux »*, étude historique (*Etudes* et Calmann-Lévy).

2° Articles et études.

1873. *Ludibria noctis*, poésie (*Revue de l'Anjou*, juin).
— *Sur la plage*, élégie (parue dans *la Guirlande de roses*, concours littéraire à Saint-Malo, août). Signé : « R. B. »
1875. Thèse pour la licence : 1° *Jus Romanum, de acquirendo rerum dominio* ; — 2° Droit civil français, *De la distinction des biens* (A. Derenne, Paris).
1880. *La fille du sardinier* (*Correspondant*, 10 août). Signé : « Jean Stret ».
— Préface à *Considérations sur la France*, de Joseph de Maistre (Société bibliographique, Paris).
1881. *Le comte J. de Maistre, critique d'art et de littérature* (*Revue de l'Anjou*).
1882. Préface et notes à *Réflexions sur la Révolution française*, de Ed. Burke (Société bibliographique).
1883. *L'évêque député* (*L'Anjou*, 14 décembre). Signé « X ».
1884. *Légende de sainte Béga* (*Correspondant*, 10 octobre). Signé : « Bernard Seigny ».

(1) Recueil de contes glanés à travers l'œuvre de René Bazin par Abel Bonnard.

1887. *Rosa Marelli*, épisode de la révolution italienne (*L'Ouvrier*, février).
— Préface aux *Œuvres choisies de Victor Pavie* (Perrin).
1892. *La charité à Naples* (*Réforme sociale*, t. XXIII, pp. 885-901).
1893. *L'Alpin* (*Journal de la jeunesse*).
— *Le vicomte E. Melchior de Vogüé et son œuvre* (*Revue des Facultés cath. d'Angers*, t. III, p. 69-92).
1894. *Pierrot heureux*, prologue pour une pantomime (Angers-Artiste).
1896. *Chez M. Francis Planté* (*Revue des Facultés cath. d'Angers*, t. VI, pp. 381-94).
1897. *Fromentin, peintre-écrivain* (*Revue bleue*, t. VII, pp. 513-17 ; 549-54).
1898. Préface à *Souvenirs d'un maire de village*, de Leroux-Cesbron (Plon).
— *Les personnages de roman* (*Correspondant*, t. 191, pp. 246-65).
1899. Préface à *Rimes provinciales*, de La Perraudière (Germain, Angers).
— *Le petit Cinq* (*Illustration*).
— *Le roman populaire* (*Correspondant*, t. 195, pp. 37-54).
1900. *Les lecteurs de romans* (*Correspondant*, t. 198, pp. 1148-62).
1904. Préface à *Une religieuse réparatrice* (Perrin).
— Préface à *Un gentilhomme apothicaire*, de Jac (*Mois littéraire*).
— *Discours de réception à l'Académie française* (Calmann-Lévy).
1906. Préface à *Mgr Freppel*, de Pavie (Librairie des Saints-Pères).
1908. *Discours à l'inauguration du monument à la mémoire de H. d'Urfé* (Firmin-Didot).
1909. Préface à *Jacobins*, de René Couteau (Bureau de la Jeunesse catholique, Paris).
— Préface à *Angers à travers les âges*, de l'abbé Guéry (Giraudeau, Angers).
1910. *Discours au millénaire de Cluny* (Firmin-Didot).
— *Deux peintres à Barbizon : Rousseau et Millet* (*Revue hebdomadaire*, t. IV, pp. 53-79).
1913. *Rapport sur les prix de vertu* (Calmann-Lévy).
1914. Préface à *France et Belgique* (Plon).
1915. *Une visite aux flottes anglaises* (London, Darling et Son, brochure de 12 pages).
1917. Préface à *Dans la montagne* (Penas Arriba), roman de José M. de Pereda, traduction de Henri Collet et Maurice Perrin (Delagrave).
— Préface à *Ames nouvelles*, de Albert Bessières (de Gigord).
1918. Préface à *Jean Pluyette*, notice biographique (Imprimerie des Orphelins d'Auteuil).
1921. Introduction à *A genoux*, de Jean-Pierre Calloc'h (Plon).
— *L'auteur de « Maria Chapdelaine », Louis Hémon* (*Revue des Deux Mondes*, t. V, pp. 528-55).
1922. Préface à *La fondatrice des Petites-Sœurs de l'Assomption*, de la comtesse de Courson (Bonne Presse).
1923. Sur *La Brière*, de M. A. de Chateaubriant (*Correspondant*, 10 juin).
— *Les écrits spirituels de Ch. de Foucauld* (*Correspondant*, t. 291, pp. 616-22).
1925. *Jean du Plessis de Grénédan (1892-1923)* (*Revue Universelle*, 1er mars).
— Introduction à *Bords de la Loire* (Hachette, collection « Pays de France »).
1926. Introduction à *Pierre de Cloriviere, contemporain et juge de la Révolution*, de E. Gilbert (de Gigord).
— *L'attrait de l'antique discipline* (*Correspondant*, t. 305, pp. 491-520).
1928. *L'amour du peuple* (A propos du livre de Garric, *Belleville*) (*Etudes*, t. III, pp. 421-428).

— Lettre préface à *En pays vivarois*, de Joseph Conrazier (Aubanel).
29. *Les retraites de l'abbé de Gibergues* (*Etudes*, t. Ier, pp. 641-64).
31. *Le cardinal Merry del Val* (*Revue des Deux Mondes*, 15 janvier).
— Préface à *L'Institut des Ursulines de Jésus*, de A.-D. Poirier (Letouzey).
— Préface à *Le bonheur au foyer*, manuel d'enseignement ménager (de Gigord).
— Introduction à l'*Imitation de Jésus-Christ* (Cité des livres).
32. *Le Cinéraire, scène de la vie populaire* (*Etudes*, 20 mai).

b) Etudes sur René Bazin.

1° Ouvrages.

01. André Germain : *René Bazin* (Imprimerie F. Sutter, Risheim).
— Abbé Lecigne : *René Bazin* (Sueur-Charruey).
04. Alexis Crosnier : *L'œuvre de M. René Bazin* (Siraudeau, Angers).
— Guérin-Pellissier : *L'idée sociale dans les romans de Bazin* (Sueur-Charruey).
05. J. Mazin : *René Bazin* (Imprimerie Cadurcienne, Cahors).
10. A. de Bersaucourt : *René Bazin* (Sansot, Paris).
13. Em. Poiteau : *Quelques écrivains de ce temps* (Grasset).
21. Albert Cherel : *En relisant, après la guerre, Bazin, Bourget, Barrès* (de Gigord).
25. Charles Baussan : *René Bazin* (Spes).
29. *Discours prononcés pour le jubilé académique de M. René Bazin* (Mame).
31. François Mauriac : *René Bazin* (Alcan).
34. Abel Moreau : *René Bazin et son œuvre romanesque* (Staub, Auxerre).
— John Sinclair Wood : *Un aspect du mouvement traditionaliste et social dans la littérature française contemporaine, René Bazin, sa vie, son œuvre* (Nizet, Paris).
935. Geneviève Duhamelet : *René Bazin, romancier catholique et français.*

Consulter les différents manuels de littérature ou de critique littéraire, spécialement :

919. Paul Bourget : *Etudes et portraits* (Plon).
925. P. Halflants : *La littérature française au XIXe siècle* (Giraudon).
— *Manuel illustré de la littérature catholique en France, de 1870 à nos jours* (Spes).
926. Marcel Brunschvig : *La littérature française contemporaine, étudiée dans les textes (1850-1925)* (Armand Colin).
927. J. Calvet : *Le renouveau catholique dans la littérature contemporaine* (Lanore).
932. Ch.-M. des Granges et A.-V. Pierre : *Les romanciers français (1800-1930)* (Hatier).
934. Henry Bordeaux : *Episodes de la vie littéraire* (Plon).

2° Articles et études.

894. René Doumic : *La Revue des Deux Mondes*, 15 février.
896. André Hallays : *Les Débats*, 15 mars.
899. Emile Faguet : *Les Débats*, 4 avril.
— Emile Faguet : *La Revue bleue*, 11 mars.
— René Doumic : *Les Débats*, 4 avril.
901. Robert de Flers : *La Liberté*, 20 octobre.
— Henry Bidou : *Les Débats*, 5 novembre.
— Maurice Barrès : *Le Figaro*, 16 novembre.
1902. André Le Breton : *La Revue des Deux Mondes*, 15 février.
1903. Guérin-Pélissier : *La Revue de Lille*, novembre-décembre.
1904. R. P. Delaporte : *Les Etudes religieuses*, mars-avril.
— J. Ernest-Charles : *La Revue bleue*, 7 mai.
1905. G. Le Liboux : *La Revue Augustinienne*, t. 7, pp. 581-602.
1906. G. Le Liboux : *La Revue Augustinienne*, t. 8, pp. 364-5.
1910. Adolphe Dossat [S. Protin] : *La Revue Augustinienne*, t. 16, pp. 586-596.
1932. Louis de Mondadon : *Etudes*, 5 août.
— Robert Garric : *Nouvelle revue des jeunes*, 15 novembre.

A l'occasion de la mort de René Bazin, de nombreux articles et études ont été consacrés à l'illustre écrivain dans les *Semaines religieuses* — notamment dans celle de Paris du 13 août 1932 — dans la presse française et dans la presse étrangère.

Il nous est impossible de les signaler tous ici, la liste en serait trop longue.

c) Références documentaires.

La Documentation Catholique a, de même que notre revue d'avant-guerre, *les Questions actuelles*, publié plusieurs documents émanant de René Bazin ou relatifs à son activité et à son œuvre littéraire. En voici la liste :

1° Questions actuelles.

René Bazin, lauréat du Prix Vitet en 1896 (Rapport de M. Gaston Boissier) : t. 36, pp. 213-4 ; — Son discours de réception à l'Académie française ; son éloge, par Ferdinand Brunetière (28. 4. 1904) : t. 73, pp. 242-257, 259-270 ; — Sur l'âme alsacienne et la France : t. 72, pp. 178-182 ; — Adhésion à la réponse du comte Albert de Mun aux 23 catholiques concernant la Séparation (mars 1906) : t. 85, p. 303 ; — Sur l'idée religieuse : t. 91, p. 343 ; — Sur la peine de mort : t. 93, p. 321 ; — Etude sur son roman *La Barrière*, par Adolphe Dossat [S. Protin] : t. 107, pp. 7-14 ; — Sur le vicomte Eugène-Melchior de Vogüé : t. 111, pp. 181-2 ; — Sur la fête pp. 879-895 ; — Lettre à lui adressée pour son discours sur l'histoire et le parlementarisme : t. 114, p. 292-6 ; — Discours sur les prix de vertu (27. 11. 1913) : t. 115, pp. 879-895 ; — Lettre à lui adressée pour son discours sur les prix de vertu, par le cardinal Merry del Val (29. 1. 1914) : t. 116, p. 321.

2° Documentation catholique.

Protestation de René Bazin contre un récit extravagant de l'audience qu'il obtint du Pape Benoît XV : t. 1er, pp. 90-1, 651 ; — Sur la vocation sacerdotale : t. 6, p. 181 ; — Sur Marie-Antoinette Fage, fondatrice des Petites-Sœurs de l'Assomption (Lettre à Mme la comtesse de Courson) : t. 9, col. 470-1 ; — Sur la consciense professionnelle : t. 10, col. 568 ; — Sur les Acadiens : t. 11, col. 277-282 ; — Sur le roman : t. 11, col. 489 ; — Sur Jean du Plessis de Grenédan : t. 13, col. 1411-1423 ; — Sur la conversion des moines de Caldey (Extraits du livre de Bazin *Fils de France*) : t. 17, col. 1379-1408 ; — Son roman *Davidée Birot* est à l'origine des « Davidées » [institutrices catholiques dans l'enseignement officiel français] : t. 17, col. 1561-5 ; — René Bazin fonde les *Nouvelles religieuses* (1. 1. 1918) : t. 20, col. 685-8 ; — Sur la vertu française : t. 21, col. 4 ; — Sur le triple « message » apporté par le R. P. Charles de Foucauld : t. 21, col. 294-5 ; — Extraits de sa *Vie du P. Charles de Foucauld* : t. 22, col. 536, 539, 542-4.

LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS

Le ministère Pierre Laval

I. — Chute du Cabinet Flandin

Le ministère formé le 9 novembre 1935 par M. Flandin a été contraint de démissionner le 31 mai à la suite d'un vote de la Chambre lui refusant les « pouvoirs étendus ».

Le projet demandant ces pouvoirs, arrêté dans un Conseil des ministres tenu à l'hôtel Matignon dans la matinée du 28 mai, déposé le même jour, avec demande de discussion immédiate, sur le bureau de la Chambre, renvoyé à la Commission des finances, repoussé par celle-ci à la majorité de 25 voix contre 15 — la Commission vota cependant à l'unanimité une motion favorable à des poursuites contre les spéculateurs, — vint en discussion devant la Chambre le 30 mai.

Nous croyons opportun, avant de donner un bref compte rendu des débats, de faire connaître ce document. En voici le texte, précédé de l'exposé des motifs :

Projet de loi sur les pleins pouvoirs (1).

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESSIEURS,

Le projet de délégation de pouvoirs que le gouvernement dépose aujourd'hui devant vous répond à une situation grave dont le redressement exige des mesures immédiates. Les circonstances font au gouvernement un devoir de présenter au Parlement et au pays un tableau d'ensemble qui leur permette de porter à cet égard un jugement éclairé sur les décisions qui s'imposent.

Depuis deux semaines, une suite d'événements d'une rare ampleur qui se sont accentués très sérieusement au cours des dernières journées ont fortement diminué les réserves métalliques de l'Institut d'émission. Bien que par sa masse même notre stock d'or doive offrir une résistance considérable, il est certain que l'extension du mouvement actuel risquerait de menacer le franc, si le gouvernement responsable des destinées du pays et gardien du patrimoine national n'était pas décidé à barrer la route aux tentatives de ceux qui doutent de son courage. Soucieux de marquer notre inébranlable résolution de maintenir la valeur de notre monnaie, nous vous demandons aujourd'hui de nous donner le moyen d'entreprendre, sur l'heure, cette œuvre de salut.

La spéculation internationale.

La spéculation internationale, encouragée par les profits qu'elle venait de réaliser en jouant à la baisse d'une monnaie étrangère, s'est attaquée successivement aux pays du bloc or. Mise en échec par les mesures de défense prises en Hollande et en Suisse, elle s'est retournée contre notre monnaie. A la suite de campagnes complaisamment propagées par certains milieux financiers et certains organes de presse étrangère, la devise française a été l'objet d'attaques réitérées. Il en est résulté non seulement des sorties d'or considérables de la Banque [de] France, mais une contraction corrélative du marché m[o]nétaire qui a entraîné, notamment, des rembourseme[nts] de bons du Trésor et un relèvement des taux d'inté[rêt] à court terme. En même temps, sur le marché [des] valeurs, le cours des fonds publics a accusé une bai[sse] sensible alors que les titres à revenu variable bénéf[i]ciaient, au contraire, d'une hausse importante.

Quelques chiffres souligneront l'amplitude de ces mou[ve]vements : les sorties d'or qui, du 1er au 17 mai, avaien[t] atteint un milliard, se sont élevées, du 17 au 24 mai, [à] plus de 3 milliards de francs. Sur le marché monétair[e] on a observé une tension extrêmement accentuée du tau[x] des reports sur devises étrangères. C'est ainsi que [le] report sur la livre à un mois est passé de 0 fr. 12 [le] 1er mai à plus de 2 francs le 27 mai, faisant ressorti[r] pour les capitaux placés dans ces opérations, un taux [de] rendement de l'ordre de 30 % l'an.

Parallèlement, il a fallu relever le taux officiel d'e[s]compte de la Banque de France, le taux des bons ordi[-]naires du Trésor et le taux des bons de la Défense natio[-]nale, respectivement du 2 1/2, 2 3/8 et 3 %, à 4 et 4 1/2 %.

Ainsi, au cours des deux dernières semaines, la situa[-]tion s'est aggravée rapidement. Certes, lors de ses der[-]nières auditions à la Commission des Finances du Séna[t] le 30 avril, et à la Commission des Finances de [la] Chambre, le 7 mai, le ministre des Finances avait pu[,] tout en indiquant qu'il serait à bref délai nécessaire d[e] prendre de nouvelles mesures pour résorber le défic[it] budgétaire, déclarer que la situation de la Trésorerie n[e] lui causait pas d'inquiétude immédiate en raison de[s] autorisations d'émission dont elle disposait. Mais il ava[it] formellement précisé que cette situation était subor[-]donnée au maintien du crédit public. A quoi servirait-il[,] en effet, de disposer d'autorisations d'émission si le[s] valeurs du Trésor ne devaient plus trouver preneur?

Sans doute un emprunt des P. T. T. a-t-il été plac[é] en ces derniers jours avec un très réel succès, puisqu[e] les souscriptions recueillies ont excédé le montant ini[-]tialement prévu. Mais on doit reconnaître que les dispo[-]nibilités qu'il a fournies au Trésor n'ont permis que d[e] faire face à des décaissements particulièrement élevés e[n] raison des circonstances et qu'il est par conséquent urgen[t] de prendre d'autres dispositions pour assurer l'aisanc[e] des caisses publiques.

La nécessité d'un redressement immédiat.

La situation qui vient de vous être exposée est l[e] résultat d'une évolution grave que le gouvernement n[e] peut enrayer qu'en vous demandant les moyens d'assure[r] un redressement immédiat.

Pourquoi la spéculation a-t-elle pensé que le franc consti[-]tuait un terrain favorable à ses attaques ?

Rien, en dépit de la crise persistante, ne pouvait justi[-]fier de réelles alarmes sur le terrain économique, puisque si l'on envisage les différents indices de l'activité et de[s] prix, on y constate des symptômes certains d'améliora[-]tion. Le mois d'avril accuse, en effet, une légère hauss[e] des prix de gros et une résorption sensible des stocks[.] L'activité industrielle marque également une légèr[e] reprise ; le chômage est en régression. L'écart entre le[s] prix extérieurs et intérieurs a diminué.

Rien dans la situation des banques ne pouvait offri[r] la moindre prise : les établissements français ont, en effet[,] une position extrêmement forte et leur liquidité les me[t] à l'abri de toute épreuve.

Rien ne pouvait, enfin, du point de vue monétaire[,] provoquer une véritable inquiétude puisque le fran[c] demeure gagé à concurrence de 80 % par l'encaisse-or d[e] la Banque de France.

Mais, ainsi que le ministre des Finances l'indiquai[t] aux Commissions des finances au début du mois, un

(1) « Projet de loi tendant à obtenir du Parlement une délégation pour prendre toutes mesures propres à réaliser l'assainissement des finances publiques, la reprise de l'activité économique, la défense du crédit public et le maintien de la monnaie. »

mbre subsiste dans ce tableau. Malgré les mesures de edressement intervenues depuis quatre ans, le déficit udgétaire n'est pas encore résorbé. Ce déficit en luimême ne serait pas inquiétant, car un pays comme la rance, doué de ressources aussi variées, aurait pu suporter sans dommage un budget en déséquilibre de uelques milliards si le fait avait été occasionnel. C'est a répétition du déficit qui, en alourdissant la dette ublique, finit par créer un état de défiance et, par là, ne menace pour la monnaie.

Aux yeux des Français et surtout des étrangers, cette ermanence du déficit est le signe que notre pays se aintient à un niveau de dépenses qui ne correspond lus à ses facultés contributives, et qui, en exigeant des ppels réitérés au crédit, risquerait finalement de tarir la ource même des emprunts.

Il faut rappeler, en effet, que les exercices 1930-1931, 931-1932, 1932, 1933 et 1934 se sont soldés par des xcédents de dépenses s'élevant respectivement à 2 638 milons, 5 508 millions, 6 017 millions, 7 036 millions et 418 millions, soit un total de découverts pour le Trésor e 27 617 millions.

L'importance d'un tel chiffre suffit à marquer de quel oids a pu peser sur l'économie nationale l'excès des harges publiques au cours d'une période qui a vu se évelopper une crise sans précédent. Encore faut-il jouter que, dans le temps même où subsistaient les éficits du budget ordinaire, des programmes considérables e dépenses exceptionnelles étaient adoptés qui étaient, ux aussi, financés par l'emprunt et accroissaient le poids e la dette d'un montant équivalent.

Un tel endettement a rendu nécessaire, chaque année, inscription au budget de nouveaux crédits pour le serice des emprunts, crédits croissant sous la double nfluence de l'augmentation du volume des émissions et e la tension du taux de l'intérêt. Aujourd'hui, c'est à lus de 3 milliards que s'élève le poids annuel des rrérages de ces emprunts.

Du point de vue du marché financier, les appels répétés u crédit public, auxquels procédaient d'ailleurs non eulement l'Etat mais toutes les collectivités, ont empêché baisse du taux de l'intérêt et ont rendu plus difficile our les entreprises privées le recours à l'épargne. A ce ouble titre, ils ont certainement contrarié les efforts ntrepris pour ranimer l'activité économique. Le déséuilibre persistant du budget a donc été, en définitive, n facteur important de l'accentuation de la crise.

Il serait injuste d'oublier que les pouvoirs publics nt, à plusieurs reprises, fait de méritoires efforts pour ténuer le déficit. Dès juillet 1932, le Parlement était isi d'un important programme financier. Le mois de ptembre suivant voyait se réaliser la conversion d'une asse considérable de nos fonds publics, conversion qui entraîné une économie annuelle de plus de 1 milliard. il est fâcheux que le redressement n'ait pu être pourivi avec toute l'ampleur et la célérité désirables dès nnée 1932, on doit reconnaître que l'année 1933 a été arquée par des efforts non encore complets mais qui moignaient cependant de la volonté du gouvernement du Parlement d'enrayer l'excès de la dépense. Enfin euvre réalisée au printemps de l'année dernière est ns toutes les mémoires : sans les décrets d'avril 1934, situation financière du pays eût été, à l'époque, certaiment compromise.

Le « train de vie » de l'Etat.

Il n'en reste pas moins que l'Etat français a établi n « train de vie » à un niveau qui ne devait plus rmettre l'étiage normal de ses recettes permanentes. l'époque d'aisance et de facilité datent les augmenions de dépenses qui entretiennent aujourd'hui encore crise de nos finances.

Sous peine d'être acculé aux plus sérieuses difficultés, l'Etat ne peut laisser se développer davantage les conséquences des dispositions prises à l'époque des trésoreries pléthoriques et des excédents fiscaux.

Comment sortir de l'impasse où nous a conduits la persistance de l'illusion d'un retour providentiel à une période de prospérité ? Comment parer aux graves difficultés qui en résultent aujourd'hui pour la trésorerie et la monnaie elle-même ?

Assurément, du point de vue technique, pour remédier aux sorties d'or massives, à la tension des reports, au remboursement des bons, des mesures d'ordre également technique peuvent être et sont d'ailleurs déjà prises. Elles tendent à élever le prix de l'argent et, par conséquent, à décourager la spéculation et à retenir les capitaux.

Mais ces mesures, à elles seules, ne sauraient être suffisantes, ainsi qu'en témoignent les sorties d'or des trois dernières journées qui, en dépit des relèvements successifs du taux de l'escompte, se sont élevées à près de 3 milliards, et pour la seule journée du 27 mai à 1 160 millions.

Si l'on veut mettre un terme à cette hémorragie de l'or, il faut envisager des remèdes de nature à rassurer pleinement l'opinion en se préoccupant non seulement de l'aspect technique, mais de l'aspect psychologique de la situation. Il importe, en effet, que le gouvernement prouve à l'opinion qu'il est formellement décidé à agir rapidement et notamment sur l'une des causes essentielles des difficultés de l'heure : le déficit du budget.

Contre la dévaluation.

Certains proposent comme remède une dévaluation de la monnaie. Le gouvernement est et reste convaincu qu'une telle mesure n'apporterait aucune solution au problème.

Sans doute, la réévaluation de l'encaisse de l'Institut d'émission procurerait-elle certaines ressources. Mais ces ressources seraient insuffisantes pour assurer le redressement de la situation financière, étant donné qu'elles ne se renouvelleraient pas et qu'elles ne sauraient, par conséquent, apporter soit au budget, soit au Trésor, qu'un soulagement temporaire.

Les partisans de la dévaluation attendent, il est vrai, de cette opération, un autre avantage. Ils escomptent une hausse nominale des cours sur les marchés intérieurs, d'où résulteraient, au profit du Trésor, des recouvrements fiscaux plus abondants. Le relèvement du niveau des prix, l'enchérissement du coût de la vie auraient pour effet général de favoriser les débiteurs, en particulier l'Etat, dont la dette se trouverait sensiblement allégée en valeur réelle.

Un tel raisonnement ne pourrait séduire que si l'activité économique consécutive à une dévaluation n'était pas de nature factice et de durée précaire. Or, l'altération de l'étalon des valeurs ne saurait créer un enrichissement véritable du pays. Au surplus, comment ne pas apercevoir que la dévaluation entraînerait, en définitive, un appauvrissement général dans une nation qui, comme la France, compte 20 millions de déposants dans les Caisses d'épargne, 7 millions de porteurs de rentes et obligations et 8 millions d'assurés sociaux, sans parler de tous ceux dont le salaire, la pension ou la retraite constitue le seul moyen d'existence.

Aussi bien du point de vue strictement financier, la dévaluation, à moins d'être considérable — et ses inconvénients sociaux sont alors dirimants, — ne résout nullement le problème budgétaire puisqu'elle n'accroît les recettes que dans une mesure médiocre et le plus souvent temporaire.

Si elle s'engageait dans cette voie, la France se retrouverait donc bientôt devant un problème au moins aussi grave que celui qui se pose au gouvernement actuel. En rendant une politique d'économies apparemment inutile, la manipulation de la monnaie n'aurait fait que retarder

sa mise en œuvre et accroître sa difficulté. Cependant, le crédit public aurait subi dans l'intervalle la plus grave des atteintes.

La solution du problème budgétaire est donc indispensable. Toutefois, elle ne saurait constituer ni un tout ni une fin. Réaliser l'équilibre rigoureux des charges et des ressources de l'Etat dans la torpeur, l'inertie et la défiance économiques ne fournirait qu'une satisfaction temporaire et laisserait subsister les racines du mal. Nous tenons la condition pour nécessaire mais non pour suffisante.

L'assainissement économique.

Le strict ajustement des comptes de l'Etat ne suffit point, en effet, à garantir le salut financier. Le redressement du budget doit lui-même s'intégrer dans un ensemble de mesures d'autorité destinées à imprimer une vie nouvelle à l'économie générale du pays. C'est la raison pour laquelle nous demandons au Parlement que la délégation de pouvoirs qu'il accepterait de nous conférer dépasse le domaine financier et s'applique à tout un assainissement économique indispensable.

Dans le domaine international, le gouvernement est résolu à faire tous ses efforts pour favoriser la stabilisation de la monnaie et à collaborer en même temps par des propositions constructives à l'élargissement du commerce international. Il pense, à cet égard, qu'entre pays vivant dans des conditions économiques essentiellement comparables et maintenant pratiquement entre eux des parités monétaires fixes, il doit être possible de développer très sensiblement les échanges.

Rien ne saurait mieux que ce double effort préserver le monde d'une nouvelle compression des prix or, qui signifierait une accentuation nouvelle de la crise, et il est permis de penser qu'il rencontrerait aujourd'hui partout des dispositions plus favorables qu'à aucun moment par le passé.

Dans le domaine intérieur, le gouvernement entend aussi faire œuvre positive en agissant notamment sur les éléments du prix de revient. Le taux de l'intérêt doit s'abaisser à la suite de l'exécution du programme de redressement financier : la confiance dans la stabilité du franc fera disparaître la prime d'assurance contre le risque monétaire qui s'y incorpore actuellement.

Le gouvernement voit aussi, dans l'allégement des impôts les plus directement incorporés aux prix de revient, l'un des premiers objectifs de la diminution des dépenses publiques ; persuadé qu'une telle initiative prise à bon escient doit aboutir à un relèvement des recettes publiques, il ne se laissera pas détourner de cette voie aussitôt que le crédit de l'Etat aura été définitivement restauré.

Nul doute qu'au cours de ces dernières semaines l'opinion dans son inquiétude n'ait de beaucoup dépassé une juste et saine appréciation des faits ; nul doute, non plus, que la spéculation n'ait encore devancé l'opinion.

Pour éclairer l'une et réprimer l'autre, et les ramener à une exacte compréhension de la situation réelle de la France, il faut un vote du Parlement qui affirme sa volonté de maintenir la monnaie, le crédit public, les finances, l'activité économique, et qui donne au gouvernement l'autorisation de prendre, avec la rapidité indispensable, les mesures urgentes et nécessaires qui traduiront cette volonté en actes immédiats.

PROJET DE LOI

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉCRÈTE :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté à la Chambre des députés par le président du Conseil et le ministre des Finances, qui sont chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

ARTICLE UNIQUE. — Le Sénat et la Chambre des députés délèguent au gouvernement le pouvoir de prendre jusqu'au 31 décembre 1935 toutes dispositions ayant for de loi propres à réaliser l'assainissement des finan publiques, la reprise de l'activité économique, la défe du crédit public et le maintien de la monnaie.

Ces décrets, pris en Conseil des ministres, seront s mis à la ratification des Chambres avant le 31 juillet 19

Fait à Paris, le 28 mai 1935.

Par le président de la République :

Le président du Conseil,
PIERRE-ETIENNE FLANDIN.

Le ministre des Finance
GERMAIN-MARTIN.

Débat à la Chambre.

C'est, nous le rappelons, le jeudi 30 mai que projet du gouvernement vint en discussion, deva la Chambre. La Commission des finances, déclar en début de séance, le président, M. Fernand Boui son, « propose de ne pas passer à la discussion l'article unique ».

On entend successivement M. Louis-Aubert, q pose la question préalable, pour la retirer peu temps après à la suite de l'intervention de M. Pa Thellier ; — M. Léon Baréty, rapporteur général d la Commission des finances, qui insiste sur u point particulièrement dangereux : les retraits d'o de la Banque de France, et rappelle la volonté un nime de la Commission de défendre l'intégrité de monnaie ; — MM. Fernand Laurent, Paul Reynau celui-ci porte-parole des partisans de la dévaluatio du franc ; — Marcel Déat, Jules Moch.

Après ces quatre derniers orateurs, adversair déterminés des mesures proposées, le président d Conseil, encore souffrant des suites d'un accide récent, vient défendre le projet du gouvernemen On trouvera ci-après les principaux passages de so discours.

Discours de M. Flandin.

M. Pierre-Etienne Flandin, *président du Conseil.* [...] Certains ont pu se demander pour quelles raiso mystérieuses, alors qu'à votre départ, au début du mo d'avril, il semblait que, dans un horizon financier pl serein que ceux que nous avions connus jusqu'alors, n'y avait pas d'orage menaçant, vous vous trouviez to à coup, à votre retour, environnés d'éclairs et d tonnerre.

Messieurs, pour comprendre les raisons de cette offen sive, il faut en chercher les causes à la fois à l'extérie et, hélas ! à l'intérieur du pays.

La spéculation étrangère.

A l'extérieur, c'est une conséquence de l'offensi réussie contre la monnaie d'un pays voisin. Rien n'atti plus les convoitises des spéculateurs qu'une opérati réussie. Lorsque ceux qui, professionnellement, dep tantôt quinze ans, se sont faits dans tous les pays monde, successivement, les naufrageurs de la monna entassant chaque fois des bénéfices nouveaux sur misères du peuple, ont réussi une fois de plus un co profitable.

La propagande en faveur de la dévaluation.

Voilà les raisons, sans doute schématisées, qui, à l'e térieur, devaient conduire cette offensive. Mais peut-ê celle-ci n'aurait-elle pas eu lieu si elle n'avait pu s'a puyer sur des éléments qui, à l'intérieur même du pa lui assuraient des chances de succès.

Messieurs, on m'a demandé de dire la vérité au pa Je la dirai sans passion, mais je la dirai aussi sa ménagement.

En fait, nous étions arrivés au moment où une propagande qui n'a pas cessé de s'exercer depuis quelques nnées, et avec une activité singulièrement accrue depuis es derniers mois, semblait prête à porter ses fruits. Conférences mondaines, conférences économiques et ndustrielles, propagande dans les milieux agricoles, xploitation générale de tous les mécontentements, représentation à toutes les classes de la société qui souffrent — et laquelle ne souffre pas ? — qu'après tout la évaluation serait une solution, une solution commode, ne solution facile, une solution acceptable, une solution ecommandable.

Des concours se groupaient. On était enfin arrivé, d'un out à l'autre de l'horizon politique, à grouper, dans haque parti, des répondants au talent desquels, certes, e serais le dernier à ne pas rendre hommage et qui emblaient constituer une équipe en puissance, prête à ssumer les responsabilités du pouvoir, prête à réaliser a dévaluation monétaire, à la faire avaler par ce pays omme un remède utile et profitable.

La propagande était mûre ; des livres étaient partis ans toutes les communes de France ; les tracts avaient uivi. Les journaux avaient donné jusqu'à ce numéro du 8 mai dernier, tiré à des centaines de milliers d'exemlaires, envoyé par ballots pour être distribué gratuitenent à des milliers et à des centaines de milliers de rançais (1).

Quel désintéressement et quel amour du peuple, n'est-il as vrai, Messieurs ! (*Applaudissements prolongés sur de ombreux bancs au centre, à gauche et à droite.*)

Puis, on allait tout exploiter. Les élections municipales vaient eu lieu le 5 et le 12 mai, et déjà les corresponants américains télégraphiaient à leurs journaux, de autre côté de l'Atlantique, que les communistes s'emaraient de la France, qu'ils allaient bientôt y régner en aîtres, que ce pays était perdu, à deux pas de la révoution triomphante.

Ainsi, les fausses nouvelles politiques venaient à appui de la propagande financière insidieuse (2).

On savait aussi que, dans le mois de mars, des événements graves s'étaient déroulés en Europe, qui avaient obligé la France à accentuer son œuvre de réarmement, que des crédits militaires avaient dû être engagés, crédits imprévus qui grevaient et qui allaient grever la trésorerie : nouvelle occasion tentante de faire pression sur les finances publiques, nouvelle facilité pour créer des embarras à une trésorerie qui, pourtant, s'était avérée jusque-là singulièrement plus aisée que celle qu'avaient connue les prédécesseurs de M. le ministre des Finances.

Enfin, la préparation du budget de 1936, qui est normale à cette époque de l'année, faisait sans doute apercevoir — ce que nous savions — que l'effort de redressement des finances publiques n'était pas terminé dans ce pays, qu'il fallait entreprendre un nouvel acte d'énergie pour mettre à l'unisson le train de vie des collectivités publiques et les ressources de la nation, que des sacrifices nouveaux seraient peut-être nécessaires, que des réformes profondes seraient, en tout cas, indispensables.

Alors, spéculant aussi sur cette campagne de dénigrement systématique qui, depuis plus d'un an, pèse sur le moral du pays, s'appuyant sur le discrédit que, systématiquement, on a jeté sur les institutions parlementaires et sur le régime républicain lui-même, on a propagé l'idée que jamais les pouvoirs publics ne seraient assez courageux, que jamais le Parlement ne serait assez désintéressé pour subordonner ses intérêts électoraux à l'intérêt général, qu'il céderait à la facilité, à la réévaluation des stocks d'or de la Banque de France, réévaluation qui, momentanément, apporterait un soutien à la trésorerie, sauf à renvoyer à quelques mois des difficultés aggravées. (*Applaudissements.*)

Voilà, Messieurs, tout ce qui s'est passé.

Et retenez bien ceci : jamais la spéculation, à elle seule, ne peut et ne pourra entamer la position du franc français. Un franc gagé par une encaisse métallique comme celle qui existe à la Banque de France, un franc reposant sur une activité économique saine, dans un pays où les banques ont été gérées avec prudence, où les liquidités sont abondantes, peut résister indéfiniment à la spéculation, tant que le Français ne fuit pas lui-même sa monnaie. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Laissez-moi, alors, évoquer ce souvenir d'un dimanche où, à quelques-uns, nous avons reçu nos collègues d'un Cabinet belge qui devait démissionner le lendemain et qui venaient nous faire part des mesures qu'ils étaient dans l'obligation de prendre.

Comme nous nous en étonnions, comme nous faisions état de la situation saine et solide de la banque d'émission, nos interlocuteurs nous répondaient : Oui, mais la propagande pour la dévaluation du belga a fait de tels ravages dans l'opinion que, désormais, il est impossible de l'éviter.

Voilà, Messieurs, ce que les spéculateurs ont cherché à faire dans ce pays. Ils ont cherché à y propager un courant d'opinion destiné à rendre inévitable la dévaluation.

Il ne leur suffira pas de venir, au jour où ils l'auraient rendue en fait inévitable, affirmer qu'elle serait un désastre et qu'ils n'y sauraient consentir.

Non ! Dans la vie, il faut avoir le courage de son opinion, ou, sans cela, on n'est pas digne des responsabilités du pouvoir, ni de celles d'hier, ni de celles de demain.

Si vraiment l'on est partisan de la dévaluation, il faut

---

(1) Il s'agit du *Petit Journal*.

(2) Nous devons mentionner la protestation suivante ue l'Association de la presse anglo-américaine a adressée M. Flandin concernant ce passage de son discours *Écho de Paris*, 4. 6. 35) :

« 3 juin 1935.

» MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

» Le Comité de l'Association de la presse anglo-américaine de Paris s'est réuni aujourd'hui le 3 juin et a eu examiner le passage du discours que vous avez prononcé à la Chambre le 30 mai. Dans ce discours, vous vez mis en cause les correspondants américains.

» Vos paroles sont ainsi reproduites dans le *Journal Officiel* du 31 mai :

« *Puis, on allait tout exploiter. Les élections municipales avaient eu lieu le 5 et le 12 mai, et déjà les correspondants américains télégraphiaient à leurs journaux, de l'autre côté de l'Atlantique, que les communistes s'emparaient de la France, qu'ils allaient bientôt y régner en maîtres, que ce pays était perdu, à deux pas de la révolution triomphante.*

» *Ainsi, les fausses nouvelles politiques venaient à l'appui de la propagande financière insidieuse.* »

» Nous tenons, Monsieur le Président, à protester avec a plus grande énergie et indignation contre cette accuation portée à l'égard de nos membres. Chacun de ceux-ci ffirme sur l'honneur n'avoir jamais envoyé de semblables ropos à leurs journaux ou agences. Tous ont mis à otre disposition les copies de tous les câbles expédiés la suite des élections municipales.

» Il nous est extrêmement pénible que de pareilles alléations, dénuées de tout fondement, aient été portées ubliquement, par la voix du président du Conseil, en leine tribune de la Chambre des députés.

» Ceci, d'autant plus que nous avions demandé à la résidence du Conseil et aux Affaires étrangères sur quoi se basaient vos accusations. Or, on n'a pu rien nous répondre d'affirmatif.

» Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

» DERMOT MACDERMOT,
» *le président.*

» P.-J. PHILIP,
» *le secrétaire général.* »

l'affirmer. Il fallait l'affirmer hier, il faut l'affirmer aujourd'hui et demain.

Mais il ne faut pas se réfugier derrière des arguments équivoques d'opportunité, de temps ou de lieu, ni voter des motions hypocrites où l'on condamne la spéculation, mais où l'on refuse au gouvernement les moyens de la combattre. (*Mouvements divers.*)

Car de quoi s'agit-il ? De grâce, je vous en prie, restons un peu humains dans nos jugements.

Est-ce que l'un d'entre vous peut imaginer que ce pays a oublié l'expérience de 1924 à 1926 ?

Du jour où l'on aura répandu dans la masse de la population française, comme on a cherché à la répandre, la conviction profonde que la dévaluation est inévitable; croyez-vous que tous ces hommes qui, après tout, ont des intérêts légitimes à défendre, des intérêts dont souvent même ils ne sont que les gérants et les gardiens, qui ne sont même pas les leurs propres, resteront à contempler les événements sans prendre aucune mesure ni aucune précaution pour se garer contre les répercussions possibles ?

Ce serait faire preuve d'une méconnaissance totale de l'humanité dans ses sentiments les plus élémentaires.

Par ailleurs, en vertu de quoi serait-il permis à un certain nombre de privilégiés qui auraient connu à l'avance — je ne veux même pas dire organisé — les événements de se garer, de transformer leurs francs en devises étrangères ou d'échanger leurs billets contre de l'or, et pourquoi cela serait-il interdit à la masse tout entière ? (*Applaudissements.*)

De quel droit iriez-vous reprocher à certains, fuyant la dévaluation qu'on leur annonce comme une certitude et comme une nécessité, de se porter acquéreurs de n'importe quel bien corporel, de n'importe quelle matière, pour n'avoir pas à subir demain les inconvénients de la hausse ?

Il faut recréer la confiance.

La vérité, messieurs, c'est que, si vous n'arrivez pas, par un choc psychologique, à recréer dans ce pays, envers et contre ceux qui veulent lui prouver que la dévaluation est inévitable, la confiance dans sa monnaie, dans son avenir, dans sa stabilité, vous n'aurez rien fait, vous n'aurez rien résolu. Demain comme hier, la spéculation, avec le concours de cette masse amorphe et anonyme qui défendra son bien et son avenir, mais qui l'aidera, fuira le franc en prévision de ses avatars possibles, et vous assisterez au glissement de la monnaie.

Ce glissement, où l'arrêterez-vous ? Quand l'arrêterez-vous ? A quel taux l'arrêterez-vous et quelles en seront les conséquences ?

Messieurs, on pourra décorer le problème qui se débat aujourd'hui dans cette Chambre de tous les accessoires imaginables. On pourra essayer de le transformer en un problème politique, personnel. Cela n'est rien.

Le fond du problème est là : aujourd'hui, par votre vote, vous direz si vous voulez que, demain ou dans quelques semaines, le franc français soit dévalué (*Interruptions*) ou si vous voulez que le gouvernement lutte de toutes ses forces, avec votre appui, pour empêcher cette dévaluation.

Il ne suffit pas de jouer les Ponce-Pilate. Il ne suffira pas de dire ensuite, lorsque cela sera devenu inévitable : « Je n'ai point voulu cela. »

Si, Messieurs, on l'aura voulu.

Pourquoi ? Parce que, vous le savez, le problème de la valeur de la monnaie est intimement lié à celui de la Trésorerie.

On a dit — je l'ai lu dans le compte rendu sommaire que l'on m'a fait parvenir cet après-midi — que l'échange d'or contre des billets thésaurisés n'avait pas d'importance, que le montant de la circulation effective n'en était pas modifié.

Mais on oublie que ce n'est pas seulement cette opé-ration-là qui est faite.

Celui qui est détenteur d'un compte courant crédite dans une banque tire sur ce compte courant pour se cré des disponibilités en francs afin de les échanger, so contre de l'or, soit contre des devises étrangères, ou les virer simplement à l'étranger.

Pour verser les fonds tirés sur ce compte courant, q peut faire la banque de dépôt ? Elle est obligée, pour procurer les ressources nécessaires, tout en ayant les liqu dités les plus satisfaisantes, certes, de s'adresser là où el entretient ces liquidités compensatoires, c'est-à-dire a compte courant dont elle dispose à la Banque de Fran ou au Trésor, en se faisant rembourser les bons du Trés ou les bons de la défense nationale qu'elle a souscrits.

Ainsi, le problème monétaire se complique obligatoire ment d'un problème de trésorerie.

On me fait sourire parfois lorsqu'on demande des état de trésorerie avec des prévisions en ce qui concerne le rentrées et les sorties. Comment connaître à l'avance de sorties imprévisibles ?

Si vous ne créez pas le choc psychologique nécessair pour prévenir cette fuite devant le franc et faire obstacl à un vent de panique, personne ne peut dire comment s présenteront les futures échéances du Trésor.

M. le ministre des Finances, avec une prudence don tout le monde le louera, a pris ses précautions pour le échéances normales. Mais seront-elles suffisantes devan des demandes imprévues ?

Juguler la spéculation et prévenir la panique.

Une double nécessité s'est donc imposée au gouverne ment : juguler la spéculation et prévenir la panique.

Juguler la spéculation ! Toutes les mesures technique ont été prises. Je n'y reviendrai pas.

Il y en a d'autres, qu'il est impossible, précisémen de prendre sans que des pouvoirs étendus soient accordé au gouvernement, et c'est aussi en raison de ces néces sités que nous avons été conduits à vous demander de tels pouvoirs.

Car il y a des choses que je ne pourrais admettre Je ne pourrais admettre ces retraits d'or anonymes de caisses de la Banque de France. (*Applaudissements su un grand nombre de bancs.*)

Certes, Messieurs, jamais nous n'avons pris et jamai nous ne prendrons aucune mesure qui puisse mettre e péril le principe essentiel de la convertibilité stricte d la monnaie, aux termes de la loi monétaire. Mais si l'o peut échanger des billets pour satisfaire à de simple besoins commerciaux, pour des payements d'Etat à Eta — cela est parfaitement normal et doit rester normal, — est-ce à dire que l'on puisse faire une abominable pression sur la monnaie de ce pays pour se couvrir, alors que d'autres ne le peuvent pas ? (*Nouveaux applaudissements.*)

Et puis, pour juguler la spéculation, il y a d'autres mesures ; il y a, je le dis sans ambages, des mesures de coercition à prendre à l'égard de ceux que j'appellerai les défaitistes du franc. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

J'admets, certes, toutes les thèses et toutes les théories. Nous sommes un pays de libre discussion et il faut ici que l'on puisse librement venir s'expliquer. Mais les assemblées sont souveraines, elles sont gardiennes de l'intérêt supérieur de la nation, et lorsqu'elles ont tranché les trublions n'ont qu'un droit, celui de se taire.

Je demande qu'on prenne ici, aujourd'hui même, une décision ; que l'on dise si, oui ou non, on veut mener ce pays à la dévaluation, ou bien si l'on veut au contraire maintenir la stabilité de la monnaie.

Si la Chambre croyait devoir tenter l'expérience de la dévaluation, je ne pourrais que m'incliner et laisser

aire. Mais si les Assemblées décident qu'il faut à tout prix éviter la dévaluation monétaire dans la panique, qu'il faut lutter pour défendre le franc, alors je n'admets pas, entreprenant cette bataille, d'être attendu à chaque tournant de la route, derrière chaque bosquet, par un doctrinaire qui, développant les bienfaits théoriques d'une opération, ruinera l'action du gouvernement, la paralysera, et, par la force d'une propagande si largement payée, conduira ce pays au désastre que je veux lui éviter. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*)

Messieurs, je n'entends pas obtenir les pouvoirs étendus que je réclame en biaisant, en rusant, en ayant l'air de demander moins que je ne veux obtenir. Non, Messieurs ! Je veux ce que je veux. Vous me le donnerez ou vous me le refuserez, mais je dis pourquoi je le veux.

Ces mesures de coercition, elles sont nécessaires pour créer, comme je l'ai dit, le choc psychologique de retour à la confiance.

L'effort budgétaire à accomplir.

Ne vous y trompez pas, Messieurs ! Il ne suffit pas de donner à ce pays l'impression que, dans un élan d'enthousiasme, les assemblées ont voté un ordre du jour flétrissant la dévaluation et les dévaluateurs, qui se seraient d'ailleurs ralliés par avance à ce texte. Ne pensez pas que le pays pourra ainsi se croire sauvé. Ce serait mal le connaître !

Le pays se rend compte de toutes les difficultés qui l'assaillent. Il sait qu'aujourd'hui il faut faire l'effort final et décisif pour le redressement des finances publiques.

Car enfin, Messieurs, soyons francs. Certes, nous avons voté, depuis 1932, toute une série de lois de redressement financier. Chaque fois, la situation s'est un peu améliorée. On a tout au moins empêché qu'elle ne s'aggravât, et elle se serait singulièrement aggravée si ces projets n'avaient pas été proposés par les gouvernements successifs et votés par vous.

Il n'en reste pas moins — chacun peut tous les jours le constater — que le train de vie des collectivités publiques dépasse encore les possibilités de la nation. Un nouvel ajustement reste inéluctable. Que vous fassiez ou non la dévaluation, vous y serez conduits de la même manière, vous ferez les mêmes sacrifices de déflation budgétaire.

Il est temps que cet effort budgétaire soit réalisé définitivement.

M. Flandin s'élève contre les attaques passionnées et injustes dont a été l'objet le ministre des Finances. Celui-ci, annonce-t-il, est décidé à se retirer du gouvernement afin de ne pas courir le risque, par sa présence, de faire échouer un projet qu'il estime indispensable au salut public. Le président du Conseil répond à l'objection de ceux qui prétendent que les pleins pouvoirs sont contraires aux principes républicains. Les pleins pouvoirs, fait-il observer, ne sont pas donnés à un homme, mais à un gouvernement ; et le gouvernement, dans sa composition actuelle, offre assez de garanties pour qu'on ne puisse redouter de sa part des actes qui sortiraient du cadre des institutions républicaines.

On a dit aussi qu'après le vote des pleins pouvoirs les Chambres seraient mises en vacances. Rien n'est plus contraire aux intentions du gouvernement, plus contraire au plan de travail arrêté par lui et consigné dans la déclaration ministérielle.

Qu'on prenne garde, dit-il, on discréditerait le Parlement en renversant aujourd'hui un gouvernement qui demande les pleins pouvoirs en vue de sauver le franc pour les accorder demain à un autre qui l'abattra.

Voici la péroraison de ce discours :

M. le président du Conseil. — On avait élevé ce pays dans l'amour de la République, en lui disant que c'était le régime qui savait garantir le travail, l'épargne, la famille, l'amour de la patrie. Et voici que, depuis la guerre, les jeunes générations qui montent voient tous les jours le travail bafoué et la spéculation rayonnante. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Il y a un drame intérieur qui doit se jouer en nous au moment où, une fois de plus, nous allons compromettre cette flamme d'idéal qui cependant est l'âme même de la France.

Que mettrons-nous à la place ? Le jour où à l'ouvrier vieilli, qui sou par sou aura économisé quelques milliers de francs pour ses vieux jours, nous dirons : « Conversion forcée des rentes, dévaluation : tant pis ! » et où on essayera de lui faire comprendre qu'il revient au coût de la vie de 1930, il ne verra qu'une chose : c'est que son effort qui lui a coûté tant de sueurs aura été vain. Et, quand, dans la rue, il sera éclaboussé par l'automobile du spéculateur, qui n'aura jamais rien fait que de vendre au plus haut cours des marchandises qu'il aura achetées à crédit et au plus bas prix, ce sera la fin du goût de l'épargne et du travail.

Voilà, Messieurs, à quoi je vous demande de réfléchir.

On a dit de moi que je ne connaissais pas l'âme paysanne. Dans ces longues réflexions dont je parlais il y a un instant, mon esprit, souvent, s'est reporté vers ce petit village d'où me sont venus tous les bonheurs et toutes les émotions de ma vie, et je me suis vu, ancien président du Conseil, rentrant chez moi parmi ces paysans qui, avec quelques misérables hectares de terre, cherchent à assurer leur modeste existence, par un labeur dur, ingrat, et qui n'ont jamais désespéré de la République et de la patrie. J'ai pensé qu'ils me demanderaient compte de ce que j'aurais laissé faire. Alors, j'ai dit : Non ! Quoi qu'il arrive, je monterai à la tribune pour dire : C'est impossible ! C'est monstrueux ! Vous atteignez le moral de la France. Il n'est plus possible que vous restiez sur le plan des discussions techniques, des divergences de doctrine. Songez à l'âme du peuple qui se modèle sur les événements ! Oui, le pays a cru qu'il était nécessaire que la guerre fût chèrement et durement payée par le premier désastre monétaire qui lui a été infligé. Mais il n'acceptera pas que, par la volonté ou, ce qui est pire, par la lâcheté des hommes, par la lâcheté de ses représentants, par la lâcheté des pouvoirs publics, on lui impose une nouvelle dévaluation. Non, il ne l'acceptera pas et il rejettera les gens qui l'auront voulue. (*Vifs applaudissements au centre et sur divers bancs à droite et à gauche.*)

Messieurs, j'ai fini. Je ne veux rien ajouter. Le pathétique des événements est infiniment plus sérieux que le pathétique des mots, et beaucoup plus grave !

Je suis venu vous crier ma conviction, vous dire de toute mon âme : Sauvez la monnaie française ! Sauvez-la d'un malheur qu'elle peut éviter si demain, groupés coude à coude, nous savons, les uns et les autres, nous dresser pour la défense du travail et de l'épargne contre la spéculation et les spéculateurs.

J'ai fait mon devoir, Messieurs, à vous de faire le vôtre. (*Vifs applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche et à droite.*)

Le vote de la Chambre.

A la reprise de la séance, suspendue de 20 à 21 h. 30, le communiste Ramette vient exposer la thèse de son parti, adversaire des pleins pouvoirs comme de la dévaluation, et qui prône la formation d'un ministère de gauche pure. M. Henri Clerc préconise la dévaluation, tout en reconnaissant que

cette opération serait, dans les circonstances actuelles, catastrophique.

La discussion close, M. Edouard Herriot, à qui, dit-il, « M. le président du Conseil a confié l'honneur de le représenter », adresse un dernier appel à la Chambre : « Ne laissons pas, dit-il, s'égarer le débat, ramenons-le à son véritable objet. Il s'agit, pour demain et les jours suivants, de savoir si c'est l'Etat qui vaincra la spéculation ou la spéculation qui vaincra l'Etat. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*)

» Je vous invite, pour ma part, à défendre l'Etat et, avec lui, le pays, peut-être aussi la République. » (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Après une nouvelle et courte suspension de séance, celle-ci est reprise à 23 h. 30. M. Sérot fait adopter un amendement substituant aux mots « maintien de la monnaie », les mots « en vue d'éviter la dévaluation de la monnaie ». De même, M. Bouessé obtient que la délégation de pouvoir à accorder éventuellement au gouvernement soit valable jusqu'au 31 octobre seulement au lieu du 31 décembre, et que la ratification intervienne avant le 31 mars 1936 au lieu du 31 juillet.

Après explication de vote de MM. Alexandre Varenne, Robert de Grandmaison, Thorez, Georges Bonnet, Franklin-Bouillon, le président met aux voix l'article unique du projet. Celui-ci est repoussé par 353 voix contre 202 (chiffres identiques à ceux proclamés en séance).

Le scrutin.

Sur le projet de loi tendant à une délégation de pouvoirs en vue de réaliser l'assainissement financier (le gouvernement a posé la question de confiance).

Ont voté pour :

MM. Abrami. Ales. Amat (Haute-Garonne). Andigné (Fortuné d'). Aramon (Bertrand d'). Aubert. Augé (Ferdinand) (Tarn-et-Garonne). Aulois. Auriol (Henri).

Ballu. Barbero. Baron (Etienne) (Tarn-et-Garonne). Barrachin (Ardennes). Bataille. Baudouin-Bugnet. Bédu. Bertrand (William). Besset (Lucien) (Seine). Blacque-Belair. Blaisot. Blanc. Blériot. Bloud. Boissel-Dombreval. Boissin. Bonnefous (Louis) (Aveyron). Bonnevay. Borel (Emile) (Aveyron). Boucheron. Bouëssé. Bouissoud (Charles) (Saône-et-Loire). Boyer. Braise. Bréant. Bret (Georges). Brière. Briquet. Brocard. Brunet (Auguste) (La Réunion). Bruyas (Rhône). Burrus.

Canda (Pas-de-Calais). Candace (La Guadeloupe). Castellane (Stanislas de). Cazals (Ariège). Chammard (de). Chassaigne-Goyon (Seine). Chaulin-Servinière. Adolphe Chéron. André Cointreau. Coty (René). Courson. Courtehoux. Joseph Courtier. Coutel. Creyssel. Cuttoli (Jules).

Daille. Daniélou. Deligne. Delmont. Delom-Sorbé. Delsart (Nord). Denais (Joseph). Denis. Desgranges. Gustave Doussin (Seine). Ducos. Duez. J.-J. Dumoret. Dupuy (Pierre) (Inde française). Durand (Auguste) (Vendée). Duval-Arnould.

Engerand (Fernand). Eynac (Laurent). Jean Fabry. Falcoz. Faure (Emile) (Indre-et-Loire). Faure (René) (Nord). Raymond Férin (Marne). Feuillette. Fillon. Flandin (Pierre-Etienne). Forgeot (Pierre). Foulon. Fourès. Framond (de). Frey (Charles). Fribourg (André).

Galandou-Diouf. Charles Gallet. Gasparin. Genois. Girard. Gourdeau. Graëve. Grandmaison (Robert de). Gratien (Auguste). Groussau. Gruet. Guernier. Guillois.

Héraud (Marcel). Herriot. Hesse (André). Inizan. Jacot. Jacquier. Juigné (marquis de). Julien. Kérouartz (de).

La Chambre. Lacourt. La Ferronnays (marquis de). La Groudière (de). Lasteyrie (de). Lecointe. Le Corbeiller. Ledoux. Le Gac. Le Pévedic. Le Poullen. Lerolle. Lestapis (Samuel de). Le Vézouët. Lotz. Lyrot (de).

Malingre. Mallarmé. Mandel (Georges). Marchandeau. Marin (Louis). Martel. Martin (Germain) (Hérault). Massimi (Emile). Massimi. Mazerand. Menant. Merlant. Mermoz. Michel (Augustin) (Haute-Loire). Miellet. Molinié (Jean). Moncelle. Montaigu (de). Montigny (Jean). Morinaud. Mourtier. Moustier (comte de). Moutet (Georges) (Basses-Pyrénées).

Nicolle (Louis). Niel. Oberkirch. Outrey (Ernest).

Palmade. Parès. Henry-Paté. Patenôtre-Desnoyers. Péchin. Peissel. Pernot (Georges). Perreau-Pradier (Pierre). Pezet. Pic. Pierre (Eugène). Piétri. Pinault. Plichon (lieutenant-colonel). Poillot. Poittevin (Gaston). Polignac (de). Georges Potut. Proust.

Quesnel. Queuille. Ramel (de) (Gard). Raude. Richard (Paul) (Rhône). Rocca-Serra (de). Rochereau. Rolland (Louis) (Maine-et-Loire). Rolland (Maurice) (Rhône). Rollin (Louis) (Seine). Rotours (des).

Sallès (Antoine) (Rhône). Saurin. Sclafer. Sénac. Serda. Sérot (Robert) (Moselle). Simon (Paul). Stern (Jacques). Thébault (Léon). Tillie. Tinguy du Pouët (de). Tranchand. Trémintin.

Vallette-Viallard. Vidal (Joseph) (Bouches-du-Rhône). Vincent (Emile) (Côte-d'Or). Vincent (Maurice) (Nord). Wallach.

Ont voté contre :

MM. Aigle (de L'). Albertin. Ambrosini. Amidieu-du Clos. Andraud (Puy-de-Dôme). André (Adrien). Appell. Appourchaux. Archimbaud (Léon). Auffray. Augé (Fernand) (Seine-et-Marne). Auriol (Vincent).

Bacquet. Barbot. Bardon. Baron (Charles) (Basses-Alpes). Barthe (Edouard). Barthélemy. Basquin. Baylet. Andr[illegible] Beauguitte. Bedouce. Beltrémieux. Bénassy (Camille). Bérenger. Berlia. Bernier (Paul). Béron. Berthézenne. Besnard-Ferron. Bibié (Maxence). Blancho. Blum (Léon). Bonnefous (Georges) (Seine-et-Oise). Bonnet (Georges). Boudet (Allier). Boulay (Henri). Boully. Bousquet. Boute (Ardennes). Bouyssou (Léo) (Landes). Brachard. Bracke. Bravet. Brémond. Breton (André-J.-L.). Brodel. Brom Brunet (René) (Drôme). Buisset. Bureau (Georges).

Cabannes. Cadoret. Camboulives. Campinchi. Capron. Carbuccia (de). Carmagnolle. Castagnez (Cher). Castanet (Léon) (Gard). Catalan (Gers). Pierre Cathala (Seine-et-Oise). Cayrel. Cazalet (Gironde). Chappedelaine (de). Chasseigne (Indre). Chastanet (Isère). Chatenet (Henri) (Seine-et-Oise). Chaussy. Chauvin. Chommeton. Chouffet. Clamamus. Clerc. Cluzan. Coache. Cochet. Colomb. Compayré. Coral (de). Cornu. Corsin. Cot. Coudert. Courrent. Cousin. Couteaux. Crutel.

Dahlet. Daladier. Dasque. Déat. Debrégéas. Decréquy. Delabie (Maurice). Delcourt. Deschanel. Deschizeaux. Desgeorges. Desprez-Potié. Deudon (Maurice) (Nord). Deudon (Paul) (Alpes-Maritimes). Dewez (Nord). Deyris (Pierre). Dezarnaulds. Diesbach (de). Pierre Dignac. Doeblé. Dommange. Doriot. Dormann. Dormoy. Dubon. Dupré. Dupuis (Armand) (Oise). Durand (Julien) (Doubs). Duval (Alexandre).

Elsaesser. Evain (Seine). Evrard. Fauchon. Faure (Pétrus) (Loire). Fays. Félix (Jean). Ferrand. Ferru. Ferry (Désiré). Février. Fiancette. Fié. Fieu. Fiori. Fontanier. Forcinal. Fougère (Henry). Fouilland. Fould. Franklin-Bouillon. Froment. Frossard. Frot.

Gaillemin. Garchery. Gardiol. Geistdoerfer. Gélis (Seine). Gellie (Gironde). Gentin. Goude. Gouin (Félix). Goujon. Gounin (Charente). Gout. Jean Goy. Graziani. Grimaud. Grisoni. Gros (Arsène) (Jura). Gros (Louis) (Vaucluse). Guastavino. Guérin. Guernut. Guichard. Guillon.

Hauet. Henry Haye. Henriot. Hérard. Hulin. Hussel. Hymans.

Inghels. Jacquinot. Jardel. Jardillier. Jaubert. Jean (Renaud). Join-Lambert.

Lachal. Lafaye. Lafont (Ernest). Lagrange. Lallemant. Lamoureux. La Myre-Mory (de). Laniel. Lassalle. Lasserre. Laurens. Fernand-Laurent. Laville. Le Bail. Lebas. Lebel.

Lebret. Lecacheux. Le Cour Grandmaison (Jean). Leculier. Legué. Le Roux. Lesesne (Gustave). Lévy-Alphandéry. L'Hévéder. Liautey. Lillaz. Longuet (Jean) (Seine). Longuet (Théophile) (Charente-Inférieure). Lorgeré. Louart (Pas-de-Calais). Luart (du) (Seine-Inférieure). Luquot.

Macouin. Maës. Mahagne. Malet. Malric. Manent (Gaston). Margaine. Marie (André). Marquet. Marsais. Martin (Gaston) (Lot-et-Garonne). Martinaud-Déplat. Masson. Mauger. Maze. Meck. Médecin. Mendès-France. Ménier. Meyer (Léon). Michel (Pierre) (Côtes-du-Nord). Midol. Jean Mistler. Mitton. Moch (Jules). Monjauvis. Monnet. Montagnon. Montillot. Morin (Ferdinand). Mourer. Moutet (Marius) (Drôme).

Nadaillac (de). Nast. Nominé. Nouelle.

Ollier. Paganon. Parayre. Parmentier. Pascaud (Charente). Patenôtre (Raymond). Paulin (Albert). Payra. Pellé. Péri. Périn (Emile) (Nièvre). Perrein (Emile) (Maine-et-Loire). Perrin (Albert) (Isère). Perrin (Paul) (Seine). Perrot. Petsche (Maurice). Picard (Camille). Piot (Jean). Planche. Plard. Polimann. Pomaret. Poncet (Paul). Pouchus. Pouzet. Pradel. Pringolliet.

Quenette. Ramadier. Ramette (Nord). Rauzy. Ravanat. Ravel. Reibel (Charles). Renaitour. Tony-Révillon. Reynaud (Auguste) (Var). Reynaud (Paul) (Seine). Richard (René) (Deux-Sèvres). Riffaterre. Rives. Rivière. Robert. Roche (Albert) (Dordogne). Roche (Léon) (Haute-Vienne). Roldes (Maxence). Rossé. Hubert Rouger. Roumagoux. Rous. Roy (Emmanuel) (Gironde). Roy (Eugène) (Puy-de-Dôme). Rucart. Rucklin (René) (Doubs).

Sabiani. Saint-Just (François de). Salengro. Salette. Salles (Léonce) (Ardèche). Sarret. Scapini. Schmidt (Jammy). Louis Sellier (Seine). Sérol (Albert) (Loire). Serre. Silvestre. Simounet. Sixte-Quenin. Soulier (Edouard). Spinasse. Sturmel. Susset (Raymond).

Tailliandier. Taittinger. Tardieu. Tasso (Henri). Tastes (de). Taudière. Thellier. Thibault. Thiébaut (Gaston) (Meuse). Thiolas. Thivrier. Thomas. Thorez (Seine). Thureau-Dangin. Tonnellier. Torrès (Henry). Triballet. Tristan.

Uhry. Valière. Vallat (Xavier). Vardelle. Varenne (Alexandre). Vassal. Vernay. Vidal (Pierre) (Ariège). Vidal (Raymond) (Bouches-du-Rhône). Vienot. Léon Vincent (Pas-de-Calais). Voirin.

Walter (Michel). Weill (Georges). Wiltzer. Jean Zay.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Aubaud (Oise). Audiffret-Pasquier (duc d'). Baréty (Léon). Paul Bastid. René Besse (Lot). Bilger. Bonnaure. Bouisson (Fernand) (Bouches-du-Rhône). Bousgarbiès. Carron. Castel. Cautru. Chichery. Couillerot. Dariac (Adrien). Delbos. Duchesne-Fournet. Fayssat. Fleury. Harcourt (duc d'). Jouffrault. Laumond. Lengrand. Louis-Dreyfus. Malvy. Marcombes. Maupoil. Métayer. Monzie (de). Perfetti. Peter. Reille-Soult (duc de Dalmatie). Rodez-Benavent (de). Roulleaux-Dugage. Schuman (Robert). Emile Seitz (Meurthe-et-Moselle. Ybarnégaray.

Absents par congé :

MM. Berthod (Aimé) (Jura). Brandon. Brogly. Chevrier. Compère-Morel. Dalimier. Daroux. Elbel. Lagrosillière. Lenain. Mège. Monnerville. Prentout. Rimbert (Camille) (Vienne). Rimbert (Fernand) (Seine-Inférieure). Romastin. Seltz (Thomas) (Bas-Rhin). Tessan (de). Valensi (Théodore)

Ne peut prendre part au vote :

M. Garat.

II — Constitution et chute du Cabinet Fernand Bouisson

M. Fernand Bouisson, président de la Chambre, qui avait été reçu par M. Lebrun au cours de la nuit, après le scrutin mettant le Cabinet Flandin en minorité, revenait à l'Elysée au début de la matinée du 31 et, le chef de l'Etat lui ayant confié la mission de former un nouveau ministère, il commençait aussitôt ses démarches. Il résumait peu après son programme dans une note qu'il avait rédigée à l'intention des chefs de groupes et dont voici la teneur :

M. Fernand Bouisson a montré à maintes reprises combien il est soucieux de défendre les prérogatives parlementaires. C'est pour obéir à des nécessités qui s'imposent dans les circonstances actuelles à toute formation gouvernementale qu'il se propose de demander au Parlement les pouvoirs indispensables pour juguler immédiatement la spéculation, maintenir l'intégrité de la monnaie et prendre toutes mesures législatives en vue d'assainir la situation financière et de ranimer l'économie nationale.

Son intention, formulée à sa sortie de l'Elysée, était de « constituer un Cabinet de large union ».

Pour parvenir à ses fins, M. Fernand Bouisson eut à surmonter de sérieuses difficultés, en raison des positions prises la veille et qu'il fallait renverser complètement.

Il réussit à rallier à ses conceptions la plupart des groupes, y compris celui des radicaux-socialistes, que le scrutin de la veille avait trouvé très divisé.

Seul le parti socialiste refusa une fois encore sa collaboration (1).

Néanmoins, le ministère était, dès le 31 au soir, virtuellement constitué, mais il subit au cours de la nuit et dans la matinée du 1er juin quelques retouches, et c'est seulement ce jour à 11 heures, que le nouveau président du Conseil présentait ses collaborateurs au président de la République (2).

Les décrets nommant les ministres, signés immédiatement, ont paru au *Journal Officiel* du 2 juin.

---

(1) Une motion avait été, le 7 novembre dernier, le soir même de la démission du Cabinet Doumergue, votée par le groupe, dans laquelle celui-ci affirmait sa volonté de défendre, et même au gouvernement, « les libertés démocratiques ». Complétée par « la lutte contre la crise et la spéculation », cette motion fut reprise, dans la séance du 31 mai au matin, par le groupe qui a paru unanime à considérer qu'elle était incompatible avec une formation dite d' « union nationale ». M. L.-O. Frossard, que M. Bouisson allait bientôt choisir comme ministre du Travail, assista seulement au début de la séance.

(2) A titre documentaire, il nous paraît nécessaire de reproduire cette information, qui se rapporte au rôle joué par la Banque de France dans les jours qui précédèrent la chute du Cabinet Flandin (*Petit Parisien*, 1. 6. 35) :

« Au cours de conversations qu'il avait eues avec le président de la République, M. Fernand Bouisson n'avait pas caché au chef d'Etat qu'à la base de son programme de défense du franc et de redressement de l'économie nationale figurait le concours absolu, total, de la Banque de France, et plus complet que celui accordé jusqu'à ce jour au gouvernement.

» Aucune communication n'a été faite à ce sujet. Toutefois il est permis de supposer que c'est dans ce but que le chef d'Etat, approuvant la manière de voir du futur président du Conseil, mandait hier matin M. Tannery, gouverneur de la Banque de France.

» Voici le compte rendu quasi officiel de cette entrevue :

« M. Albert Lebrun a reçu, à 10 h. 25, M. Tannery,
» gouverneur général de la Banque de France.

» L'entretien entre le chef de l'Etat et le gouverneur
» général s'est poursuivi jusqu'à 11 heures.

» A sa sortie, M. Tannery s'est aimablement refusé à
» donner des indications sur l'objet de l'entretien qu'il
» venait d'avoir avec le président de la République.

» — Je ne suis pas venu pour la crise, dit-il. »

Composition du ministère.

Présidence du Conseil et Intérieur. — M. FERNAND BOUISSON, député des Bouches-du-Rhône. — Non inscrit.

Vice-présidence du Conseil et Justice. — M. GEORGES PERNOT, député du Doubs. — Groupe républicain et social.

Ministre d'Etat. — M. EDOUARD HERRIOT, député du Rhône. — Groupe radical et radical-socialiste.

Ministre d'Etat. — M. LOUIS MARIN, député de Meurthe-et-Moselle. — Groupe de la Fédération républicaine.

Ministre d'Etat. — M. le maréchal PHILIPPE PÉTAIN. — Non parlementaire.

Affaires étrangères. — M. PIERRE LAVAL, sénateur de la Seine. — Non inscrit.

Finances. — M. JOSEPH CAILLAUX, sénateur de la Sarthe. — Groupe de la Gauche démocratique, radicale et radicale-socialiste (1).

Guerre. — Général MAURIN. — Non parlementaire.

Marine. — M. FRANÇOIS PIÉTRI, député de la Corse. — Groupe des républicains de gauche.

Air. — Général VICTOR DENAIN, chef d'état-major de l'armée de l'air. — Non parlementaire.

Education nationale. — M. MARIO ROUSTAN, sénateur de l'Hérault. — Groupe de la Gauche démocratique, radicale et radicale-socialiste.

Travaux publics. — M. JOSEPH PAGANON, député de l'Isère. — Groupe républicain radical et radical-socialiste.

Commerce et Industrie. — M. LAURENT-EYNAC, député de la Haute-Loire. — Groupe de la Gauche radicale.

Agriculture. — M. PAUL JACQUIER, sénateur de la Haute-Savoie. — Groupe de la Gauche démocratique, radicale et radicale-socialiste.

Colonies. — M. LOUIS ROLLIN, député de la Seine. — Groupe du Centre républicain.

Travail et Prévoyance sociale. — M. LOUIS-O. FROSSARD, *député de la Haute-Saône.* — Groupe socialiste S. F. I. O. (démissionnaire).

Pensions. — M. CAMILLE PERFETTI, député de la Haute-Marne. — Groupe radical et radical-socialiste.

Postes, Télégraphes et Téléphones. — M. GEORGES MANDEL, député de la Gironde. — Groupe des indépendants.

Santé publique et Education physique. — M. ERNEST LAFONT, député des Hautes-Alpes. — Groupe des socialistes de France (exclu) (2).

Sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil. — M. PIERRE CATHALA, député de Seine-et-Oise. — Groupe de la Gauche radicale.

Marine marchande. — M. FRANÇOIS PIÉTRI, ministre de la Marine, chargé de l'intérim de ce ministère (3).

(1) Dans une première liste, M. Joseph Caillaux figurait comme ministre d'Etat. — Il accepta de prendre les finances après le refus de M. Palmade d'entrer dans le ministère ; mais le sénateur de la Sarthe, en réponse aux questions des journalistes, déclara qu'il n'avait accepté que provisoirement ce portefeuille : « le temps de mettre la maison en ordre ».

(2) Le groupe des néo-socialistes à qui appartient M. Ernest Lafont avait refusé sa collaboration à M. Fernand Bouisson. Il a décidé, à la suite de l'entrée de M. Lafont dans le Cabinet, de l'exclure de son sein.

(3) M. William Bertrand, titulaire de ce ministère dans le Cabinet Flandin, était en route pour New-York à bord du paquebot *Normandie* au moment de la formation du Cabinet. La nomination de son successeur avait été remise à plus tard.

Leurs groupes.

Le ministère Fernand Bouisson comptait donc : 20 membres : 19 ministres et 1 sous-secrétaire d'Etat.

4 ministres appartenaient au Sénat : MM. Pierre Laval (non inscrit) ; Joseph Caillaux, Mario Roustan et Paul Jacquier (membres de la Gauche démocratique, radicale et radicale-socialiste).

12 ministres, ainsi que le sous-secrétaire d'Etat, étaient députés. Ils comprennent : 1 non inscrit (M. Fernand Bouisson) ; — 3 membres du groupe radical et radical-socialiste (MM. Herriot, Paganon, Perfetti) ; — 2 membres de la Gauche radicale (MM. Laurent-Eynac et Pierre Cathala); — 1 membre du groupe des républicains de gauche (M. François Piétri) ; — 1 membre du groupe de la Fédération républicaine (M. Louis Marin) ; — 1 membre du groupe républicain et social (M. Georges Pernot) ; — 1 membre du Centre républicain (M. Louis Rollin) ; — 1 membre du groupe des indépendants (M. Mandel) ; — 1 membre (exclu) du groupe des socialistes de France ; — 1 membre (démissionnaire) du groupe socialiste S. F. I. O. (M. Frossard).

3 ministres n'appartenaient pas au Parlement : MM. le maréchal Pétain et les généraux Maurin et Denain.

Le Cabinet devant le Parlement.

Le ministère Fernand Bouisson s'est présenté devant les Chambres le mardi 4 juin. M. Fernand Bouisson devant la Chambre des députés, M. Georges Pernot devant le Sénat, ont donné lecture de la déclaration ministérielle suivante (1) :

Déclaration ministérielle.

M. Fernand Bouisson, *président du Conseil, ministre de l'Intérieur.* — Messieurs, le gouvernement qui se présente devant vous constitue la formation d'union la plus large qu'on ait réalisée depuis la guerre. Des hommes qui s'affrontaient hier se sont groupés aujourd'hui en une solidarité étroite en vue d'un objet précis : maintenir la monnaie nationale, restaurer les finances et l'économie du pays.

Le maintien de la monnaie nationale.

Les pouvoirs étendus.

En face d'une situation exceptionnelle, des mesures exceptionnelles s'imposent. Pour être efficaces, elles doivent être immédiates. Il n'a fallu que peu de jours aux spéculateurs pour monter leur assaut, attaquer notre or, tenter, vainement d'ailleurs, d'affoler nos épargnants, de démoraliser les travailleurs de ce pays. Notre risposte, la riposte de l'Etat, sera brutale et décisive. (*Applaudissements.*) Un pays sur lequel pèsent d'obscures menaces n'est déjà plus un pays libre. Le vent de la panique est destructeur de l'esprit civique. Si nous vous demandons de nous déléguer provisoirement une partie de vos pouvoirs législatifs, c'est pour en sauvegarder l'essentiel, c'est pour mieux servir, c'est pour préserver ces institutions démocratiques auxquelles vous savez bien que nous demeurons attachés.

(1) Le compte rendu que nous publions est celui de la Chambre (J. O., 5. 6. 35, déb. parl., Chambre, séance du 4 juin). M. Jacques de Chammard, un des vice-présidents de la Chambre, présidait la séance.

Les pouvoirs élargis, mais limités et temporaires que nous sollicitons de votre clairvoyance, nous permettront de briser tout de suite la spéculation et de mettre le franc à l'abri de toute atteinte. Ils nous permettront davantage.

Restauration financière.

Nos finances, notre économie éprouvée, bouleversées par les effets d'une crise qui, depuis plus de cinq ans, se prolonge, doivent être restaurées et assainies. C'est une œuvre positive que nous voulons réaliser suivant un plan d'ensemble. Le rétablissement de nos finances entraînera un effort nouveau vers l'équilibre budgétaire. Il viendra compléter tous ceux que les Chambres, dans cette législature, ont eu le courage de poursuivre. Dans cet effort, qui sera méthodiquement conduit et toujours coordonné, rien ne sera négligé pour ranimer les diverses branches de l'activité économique et rétablir le courant des échanges à l'intérieur et avec l'étranger.

Restauration de l'économie nationale.

Nous plaçons au premier rang de nos préoccupations une agriculture qui occupe la majeure partie de notre population et qui, par la mévente de ses produits, voit s'épuiser ses dernières ressources. (*Applaudissements.*)

Nos industriels, nos commerçants, si durement atteints eux aussi, seront soutenus dans leur lutte contre la crise. Nous emploierons tous les moyens pour réduire le chômage et son cortège de misères sociales et de souffrances familiales, pour donner du travail à une jeunesse qui ne voit plus devant elle qu'un horizon fermé, pour réveiller enfin dans ce pays, qui ne saurait douter de lui-même, l'esprit d'entreprise et la confiance dans l'avenir. (*Applaudissements.*)

Il faudrait peu de chose pour que l'inquiétude que l'on essaye de répandre fît place à un sentiment général d'espérance et pour faire comprendre à tous que nous avons franchi un défilé étroit et difficile. (*Applaudissements.*)

M. Thorez. — La majorité s'élargit !

M. le président. — Vous avez un orateur inscrit. N'interrompez pas M. le président du Conseil.

M. Thorez. — Nous n'avons donc plus le droit de parler !

M. le président. — Monsieur Thorez, je vous prie de cesser vos interruptions.

Politique extérieure et défense nationale.

M. le président du Conseil. — Pourquoi, Monsieur Thorez, profitez-vous de ce que je suis descendu d'un étage pour interrompre ? (*Sourires.*)

En même temps que nous sauvegarderons la santé morale de la nation, avec le souci d'une prompte et ferme justice, et que nous défendrons l'Etat républicain, nous persévérerons à l'extérieur dans notre politique de paix. Parce que la France est pacifique, elle doit garder le souci constant de la défense nationale et de l'organisation collective de la sécurité. Fidèles à nos amitiés et à nos alliances, nous ferons appel à toutes les collaborations. Attachés à la Société des Nations, notre présence à Genève sera active et vigilante.

« Vous jugerez nos actes. »

Les hommes sur qui va peser la lourde responsabilité du gouvernement savent que l'œuvre à accomplir exigera tout leur courage et toute leur volonté. Ils n'auront qu'un but : agir, agir partout, agir vite.

Les pouvoirs étendus que nous demandons à votre confiance ne seront jamais détournés de cette fin. Dès la rentrée, nous vous en rendrons compte. Vous jugerez nos actes, et le Parlement souverain dira si nous avons été ses fidèles mandataires et les bons serviteurs du pays. (*Vifs applaudissements au centre, à droite et sur plusieurs bancs à gauche. — Interruptions à l'extrême gauche communiste.*)

Renvoi des interpellations.

Le président annonce qu'il a reçu les demandes d'interpellations suivantes :

De MM. Ramette et Thorez, sur la politique générale du gouvernement et plus particulièrement sur sa politique financière, budgétaire et de défense des libertés démocratiques ;

De M. Gaston Martin, sur la politique générale, la composition et les intentions du gouvernement ;

De MM. Vincent Auriol et Léon Blum, sur la politique générale du gouvernement.

M. Fernand Bouisson demande en ces termes le renvoi de ces interpellations :

M. Fernand Bouisson, *président du Conseil, ministre de l'Intérieur.* — Le pays et la Chambre demandent des actes, M. Ramette propose des discours. Je demande le renvoi des interpellations à la suite, et je pose la question de confiance. (*Applaudissements au centre, à droite et sur plusieurs bancs à gauche. — Exclamations à l'extrême gauche communiste.*)

Après intervention de MM. Ramette, Gaston Martin, Louis de Diesbach, Léon Blum (1), le renvoi des interpellations est prononcé par 361 voix contre 153 (chiffres annoncés en séance : 390 voix contre 192).

Le projet de loi pour l'extension des pouvoirs du gouvernement.

Aussitôt après ce vote, le président du Conseil dépose le projet de loi suivant, dont il demande la discussion immédiate. On remarquera, d'une part,

(1) Au cours de son intervention, M. Léon Blum causa un incident assez vif qui est relaté en ces termes par le *Journal Officiel* du 5 juin :

« **M. Léon Blum.** — [...] A l'intérieur, des événements importants se sont également produits. Les Ligues fascistes ont parfait leur organisation. (*Exclamations à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.*) Les masses populaires leur ont répondu non seulement par des manifestations auxquelles vous n'avez pas été insensibles, mais par les élections municipales et cantonales. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations au centre et à droite. — Bruit.*) Vous avez répliqué en cherchant une revanche sur le terrain de la panique financière. (*Vives réclamations à droite et au centre. — Applaudissements à l'extrême gauche. — Bruit.*)

» **M. René Coty.** — Ces paroles sont inadmissibles ! A l'ordre !

» **M. le duc d'Audiffret-Pasquier.** — C'est un scandale ! Monsieur Blum, vous n'avez pas le droit de dire cela !

» **M. Léon Blum.** — Si le gouvernement précédent... (*Vives interruptions au centre et à droite.*)

» **M. René Coty.** — M. Blum nous a accusés d'avoir créé la panique financière. Ce n'est pas tolérable ! Je demande qu'il soit rappelé à l'ordre.

» **M. le président.** — Je n'ai relevé, dans l'expression de la pensée de M. Léon Blum, aucune parole qui pût être interprétée comme une injure à l'égard de certains membres de cette Assemblée. Je ne puis donc le rappeler à l'ordre et je vous prie de l'écouter. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Exclamations au centre et à droite.*) »

que la rédaction tient compte des deux amendements de MM. Sérot et Bouessé votés par la Chambre avant la chute du Cabinet Flandin ; d'autre part, qu'il n'est plus question de « délégation » de pouvoirs.

ARTICLE UNIQUE. — En vue d'éviter la dévaluation de la monnaie, le gouvernement est autorisé par le Sénat et la Chambre des députés à prendre, jusqu'au 31 octobre 1935, toutes dispositions ayant force de loi, propres à réaliser l'assainissement des finances publiques, à provoquer la reprise de l'activité économique, à prévenir et à réprimer les atteintes au crédit public.

Ces décrets, pris en conseil des ministres, seront soumis à la ratification des Chambres avant le 1er janvier 1936.

La séance, suspendue à 16 h. 15 pour permettre à la Commission des finances d'examiner et de rapporter ce projet, est reprise une heure plus tard, et le rapporteur, M. Léon Baréty, fait connaître aussitôt que la Commission a, par 19 voix contre 18, adopté le projet et proposé de procéder sans retard au vote.

Dépôt puis retrait par M. Albert Thibault de la question préalable, qu'avait combattue M. Desprez-Potié ; interventions de MM. René Dommange, Georges Bonnefous, Charles de Lasteyrie déclarant qu'ils sont disposés, avec leurs amis, à accorder au gouvernement les pouvoirs qu'il demande. M. Amidieu du Clos, par contre, s'abstiendra. Puis le président du Conseil prend la parole. De son discours nous détachons les passages suivants :

Discours de M. Fernand Bouisson.

Un cabinet de large union nationale.

M. le président du Conseil. — Je savais, en constituant ce Cabinet, que j'allais au-devant de la plus grande difficulté : il me paraissait nécessaire de reprendre un projet qui avait été repoussé, à une grosse majorité, par la Chambre.

Pour résoudre ce problème, qu'ai-je fait ? J'ai cru devoir, par loyauté et pour éviter tout malentendu, interroger tous les groupes politiques de la Chambre, sans exception. Je voulais constituer un Cabinet de large union nationale. J'aurais souhaité qu'il s'étendît des socialistes unifiés à la droite.

M. Henry Franklin-Bouillon. — Bravo !

M. le président du Conseil. — J'ai invité tous les partis politiques à collaborer. Je leur ai dit que mon intention était de demander des pouvoirs étendus comme l'avait fait M. Flandin, et que je n'accepterais de donner une réponse favorable à M. le président de la République que si j'avais la certitude que, sinon la totalité, du moins la grande majorité des groupes politiques de cette assemblée prenait l'engagement de me suivre. (*Applaudissements.*)

Tous les groupes de cette Chambre ont accepté, sauf deux, je devrais même dire sauf un. (*Sourires.*)

J'ai offert à nos collègues socialistes, très loyalement, et très cordialement, d'être représentés au gouvernement.

Le groupe socialiste a répondu à mon appel par un ordre du jour dans lequel il affirmait qu'il ne saurait participer à un gouvernement d'union nationale parce qu'il voulait un Cabinet de combat. Nous, nous avons voulu aussi un Cabinet de combat, mais un Cabinet de combat contre les spéculateurs... (*Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

Dans nos conversations avec les radicaux-socialistes, j'ai énoncé deux conditions : la première, que M. le président Herriot ferait partie du gouvernement...

M. Arthur Ramette. — Comme prisonnier d'Etat !

La collaboration des radicaux.

M. le président du Conseil. — ... La seconde, que les radicaux-socialistes accepteraient de voter les pleins pouvoirs. Puis, j'ai attendu leur réponse.

J'ai reçu une délégation à la tête de laquelle se trouvaient M. le président Herriot, le président du groupe radical et radical-socialiste. Il m'a été posé un certain nombre de questions auxquelles j'ai répondu. Après une heure et demie de conversation, les délégués se sont rendus devant leur groupe. Deux heures après, m'était apportée la réponse du groupe qui se trouve traduite dans l'ordre du jour suivant :

« Le parti radical et radical-socialiste a entendu la relation de l'entrevue que ses délégués ont eue avec M. le président de la Chambre sur la durée et les limites de la délégation des pouvoirs demandée par lui, ainsi que sur la composition éventuelle du ministère... »

Pas de surprise, par conséquent.

« ... Dans ces conditions, il a décidé, à l'unanimité moins douze voix, d'accorder son appui au ministère en formation. »

Je suis convaincu que si les socialistes avaient répondu favorablement à mon appel, s'ils avaient délégué quelques-uns de leurs membres dans le Cabinet, s'ils avaient pris l'engagement, que j'ai demandé à tous les groupes, de soutenir le gouvernement et de voter les pleins pouvoirs, pas une voix socialiste n'aurait fait défaut au gouvernement. (*Mouvements divers.*)

Et c'est parce que les socialistes n'ont pas accepté la participation qu'ils vont voter contre le gouvernement comme ils ont voté contre lui lorsque j'ai posé la question de confiance sur le renvoi des interpellations à la suite.

Je dois dire que j'avais posé la même question aux membres du parti socialiste français et du parti socialiste de France. J'attends encore leur réponse. (*Sourires.*)

Par conséquent, en dehors de ces trois groupes, j'avais l'assurance qu'à la quasi-unanimité, les autres groupes seconderaient les efforts du gouvernement.

Qu'ai-je fait alors ? Avant d'aller rendre ma réponse à M. le président de la République, j'ai publié un communiqué dont j'extrais ceci :

« Je n'ai rien caché aux représentants autorisés de ces groupes des conditions assurément difficiles que j'ai cru devoir leur demander d'accepter.

» J'ai eu la satisfaction, après ces échanges de vues francs et cordiaux, d'enregistrer l'adhésion formelle de la presque totalité des groupes politiques. »

Je me suis rendu auprès de M. le président de la République et je lui ai dit : « J'accepte, dans ces conditions, de former le Cabinet, car je suis assuré d'avoir la majorité lorsque je me présenterai devant la Chambre. »

Vous comprenez bien que si je n'avais pas eu l'assurance du concours de la majorité des groupes, j'aurais décliné l'offre qui m'était faite et je ne serais pas aujourd'hui à cette tribune comme président du Conseil. (*Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

Pourquoi les pleins pouvoirs?
Manœuvres obliques de certains radicaux.

Faut-il vous donner les raisons pour lesquelles notre gouvernement est obligé, comme le gouvernement précédent et comme celui qui nous succéderait si nous n'avions pas ce soir votre confiance, de vous demander les pleins pouvoirs ?

Vous avez entendu ici des discours éloquents de M. Germain-Martin, de M. Flandin, de M. Herriot, qui vous ont donné toutes les raisons favorables au vote des pleins pouvoirs. Nous pouvons considérer que le débat est clos.

Mais j'ai appris que certains membres du groupe radical-socialiste... (*Interruptions sur divers bancs à gauche.*)

Je dis ici les choses nettement, franchement, loyalement. (*Applaudissements.*)

J'ai appris qu'un certain nombre de membres... (*Nouvelles interruptions sur divers bancs à gauche.*)

Ne voulez-vous pas entendre ce que j'ai à vous dire ?

J'ai appris qu'un certain nombre de membres du groupe du parti radical et radical-socialiste ont dit dans les couloirs : « Nous ne méconnaissons nullement le vote qui a été émis à une énorme majorité ; mais il y a d'autres raisons qui vont nous empêcher de voter pour le gouvernement. »

C'est ainsi qu'on a commencé de faire courir certains bruits ; je tiens là-dessus à m'expliquer en très peu de mots.

On a utilisé, dans des conversations, reproduit dans divers journaux, un télégramme de félicitations que M. Henri Tasso, maire de Marseille, a envoyé au président du Conseil ; on en a tiré cette conclusion qu'un accord était intervenu entre eux pour revenir sur le régime actuel de l'admission temporaire. (*Mouvements divers.*)

Ceux qui ont pu croire que telle était mon intention, d'un mot je les rassure. Tant que je serai président du Conseil, ce régime ne sera pas modifié.

M. Plard. — Ce n'est pas un langage à la hauteur des circonstances.

M. le président du Conseil. — On a dit encore que la présence de M. Caillaux au gouvernement pouvait constituer une menace à l'égard des anciens combattants.

Les intentions du gouvernement.

M. Fernand Bouisson tient à dire quelles sont exactement sur ce dernier point les intentions du gouvernement.

M. le président du Conseil. — Le gouvernement a la volonté de mettre un terme à certains abus que tout le monde constate, et, par exemple, à ces pensions scandaleuses du taux de 100 % accordées à des hommes qui jamais ne sont allés au front. (*Applaudissements.*)

M. le maréchal Pétain qui, je pense, est qualifié pour connaître de tout ce qui concerne les anciens combattants (*Vifs applaudissements*), a apporté devant nous des exemples scandaleux, que l'opinion publique dénonce depuis des années. Nous sommes décidés à poursuivre sévèrement ces abus. (*Applaudissements.*)

Quant aux véritables anciens combattants, le gouvernement s'engage à ne prendre aucune mesure concernant leur situation actuelle, s'il est amené à la modifier, qu'après avoir demandé l'effort indispensable aux autres catégories de citoyens. (*Applaudissements.*)

M. Bouisson donne l'assurance que, en ce qui concerne les injustices et les erreurs qui se sont glissées dans les décrets en ce qui concerne les retraites, le gouvernement, obéissant aux suggestions de la Commission spéciale instituée à cet effet, est décidée à réparer ces erreurs par décrets-lois si on lui accorde les pouvoirs qu'il demande.

On reproche au gouvernement de vouloir renvoyer la Chambre immédiatement après le vote de la loi sur les pouvoirs étendus. M. Bouisson s'explique ainsi :

M. le président du Conseil. — [...] Nous voulons des pouvoirs étendus pour les raisons qu'on vous a indiquées. Et vous n'y échapperez pas. Si vous y échappez aujourd'hui, vous n'y échapperez pas demain. C'est une vérité d'évidence.

Vous pensez bien, mes chers collègues, que le travail qui nous attend, dans nos administrations et en Conseil des ministres, ne pourrait être poursuivi d'un esprit libre et tranquille si chaque jour nous devions être soumis à des demandes d'interpellation. (*Interruptions à l'extrême gauche communiste.*)

L'orateur tient à rassurer ceux qui craignent pour le régime parlementaire et ses prérogatives. Il ne s'oppose pas à ce qu'avant la mise en vacances de la Chambre celle-ci examine un certain nombre de projets que le Sénat désire discuter et pour lesquels les rapports sont prêts : projets sur les baux ruraux, sur la protection du lait, sur les billets de fond. Mais il déclare tout net que si on tente de l'interpeller en utilisant les divers moyens de la procédure parlementaire, il montera à la tribune et lira le décret de clôture. Répondant à des questions qui lui ont été posées, il déclare, « en plein accord avec M. le ministre des Finances » : « Il y aura un certain nombre de dégrèvements d'impôts, et nous prenons l'engagement de ne créer aucun impôt nouveau. »

Il affirme une fois de plus, avant de descendre de la tribune, que les pouvoirs qu'il demande et qui ne ressemblent en rien à une « délégation » — car « qui dit « délégation » peut vouloir dire qu'on ne reviendra pas devant la Chambre », ce qui est tout le contraire des intentions du gouvernement, — ne menacent en rien le régime parlementaire ni les droits des deux Chambres.

Déclaration du groupe socialiste.

Au nom du groupe socialiste, M. Vincent Auriol lit la déclaration suivante :

M. Vincent Auriol. — « Le groupe socialiste refusera les pleins pouvoirs au Cabinet Fernand Bouisson comme il les a refusés au cabinet Flandin et au cabinet Doumergue.

» Il les refusera parce que l'octroi des pleins pouvoirs est, par excellence, un vote de confiance, et qu'il ne peut pas avoir confiance dans un gouvernement dit d' « union nationale » ou de « trêve » — c'est-à-dire dans un gouvernement englobant des éléments naturellement solidaires de la réaction capitaliste — pour briser le fascisme, pour s'attaquer aux effets et aux causes de la crise économique, pour fonder l'organisation de la paix et la sécurité sur le désarmement général.

» Il les refusera parce que, dans un temps où l'assaut est donné de toutes parts contre les libertés démocratiques, il juge dangereux que le gouvernement, chargé de leur défense, paraisse subordonner le salut du pays au mutisme ou à l'absence des assemblées élues. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

» Il les refusera enfin parce que le gouvernement se dispose manifestement à en faire usage pour revenir à cette politique de déflation qui semblait non seulement terminée, mais condamnée par ses échecs, qui ne peut aboutir en effet qu'à de nouvelles souffrances, qu'à de nouvelles injustices, qu'à de nouvelles lésions des droits les plus certains, qui, en aggravant les effets de la crise, se retournera contre l'équilibre budgétaire lui-même, qui, bien loin d'opposer un obstacle à la dévaluation monétaire, risque d'y acculer un jour le pays dans le tumulte et la panique. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

» Il n'y a point là, de la part du parti socialiste, une attitude nouvelle, liée aux circonstances du moment ou dépendante des personnes. Les mêmes convictions ont inspiré son attitude et dirigé son action depuis de longues années. Elles déterminent aujourd'hui le vote de son groupe parlementaire. » (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Le vote.

Après intervention de M. d'Audiffret-Pasquier, qui vient déclarer qu'il votera pour le Cabinet, le président met aux voix l'article unique du projet, précisant que le gouvernement pose la question de confiance.

Par 264 voix contre 262 (chiffres identiques à ceux qui ont été annoncés en séance) la Chambre repousse le projet du gouvernement.

Le scrutin.

Sur le projet de loi tendant à autoriser le gouvernement à prendre toutes dispositions propres à réaliser l'assainissement financier.

Ont voté contre :

MM. Albertin. Ambrosini. Andraud (Puy-de-Dôme). André (Adrien). Archimbaud (Léon). Auffray. Augé (Fernand) (Seine-et-Marne). Auriol (Vincent).

Bardon. Baron (Charles) (Basses-Alpes). Barthélemy. Basquin. Baylet. Bedouce. Beltrémieux. Bénassy (Camille). Bérenger. Berlia. Bernier (Paul). Béron. Berthézenne. Besnard-Ferron. Bilger. Blancho. Blum (Léon). Bonnet (Georges). Boudet (Allier). Boulay (Henri). Boully. Boutet (Ardennes). Brachard. Bracke. Bravet. Brémont. Breton (André-J.-L.). Brodel. Brogly. Brom. Brunet (René) (Drôme). Buisset. Bureau (Georges).

Cabannes. Camboulives. Capron. Carmagnolle. Castagnez. (Cher). Castanet (Léon) (Gard). Catalan (Gers). Cayrel. Cazalet (Gironde). Chasseigne (Indre). Chaussy. Chauvin. Chichery. Chommeton. Chouffet. Clamamus. Cluzan. Cochet. Compayré. Corsin. Coudert. Courrent. Couteaux. Crutel.

Dahlet. Daladier. Dasque. Déat. Debrégéas. Delabie (Maurice). Delcourt. Delom-Sorbé. Deschanel. Deschizeaux. Desgeorges. Deudon (Maurice) (Nord). Deudon (Paul) (Alpes-Maritimes). Dewez (Nord). Deyris (Pierre). Dezarnaulds. Doeblé. Doriot. Dormoy. Dubon. Ducos. Dupré. Dupuis (Armand) (Oise). Duval (Alexandre).

Elsaesser. Evrard. Faure (Pétrus) (Loire). Félix (Jean). Ferru. Février. Fiancette. Fié. Fieu. Fiori. Fontanier. Forcinal. Fouilland. Froment. Frot.

Garchery. Gardiol. Geistdoerfer. Gélis (Seine). Gentin. Gouin (Félix). Goujon. Gounin (Charente). Gout. Jean Goy. Graziani. Grimaud. Grisoni. Gros (Arsène) (Jura). Gros (Louis) (Vaucluse). Guastavino. Guérin. Guernut. Guichard.

Hauet. Henry Haye. Hulin. Hussel. Hymans.

Inghels. Jardel. Jardillier. Jaubert. Jean (Renaud).

Lafaye. Lagrange. Lallemant. La Myre-Mory (de). Lassalle. Lasserre. Laumond. Laville. Le Bail. Lebas. Lebel. Lebret. Lecacheux. Lecoulier. Le Roux. Lesesne (Gustave). L'Hévéder. Liautey. Longuet (Jean) (Seine). Longuet (Théophile) (Charente-Inférieure). Lorgeré. Louart (Pas-de-Calais). Luquot.

Maës. Mahagne. Malric. Manent (Gaston). Margaine. Marie (André). Marquet. Marsais. Martin (Gaston) (Lot-et-Garonne). Martinaud-Déplat. Masson. Mauger. Maze. Meck. Menant. Mendès-France. Meyer (Léon). Midol. Mitton. Moch (Jules). Maujauvis. Monnet. Montagnon. Morin (Ferdinand). Mourer. Moutet (Georges) (Basses-Pyrénées). Moutet (Marius) (Drôme).

Nadaillac (de). Nast. Nominé. Nouelle.

Parayre. Parmentier. Pascaud (Charente). Paulin (Albert). Payra. Pellé. Péri. Périn (Emile) (Nièvre). Perrin (Paul) (Seine). Perrot. Petsche (Maurice). Planche. Plard. Pomaret. Pouchus. Pouzet. Pringolliet.

Ramadier. Ramette (Nord). Rauzy. Ravanat. Ravel. Renaitour. Tony Révillon. Riffaterre. Rives. Rivière. Robert. Roche (Léon) (Haute-Vienne). Roldes (Maxence). Rossé. Hubert Rouger. Roumagoux. Rous. Roy (Emmanuel) (Gironde). Roy (Eugène) (Puy-de-Dôme). Rucart. René Rucklin (Doubs).

Salengro. Salette. Salles (Léonce) (Ardèche). Schmidt (Jammy). Louis Sellier (Seine). Sérol (Albert) (Loire). Serre. Silvestre. Sixte-Quenin. Spinasse. Sturmel. Raymond Susset.

Tasso (Henri). Thellier. Thibault. Thiébaut (Gaston) (Meuse). Thiolas. Thivrier. Thomas. Thorez (Seine). Thureau-Dangin. Tonnellier. Triballet. Tristan. Uhry.

Valière. Vardelle. Varenne (Alexandre). Vassal. Vernay. Vidal (Pierre) (Ariège). Vidal (Raymond) (Bouches-du-Rhône). Vienot. Léon Vincent (Pas-de-Calais). Voirin. Walter (Michel). Weill (Georges). Wiltzer. Jean Zay.

N'ont pas pris part au vote :

MM. André Beauguitte. Bonnaure. Bréant. Burrus.

Cadoret. Campinchi. Canda (Pas-de-Calais). Carron. Cornu. Cot. Couillerot. Courson. Courtehoux.

Decréquy. Delsart (Nord). Desprez-Potié. Durand (Julien) (Doubs).

Faure (Emile) (Indre-et-Loire). Raymond Férin (Marne). Ferrand. Fleury.

Galandou-Diouf. Girard. Guillon.

Hérard (Marcel). Join-Lambert.

La Groudière (de). Laurens. Ledoux. Le Gac. Lengrand. Le Pédevic. Lestapis (Samuel de). Lévy-Alphandéry.

Macouin. Marcombes. Martel. Maupoil. Métayer. Michel (Pierre) (Côtes-du-Nord). Miellet. Montillot.

Perrein (Emile) (Maine-et-Loire). Perrin (Albert) (Isère). Peter. Pezet. Picard (Camille). Poittevin (Gaston). Georges Potut. Proust.

Quenette. Reille-Soult (duc de Dalmatie). Reynaud (Auguste) (Var). Schuman (Robert). Emile Seitz (Meurthe-et-Moselle). Simounet.

Tastes (de). Vincent (Maurice) (Nord).

N'a pas pris part au vote :

M. de Chammard, qui présidait la séance.

Absents par congé :

MM. Barthe (Edouard). Baudoin-Bugnet. Berthod (Aimé) (Jura). Bibié (Maxence). Bouyssou (Léo) (Landes). Brandon. Chevrier. Compère-Morel. Dalimier. Daroux. Elbel. Goude. Lagrosillière. Malingre. Mège. Monnerville. Poncet (Paul). Prentout. Richard (René) (Deux-Sèvres). Rimbert (Camille) (Vienne). Rimbert (Fernand) (Seine-Inférieure). Romastin. Seltz (Thomas) (Bas-Rhin). Tessan (de). Valensi (Théodore).

Ne peut prendre part au vote :

M. Garat.

Tous les autres députés ont voté pour.

III — Constitution du Cabinet Laval

A la suite de ce vote et de la démission du Cabinet Bouisson qui s'ensuivit, le président de la République faisait appeler le président du Conseil démissionnaire et lui offrait de former à nouveau le Cabinet. Sur le refus de celui-ci, il s'adressait, dans la matinée du 5 juin, à M. Jeanneney, président du Sénat, qui se récusa. Sollicité à son tour par le chef de l'Etat, M. Pierre Laval donna une acceptation de principe, mais, devant les difficultés qu'il rencontra, il dut, dans la soirée du 5, renoncer à son entreprise. Même tentative et même insuccès de M. François Piétri, qui, appelé à la présidence dans la nuit, renonçait à son tour dans l'après-midi du 6. Nouvelle offre à M. Bouisson, qui refuse ; à M. Yvon Delbos : même refus de la part de ce dernier.

Enfin, dans la soirée du 6, M. Pierre Laval, appelé par le chef de l'Etat, faisait savoir qu'il acceptait. Quelques heures après, le ministère était constitué.

Composition du ministère (1).

Présidence du Conseil et Affaires étrangères. — M. Pierre Laval, sénateur de la Seine. — Non inscrit.

Vice-présidence du Conseil et Justice. — M. Léon Bérard, sénateur des Basses-Pyrénées. — Du groupe de l'Union républicaine.

Ministre d'Etat. — M. Pierre-Etienne Flandin, député de l'Yonne. — Groupe des républicains de gauche.

Ministre d'Etat. — M. Edouard Herriot, député du Rhône. — Groupe républicain radical et radical-socialiste.

Ministre d'Etat. — M. Louis Marin, député de Meurthe-et-Moselle. — Groupe de la Fédération républicaine.

Intérieur. — M. Joseph Paganon, député de l'Isère. — Groupe rép. rad. et rad.-soc.

Finances. — M. Marcel Régnier, sénateur de l'Allier. — Groupe de la Gauche démocratique radicale et radicale-socialiste.

Guerre. — M. Jean Fabry, député de la Seine. — Du Centre républicain.

Marine. — M. François Piétri, député de la Corse. — Groupe des républicains de gauche.

Air : Général Victor Denain.

Education nationale. — M. Philippe Marcombes, député du Puy-de-Dôme. — Groupe rép. rad. et rad.-soc. (2).

Travaux publics. — M. Laurent Eynac, député de la Haute-Loire. — Groupe de la Gauche radicale.

Commerce et Industrie. — M. Georges Bonnet, député de la Dordogne. — Groupe rép. rad. et rad.-soc.

Agriculture. — M. Pierre Cathala, député de Seine-et-Oise. — Groupe de la Gauche radicale.

Colonies. — M. Louis Rollin, député de la Seine. — Groupe du Centre républicain.

Travail. — M. Louis-O. Frossard, député de la Haute-Saône. — Groupe socialiste S. F. I. O. (démissionnaire).

Pensions. — M. Henri Maupoil, député de Saône-et-Loire. — Groupe rép. rad. et rad.-soc.

Postes, Télégraphes et Téléphones. — M. Georges Mandel, député de la Gironde. — Groupe des indépendants.

Santé publique. — M. Ernest Lafont, député des Hautes-Alpes. — Groupe des socialistes de France (exclu).

Marine marchande. — M. Mario Roustan, sénateur de l'Hérault. — Groupe de la Gauche dém., rad. et rad.-soc.

Sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil. — M. Camille Blaisot, député du Calvados. — Groupe de la Fédération républicaine.

Leurs groupes.

Le ministère Laval compte 21 membres : 20 ministres et 1 sous-secrétaire d'Etat.

4 ministres appartiennent au Sénat : MM. Laval (non inscrit); Régnier, Mario Roustan (membres de la Gauche dém., radicale et radicale-socialiste ; Léon Bérard (du groupe de l'Union républicaine).

16 ministres et le sous-secrétaire d'Etat sont députés. Ils comprennent : 5 radicaux-socialistes (MM. Herriot, Paganon, Marcombes, Bonnet, Maupoil); — 2 membres de la Gauche radicale (MM. Laurent Eynac, Cathala); — 2 républicains de gauche (MM. Flandin, Piétri); — 2 membres du Centre républicain (MM. Fabry, Rollin); — 1 socialiste S. F. I. O. (démissionnaire) (M. Frossard); — 1 socialiste de France (exclu) (M. Lafont); — 1 indépendant (M. Mandel) ; — 2 membres de la Fédération républicaine (MM. Marin, Blaisot).

Un ministre n'appartient pas au Parlement : le général Denain.

(1) Les décrets nommant les ministres sont datés du 7 juin. Ils ont paru au *Journal Officiel* portant la même date.

(2) M. Philippe Marcombes n'aura été que quelques jours ministre de l'Education nationale. Il est mort, en effet, subitement, le jeudi matin 13 juin, à l'Elysée, quelques minutes avant l'ouverture du Conseil des ministres auquel il allait prendre part. Le Conseil des ministres a été retardé de vingt-quatre heures.

Le Cabinet devant le Parlement.

Le vendredi 7 juin, M. Léon Bérard, garde des Sceaux, ministre de la Justice, au Sénat, et M. Pierre Laval, à la Chambre, ont lu le texte suivant de la déclaration ministérielle :

Déclaration ministérielle (7. 6. 35).

M. Pierre Laval, *président du Conseil, ministre des Affaires étrangères.* — Messieurs, c'est pour lutter contre la spéculation et pour défendre le franc que notre gouvernement s'est constitué.

Lutte contre la spéculation et redressement financier.

En répondant à l'appel du chef de l'Etat, nous avons accompli notre devoir. Il nous faut maintenant les moyens d'agir. Le Parlement nous les donnera en votant immédiatement le projet de loi que nous déposons sur le bureau de la Chambre.

Les pouvoirs que nous lui demandons respectent le statut organique et politique du pays. Ils assurent, dans des circonstances exceptionnelles, le salut de nos institutions.

Le Parlement connaît cette procédure pour l'avoir libéralement consentie en des temps moins troublés.

Vous voulez comme nous défendre le patrimoine national. L'état des finances publiques est l'unique menace qui pèse sur le franc. Notre encaisse d'or, chacun le sait, devrait suffire à le rendre inattaquable.

Seule la persistance d'un trop lourd déficit budgétaire, en épuisant la trésorerie et en inquiétant l'épargne, finirait par l'atteindre si vous ne traduisiez par un acte immédiat votre ferme volonté de respecter la signature de l'Etat et de maintenir l'intégrité de notre monnaie.

Redressement de l'économie nationale.

Mais il ne suffira pas de comprimer les dépenses et de supprimer les abus, il faudra nous attacher ensemble au redressement de l'économie nationale : là est le véritable but. (*Applaudissements.*)

Les travailleurs de ce pays doivent se sentir aidés et protégés. Assurer aux populations rurales, aux commerçants et aux industriels l'écoulement de leurs produits, assouplir les échanges internationaux, multiplier et resserrer les liens qui unissent la métropole et son empire d'outre-mer, continuer efficacement la lutte contre le chômage, offrir à la jeunesse l'emploi de ses dons et de son activité, en un mot permettre à chacun de trouver dans une économie rénovée l'emploi et la juste rémunération de son labeur : vaste matière où la collaboration du Parlement et du gouvernement doit s'affirmer. (*Applaudissements.*)

Union devant le danger.

La France a connu de plus rudes épreuves. Elle les a toujours surmontées par un courage et par une union dont les anciens combattants ont donné le magnifique exemple.

Devant le danger il est une tradition de notre pays à laquelle vous ne faillirez pas. Le monde entier a les yeux fixés sur nous. Vous ne laisserez pas atteindre notre prestige. Notre politique extérieure de sécurité et de paix, dont chacun reconnaît la continuité et dont vous avez bien voulu approuver la sagesse, ne pourrait être compromise que si vous paraissiez vous abandonner.

Vous ne le voudrez pas. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Renvoi des interpellations.

M. de Chammard, qui préside la séance, fait connaître que plusieurs interpellations ont été déposées :

Par MM. Léo Lagrange, Vincent Auriol et Léon Blum, sur la politique générale du gouvernement ;

Par MM. Ramette et Thorez, sur la politique générale du gouvernement et plus particulièrement sur sa politique financière, budgétaire et de défense des libertés démocratiques ;

Par M. Marcel Déat, sur la politique générale du gouvernement et plus particulièrement sur les mesures qu'il compte prendre pour assurer l'indépendance financière de l'Etat français.

M. Pierre Laval propose à la Chambre de renvoyer ces interpellations à la suite, et sur le renvoi pose la question de confiance.

Après intervention de MM. Léo Lagrange, Marcel Déat, Arthur Ramette, le renvoi est prononcé par 392 voix contre 119 (chiffres annoncés en séance : 412 voix contre 137).

Puis M. Laval dépose sur le bureau de la Chambre « un projet de loi tendant à accorder au gouvernement des pouvoirs exceptionnels pour assurer la défense du franc et la lutte contre la spéculation ».

Ce projet est ainsi conçu :

Article unique. — En vue d'éviter la dévaluation de la monnaie, le Sénat et la Chambre des députés autorisent le gouvernement à prendre par décrets, jusqu'au 31 octobre 1935, toutes dispositions ayant force de loi pour lutter contre la spéculation et défendre le franc.

Ces décrets, pris en conseil des ministres, seront soumis à la ratification des Chambres avant le 1er janvier 1936.

Le projet est renvoyé aussitôt à la Commission des finances, et la séance est levée à 19 h. 25 pour permettre à la Commission de l'examiner. A la reprise, le rapporteur, M. Léon Baréty, fait savoir que la Commission a, par 19 voix contre 14, conclu à l'adoption de l'article unique du projet.

Projet de loi accordant au gouvernement des pouvoirs exceptionnels.

Après observations de MM. Georges Monnet et Amidieu du Clos, plusieurs députés viennent expliquer leur vote. M. Ernest Pezet, mandaté par ses amis, déclare qu'il votera en faveur du projet. M. Jean Zay fait savoir que lui et « un certain nombre de membres du groupe radical-socialiste » s'abstiendront. M. Péri, communiste, annonce que son groupe votera contre les pouvoirs demandés par le gouvernement. M. René Besse votera la confiance, mais il désire que le gouvernement, tout en ne portant aucune atteinte aux droits des anciens combattants, procède à une discrimination nécessaire en matière de pensions de guerre. M. René Dommange et ses amis « se résignent » à voter également pour le gouvernement. M. Yvon Delbos, président du groupe radical et radical-socialiste, déclare que malgré leur hostilité de principe aux pleins pouvoirs, lui et ses amis accordent leur confiance à M. Pierre Laval.

Après intervention de ce dernier, la Chambre vote le projet de pouvoirs exceptionnels par 324 voix contre 160 (chiffres identiques à ceux qui ont été annoncés en séance).

Le scrutin.

Ont voté contre :

MM.

Albertin. Ambrosini. Andraud (Puy-de-Dôme). Archimbaud (Léon). Auffray. Auriol (Vincent).

Baron (Charles) (Basses-Alpes). Barthélemy. Basquin. Baylet. Bedouce. Beltrémieux. Bénassy (Camille). Bérenger. Berlia. Béron. Berthézenne. Besnard-Ferron. Bilger. Blancho. Blum (Léon). Boudet (Allier). Boulay (Henri). Boully. Boutet (Ardennes). Bracke. Brémond. Breton (André-J.-L.). Brodel. Brunet (René) (Drôme). Buisset.

Cabannes. Capron. Carmagnolle. Castagnez (Cher). Castanet (Léon) (Gard). Cazalet (Gironde). Chasseigne (Indre). Chaussy. Chommeton. Chouffet. Clamamus. Cochet. Courrent. Couteaux.

Déat. Debrégéas. Delabie (Maurice). Delcourt. Deschizeaux. Deudon (Maurice) (Nord). Deudon (Paul) (Alpes-Maritimes). Dewez (Nord). Doriot. Dormoy. Dubon. Dupré.

Evrard. Faure (Pétrus) (Loire). Février. Fié. Fieu. Fontanier. Froment.

Garchery. Gardiol. Gélis (Seine). Gouin (Félix). Goujon. Gounin (Charente). Graziani. Gros (Arsène) (Jura). Gros (Louis) (Vaucluse).

Henriot. Hussel. Hymans. Inghels. Jardel. Jardillier. Jean (Renaud).

Lafaye. Lagrange. Lasserre. Laville. Lebas. Lebel. Le Roux. Lesesne (Gustave). L'Hévéder. Longuet (Jean) (Seine). Longuet (Théophile) (Charente-Inférieure). Louart (Pas-de-Calais). Luquot.

Maës. Marsais. Martin (Gaston) (Lot-et-Garonne). Masson. Mauger. Meck. Midol. Moch (Jules). Monjauvis. Monnet. Montagnon. Morin (Ferdinand). Mourer. Moutet (Marius) (Drôme).

Nouelle. Parayre. Pascaud (Charente). Paulin (Albert). Payra. Péri. Périn (Emile) (Nièvre). Perrin (Paul) (Seine). Planche. Plard. Pringolliet.

Ramadier. Ramette (Nord). Rauzy. Ravanat. Renaitour. Reynaud (Auguste) (Var). Riffaterre. Rives. Rivière. Roche (Léon) (Haute-Vienne). Roldes (Maxence). Romastin. Rossé. Rouger (Hubert). Rous. Rucklin (René) (Doubs).

Salengro. Salette. Salles (Léonce) (Ardèche). Sellier (Louis) (Seine). Sérol (Albert) (Loire). Silvestre. Sixte-Quenin. Spinasse. Sturmel.

Tasso (Henri). Thiolas. Thivrier. Thomas. Thorez (Seine). Tonnelier. Triballet.

Uhry. Valière. Vallat (Xavier). Vardelle. Vassal. Vidal (Pierre) (Ariège). Vidal (Raymond) (Bouches-du-Rhône). Vienot. Voirin. Weill (Georges).

VOTE DE LA LOI PAR LE SÉNAT

Le projet de loi accordant au gouvernement des pouvoirs exceptionnels, voté par la Chambre le 7 juin, est venu en discussion le lendemain devant le Sénat. La Haute Assemblée en a adopté le texte sans modification par 229 voix contre 15 (chiffres annoncés en séance : 233 contre 15).

La loi, datée du 8 juin, a paru au *Journal Officiel* des 10, 11, 12 juin.

CONGRÈS CATHOLIQUES

Le Congrès national de Tchécoslovaquie

Lettre pastorale collective (6. 1. 35) [1]

Chers [Frères] dans le Christ !

Le Congrès catholique national. Espoir de fruits abondants.

Ainsi que vous le savez, nous avons convoqué, pour fin juin de cette année, à un Congrès catholique, toutes les populations de notre République tout entière. Notre Saint Père le Pape Pie XI lui-même a non seulement approuvé très volontiers notre initiative, mais il l'a encore recommandée on ne peut plus instamment, en termes très chaleureux, à tous, prêtres et fidèles. Dans la lettre en date du 28 novembre 1934, il écrit : « C'est à bon droit que nous espérons des fruits abondants de ce Congrès. Puisse-t-il, avant tout, fortifier l'amour, cet amour auquel on reconnaît les membres de l'Eglise catholique, et qui constitue non seulement le fondement de la paix et du repos, mais est encore le stimulant des grandes actions et le lien solide qui unit les fidèles entre eux, de sorte qu'il est possible d'engager, avec le succès escompté, la lutte pour le trésor le plus cher, notre sainte foi ». C'est d'autant plus nécessaire, dit plus loin le Saint-Père, que « les sans-Dieu se sont rassemblés et rangés en bataille, précisément en vue de bouleverser les fondements de la religion. Tandis que ceux-là s'efforcent de détruire la foi, les fidèles devenus les champions du Christ doivent lutter avec plus de force et de vaillance encore, et même souffrir, pour remporter la victoire la plus magnifique, qui consiste à ramener sur le chemin du salut les ennemis eux-mêmes ». Le Saint-Père bénit ensuite les évêques et tous ceux qui voudront bien les seconder dans cette tâche.

Il s'agit de résoudre la crise religieuse, cause des maux actuels.

On a déjà tenu plusieurs Congrès de ce genre sur le territoire de notre République. Mais ils n'étaient que des manifestations de diocèses ou de populations isolées. Cette fois, nous réunissons un Congrès catholique général, comprenant l'ensemble des diocèses et des peuples de la République tout entière. On doit, en effet, y résoudre des problèmes qui concernent tout le monde et par conséquent exigent la collaboration active de tous.

Personne ne nie que la question la plus brûlante des temps actuels est la crise religieuse, d'où provient tout le mal qui nous oppresse. Vous n'ignorez pas, chers [Frères] dans le Christ, à quel point notre vie tout entière, aussi bien privée que publique, est devenue nettement païenne. Nous pouvons emprunter les paroles du prophète Jérémie et nous lamenter aussi : « Ils m'ont abandonné, moi, leur Dieu, la source des eaux vives, pour se creuser des citernes, des citernes crevassées, qui ne peuvent retenir l'eau. » (2)

(1) La traduction en est faite d'après le texte allemand gracieusement communiqué par l'archevêché de Prague.
(2) *Jérémie*, II, 13.

La déchristianisation chez l'individu.

L'homme moderne s'est laissé perdre à de grands mots séduisants, tels que : science, progrès, humanité ; il a détourné son regard de la lumière venue en ce monde pour éclairer tous les peuples (1). Il s'est détourné de Jésus-Christ et de sa doctrine, et dans le même instant les ténèbres complètes ont enveloppé son âme. Les questions les plus importantes, les questions capitales de la vie : Pourquoi sommes-nous au monde ? Qu'est-ce qui nous attend après la mort ? ces questions qui forcent l'attention de tout homme, et attendent une claire réponse, sont devenues pour lui d'insolubles énigmes et ont laissé son cœur au repos et en paix. Mais voici qu'est venu le frapper le châtiment annoncé par Dieu lui-même, par la bouche du prophète Isaïe : « Les impies n'ont pas de paix. » (2)

A cette maladie de l'intelligence s'est ajoutée une maladie de la volonté. C'est ainsi que l'homme après avoir perdu des yeux son Dieu, comme but stable, a dévié du droit chemin. Au lieu de jouir de la claire lumière des commandements divins, qui illuminait pour lui le chemin de la vie paisible et tranquille, et le conduisait après la mort vers l'éternelle félicité, il ne lui est plus resté que la trouble lueur de l'intelligence humaine, trop souvent étouffée par l'orage des passions désordonnées. L'homme moderne ne cherche plus de Dieu, plus de ciel, pour lesquels pourtant son cœur est créé ; souvent même, il n'a pour Dieu et pour l'éternité qu'un rire méprisant. Il cherche à couler une vie agréable, fût-ce au prix de sa propre santé, de son honneur, de sa réputation, et même de son éternité ; de là, cette recherche désordonnée de Mammon et des plaisirs de toute sorte ; de là, cette soif immodérée des jouissances qui a gagné les vastes couches de la société humaine. Dans sa course après le plaisir seul, l'homme a perdu le sentiment de compassion envers la pauvreté. Il piétine les autres sans égard, uniquement pour arriver à une place plus élevée, à obtenir une meilleure rétribution, à apaiser les désirs tumultueux de son cœur agité qui a perdu son Dieu : « Jouir, jouir jusqu'au bout », tel est l'évangile de l'homme d'aujourd'hui. Et s'il ne possède pas lui-même des biens propres, il ne se fait aucun scrupule de s'en procurer d'une manière défendue : par le vol et le brigandage et même par le meurtre, ainsi que nous le lisons avec effroi dans les journaux.

Dans la famille.

De l'individu, le mal s'infiltre ensuite dans les familles. Les familles actuelles ne sont plus du tout, comme autrefois, des asiles de piété, de droiture, d'esprit de travail, d'économie, de pudeur, de discipline chrétienne et de crainte de Dieu ; elles se livrent au contraire à toutes sortes de vices et de péchés, auxquels les païens eux-mêmes ne s'abandonnèrent qu'à l'époque de la plus basse décadence morale.

Considérez, par exemple, avec quelle légèreté est conclu, de nos jours, le mariage qui pourtant constitue le fondement d'une famille bien ordonnée et par conséquent aussi de l'Etat. Les fiancés ne veulent aucunement prendre conscience de la grande responsabilité qu'ils assument en ce moment si important de leur vie ; bien souvent même ils se passent complètement de l'Eglise. Ils concluent

(1) *Jean*, I, 9.
(2) *Isaïe*, XLVIII, 22.

un mariage qui devant Dieu le Seigneur est invalide. Et comme ils se privent alors de la grâce sacramentelle nécessaire à l'état conjugal, ils sont impuissants à supporter les nombreuses épreuves qui accompagnent tout mariage. De leur propre chef, ils déchirent le lien qui, suivant la volonté de Dieu, était indissoluble, ils attirent sur eux la malédiction divine et font de leurs enfants des orphelins d'autant plus à plaindre que ces innocentes petites créatures se voient, déjà en bas âge, à charge à leurs propres parents sans conscience et sujets aux changements d'humeur.

Il est déplorable devant Dieu que cette infidélité conjugale ait pénétré jusque dans les hameaux les plus reculés et que la soif des plaisirs pousse jusqu'à attenter à la vie en germe, si tant est qu'elle ne fasse pas des parents des meurtriers de leurs propres enfants.

Rien d'étonnant ! Car là où a disparu de l'âme la conscience de la responsabilité à l'heure de la mort, devant Dieu, omniscient et souverainement juste, qui dans l'éternité rétribue chacun suivant ses œuvres et au jugement duquel nul n'échappe, là il est difficile d'implanter la conviction que le devoir de l'homme en ce bas monde est de renoncer à soi-même ; de se sacrifier dans l'intérêt de la famille ; d'élever les enfants pour en faire des membres honorables de la société humaine, et enfin d'amasser pour soi-même des trésors en vue de la vie éternelle.

Conséquences, déplorables pour la société, de cette déchristianisation.

Combien terribles sont les conséquences qu'entraîne cette déchristianisation des individus et des familles dans la vie publique, nous le voyons, chers [Frères], nous en avons la preuve la plus palpable dans la société actuelle, si déchirée et même menacée dans ses fondements. De tous les côtés, on n'entend que plaintes sur la crise économique, sur le terrible chômage et sur la famine qui en résultent. Mais le plus triste, c'est que cette misère ne vient pas précisément de la pénurie des biens terrestres, mais bien plus de leur surabondance et de leur formidable amoncellement.

La société est divisée en deux camps : d'un côté la classe isolée des riches, de l'autre celle des ouvriers et des employés astreints à gagner leur pain quotidien. Du cœur et de l'esprit de ces deux classes a depuis longtemps disparu le sentiment qu'elles ont un Père commun dans le ciel, devant lequel elles doivent chaque jour joindre les mains. C'est pourquoi elles ne se regardent pas réciproquement comme des frères qui devraient donc s'aimer et s'aider mutuellement, mais au contraire comme des ennemis. Combien nombreux dans leurs rangs ceux qui ne font que répéter de plus en plus fort la terrible parole de Caïn : « Suis-je donc le gardien de mon frère ? » et ne pensent qu'à s'assurer la vie la plus aisée possible, sans égards pour la misère du voisin. De là cette atmosphère empoisonnée dans laquelle nous vivons, toute remplie de matières explosives ; ce calme suspect, ne présageant rien de bon, semblable à celui qui d'ordinaire est avant-coureur de l'orage.

Le salut est en Dieu seul.

Sans Dieu, la société humaine est engagée dans une impasse. Et si elle ne retourne au plus vite dans la maison de son Père céleste, elle s'expose immanquablement aux bouleversements sociaux les plu terribles qui la transformeront en un monceau de ruines.

Dieu merci, cette conviction commence à se manifester, d'autant plus forte qu'elle a été plu tardive. On entend déjà des voix s'écrier : « Reve nons à Dieu, à Jésus-Christ, à la religion ! Pour nous, catholiques, c'est tout naturel ; car nous savons où la pauvre, bien pauvre humanité peut trouver seulement la guérison de ses bles sures : en Jésus-Christ, qui, une fois déjà, a sauvé par sa doctrine le monde en train de rouler dans l'abîme et lui a infusé une nouvelle sève de vie, grâce à laquelle s'est produit un renouveau et s'est épanouie une magnifique floraison dont les païens eux-mêmes ont été émerveillés.

Avant l'arrivée de Notre-Seigneur Jésus-Christ ainsi que l'atteste l'histoire, le monde païen tout entier, désemparé et délaissé, était plongé dans la boue du vice; il désespérait de la possibilité du salut. Nous voyons dans l'Epître de saint Paul aux Romains quel était alors l'état de la société : « Ils étaient remplis de toute espèce d'iniquité, de malice de cupidité, de méchanceté, pleins d'envie, de pensées homicides, de querelle, de fraude, de malignité, semeurs de faux bruits, calomniateurs, haïs de Dieu, arrogants, hautains, fanfarons, ingénieux au mal, rebelles à leurs parents, sans intelligence implacables, sans affection, sans pitié. » (1)

La société actuelle ressemble à la société païenne de jadis

Mais ne croyez pas, chers [Frères] dans le Christ que saint Paul soit le seul qui écrive ainsi ; pas du tout ! Voyez l'affreux tableau de la société païenne que nous présente le penseur païen lui-même Sénèque, qui vivait également à cette époque (né en l'année 4 avant J.-C., mort en l'année 65 après J.-C.). Désespéré, il s'écrie : « Tout déborde de crimes et de vices. On commet plus de crimes qu'on ne peut en réprimer par l'emploi de la force. Chaque jour s'accroît la cupidité coupable, chaque jour s'émousse le sens de la pudeur. Au mépris du bien et des convenances, partout on voit le vice s'étaler au premier rang ; le crime lui-même ne cherche plus une cachette. Le dérèglement des mœurs s'étale tellement en public et a commencé à s'emparer à ce point des cœurs que l'on ne peut plus affirmer que l'innocence existe encore, fût-elle bien rare ; on peut bien dire qu'elle n'est plus connue. » (2) Ne vous semble-t-il pas, chers [Frères], que saint Paul et aussi ce philosophe païen sont les véritables peintres de l'époque actuelle ? Comme autrefois, la vie de famille est complètement détruite par l'infidélité conjugale et d'innombrables divorces et séparations causés maintes fois par des bagatelles. On considère les enfants comme une charge. Les parents, surtout le parents fortunés, ne se soucient pas, bien souvent, de leur éducation. Comme jadis, au temps de la grande décadence, la plupart des familles sont aujourd'hui sans enfants, ou bien elles n'ont qu'un seul enfant. On oublie qu'il en résulte la disparition progressive du peuple romain. La société était divisée ; d'une part, la classe, infime quant au nombre, des riches et des capitalistes ; de l'autre la classe nombreuse des pauvres gens sur qui la pitié ou la barbarie des premiers s'exerçait arbitrairement. A côté, vivait encore la classe privée de

(1) *Rom.*, I, 29 sq.
(2) *De Ira*, l. II, ch. VIII.

droits des esclaves, dont le nombre, estiment quelques historiens, s'élevait à 100 millions. Ils étaient assimilés aux bêtes sans raison. Le maître avait le droit de les fouetter, de les vendre et même de les faire périr par la violence. Quoi d'étonnant que ces malheureux n'aient fait qu'attendre une occasion favorable pour secouer leurs chaînes d'esclaves ?

C'est la doctrine du Christ qui rénovera celle-là comme elle a rénové celle-ci.

Et c'est précisément au milieu de ce flot universel de dépravation et de vices abominables ; au moment où le monde entier était au bord de l'abîme et que les plus grands philosophes païens eux-mêmes ne savaient plus quel conseil donner, c'est en cette « plénitude du temps », qu'apparut sur terre le Fils unique de Dieu, après avoir emprunté à Marie, la Vierge très pure, la nature humaine, afin de renouveler la face de la terre par son exemple divin et sa doctrine divine, et recréer ainsi et sauver la société humaine qui allait périr. La mort sur la croix, la plus honteuse de toutes, destinée aux esclaves, qui, suivant saint Paul (1), passait pour une « folie » aux yeux du monde d'alors, est devenue, au moment même où Notre-Seigneur Jésus-Christ l'offrait à son Père céleste en signe de réconciliation pour expier les péchés de l'humanité, une espérance, une joie, une force pour tous ceux qui ont accepté avec confiance la doctrine de Jésus-Christ. Tout ce qui aux yeux du monde d'alors était regardé comme insensé et méprisable, comme par exemple les pêcheurs simples et ignorants ou la doctrine concernant le port de la croix et le renoncement, Dieu l'a choisi pour confondre ceux qui se font appeler du nom de « sages ». Ce qui, au jugement du monde, était « faible », Dieu l'a choisi pour faire honte à ce qui était « fort » (2).

Notre-Seigneur Jésus-Christ n'était pas un démagogue. Il ne lança pas parmi le peuple de grands mots révolutionnaires ; il ne promit pas à ses disciples des montagnes d'or ; il ne flatta pas leurs passions et leurs cupidité pour les gagner à sa cause ; il leur annonça, au contraire, sans périphrase, la dure vérité : « Si quelqu'un veut être mon disciple, qu'il renonce à soi-même, qu'il prenne sa croix et qu'il me suive. » (3) « Le disciple n'est pas au-dessus du Maître. » « Ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi. » « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice ; tout le reste vous sera donné par surcroît. » « Ne vous mettez donc pas en peine pour le lendemain. » (4) Car que sert à l'homme de gagner l'univers, si c'est au prix de la vie éternelle ? » (5) Quelle doctrine particulière, si opposée en tout aux principes du monde méchant ! Et voyez, trois cents ans ne se sont pas écoulés que la doctrine de Jésus-Christ a imprégné complètement le monde païen et juif et l'a transformé en un monde chrétien, au point qu'un écrivain chrétien de ce temps-là, Tertullien, s'écriait plein d'enthousiasme : « Nous sommes pour ainsi dire d'hier, mais nous avons déjà rempli le monde entier. » (6)

(1) *I Cor.*, I, 18.
(2) *I Cor.*, I, 27.
(3) *Matth.*, XVI, 24.
(4) *Matth.*, VI, 23.
(5) *Matth.*, XV, 26.
(6) *Apol.*, c. 37.

Le mal est interne, et c'est le cœur de l'homme qu'il faut améliorer.

Aujourd'hui aussi, chers [Frères] dans le Christ, c'est en vain que nous attendrions l'amélioration et la restauration de notre société de mesures toujours extérieures, par exemple de lois d'Etat ou de quelque société savante. L'amélioration ne peut provenir que de l'intérieur du cœur humain. Mais cette amélioration, celui-là seul peut la réaliser qui possède un droit sur ce cœur, qui peut lui commander et le fortifier en le comblant de sa grâce, c'est-à-dire : Dieu. Oui ! Si un mieux doit se produire, il faut avant tout transformer le cœur humain. Quand un édifice menace de s'effondrer à cause de mauvais matériaux dont il est fait, c'est en vain qu'on chercherait à le soutenir. Peut-être réussirait-on à retarder un moment sa chute, mais il finirait par tomber, précisément parce que les matériaux se désagrègent. Il en est exactement ainsi de l'édifice de la société civile.

Dites, chers fidèles, pourquoi les choses vont-elles si mal dans la société humaine ? Pourquoi ses liens se relâchent-ils ? Pourquoi les hommes, et même des Etats entiers, sont-ils si ennemis ? Parce que l'âme de chaque individu est dévorée par le mal de l'égoïsme, de la cupidité, de la malhonnêteté et de la sensualité. Est-il chose plus grave et plus triste pour l'avenir de notre peuple ? C'est de voir que pareil mépris intérieur de toutes les lois morales prend déjà naissance dans le cœur tendre des enfants. Au sein de la famille ne s'est plus maintenu bien souvent le solide fondement qui constituait l'espérance de notre peuple, nous voulons dire qu'il n'y a plus de véritable éducation chrétienne. Le nombre des familles où se conserve la crainte de Dieu diminue de plus en plus, grâce à une presse souvent sans conscience. La prière, surtout la prière en commun, cette élévation de l'esprit vers Dieu, cette conversation avec lui, on ne l'entend presque plus monter du sein des familles. Les dimanches et jours de fête ne sont plus sanctifiés. La croix, signe de la Rédemption, ainsi que les images pieuses ne trouvent plus de place dans les familles modernes. Et cette funeste corruption des cœurs, aussi bien chez les individus que dans les familles et dans les Etats tout entiers, atteint son dernier degré, par suite de l'éducation areligieuse et parfois positivement antireligieuse donnée à l'école.

Seul Notre-Seigneur peut purifier le cœur et l'arracher au mal.

Qui donc, chers fidèles, est à même de nous sauver, nous et notre peuple ? Qui peut nous purifier et nous procurer une meilleure vie ? La réponse nous est donnée, courte et claire, par saint Paul, le grand Apôtre des nations : « Personne ne peut poser un autre fondement que celui qui est déjà posé, à savoir : Jésus-Christ. » (1) Pourquoi ? Parce qu' « il n'y a pas sous le ciel un autre nom qui ait été donné aux hommes par lequel nous devions être sauvés » (2). Oui, Jésus-Christ seul, tout seul, peut purifier le cœur souillé par le péché. Seul, il peut le fortifier par sa grâce dans sa faiblesse et son épuisement, et le rendre capable de résister aux tentations de ce monde. Seul, il peut l'arracher aux pièges de Mammon et du plaisir et lui redonner la paix et le repos perdu.

(1) *Cor.*, III, 11.
(2) *Actes des Ap.*, IV, 12.

Il faut donc établir sa royauté dans le monde.

Notre-Seigneur Jésus-Christ doit donc être le Roi du monde entier, et cela non seulement de nom, mais encore en fait et en réalité : Roi des cœurs, Roi des familles, Roi dans tous les domaines de l'Etat. Ses pensées et sa sainte volonté doivent être l'étoile directrice de chaque individu, elles doivent indiquer à la vie quotidienne des familles chrétiennes la direction à suivre et devenir le Code suprême de tous les Etats. C'était aussi la pensée de Notre Saint Père lorsque dans l'encyclique connue *Quas primas*, en date du 11 décembre 1925, il proclama Jésus-Christ Roi suprême de l'humanité tout entière. De nouveau, en termes magnifiques, il exprime la même pensée dans sa remarquable encyclique *Quadragesimo Anno :* « Lui seul peut apporter un remède efficace à cette excessive préoccupation des choses périssables, origine de tous les vices. Lui seul, lorsque les hommes sont fascinés et complètement absorbés par les biens de ce monde qui passe, peut en détourner leurs regards et les élever vers le ciel. » (1) Il faut, effectivement, indiquer à chacun la direction vers Dieu, commencement et fin dernière de toute activité humaine. Tous les biens créés ne doivent nous apparaître que comme de simples instruments dont on se sert dans la mesure où ils sont utiles pour l'obtention de notre but final. Avant tout autre apparaît, comme la tâche nécessaire la plus importante, l'amour, qui est le « lien de la perfection » (2). On peut se donner le plus grand mal en vue d'éloigner les causes des luttes sociales, au moyen de la seule justice; on n'arrivera pas à l'union des cœurs sans l'amour. Sans l'unité des cœurs, vaine est toute fatigue qu'on s'impose pour consolider la paix parmi les hommes et établir la solidarité (cf. *Quadragesimo Anno*). Seul, l'esprit de l'Evangile qui est un esprit de modération chrétienne et d'amour universel, réalisera la restauration si ardemment désirée de la société humaine, tant souhaitée par Notre Saint-Père le Pape Pie XI (cf. *Quadragesimo Anno*).

C'est à cela que travaillera le Congrès catholique.

Or, c'est précisément en vue d'instaurer cette « paix du Christ dans le royaume du Christ » que doit se réunir, à notre appel, ce Congrès général de toutes les populations. Tous les catholiques de notre Etat doivent s'y rassembler, pour affirmer publiquement leur foi dans le Père commun qui est dans le ciel, et montrer ainsi ouvertement qu'au milieu de la défiance universelle et de l'hostilité des peuples entre eux qui empoisonne la vie publique, ils se sentent frères dans le Christ, sont prêts à se tendre la main pour l'œuvre commune du salut de la société, et disposés à chercher ensemble les moyens propres à mettre fin à la corruption.

C'est pourquoi, chers [Frères] dans le Christ, nous vous invitons tous, sans distinction de peuple, à prendre part aussi nombreux que possible, à ce Congrès.

Nous savons, certes, que les temps sont mauvais et que nous demandons de vous des sacrifices matériels. Mais les avantages spirituels que nous attendons de ce Congrès pour vous, vos familles, et en général la société tout entière, méritent assurément que vous ne reculiez devant aucun sacrifice, mais que vous alliez au contraire joyeusement au-devant de chacun d'eux dans l'intérêt de la bonne cause. Le Saint-Père lui-même vous le demande instamment, en termes bien significatifs, dans son encyclique sociale citée plus haut : « Il ne faut laisser intenté ni inutilisé aucun moyen en vue de détourner un si terrible mal de la société humaine. » (1)

Nos efforts seraient vains, assurément, si Dieu Notre-Seigneur, dans sa bonté, n'aplanissait pas les chemins et n'écartait pas les obstacles. Aussi, nous vous conjurons de vous souvenir de cette grande œuvre dans vos prières quotidiennes et de travailler à sa réussite. Puissent les saints patrons de notre pays intercéder pour nous et demander à Dieu sa plus riche bénédiction en faveur de cette sainte entreprise.

Comme témoignage de notre affection paternelle, nous vous bénissons de tout cœur : vous, vos chères familles et tous ceux qui ont bonne volonté, au nom du ✠ Père et du ✠ Fils et du ✠ Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Donné en la fête de l'Epiphanie du Seigneur, le 6 janvier de l'année du Sauveur 1935.

† LÉOPOLD PRECAN, *archevêque d'Olomouc;*
† KARL KASPAR, *archevêque de Prague;*
† SIMON BARTA, *évêque de Budweis;*
† MARIAN BLAHA, *évêque de Neusohl;*
† KARL KMETKO, *évêque de Neutra;*
† JOHANN VOJTASSAK, *évêque de Zips;*
† JOSEF KUPKA, *évêque de Brünn;*
† PAUL JANTAUSCH, *évêque titulaire de Priene, adm. apost. de Türnau;*
† JOSEF CARSKY, *évêque titulaire de Togora, adm. apost. de Koschau;*
† MICHAEL BUBNIC, *évêque titulaire de Scilio, adm. apost. de Rosenau;*
† PAUL GOJDIC, *évêque titulaire d'Arpasa, adm. apost. de Presov;*
† MAURITZ PICHA, *évêque de Koeniggraetz;*
† ANTON WEBER, *évêque de Leitmeritz;*
† ALEXANDER STOJKA, *évêque de Munkàcs;*
† FRANZ SVOBODA, *adm. apost. d'Uzhorod.*

Pour la patrie tchécoslovaque de l'archidiocèse de Breslau :

† ADOLF card. BERTRAM, *archevêque.*

***

On sait que S. S. Pie XI, désirant être présent au Congrès, a désigné officiellement comme son légat a latere S. Em. le cardinal Verdier, archevêque de Paris (cf. Semaine religieuse de Paris, 1. 6. 35).

LIVRES REÇUS

Aux catholiques... Pour lire la Bible, par MADELEINE CHASLES. — Un vol. 19 × 13 cm. de 106 pages. Prix 2 francs. Pieuse Société Saint-Paul. Desclée, Paris, 1935.

La vengeance de Marise, par A. CEYRAC. — Un vol. 18 × 10 cm. de 206 pages. Prix, 3 francs. Collection « Bijou », Bonne Presse, Paris, 1935.

De Perfectione Vitae Spiritualis, par le R. P. ANTOINE LE GAUDIER, S. J. Editio emendata cura et studio, par le R. P. A. M. MICHELETTI. — 3 vol. 23 × 14 cm. de 604, 536 et 468 pages. Prix, 30 lires. Marietti, Turin, 1935.

Nos vraies forces. Les Cadettes du Christ souffrant. La messe de leur vie rédemptrice au cours du Jubilé de la Rédemption, 1933-1934. — Une brochure 18 × 11 cm. de 94 pages. Prix, 2 francs. Editions de l'Apostolat de la Prière, Toulouse, 1935.

(1) Enc. *Quadragesimo Anno*, cf. *D. C.*, t. 25, col. 1441.
(2) *Col.*, III, 14.

(1) Cf. *D. C.*, Enc. *Quadragesimo Anno*, t. 25, col. 1448.

Jurisprudence.

Protection des églises communales et de leurs dépendances

Église. Clôture. Affectation cultuelle. Démolition. Travail. Compétence. Conflits. Voie de fait. Tribunaux judiciaires.

TRIBUNAL CIVIL D'ALBI

(Audience du 13 mars 1935.)

La protection édictée par la loi du 2 janvier 1907 au profit des édifices cultuels s'étend aux dépendances, et notamment à la clôture desdits édifices. En l'absence d'une désaffectation prononcée dans les conditions prévues par l'art. 13 de la loi du 9 décembre 1905, l'enlèvement de la grille entourant l'église et l'installation d'un urinoir public dans les dépendances de cet édifice constituent une voie de fait dont la répression incombe aux tribunaux judiciaires.

Abbé Bonnafous et autres c. maire de Réalmont.

L'église de Réalmont (Tarn) est entourée d'une grille en fer forgé qui relie les contreforts extérieurs de l'édifice. Le 17 mars 1933, le maire de Réalmont a fait arracher une partie de la grille, le soubassement en pierre et un arbre planté entre la grille et les murs de l'église pour y construire un urinoir. A la requête du curé et des membres du Conseil paroissial, une ordonnance de référé a été rendue le 25 mars 1933 qui a imposé au maire la suspension des travaux et dont voici le texte :

Extrait des minutes du greffe du tribunal civil de première instance d'Albi, séant à Albi, chef-lieu du département du Tarn.

Audience des référés du vendredi vingt-quatre mars mil neuf cent trente-trois, tenue par nous, P. Viguié, président du tribunal civil de première instance d'Albi, assisté de Andrieu Henry, greffier. [...]

En fait,

Le juge des référés a tenu pour constants les faits suivants ;

Par exploit de Me Saniguirous, huissier à Réalmont en date du dix-huit mars mil neuf cent trente-trois, enregistré, 1° M. l'abbé Bonnafous, Henri, curé-doyen de Réalmont ; 2° M. Bardou Albin, banquier ; 3° M. Gisclard Félix, pharmacien ; 4° M. Alary Jean, docteur ; 5° M. Pélissier Raymond, négociant, demeurant tous à Réalmont, ont fait assigner le maire de Réalmont, pris en cette qualité, demeurant à Réalmont, devant M. le président du tribunal civil de première instance d'Albi, tenant l'audience des référés en son cabinet au Palais de Justice à Albi.

Suit l'exploit de l'assignation ainsi libellé :

L'an mil neuf cent trente-trois et le dix-huit mars ;

A la requête de *(suivent les noms des demandeurs)*,

Nous, Georges Saniguirous, huissier près le tribunal civil de première instance d'Albi, résidant à Réalmont, soussigné.

Avons donné assignation à M. le maire de Réalmont, pris en cette qualité, demeurant à Réalmont,

D'avoir à comparaître le jeudi vingt-trois mars mil neuf cent trente-trois, à dix heures du matin, par-devant M. le président du tribunal civil de première instance d'Albi, tenant l'audience des référés en son cabinet du Palais de Justice à Albi pour :

Attendu qu'aux termes de l'article cinq alinéa un de la loi du deux janvier mil neuf cent sept, les édifices affectés à l'exercice du culte continuent, sauf désaffectation, à être laissés à la disposition des fidèles et des ministres du culte pour la pratique de leur religion ;

Attendu que seule une désaffectation prononcée dans les formes administratives prévues par la loi du neuf décembre mil neuf cent cinq, c'est-à-dire prononcée par décret rendu en conseil d'Etat, peut permettre à une municipalité de désaffecter tout ou partie des édifices servant à l'exercice du culte ;

Attendu, cependant, que M. le maire de Réalmont a fait procéder par ses préposés à la démolition d'une grille qui entoure et protège l'église paroissiale de la commune de Réalmont, sans avoir obtenu au préalable la désaffectation nécessaire ;

Attendu que cet acte abusif et illégal est contraire aux droits d'occupation bénéficiant tant aux ministres du culte qu'aux fidèles et que les requérants sont par suite en droit d'obtenir la cessation immédiate de l'abus ainsi commis ;

Qu'une sommation notifiée par les requérants à la date du dix-sept mars mil neuf cent trente-trois est restée sans résultat ;

Qu'il y a la plus extrême urgence ;

En conséquence, voir dire et juger tous droits et moyens demeurant réservés quant au fond, qu'il sera immédiatement sursis aux travaux entrepris sur l'église paroissiale de Réalmont ;

Voir dire et juger que la grille enlevée devra être immédiatement replacée.

S'entendre en outre condamner en tous les dépens. [...]

Et advenu le vendredi vingt-quatre mars mil neuf cent trente-trois, Me Dupuy, avoué, s'est présenté en notre cabinet du Palais de Justice à Albi à l'audience des référés pour : 1° M. l'abbé Bonnafous Henri, curé-doyen de Réalmont ; 2° M. Bardou Albin, banquier ; 3° M. Gisclard Félix, pharmacien ; 4° M. Pélissier Raymond, négociant, demeurant tous à Réalmont ; 5° M. Alary Jean, docteur, demeurant également à Réalmont ;

Et Me Terral, avoué, s'est présenté à la même audience pour le maire de Réalmont ;

Ouï Me Viguier, avocat, assisté de Me Dupuy, avoué pour les demandeurs, qui a conclu comme aux fins de l'exploit introductif d'instance à ce qu'il nous plaise :

« Dire et juger tous droits et moyens demeurant réservés quant au fond, qu'il sera immédiatement sursis aux travaux entrepris sur l'église paroissiale de Réalmont ;

Dire et juger que la grille enlevée devra être immédiatement replacée,

Condamner M. le maire de Réalmont en tous les dépens. »

Ouï encore Me Viguier, avocat, assisté de Me Dupuy, avoué, qui a conclu à ce qu'il nous plaise :

Attendu que le maire de la commune de Réalmont a, le dix-sept mars mil neuf cent trente-trois, fait arracher par ses préposés partie d'une grille en fer forgé entourant l'église de Réalmont, grille scellée dans les murs de l'église et dans son soubassement ;

Attendu que sommation a été faite ce même jour par les demandeurs, desservant et fidèles de la paroisse de Réalmont, au maire de Réalmont, aux fins d'avoir à cesser immédiatement les travaux de démolition entrepris et d'avoir à rétablir la grille ;

Attendu que, le maire n'ayant pas obtempéré, assignation lui a été donnée à comparaître en audience de référé pour voir dire qu'il sera immédiatement sursis aux travaux entrepris sur l'église paroissiale de Réalmont et ses dépendances et que la grille enlevée devra être immédiatement replacée ;

En droit :

Sur le statut juridique des édifices du culte :

Attendu que la législation sur les édifices du culte en a attribué la propriété aux communes lorsqu'il n'y a pas eu de constitution d'association cultuelle, mais en a également attribué la jouissance et la libre disposition aux ministres du culte et aux fidèles ;

Attendu que le droit de jouissance du clergé et des

fidèles sur l'édifice du culte n'est entaché d'aucune précarité, car il est absolument indépendant de la volonté de la commune propriétaire, qu'en effet la commune ne peut en aucun cas troubler le ministre du culte et les fidèles dans cette jouissance (Cour de Lyon, quatre décembre mil neuf cent vingt-quatre ; — Saint-Etienne, neuf juin mil neuf cent vingt-six (1) ; — *Répertoire pratique Dalloz*, v° « Culte », n° cent quarante-trois ; — Cassation, dix-sept juin mil neuf cent quatorze : *D. P.*, mil neuf cent dix-neuf, un, trente-six ; — Conseil d'Etat, dix-sept février mil neuf cent onze : *Dalloz*, mil neuf cent treize, trois, vingt et un) ;

Attendu que cette jouissance n'est point limitée dans son exercice, qu'elle s'étend à toutes les dépendances de l'édifice du culte ;

Attendu enfin que cette jouissance n'est pas limitée dans sa durée, qu'elle ne peut cesser qu'après une mesure de désaffectation, mesure qui nécessite un décret rendu en Conseil d'Etat (*Répertoire pratique Dalloz :* v° « Culte », numéros 176 et 177) ;

Attendu par suite que tant que cette mesure de désaffectation n'a pas été prononcée le droit de jouissance du clergé et des fidèles ne peut être troublé par les agissements de quiconque, fût-ce le maire de la commune ;

Attendu qu'il apparaît donc que le droit de la commune s'analyse en un droit de nue-propriété, tandis que le droit du clergé et des fidèles s'analyse en un droit d'usufruit ;

Attendu que la jurisprudence reconnaît au ministre du culte et des fidèles le droit d'exercer en justice toute action tendant à faire respecter leur droit de jouissance sur l'édifice du culte (*Répertoire pratique*, « Culte », numéro 150) ;

Attendu, d'autre part, que la juridiction compétente pour statuer sur ces actions est la juridiction civile (*id.* n° 152) ;

Attendu que le magistrat des référés peut, selon les règles mêmes du droit commun, au cas d'urgence, ordonner des mesures provisoires ;

En fait :

Attendu qu'il est constant que l'église de Réalmont est entourée à l'extérieur d'une grille destinée à protéger les murs de l'édifice contre des dégâts possibles, que cette grille fait partie intégrante de l'édifice puisqu'elle est scellée aux murs de l'église ;

Attendu qu'il est manifeste également que le terrain s'étendant entre les grilles et les murs de l'église sont une dépendance de l'église ;

Attendu que le droit de jouissance du clergé et des fidèles s'étend donc à ces dépendances de l'église ;

Attendu que le maire de la commune ne peut donc démolir ladite grille, en tout ou en partie, pour aménager des urinoirs sur le terrain même dépendance de l'église ;

Que ce faisant il a troublé les coucluants dans leur jouissance ;

Attendu que le magistrat des référés est compétent pour ordonner la suspension des travaux ainsi effectués sur l'église paroissiale et ses dépendances ;

Attendu en effet qu'il y a urgence, puisque malgré la sommation le maire a persisté à vouloir les continuer ;

Attendu, d'autre part, que l'adversaire ne saurait prétendre que la mesure demandée préjudicie au principal puisqu'il demande que tous droits et moyens soient réservés quant au fond ;

Par ces motifs :

Allouer aux concluants les fins de l'assignation,

Sous toutes réserves.

Ouï Me Vacarie, avocat, assisté de Me Terral, avoué, pour le défendeur ès-qualités, qui a conclu à son tour à ce qu'il nous plaise :

Attendu que pour mettre fin à certaines habitudes malpropres et inconvenantes le Conseil municipal de Réalmont a décidé l'installation d'urinoirs à proximité de l'église.

Que cette décision lui a été dictée par un souci de convenances et d'hygiène et aussi par le désir d'éviter la dégradation de l'édifice ;

Attendu que pour procéder à cette installation dans les conditions les plus favorables il a été enlevé sur une courte distance une portion de la grille qui entoure partiellement l'église ;

Attendu que M. l'abbé Bonnafous, curé de Réalmont, et divers fidèles ont assigné en référé le concluant ès-qualités demandant le rétablissement de la grille et l'interruption des travaux ;

Qu'ils prétendent que les travaux entrepris constituent un trouble apporté au droit d'occupation prévu par l'article cinq alinéa un de la loi de mil neuf cent sept et que le concluant aurait dû procéder par voie de désaffectation dans les formes administratives prévues par la loi du neuf décembre mil neuf cent cinq ;

Attendu qu'une telle prétention est insoutenable ;

Attendu, en effet, que l'autorité municipale possède des pouvoirs de police très étendus pour prendre, relativement à l'installation des urinoirs et de cabinets d'aisance, les mesures prescrites pour l'intérêt de la salubrité publique (loi du cinq avril mil huit cent quatre-vingt-quatre, article quatre-vingt dix-sept) ;

Que notamment elle peut faire procéder à l'établissement des lieux d'aisance sur la voie publique et imposer aux propriétaire dont les murs bordent les rues et places l'obligation de laisser établir les urinoirs contre leurs murs ;

Attendu d'autre part, qu'à défaut d'association cultuelle la commune est propriétaire des édifices du culte ; qu'elle est en droit et a le devoir de prendre toutes mesures nécessaires à l'entretien et à la conservation de ces édifices ;

Qu'enfin les pouvoirs de police du maire peuvent s'exercer sur les édifices du culte sous la seule condition de ne pas gêner le libre exercice du culte ;

Attendu que les travaux entrepris en l'espèce ont leur justification à la fois dans les pouvoirs de police du concluant et dans les droits de propriété de la commune sur l'édifice ;

Attendu que les demandeurs invoqueraient vainement le droit d'occupation de l'article cinq de la loi de mil neuf cent sept ;

Que ce droit, d'une nature très particulière, donne uniquement au desservant et aux fidèles la faculté d'user de l'édifice et du mobilier, dans la mesure nécessitée « pour la pratique de leur religion ».

Que si cette faculté s'étend aux dépendances de l'édifice, c'est sous condition que ces dépendances servent à l'exercice du culte ;

Attendu, en l'espèce, que les travaux entrepris sont exécutés en dehors de l'église et qu'ils n'atteignent ni l'église elle-même ni aucune dépendance servant à l'exercice du culte ;

Qu'il est évident que l'exécution de ces travaux ne trouble nullement ni le desservant ni les fidèles de la paroisse de Réalmont dans la pratique de leur religion ;

Que, dans ces conditions, ils n'ont aucun droit à se prévaloir de l'article cinq, et que leur prétention de faire interrompre les travaux et rétablir la grille est sans fondement.

Qu'au surplus il est d'évidence que le juge des référés est incompétent pour délimiter les droits respectifs des parties et trancher ce conflit de droits ;

Que la mesure sollicitée aurait nécessairement pour résultat d'atteindre le fond du droit et de préjudicier au principal ;

Par ces motifs,

Dire que la prétention des demandeurs est mal fondée, aucun trouble n'étant apporté à l'exercice du culte par des travaux entrepris en dehors de l'église et justifiés à la fois par les pouvoirs de police de maire et le droit de propriété de la commune ;

Dire et juger, au surplus, que le juge des référés est incompétent pour déterminer les droits respectifs des parties, trancher ce conflit de droit et ordonner une mesure qui nécessairement préjudicierait au principal ;

En conséquence, débouter M. l'abbé Bonnafous et autres de leur demande et les condamner aux dépens.

Nous, P. Viguié, renvoyons à demain, samedi vingt-cinq mars mil neuf cent trente-trois, le prononcé de notre ordonnance.

P. Viguié et H. Andrieu, greffier, signés.

L'an mil neuf cent trente-trois et le samedi vingt-cinq mars ;

Dans notre cabinet, au Palais de Justice à Albi, Tarn,

Nous, P. Viguié, président du tribunal civil de première instance d'Albi, juge des référés, assisté de M. Andrieu Henry, greffier, avons rendu dans l'instance en référé entre 1° M. l'abbé Bonnafous, curé-doyen de Réalmont ; 2° Bardou Albin, banquier ; 3° Gisclard Félix, pharmacien ; 4° Alary Jean, docteur en médecine ; 5° Pélissier Raymond, négociant, demeurant tous à Réalmont, ayant

(1) *D. C.*, t. 17, col. 443-446.

e Dupuy pour avoué d'une part, et le maire de Réalmont pris en cette qualité, ayant Me Terral pour avoué autre part, l'ordonnance dont la teneur suit ;
Attendu qu'en mil huit cent quatre-vingt dix-huit le onseil municipal de Réalmont décida pour protéger les urs extérieurs du chœur de l'église la construction d'une rille placée d'un contrefort à l'autre et scellée dans le iur même de l'église et dans son soubassement ;
Attendu que le maire de Réalmont a fait le dix-sept mars il neuf cent trente-trois démolir une partie de cette rille pour construire entre un contrefort et le mur de la acristie un urinoir public ;
Que l'abbé Bonnafous, curé-doyen, et plusieurs de ses aroissiens ont élevé alors des protestations, soutenant ue le droit de jouissance du clergé et des fidèles, s'étenant selon eux à ces dépendances de l'église, est ainsi oublé ;
Qu'ils ont en conséquence assigné le maire de Réalmont evant le juge des référés pour voir dire et juger qu'il evra surseoir sur-le-champ aux travaux entrepris et que a grille enlevée devra être immédiatement replacée ;
Attendu qu'il n'appartient pas au juge des référés de se rononcer sur les droits des parties et sur le mérite de eurs prétentions respectives ;
Qu'il est toute fois compétent devant la contestation oulevée pour ordonner, sans préjudicier en quoi que ce oit au principal, qu'il soit sursis aux travaux entrepris ;
Qu'il y a urgence, ces travaux litigieux étant actuellement en cours d'exécution ;

Par ces motifs,
Nous, P. Viguié, président du tribunal civil de première nstance d'Albi, juge des référés, tous droits, moyens et xceptions des parties demeurant expressément réservés, au rincipal renvoyons les parties à se pourvoir, mais d'ores t déjà et par provision, vu l'urgence,
Disons et jugeons qu'il sera immédiatement sursis aux ravaux dont s'agit jusqu'à ce qu'il ait été statué sur le ond du litige par la juridiction compétente,
Réservons les dépens;

A la suite de cette ordonnance, les travaux ont été uspendus. Mais, l'édicule étant en partie installé t aucun obstacle ne le protégeant, le public n'a as hésité à en user en l'état. Afin de faire cesser et abus, un second référé a été introduit dans e but d'autoriser l'installation d'une clôture proisoire. Il a été également fait droit à cette demande ar l'ordonnance suivante, rendue le 12 avril 1933 :

Extrait des minutes du greffe du tribunal civil de remière instance d'Albi, séant à Albi, chef-lieu du lépartement du Tarn.
Audience des référés du mercredi douze avril mil neuf ent trente-trois tenue par nous, P. Viguié, président du ribunal civil de première instance d'Albi, séant à Albi, hef-lieu du département du Tarn, assisté de M. Andrieu Ienry, greffier,
En fait :
Par exploit de Me Saniguirous, huissier à Réalmont, n date du onze avril mil neuf cent trente-trois enreristré, les demandeurs ont fait assigner le maire de Réalmont devant M. le président du tribunal de preière instance d'Albi.
Suit l'exploit de l'assignation ainsi libellé :
L'an mil neuf cent trente-trois et le onze avril,
A la requête de (*suivent les noms des demandeurs*).
J'ai, Saniguirous Georges, huissier près le tribunal ivil de première instance d'Albi, résidant à Réalmont oussigné ;
Avons donné assignation à M. le maire de Réalmont ris en cette qualité, demeurant à Réalmont,
D'avoir à comparaître le mercredi douze avril mil euf cent trente-trois, à dix heures du matin, parevant M. le président du tribunal d'Albi, tenant l'auience des référés en son Cabinet au Palais de Justice, Albi, pour :
Attendu que, par ordonnance de référé rendue le vingtinq mars mil neuf cent trente-trois sur la demande les requérants, M. le président du tribunal civil d'Albi ordonné qu'il serait sursis aux travaux de construction l'un urinoir public entrepris par la commune de Réalmont, entre un contrefort de l'église de Réalmont et la sacristie, jusqu'à ce qu'il ait été statué sur le fond du litige, par la jurisprudence compétente,
Attendu qu'à la suite de cette ordonnance les travaux ont été suspendus, mais que, l'édifice étant en partie édifié et aucun obstacle ne le protégeant, le public n'hésite pas à en user en l'état ;
Que cet état de choses est non seulement contraire aux droits des requérants, mais encore à la salubrité publique et à la simple décence ;
Qu'il convient donc, dans l'intérêt commun de toutes parties, sinon dans l'intérêt public, de prendre des mesures conservatoires pour empêcher ces abus en faisant installer une clôture provisoire destinée à empêcher l'accès de l'édicule et du terrain autrefois compris dans l'espace protégé par la grille qui a été enlevée.
Qu'il y a la plus extrême urgence,
En conséquence, voir dire et juger, tous droits et moyens réservés quant au fond, que les requérants seront autorisés à faire fermer à leurs frais avancés l'entrée des urinoirs dont s'agit par une clôture provisoire destinée à empêcher l'accès du public jusqu'à ce qu'il ait été statué sur le fond du litige par la juridiction compétente ;
S'entendre en outre condamner en tous les dépens ;
Et advenu le mercredi douze avril mil neuf cent trentetrois, Me Dupuy, avoué, s'est présenté en notre Cabinet au Palais de Justice à Albi, à l'audience des référés pour : 1° M. l'abbé Bonnafous Henri, curé-doyen de Réalmont ; 2° Bardou Albin, banquier à Réalmont ; 3° Gisclard Félix, pharmacien à Réalmont ; 4° Alary Jean, médecin à Réalmont ; 5° Pélissier Raymond, négociant à Réalmont,
Me Terral, avoué, s'est présenté à la même audience pour le maire de Réalmont y demeurant, pris en cette qualité ;
Ouï Me Viguié, avocat, assisté de Me Dupuy, avoué pour les demandeurs, qui a conclu comme aux fins de l'exploit introductif d'instance à ce qu'il nous plaise,
Attendu que, par ordonnance de référé rendue le vingtcinq mars mil neuf cent trente-trois sur la demande des demandeurs, il a été ordonné qu'il serait sursis aux travaux de construction d'un urinoir public entrepris par la commune de Réalmont entre un contrefort de l'église de Réalmont et la sacristie jusqu'à ce qu'il ait été statué sur le fond du litige par la jurisprudence compétente ;
Attendu qu'à la suite de cette ordonnance les travaux ont été suspendus, mais que l'édifice étant en partie édifié et aucun obstacle ne le protégeant, le public n'hésite pas à en user en l'état ;
Que cet état de choses est non seulement contraire aux droits des demandeurs mais encore à la salubrité publique et à la simple décence ;
Qu'il convient donc dans l'intérêt commun de toutes les parties, sinon dans l'intérêt public, de prendre des mesures conservatoires pour empêcher ces abus en faisant installer une clôture provisoire destinée à empêcher l'accès de l'édicule et du terrain autrefois compris dans l'espace protégé par la grille qui a été enlevée ;
Qu'il y a la plus extrême urgence ;
En conséquence, dire et juger, tous droits et moyens réservés quant au fond, que les demandeurs seront autorisés à faire fermer à leurs frais avancés l'entrée des urinoirs dont s'agit par une clôture provisoire destinée à empêcher l'accès du public jusqu'à ce qu'il ait été statué sur le fond du litige par la juridiction compétente ;
Condamner le défendeur en tous les dépens.
Ouï Me Pourquié, avocat, assisté de Me Terral, avoué pour le défendeur ès qualités qui a conclu à son tour à ce qu'il nous plaise :
« Dire et reconnaître que la citation délivrée le onze avril mil neuf cent trente-trois, à cinq heures du soir, au maire de Réalmont, sans parler à sa personne, est entachée de nullité,
» Dire et reconnaître, en effet, que le délai imparti au maire de Réalmont pour comparaître est par trop bref et qu'il ne permet pas à celui-ci d'assurer sa défense ;
» Dire et reconnaître que les moyens de la défense sont ainsi violés,
» Annuler en conséquence la citation dont s'agit et renvoyer le demandeur à se pourvoir ;

» Au fond :

» Attendu que l'adversaire demande que l'urinoir soit fermé à ses frais avancés, mais que cette mesure qui porterait d'ailleurs un préjudice incontestable au principal puisque après la fermeture des urinoirs il ne resterait plus rien à juger et l'appel du référé introduit par le concluant deviendrait sans objet, se heurte de plus à l'autorité de la chose jugée ;

» Attendu, en effet, que dans son exploit primitif introductif d'instance, l'adversaire demandait pareillement que la grille enlevée soit replacée ; qu'il a été jugé que cette mesure toute semblable à celle qui est actuellement demandée ne saurait être ordonnée ;

» Qu'il y a lieu pareillement de débouter l'adversaire de sa demande injustifiée. »

Ordonnance :

Attendu que par ordonnance rendue le vingt-cinq mars mil neuf cent trente-trois, le juge des référés a ordonné qu'il serait sursis aux travaux de construction d'un urinoir public entrepris par la commune de Réalmont entre un contrefort de l'église de Réalmont et la sacristie, jusqu'à ce qu'il ait été statué sur le fond du litige par la juridiction compétente ;

Attendu :

Que le juge des référés valablement saisi n'avait pas à se prononcer sur les droits respectifs des parties ;

Qu'il n'a point ordonné la reconstruction de la grille détruite pour édifier l'urinoir, mesure qui aurait pu être de nature à préjuger le fond du débat ;

Qu'il s'est borné à prescrire qu'aucune atteinte ne devait plus être portée de part ou d'autre au terrain litigieux ;

Que la mesure conservatoire sollicitée aujourd'hui ne tend qu'à ce but, se référant à l'application de la précédente ordonnance, dont elle est la conséquence logique ;

Attendu, en effet, que rien n'empêchant actuellement l'accès aux urinoirs en partie construits, le public peut en faire usage et pénétrer aussi sur le terrain litigieux ;

Qu'en présence de la carence du maire, les demandeurs sont en droit de faire prendre toutes mesures utiles pour en interdire l'accès et faire respecter la décision de justice ;

Qu'une telle mesure urgente et d'un caractère essentiellement provisoire a simplement pour objet de sauvegarder les droits de chacun jusqu'à la solution du procès ;

Par ces motifs :

Nous, P. Viguié, président du tribunal civil de première instance d'Albi, juge des référés, tous droits, moyens et exceptions des parties demeurant réservés,

Au principal renvoyons les parties à se pourvoir, mais d'ores et déjà et par provision, vu l'urgence,

Disons et jugeons que les demandeurs sont autorisés à faire fermer, à leurs frais avancés, à l'aide de planches ou de fil de fer, l'entrée des urinoirs dont s'agit par une clôture provisoire destinée à empêcher l'entrée du public sur le terrain litigieux jusqu'à ce qu'il ait été statué sur le fond du litige par la juridiction compétente ;

Réservons les dépens.

P. Viguié, président, et H. Andrieu, greffier signés.

Le maire a interjeté appel au nom de la commune de ces deux ordonnances. Par arrêt du 9 novembre 1933, la Cour de Toulouse a joint ces deux appels et les a rejetés en ces termes après avoir rappelé la procédure précitée :

... A la date des six avril et trois mai mil neuf cent trente-trois par exploits de Saniguirous, huissier à Réalmont, M. Vincent, maire de la ville de Réalmont, agissant en cette qualité, a fait déclarer aux demandeurs, MM. l'abbé Bonnafous, Bardou, Gisclard, Alary et Pélissier, qu'il interjetait appel des susdites ordonnances des vingt-cinq mars et douze avril mil neuf cent trente-trois, et en constituant Me Llanas pour son avoué, leur a donné assignation à comparaître au délai de la loi pardevant la Cour d'appel de Toulouse, pour entendre statuer sur lesdits appels.

Sur ces assignations, Me Boyer, avoué, s'est constitué pour les intimés par actes du palais sous leur date.

Les affaires en cet état, inscrites au rôle général de la Cour, sous les numéros mille cinq cent cinquante-quatre e[t] mille cinq cent cinquante-cinq, et déléguées à la Chambr[e] spéciale des appels des référés ont été régularisées et son[t] venues utilement à l'audience du vingt-six octobre m[il] neuf cent trente-trois en laquelle :

Ouï Me Milhaud, avocat, assisté de Me Llanas, avou[é] qui pour l'appelant a conclu à ce qu'il plaise à la Cour :

Réformant l'ordonnance entreprise du vingt-cinq ma[i] mil neuf cent trente-trois,

Dire et reconnaître que l'autorité municipale peu[t] prendre relativement à l'installation d'urinoirs les mesure[s] prescrites dans l'intérêt de la salubrité publique ;

Dire et reconnaître qu'aux termes de l'article cinq de l[a] loi du deux janvier mil neuf cent sept, à défaut d'association cultuelle, l'église est seulement « laissée à la disposition des fidèles et des ministres du culte pour la pratiqu[e] de leur religion », que le droit d'usage qui leur es[t] reconnu est limité aux locaux servant à l'exercice du culte ;

Dire et reconnaître qu'en l'espèce les travaux entrepri[s] étaient exécutés derrière l'église, n'étaient même pa[s] adossés à cette dernière, que l'emplacement ne pouvait en aucune façon être considéré comme servant à l'exercice du culte et que l'exécution des travaux ne pouvait troubler ou empêcher la pratique de la religion, que la grille enlevée sur une courte distance en attendant l'achèvement des travaux avait été elle-même placée en mil huit cent quatre-vingt dix-huit par le Conseil municipal, et que c'est à cause du peu d'efficacité de cette protection que le Conseil municipal avait décidé l'installation d'urinoirs ;

Dire et reconnaître qu'il n'appartenait pas de toute façon au juge des référés de trancher le conflit par une mesure qui atteint en réalité le fond du droit, et qu'en tout état de cause il devait se déclarer incompétent ;

Dire et reconnaître, d'ailleurs, qu'aucune question ne se pose, que les travaux ont été effectués conformément à un plan d'assainissement, et suivant décision du Conseil municipal, qu'il s'agit d'un acte administratif ;

Qu'en outre, les travaux entrepris constituent des travaux publics dont seule la juridiction administrative devait connaître;

Se déclarer de ces deux chefs également incompétent ;

Condamner l'abbé Bonnafous, Bardou, Albin, Alary Jean, Gisclard Félix, Pélissier Raymond, aux dépens dont distraction au profit de Me Llanas, avoué ;

Sous toutes réserves des droits de la commune de Réalmont ;

Ouï Me Milhaud, avocat, assisté de Me Llanas, avoué de la commune de Réalmont qui a encore conclu à ce qu'il plaise à la Cour :

Réformant l'ordonnance frappée d'appel du douze avril mil neuf cent trente-trois,

Dire et reconnaître qu'il n'appartenait pas à M. le juge des référés d'ordonner que serait fermée l'entrée des urinoirs dont s'agit par une clôture ;

Que l'ordonnance préjudiciant au principal et s'agissant en outre d'un conflit soulevé à l'occasion d'un acte administratif et d'un travail public, il y a lieu de réformer la décision entreprise ;

Dire que M. le juge des référés était incompétent ;

Condamner M. l'abbé Bonnafous, Bardou, Albin, Alary Jean, Gisclard Félix, Pélissier Raymond, aux dépens, dont distraction au profit de Me Llanas, avoué,

Ouï Me Pigasse, avocat, assisté de Me Boyer, avoué de MM. Bonnafous, Bardou, Gisclard, Alary, Pélissier, qui a conclu à ce qu'il plaise à la Cour :

Joindre les appels à raison de la connexité ;

Adopter les motifs par lesquels les décisions entreprises ont dit droit à la juste prétention des concluants :

1° Reconnaître et déclarer en outre qu'aux termes de la loi du deux janvier mil neuf cent sept, les églises et les meubles les garnissant continuent à être laissés à la disposition des fidèles et des ministres du culte pour la pratique de leur religion ;

Que ce texte précise que la condition de la possession ancienne, soit sous le régime du concordat, soit sous le régime de la loi de mil neuf cent cinq est maintenue ;

Que la jurisprudence reconnaît en conséquence de ce texte au clergé et aux fidèles un droit qui, quelque nom qu'on lui donne, produit des conséquences civiles et es[t] au besoin, en cas de violation, sous la protection de la seule autorité judiciaire ;

Qu'il n'est contesté par personne que ce droit porte non seulement sur l'enceinte intérieure de l'édifice proprement dit, mais encore sur tous les accessoires quels qu'ils soient,

Que la mise hors de la possession du clergé et des fidèles ne peut intervenir qu'au cas de désaffectation qui ne s'est point produit en l'espèce ;

Dire et juger qu'il n'est contesté par aucune des parties en cause qu'une grille placée antérieurement à la loi de séparation de mil neuf cent cinq protège l'arrière de l'édifice et le terrain compris entre les contreforts, et qu'à son sujet aucune mesure de désaffectation n'est intervenue ;

Dire et juger, en conséquence, que comme accessoire de l'édifice du culte le terrain en question protégé par une grille suit la destination générale de l'édifice ;

Qu'il n'est donc pas à la disposition de la commune et que celle-ci n'a point le droit de l'utiliser contrairement aux droits des bénéficiaires de l'article premier de la loi du deux janvier mil neuf cent sept ;

Dire et juger, la compétence au fond étant, sans discussion possible, celle du tribunal civil de première instance, protecteur et gardien des droits établis par la loi précitée que le juge des référés était compétent pour statuer ainsi qu'il l'a fait ;

Que l'on ne saurait arguer du prétendu caractère administratif des actes de la commune, l'intervention de l'autorité judiciaire et l'intervention particulière du juge des référés étant reconnues lorsqu'un des droits civils qui touche d'une manière quelconque à la jouissance ou à la propriété a été violé, ou même simplement menacé par un acte de l'autorité administrative ;

Qu'il ne saurait être ici question d'une incompétence sous le prétexte que les travaux y effectués par la commune seraient des travaux publics ;

Que les concluants font toutes réserves, relativement au caractère qu'on prétendrait ainsi leur donner, ces travaux n'ayant été régulièrement décidés et autorisés tout au moins quant à l'emplacement où la commune a voulu les faire exécuter ;

Mais dire et juger que la seule compétence édictée par la loi en matière de travaux publics est celle du Conseil de préfecture et qu'il est de jurisprudence constante que cette compétence ne saurait être alléguée si la question en litige est de savoir si les travaux, quel que soit leur caractère, ont été établis sur un terrain sur lequel un particulier prétend avoir des droits ;

Dire et juger que la jurisprudence est constante pour autoriser le juge des référés à arrêter les voies de fait même accomplies par l'administration dans les conditions de celles qui font l'objet du présent procès ;

Qu'il importe de souligner que par maintes mises en demeure antérieures à la citation en référé la commune de Réalmont avait été avisée de ne point toucher à un terrain dont elle n'avait pas la disposition légale ;

Qu'au mépris de ces injonctions et des droits incontestables des concluants, elle s'est permis de faire enlever une grille qui n'avait d'autre raison d'être que de fermer la limite extérieure de l'église et de protéger le terrain accessoire nécessaire de l'édifice, qui se trouvait entre les contreforts ;

En conséquence, démettre la commune de Réalmont de ses appels et la débouter de toutes ses demandes, fins et conclusions ;

Confirmer les deux ordonnances entreprises ;

Condamner la commune de Réalmont aux entiers dépens de première instance et d'appel avec distraction au profit de Me Boyer, avoué, sur son affirmation de droit ;

Ouï le ministère public en ses conclusions verbales et motivées ;

Après quoi la cause a été renvoyée au Conseil et les questions à juger ont été ainsi posées ;

En droit : que faut-il statuer sur les conclusions respectives des parties ?

Quid de l'amende et des dépens ?

La Cour :

Attendu que par ordonnance du vingt-cinq mars mil neuf cent trente-trois le premier juge a ordonné qu'il serait immédiatement sursis aux travaux de construction d'un urinoir public entre un contrefort de l'église de Réalmont et le mur de la sacristie voisine ;

Que par une seconde ordonnance du même jour du douze avril suivant les demandeurs au procès ont été autorisés à faire fermer à leurs frais avancés, à l'aide de planches ou de fils de fer, l'entrée de l'urinoir dont s'agit, par une clôture provisoire destinée à empêcher l'entrée du public sur le terrain litigieux, jusqu'à ce qu'il ait été statué sur le fond du litige par la juridiction compétente ;

Attendu que la commune de Réalmont a régulièrement relevé appel de ces deux ordonnances et que les deux appels doivent être joints à raison de leur connexité ;

Au fond : Attendu que ces appels ont pour objet de faire déclarer que, s'agissant d'un conflit soulevé à l'occasion d'un acte administratif et d'un travail public, le juge des référés était incompétent ;

Mais attendu qu'aux termes de l'article cinq de la loi du deux janvier mil neuf cent sept les édifices affectés au culte doivent continuer à être laissés à la disposition des fidèles et des ministres du culte pour la pratique de leur religion ;

Attendu qu'il ne saurait être contesté qu'à moins d'une mesure de désaffectation préalable qui n'est pas invoquée ce droit, de quelque nom d'ailleurs qu'en doctrine on l'appelle, subsiste encore et porte sur l'édifice tout entier aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur ;

Attendu qu'il produit à lui seul des conséquences civiles qui le placent d'abord sous la seule protection de l'autorité judiciaire ;

Attendu d'autre part qu'à raison de la violation de ce droit touchant non seulement au libre exercice des droits des fidèles mais encore à la jouissance ou à la propriété et à raison de l'urgence résultant de cette violation le juge des référés était compétent pour statuer comme il l'a fait et que ses décisions, dont le caractère est d'ailleurs provisoire, doivent être maintenues ;

Par ces motifs et ceux du premier juge, qu'elle adopte,

La Cour :

Ouï le ministère public en ses conclusions, jugeant publiquement, après avoir délibéré conformément à la loi, vidant le renvoi au Conseil,

Joint les deux appels à raison de leur connexité ;

Et, statuant au fond,

Démet la commune de Réalmont de ces appels, la déboute en conséquence de ses demandes, fins et conclusions ;

Confirme les deux ordonnances entreprises, dit qu'elles sortiront leur plein et entier effet, et condamne la commune de Réalmont à l'amende et aux dépens.

M. Lespinasse, substitut ; — Me Boyer, avoué.

Un pourvoi a été formé contre cet arrêt. Il est actuellement pendant devant la Chambre des requêtes (1).

Parallèlement à ces instances qui avaient pour objet de parer d'une manière provisoire à toute nouvelle entreprise, le curé et le Conseil paroissial ont assigné la commune devant le tribunal d'Albi en vue d'obtenir le rétablissement des lieux en leur état primitif, ainsi que des dommages-intérêts. Le préfet est intervenu au litige. Il a présenté un déclinatoire de compétence tiré de ce que les tribunaux judiciaires ne sauraient connaître de travaux présentant le caractère de travaux publics. Par jugement du 28 février 1934 le tribunal civil d'Albi a rejeté le déclinatoire et s'est déclaré compétent dans les termes suivants :

Ouï le ministère public ;

Attendu que les demandeurs, après avoir déposé un mémoire à la préfecture du Tarn, conformément aux prescriptions de l'article cent vingt-quatre de la loi du cinq avril mil huit cent quatre-vingt-neuf, ont assigné le maire de Réalmont devant le tribunal de céans, pour voir dire et juger que c'est à tort, sans droits et en violation des termes de la loi du deux janvier mil neuf cent sept, que ledit maire a fait enlever partie d'une grille en fer forgé entourant l'église paroissiale de Réalmont, reliant entre eux les divers contreforts ou bâtiments annexés de cette église et séparant l'édifice cultuel de la place publique, voir dire et juger que les lieux devront être remis par lui dans l'état où ils se trouvaient avant l'entreprise dans le délai d'un mois à dater de la signification du jugement à intervenir ; sous peine d'une astreinte

(1) *La D. C.* publiera le texte de cet arrêt dès qu'il aura été rendu.

de cent francs par jour de retard, voir dire et juger que faute de ce faire et le délai d'un mois expiré, les demandeurs seront autorisés à faire effectuer eux-mêmes les travaux de remise en état des lieux aux frais de la commune ; s'entendre aussi condamner à vingt mille francs en dommage et aux dépens ;

Attendu que M. le préfet du Tarn a déposé un mémoire dans la présente instance et demande au tribunal de se déclarer incompétent ;

Attendu que le droit du préfet de soulever l'incompétence est incontestable ; qu'il résulte de la loi réglant les cas de conflit ; qu'en conséquence la demande est recevable en la forme et qu'il appartient au tribunal avant de statuer sur le fond de trancher la contestation sur la compétence ;

Attendu que M. le préfet du Tarn base son déclinatoire sur le fait qu'il s'agirait 1° de l'interprétation d'un acte administratif ; 2° de l'exécution de travaux publics ;

Attendu qu'il importe tout d'abord d'observer que toute l'argumentation présentée aujourd'hui par le préfet du Tarn a été développée déjà par le maire de Réalmont devant la Cour d'appel de Toulouse, à l'occasion d'un appel de deux ordonnances du juge des référés relatives à l'affaire actuelle, que le maire demandait de même à la Cour de déclarer que la matière du litige n'était pas de la compétence de la juridiction civile, que par arrêt motivé du neuf novembre mil neuf cent trente-trois la Cour a décidé que la matière litigieuse était bien une matière civile ;

Attendu qu'il résulte du texte de l'assignation elle-même que la demande formée relève uniquement de la juridiction civile ;

Qu'elle a pour objet principal et essentiel de faire connaître la portée des droits que possèdent le prêtre et les fidèles sur l'église de Réalmont et ses dépendances et spécialement sur la grille en fer forgé l'entourant ; qu'elle a, en outre, pour objet de faire sanctionner ce droit à l'encontre d'une voie de fait du maire de la commune qui a fait arracher partie de la grille entourant l'église pour pénétrer sur le terrain litigieux et y faire édifier un urinoir public ;

Attendu qu'en l'espèce il est donc évident qu'il ne s'agit point de l'interprétation d'un acte administratif mais simplement de la prétendue violation du droit qu'ont les demandeurs sur l'édifice du culte et ses dépendances tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, que la juridiction civile est seule compétente pour définir l'étendue de l'édifice cultuel et des droits du ministre du culte et des fidèles sur cet édifice ;

Attendu, d'autre part, que toute atteinte portée par l'administration par voie de fait du droit de propriété immobilière et à tous autres droits qui en sont le fractionnement relève de la juridiction civile et non de la juridiction administrative, qu'en matière de travaux publics c'est la juridiction civile qui est compétente lorsqu'on se plaint ainsi que dans l'espèce d'une dépossession, surtout quand ces travaux ont été effectués comme dans le cas actuel en l'absence de désaffectation régulière ;

Par ces motifs :

Le tribunal, jugeant publiquement contradictoirement en matière ordinaire et en premier ressort après en avoir délibéré, le ministère public entendu vidant le renvoi au Conseil ;

Rejette le déclinatoire de compétence présenté par le préfet du Tarn, se déclare en l'état compétent ;

Renvoie les parties pour conclure au fond à une audience ultérieure ;

Réserve les dépens.

M. Viguié, *président*.

Le préfet a pris alors un arrêté de conflit. Le Tribunal des conflits, appelé à trancher le débat ainsi engagé sous l'angle de la compétence, s'est prononcé en faveur de la compétence judiciaire par l'arrêt suivant du 4 juillet 1934 :

Le tribunal des conflits,

Vu l'exploit du vingt et un août mil neuf cent trente-trois, par lequel le curé de Réalmont et un certain nombre de fidèles ont cité le maire de Réalmont ès-qualités devant le tribunal civil d'Albi à l'effet de voir dire que c'est en violation de la loi du deux janvier mil neuf cent sept que le maire a fait enlever partie de la grille en fer forgé entourant l'église en vue d'installer contre cet édifice un urinoir public, voir ordonner la remise des lieux en état, et s'entendre condamner en vingt mille francs de dommages-intérêts ;

Vu le déclinatoire de compétence du préfet du Tarn tiré tant du caractère administratif que du caractère de travaux publics des actes incriminés ;

Vu le jugement du vingt-huit février mil neuf cent trente-quatre, par lequel le tribunal civil d'Albi s'est déclaré compétent ;

Vu l'arrêté du sept mars mil neuf cent trente-quatre par lequel le préfet du Tarn a élevé le conflit d'attribution ;

Vu les observations du ministre de l'Intérieur en date du vingt-trois avril mil neuf cent trente-quatre tendant à la confirmation de l'arrêté de conflit ;

Vu les pièces desquelles il résulte que les formalités prescrites par l'ordonnance du premier juin mil huit cent vingt-huit ont été remplies ;

Vu les articles treize de la loi du neuf décembre mil neuf cent cinq et cinq de la loi du deux janvier mil neuf cent sept ;

Vu les lois des seize-vingt-quatre août mil sept cent quatre-vingt-dix et du seize fructidor an trois ;

Vu l'ordonnance du premier juin mil huit cent vingt-huit ; le règlement d'administration publique du vingt-six octobre mil huit cent quarante-neuf et la loi du vingt-quatre mai mil huit soixante-douze ;

Ouï M. Mornet, membre du tribunal, en son rapport ;

Ouï Me Lussan, substituant Me Souriac ;

Ouï M. Rouchon-Mazerat, commissaire du gouvernement, en ses conclusions ;

Considérant que le maire de Réalmont ayant fait enlever une partie de la grille en fer forgé entourant l'église paroissiale en vue l'installer un urinoir contre ladite église, le curé et un certain nombre de fidèles l'ont assigné à l'effet de faire remettre les lieux en état, ainsi qu'en réparation du dommage ainsi causé ;

Que ladite action tendait donc à la cessation et à la réparation du trouble apporté à l'exercice du droit d'occupation reconnu par la loi du deux janvier mil neuf cent sept aux ministres du culte et aux fidèles sur les édifices du culte et leurs dépendances pour la pratique de leur religion ;

Qu'à ce titre elle ressortissait à l'autorité judiciaire ;

Considérant, il est vrai, qu'il est soutenu qu'il s'agissait en l'espèce d'un travail public effectué en vertu d'une délibération du Conseil municipal de Réalmont ;

Mais considérant, d'une part, que ladite délibération s'était bornée à autoriser l'installation d'un urinoir sur l'emplacement situé derrière l'église ;

Considérant, d'autre part, qu'en l'absence d'une désaffectation prononcée dans les conditions prévues par l'article treize de la loi du neuf décembre mil neuf cent cinq l'enlèvement de la grille entourant l'église et l'installation d'un urinoir public dans les dépendances de cet édifice consacré au culte constituaient une voie de fait et non l'exécution régulière d'un travail public ;

Qu'ainsi c'est à bon droit que le tribunal civil d'Albi s'est déclaré compétent ;

Décide :

Article premier. — L'arrêté de conflit est annulé.

Article deux. — Expédition de la présente décision sera transmise au garde des Sceaux, ministre de la Justice, qui est chargé d'en assurer l'exécution.

MM. Bourgeon, *président ;* Mornet, *rapporteur*.

Le jugement du tribunal des conflits ayant annulé l'arrêté du préfet, l'instance engagée devant le tribunal d'Albi a repris son cours. Le tribunal a rendu son jugement au fond le 13 mars 1935. Il donne complète satisfaction au desservant de la commune et aux fidèles qui s'étaient joints à sa requête. Voici d'ailleurs le texte dudit jugement :

Le tribunal :

Attendu qu'en mil huit cent quatre-vingt-dix-huit le Conseil municipal de Réalmont décida, pour protéger les murs extérieurs de l'église paroissiale, la construction

d'une grille en fer forgé entourant l'édifice, placée d'un contrefort à l'autre et scellée dans le mur même de l'église et dans un soubassement de pierre ;

Attendu que le maire de Réalmont, à la suite de diverses délibérations de son Conseil municipal, fit, le dix-sept mars mil neuf cent trente-trois, démolir une partie de cette grille pour construire entre un contrefort et le mur de la sacristie un urinoir public ;

Attendu que, par exploit de Saniguirous, huissier à Réalmont, en date du vingt août mil neuf cent trentre-trois, les demandeurs ont assigné régulièrement le maire de Réalmont devant le tribunal de céans ; qu'il y a lieu de statuer au fond sur le mérite de leur demande introductive d'instance ; que cette demande tend au rétablissement des lieux tels qu'ils se trouvaient avant la voie de fait du maire de Réalmont et à l'attribution de vingt mille francs à titre de dommages-intérêts ; que cette action a pour but la cessation et la réparation du trouble apporté à l'exercice du droit d'occupation reconnu par la loi du deux janvier mil neuf cent sept aux ministres du culte et aux fidèles sur les édifices du culte et leurs dépendances pour la pratique de leur religion ; que ce droit englobe l'immeuble tout entier, aussi bien l'extérieur que l'intérieur, la dignité de l'édifice cultuel rendant désirable son isolement ; qu'en l'espèce le trouble est évident ; qu'il y a eu enlèvement de quatre mètres environ de la grille entourant l'église et scellée aux contreforts et au soubassement de pierre, enlèvement du soubassement correspondant à la grille, construction d'un urinoir entre des contreforts de l'église sur un terrain joui par le desservant et formant une dépendance nécessaire et inséparable de l'édifice ; qu'ainsi que l'a constaté le tribunal des conflits, en l'absence d'une désaffectation prononcée dans les conditions prévues par l'article treize de la loi du neuf décembre mil neuf cent cinq, l'enlèvement de la grille entourant l'église et l'installation d'un urinoir public dans les dépendances de cet édifice consacré au culte constituaient une voie de fait ; que cette voie de fait du maire est d'autant moins explicable que le curé de Réalmont lui avait offert, par l'intermédiaire du préfet, un autre terrain pour y installer l'édicule dont s'agit ;

Attendu, en ce qui concerne la demande en vingt mille francs de dommages-intérêts, que les demandeurs ne peuvent invoquer qu'une sorte de préjudice moral résultant du maintien abusif de l'urinoir sur les lieux litigieux durant plusieurs mois, qu'un simple dommage de principe peut être alloué de ce chef ; qu'on ne saurait, d'autre part, leur accorder des dommages en raison de la multiplicité des procédures suscitées dans ce litige ; que le maire de Réalmont, défendeur, n'a pas commis d'action malicieuse ou d'abus de droit en usant de toutes les voies de recours possibles pour la défense de ses prétentions qu'il pouvait croire justifiées ;

PAR CES MOTIFS :

Dit et juge que le maire de Réalmont devra replacer la grille de l'église de Réalmont avec son soubassement de pierre et rétablir l'édifice cultuel et ses dépendances dans l'état où ils se trouvaient avant la voie de fait à laquelle ledit maire s'est livré ;

Dit et juge que ces travaux devront être effectués dans le délai d'un mois à compter de la signification du jugement, et ce sous une astreinte de cinquante francs par jour de retard ;

Dit et juge que faute de ce faire et le délai d'un mois expiré, les demandeurs seront en droit de faire effectuer eux-mêmes les travaux de remise en état des lieux, et ce aux frais de la commune de Réalmont ;

Condamne le maire de la commune de Réalmont à cinq cents francs de dommages et aux dépens, dans lesquels seront compris, et ce au besoin à titre de supplément de dommages, tous les frais de constat, de sommation et de procédure de référé.

M. TAURINES, *subst.* — M[es] VIGUIÉ et POURQUIÉ, *av.*

En exécution de ce jugement, le maire de Réalmont a fait démolir l'édicule adossé aux murs de l'église. La grille a été replacée et l'ancien état des lieux a été rétabli.

OBSERVATIONS. — En fait, la question agitée dans la commune de Réalmont n'est pas sans précédents. Qu'il nous suffise de renvoyer à cet égard à l'ouvrage de Maurice Barrès, sur *la Grande pitié des églises de France*. En parcourant le chapitre sur « les accroupis de Vendôme », on constatera qu'il existait des modèles dont la commune de Réalmont s'est bien malheureusement inspirée.

En droit, les difficultés rencontrées au cours du litige ne présentent pas non plus un caractère insolite. Le fait que l'affectation cultuelle ne s'étend pas seulement à l'édifice, mais à ses dépendances, a été affirmé en de nombreuses reprises. *La Documentation Catholique* a rappelé l'existence d'une lettre du 16 mai 1877 établissant que les chemins de ronde autour des églises sont des dépendances de celles-ci (*D. C.*, t. 28, col. 873) ; sous un jugement du tribunal de Saint-Etienne du 9 juin 1926 (*D. C.*, t. 17, col. 443-446), une note a rappelé une longue liste de décisions tant administratives que judiciaires décidant que l'affectation cultuelle prévue par l'art. 5 de la loi du 2 janvier 1907 s'étend non seulement aux édifices cultuels, mais à leurs dépendances et, à ce titre, à des terrains, salles de catéchismes, locaux à usage de sacristie, etc. Tout récemment, un arrêt du Conseil d'Etat du 22 juin 1934 (*D. C.*, t. 32, col. 361) a décidé que le mur de clôture entourant le terrain sur lequel était bâtie l'église participait du même caractère que l'édifice cultuel et était soumis au même régime que lui. Il n'était donc pas douteux, en présence de ces précédents, que la grille entourant l'église et démolie par la commune bénéficiait d'une affectation cultuelle dans les conditions de la loi du 2 janvier 1907.

Il n'était pas douteux non plus que les travaux effectués par la commune auraient dû avoir, par leur objet, le caractère de travaux publics, *tout comme l'église elle-même d'ailleurs*, un travail public ayant pour double caractère d'être exécuté pour le compte d'une personne morale administrative et de posséder une destination d'utilité générale (Cons. d'Et., 10 juin 1921, commune de Monségur : *D. C.*, t. 5, p. 661, et concl. du Comm. du gouvernement, t. 6, p. 51).

Ces solutions étant acquises, le point qui faisait difficulté était le suivant. Les tribunaux judiciaires sont compétents pour assurer la libre jouissance réservée par la loi aux fidèles et aux ministres du culte sur les édifices cultuels et leurs dépendances pour la pratique de leur religion. Par contre, aux termes d'une jurisprudence bien établie, s'il appartient aux tribunaux de l'ordre judiciaire de prescrire la discontinuation de travaux publics (Confl. 12 mai 1877, Dodun : *D. P.*, 77. 3. 66), il ne leur appartient pas d'ordonner la destruction des ouvrages accomplis (Cass., 13 avril 1899, Berthier : *S.*, 99. 1. 367 ; *D. P.*, 99. 1. 442, avec les concl. de M. BALLOT-BEAUPRÉ). Ainsi il appartenait aux tribunaux judiciaires d'assurer à la fois le respect de l'affectation cultuelle et, d'autre part, de ne pas prescrire la démolition des travaux portant atteinte à cette affectation. Dans le conflit de ces deux règles, la question était de savoir laquelle devrait céder le pas à l'autre. Le jugement du Tribunal des conflits a décidé que c'était la seconde. Il l'a fait par deux motifs dont il convient de mesurer la portée respective.

Tout d'abord, le Tribunal des conflits retient qu'en fait la délibération ayant autorisé les travaux n'avait pas exactement défini leur emplacement. Le tribunal a-t-il voulu dire par là qu'en plaçant l'urinoir à un endroit où sa présence n'était pas spécialement envisagée, le travail aurait perdu le caractère d'un travail public ? Nous ne le pensons pas.

Il existe, en effet, toute une jurisprudence aux termes de laquelle un travail « mal planté » n'en conserve pas moins le caractère de travail public s'il présente les caractères préalablement rappelés et qui étaient certainement acquis en l'espèce. Au reste, s'il avait été dans l'intention du tribunal des conflits de décider que le caractère du travail public était fonction de la situation de l'édicule, il eût suffi de constater que cette situation n'était pas régulière pour conclure à l'inexistence d'un travail public et à la possibilité de sa démolition.

En réalité, dans le premier des deux motifs qu'il retient, le Tribunal des conflits se borne à observer que la délibération autorisant le travail n'était pas par elle-même illégale, puisqu'elle ne postulait pas nécessairement la présence de l'édicule sur le lieu de culte. Le tribunal indique par là qu'aucune question préjudicielle ne se posait quant à la nécessité de faire annuler la délibération du Conseil municipal, ce qui eût, à notre avis, été nécessaire si la précision avait été donnée par ladite délibération que l'édicule serait édifié sur le terrain affecté.

Cette difficulté étant ainsi écartée par ce motif préalable, le tribunal des conflits a statué par un second motif aux termes duquel, aucun des cas de désaffectation prévus par l'art. 13 de la loi de 1905 n'étant réalisé en l'espèce, les travaux exécutés perdaient le caractère de travaux publics et prenaient le caractère d'une voie de fait. Cette solution ne paraissait pas s'imposer à première vue, bien qu'elle soit cependant de la plus grande exactitude juridique.

L'hésitation provenait de la possibilité pour la commune d'invoquer à son profit une *expropriation indirecte*. Lorsqu'un travail public empiète irrégulièrement sur une propriété particulière, il n'appartient pas au propriétaire de faire démolir l'ouvrage. Les tribunaux judiciaires se déclarent incompétents à cet égard. Il peut seulement demander une indemnité qui est l'équivalent de celle qu'il aurait obtenue s'il avait été procédé à une expropriation régulière. C'est là une solution dictée par des considérations de pure opportunité et qui évitent qu'on puisse faire démolir un travail public édifié sur un terrain privé, alors que ce même travail pourrait être ultérieurement rétabli après une expropriation régulière.

Le tribunal des conflits fait observer qu'il n'en pouvait être ainsi en l'espèce. En effet, aux termes de l'art. 13 de la loi du 9 décembre 1905, il ne peut être porté atteinte à une affectation cultuelle que par une loi dès lors qu'on ne se trouve dans aucun des cas de désaffectation prévus audit art. 13. Le raisonnement qui justifie l'expropriation indirecte n'est donc plus possible lorsqu'il s'agit d'un bien grevé d'une affectation cultuelle, puisqu'il n'est pas possible au maître de l'ouvrage d'alléguer que son ouvrage démoli pourrait être réédifié régulièrement après expropriation. Après démolition, en effet, l'expropriation ne serait plus possible. L'ouvrage ne pourrait être refait dans des conditions régulières. C'est pourquoi cet ouvrage est voué à n'être jamais régularisé dans son principe et doit conserver de ce chef, en toute hypothèse, le caractère d'une voie de fait.

Ainsi le moyen de défense pris de l'existence d'une expropriation indirecte qui aurait pu être soulevé s'il s'était agi d'un empiétement sur une propriété privée ne pouvait pas être invoqué en l'espèce à raison de l'art. 13 de la loi du 19 décembre 1905. L'emprise irrégulièrement effectuée sur un terrain affecté au culte n'a pu trouver en droit aucune justification. Il ne pouvait bien être question que d'une voie de fait qui, comme telle, devait être réprimée par les tribunaux judiciaires seuls compétents en cette matière (Cons. d'Et., 6 février 1935, sieur Frécon).

Il est curieux de constater combien la protection née d'une affectation cultuelle se révèle efficace. L'espèce est particulièrement topique étant donné qu'il s'agissait ici d'un empiétement commis par une commune sur un terrain dont elle était propriétaire, qu'en outre, cet empiétement avait lieu au profit d'un travail qui, en toute autre circonstance, aurait eu le caractère d'un travail public. D'autre part l'église avec ses dépendances étant elle-même un travail public, il résulte de l'arrêt de conflit que les tribunaux judiciaires sont compétents pour ordonner la réfection de ce travail, ce qui est juridiquement assez curieux. Cette solution s'imposait néanmoins étant donné que c'était le seul moyen d'assurer le respect de l'affectation cultuelle dont les tribunaux judiciaires ont la garde. Cette affectation apparaît ainsi avec un caractère impératif et éminent par rapport à la théorie du travail public dont les règles fléchissent tant au point de vue de la compétence que du fond.

Jean Rouvière,
docteur en droit,
avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation.

Réponses ministérielles.

Enseignement primaire

Ecoles et emplois supprimés du 31 juillet au 30 septembre 1933. Rétablissement de postes.

Du *J. O.*, 23. 12. 34, déb. parl., Chambre, p. 3444 :

5880. — M. René Gounin *demande à* M. le ministre de l'Education nationale : 1° *quel est le nombre :* a) *d'écoles supprimées en juillet* 1933 ; b) *d'emplois supprimés dans l'enseignement primaire à la même date ;* c) *des cours complémentaires supprimés à cette date ;* d) *d'emplois supprimés dans les cours complémentaires ;* e) *de classes de cours complémentaires transformées en cours supérieurs ;* f) *de cours complémentaires professionnels supprimés ;* g) *des créations d'enseignement primaire élémentaire ;* h) *de cours supérieurs créés ;* 2° *si, les effectifs étant modifiés à la rentrée scolaire, des rétablissements de postes supprimés seront effectués en octobre ou dans le courant de novembre.* (Question du 3 novembre 1934.)

Réponse. — 1° Du 31 juillet au 30 septembre 1933 ont été supprimés environ 500 emplois parmi lesquels une dizaine environ ont entraîné la fermeture d'une école ; 55 des classes fermées en juillet ont été rétablies pour l'année scolaire 1933-1934 et en outre, dans les écoles à plusieurs classes, 1 695 classes nouvelles ont été ouvertes. La statistique détaillée demandée par l'honorable député n'a pas été établie à l'époque. Un délai est nécessaire pour rassembler les résultats de l'enquête actuellement en cours sur les questions posées ; 2° des rétablissements de postes ont été effectués, comme chaque année, en octobre et en novembre, dans les écoles où les effectifs scolaires étaient supérieurs à la capacité des classes ou trop élevés pour le nombre des maîtres ; mais le nombre de ces ouvertures de classe a été limité par le montant des crédits mis à la disposition du ministre de l'Education nationale pour ces rétablissements.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse » (Ste Anme), 5, rue Bayard, Paris-8e. — Le gérant : A. Faigle.